

---

# RAPPORT FINANCIER

---

2013



SNC • LAVALIN



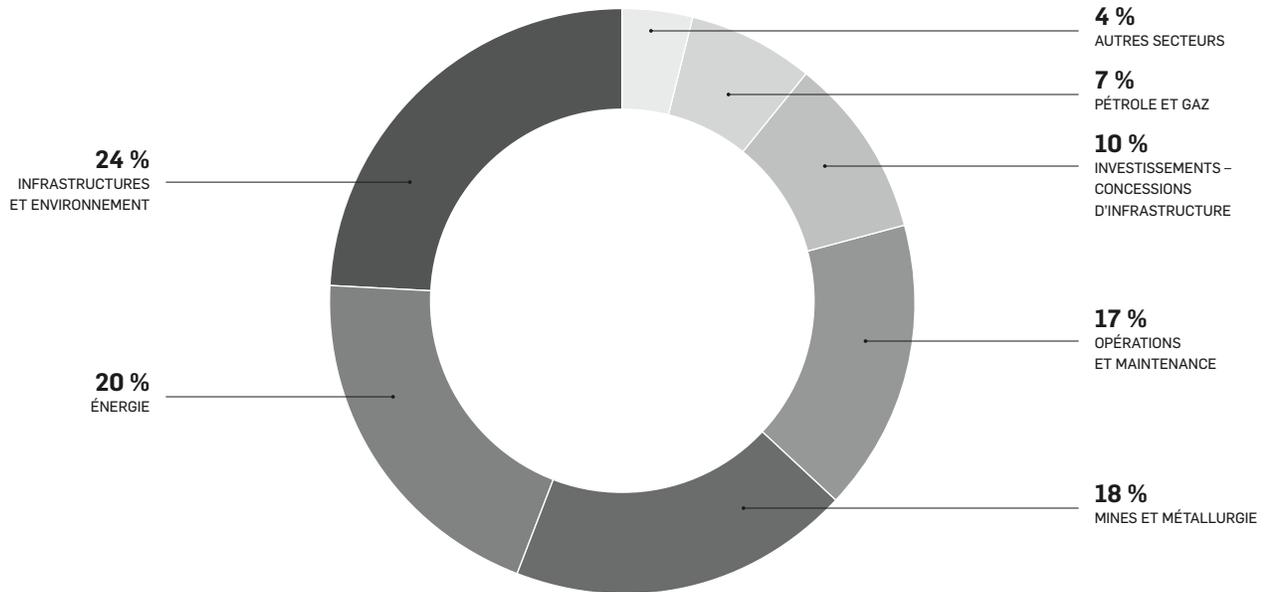
---

Faits saillants financiers	2
Rapport de gestion 2013	4
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	78
Rapports de l'auditeur indépendant	79
États financiers consolidés	81
Notes afférentes aux états financiers consolidés	86
Équipe de direction	152
Conseil d'administration	152
Glossaire	153
Statistiques des dix derniers exercices	154
Informations aux actionnaires	156

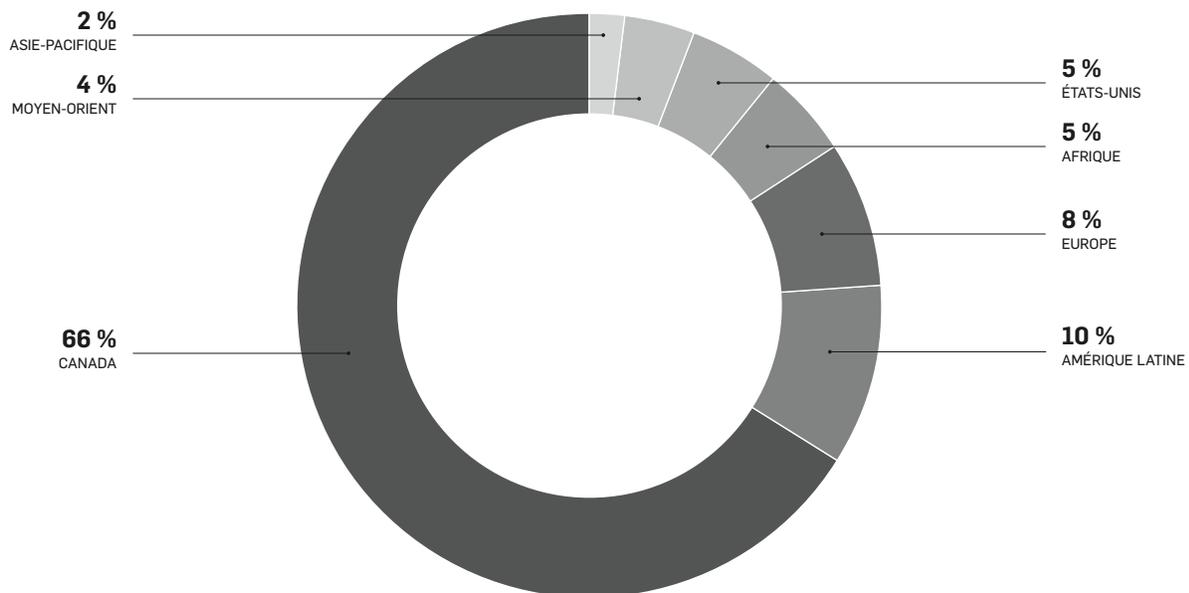
---

# FAITS SAILLANTS FINANCIERS

## PRODUITS 2013 PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



## PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE



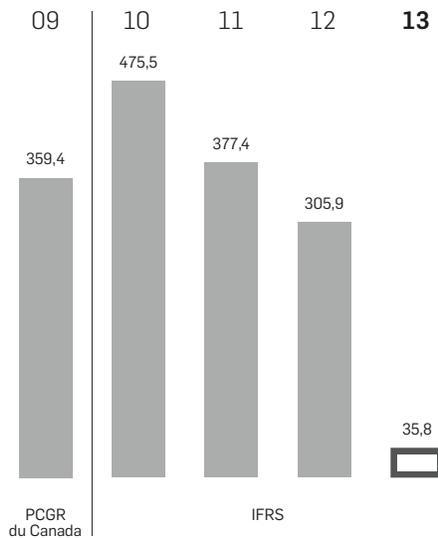
**EFFECTIFS  
30 000**

**ACTIF DANS  
QUELQUE 100 PAYS**

**8 MILLIARDS \$  
DE PRODUITS**

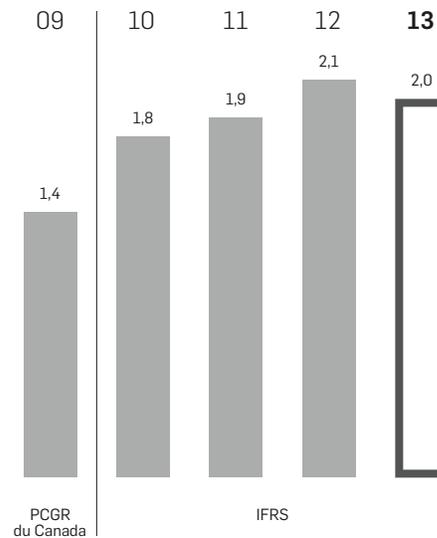
**RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE  
AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN <sup>(1)</sup>**

(EN MILLIONS \$ CA)



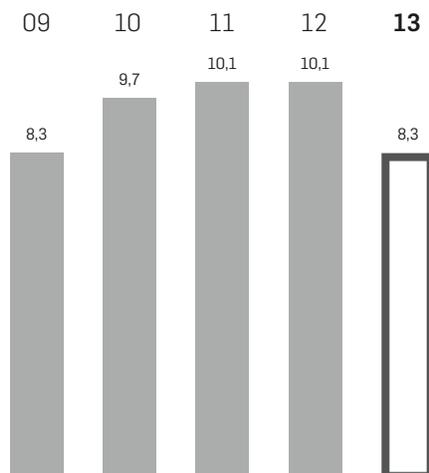
**CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES  
AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN**

(EN MILLIARDS \$ CA)



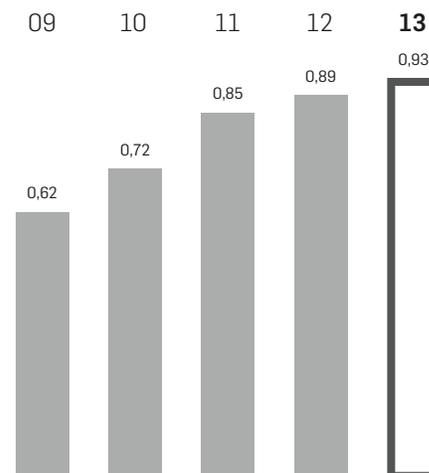
**CARNET DE COMMANDES**

(EN MILLIARDS \$ CA)



**DIVIDENDES**

(EN \$ CA)



(1) Les chiffres de 2010 à 2012 ont été retraités afin de refléter l'application rétrospective des modifications à l'IAS19 en 2013.

# Rapport de gestion 2013

## Le 6 mars 2014

Le rapport de gestion a pour but de permettre au lecteur de mieux comprendre les activités de la Société, sa stratégie d'affaires et son rendement, ainsi que sa façon de gérer les risques et les ressources financières. Il vise également à améliorer la compréhension des états financiers consolidés annuels audités et de leurs notes afférentes et devrait, à cette fin, **être lu conjointement avec ces documents ainsi qu'à la lumière des informations se trouvant ci-dessous sur les énoncés prospectifs**. Dans le présent rapport de gestion, le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et toutes ou certaines de ses filiales ou de ses partenariats, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou partenariats.

Il est possible de consulter l'information financière trimestrielle et annuelle de la Société, sa notice annuelle, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ainsi que d'autres documents financiers sur son site Internet ([www.snclavalin.com](http://www.snclavalin.com)) et sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)), le système électronique de dépôt pour la plupart des documents publics déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

**À moins d'indication contraire, toute l'information financière du présent rapport de gestion, y compris les montants dans les tableaux, est présentée en dollars canadiens et est préparée conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Certains totaux, sous-totaux et pourcentages peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres. L'abréviation de sans objet (« s.o. ») indique que le pourcentage de la variation entre les chiffres de l'exercice considéré et de l'exercice précédent n'est pas significatif ou que le pourcentage de la variation est supérieur à 1 000 %.**

## CHIFFRES COMPARATIFS

Comme il est indiqué dans la note 2 des états financiers consolidés annuels audités de 2013, la Société a appliqué rétrospectivement les modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel* (« IAS 19 »). Ce changement se rapporte principalement à l'élimination du taux de rendement attendu des actifs des régimes, qui est remplacé par un taux d'actualisation appliqué au passif net au titre des prestations constituées en vertu des modifications à l'IAS 19 comme il est indiqué à la section 12.1. La Société a aussi modifié rétrospectivement la présentation de son état de la situation financière afin de présenter une partie de ses provisions au titre de passif courant. Cette modification découle principalement de l'augmentation des pertes prévues sur certains projets, celles-ci étant non significatives au 31 décembre 2012 et au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Les chiffres comparatifs du présent rapport de gestion ont été ajustés pour refléter les modifications susmentionnées.

## Énoncés prospectifs

Les énoncés contenus dans le présent rapport de gestion faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions, des projections pour l'avenir ou des stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes tels que « anticiper », « s'attendre à », « cibler », « croire », « devoir », « espérer », « estimer », « évaluer », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévoir » ou « projeter », ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés conformément aux règles refuge des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer substantiellement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres personnes dans la compréhension de certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Société ainsi que de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont mis en garde que de telles informations peuvent ne pas être appropriées pour d'autres usages.

Les énoncés prospectifs formulés dans le présent rapport de gestion sont basés sur certaines hypothèses qui sont jugées raisonnables par la Société en date du 6 mars 2014. Les hypothèses sont posées tout au long de ce rapport de gestion

(particulièrement dans les sections intitulées « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » et « Comment nous analysons et présentons nos résultats » du présent rapport de gestion). Si ces hypothèses s'avèrent inexactes, les résultats réels de la Société pourraient différer substantiellement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. De plus, des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les hypothèses et estimations de la Société s'avèrent inexactes, et que les actions ou les résultats réels de la Société diffèrent substantiellement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. Ces risques incluent, sans s'y limiter : a) l'issue des réclamations et litiges en cours et futurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société; b) la Société est assujettie à des enquêtes en cours qui pourraient l'exposer à des actions coercitives en matière administrative et criminelle, à des poursuites civiles, ainsi qu'à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes, ce qui pourrait alors nuire à la réputation de la Société, donner lieu à une suspension, à une interdiction ou à une radiation visant à empêcher la Société de participer à certains projets, réduire ses produits et son résultat net et avoir une incidence défavorable sur ses activités; c) toute nouvelle réglementation pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats de la Société, et l'inconduite ou le non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire pourrait nuire à la réputation de la Société, réduire ses produits et son résultat net, et l'exposer à des actions coercitives en matière administrative et criminelle et à des poursuites civiles; d) si la Société est incapable de mener à bien son nouveau plan stratégique, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités et ses résultats d'exploitation; e) une dévaluation de l'image publique de la Société pourrait influencer sur sa capacité à se voir attribuer des projets dans l'avenir; f) les contrats à prix forfaitaire ou l'incapacité de la Société à respecter l'échéancier contractuel ou les exigences de rendement peuvent accroître la volatilité et l'imprévisibilité de ses produits et de sa rentabilité; g) les produits et la rentabilité de la Société dépendent en grande partie de l'obtention de nouveaux contrats, facteur sur lequel la Société n'a aucune influence directe, et l'incertitude quant au moment auquel les contrats sont octroyés pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à faire correspondre la taille de son effectif à ses besoins contractuels; h) le carnet de commandes de la Société est assujetti à des ajustements et à des annulations imprévus, y compris en vertu de clauses de « résiliation pour raisons de commodité », et ne donne aucune garantie quant aux produits ou à la rentabilité futurs de la Société; i) SNC-Lavalin est un fournisseur de services auprès d'organismes publics et les contrats conclus avec les gouvernements l'exposent à certains risques; j) les activités mondiales de la Société sont exposées à divers risques et diverses incertitudes, y compris des environnements politiques défavorables, des économies étrangères faibles et le risque de change; k) les investissements de la Société dans les ICI comportent des risques pouvant avoir des répercussions défavorables; l) la Société dépend de tierces parties pour réaliser bon nombre de ses contrats; m) les coentreprises et les partenariats dans lesquels s'engage la Société l'exposent à des risques et à des incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté; n) la concurrence dans les marchés où la Société est présente pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités; o) les activités exercées par la Société dans le cadre de l'exécution d'un projet peuvent engager sa responsabilité professionnelle ou sa responsabilité pour des services déficients; p) la Société pourrait être assujettie à des indemnités et à des pénalités pécuniaires relativement aux rapports et aux opinions techniques et professionnelles qu'elle fournit; q) la Société pourrait ne pas disposer d'une protection d'assurance suffisante pour répondre à ses besoins; r) le personnel de la Société travaille sur des projets qui peuvent être dangereux par nature et le défaut de maintenir la sécurité sur le lieu de travail pourrait entraîner des pertes importantes et/ou une incapacité à se voir attribuer des projets dans l'avenir; s) l'incapacité de la Société à attirer et à retenir du personnel compétent pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités; t) les arrêts de travail, les négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre pourraient avoir des répercussions défavorables sur la Société; u) la Société s'appuie sur des systèmes et des données informatiques dans le cadre de ses activités; une défaillance relative à la disponibilité ou la sécurité des systèmes informatiques ou à la sécurité des données de la Société pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités et ses résultats d'exploitation; v) toute acquisition ou tout autre investissement peut être assorti de risques et incertitudes; w) une dégradation ou un affaiblissement de la situation financière de la Société, y compris de sa trésorerie nette de la dette avec recours, pourrait avoir une incidence défavorable significative sur ses activités et ses résultats d'exploitation; x) la Société pourrait avoir des besoins en fonds de roulement importants qui, s'ils ne sont pas financés, pourraient avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa situation financière et ses flux de trésorerie; y) l'incapacité des clients de SNC-Lavalin de s'acquitter de leurs obligations en temps opportun pourrait avoir des répercussions défavorables sur la Société; z) la Société pourrait être tenue de déprécier une partie de son goodwill, et elle pourrait aussi être tenue de diminuer ou de radier la valeur de certains de ses actifs ou de ses investissements, ce qui, selon l'une ou l'autre éventualité, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société; aa) la conjoncture économique mondiale pourrait avoir des répercussions sur les clients, les partenaires, les sous-traitants et les fournisseurs de la Société et avoir une incidence significative sur son carnet de commandes, ses produits, son résultat net et sa capacité d'obtenir et de maintenir du financement; bb) les fluctuations dans les prix des marchandises peuvent avoir une incidence sur les décisions d'investissement des clients et, par conséquent, exposer la Société à des risques d'annulation, de retard dans les

travaux en cours, ou de changement dans l'échéancier et le financement des nouveaux contrats, et avoir des répercussions sur les coûts des projets de la Société; cc) les limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société pourraient donner lieu à des anomalies significatives à l'égard de l'information financière; et dd) les lois et règlements en matière d'environnement exposent la Société à certains risques, peuvent accroître ses coûts et ses obligations et influencer sur la demande pour ses services. La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Pour plus d'information sur les risques et incertitudes, et sur les hypothèses qui feraient en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, se reporter respectivement aux sections « Risques et incertitudes », « Comment nous analysons et présentons nos résultats » et « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » du présent rapport.

**Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document reflètent les attentes de la Société au 6 mars 2014, date d'approbation par le conseil d'administration de la Société, et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser publiquement ou à réviser ces énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si les lois ou les règlements applicables l'exigent.**

## RAPPORT DE GESTION – TABLE DES MATIÈRES

SECTION	PAGE
<b>1. Sommaire de 2013</b> Sommaire des principaux résultats et chiffres de la Société, et des faits marquants de 2013	8
<b>2. Aperçu général de notre entreprise et de notre stratégie</b> Analyse des activités et de la stratégie de SNC-Lavalin	11
<b>3. Comment nous analysons et présentons nos résultats</b> Description des activités de la Société ainsi que de son processus d'établissement du budget	14
<b>4. Nos principaux indicateurs financiers de rendement</b> Analyse des principaux indicateurs financiers de la Société	19
<b>5. Détail du compte de résultat</b> Analyse détaillée du compte consolidé de résultat de la Société	20
<b>6. Carnet de commandes</b> Description de la méthode de constatation du carnet de commandes de la Société et analyse de l'état du carnet de commandes	26
<b>7. Répartition géographique des produits par catégorie d'activité</b> Analyse des produits de la Société par secteur géographique	29
<b>8. Résultat d'exploitation par secteur</b> Analyse détaillée des résultats d'exploitation de chacun des secteurs d'activité de la Société	30
<b>9. Résultats du quatrième trimestre</b> Analyse du résultat net et des résultats d'exploitation de la Société pour le quatrième trimestre, ainsi que du carnet de commandes et de la situation financière au 31 décembre 2013	47
<b>10. Liquidités et ressources financières</b> Analyse de la situation financière, des liquidités et des flux de trésorerie de la Société, ainsi que d'autres informations financières	48
<b>11. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations</b> Description des jugements comptables clés de la Société et des méthodes comptables s'y rapportant	58
<b>12. Méthodes comptables et modifications</b> Rapport sur les méthodes comptables adoptées en 2013 et celles qui seront adoptées au cours des prochaines périodes	58
<b>13. Risques et incertitudes</b> Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société fait face	61
<b>14. Contrôles et procédures</b> Rapport sur les contrôles et procédures de communication de l'information, et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société	76
<b>15. Informations trimestrielles</b> Sommaire des principales données financières de la Société pour chacun des trimestres de 2013 et de 2012	77

## 1. SOMMAIRE DE 2013

### 1.1 SOMMAIRE – INDICATEURS FINANCIERS

#### RÉSULTAT NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIONS \$ CA, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION)

	2013	2012 <sup>(1)</sup>	VARIATION (%)
Résultat net excluant les ICI (provenant d'Ingénierie et construction et d'Opérations et maintenance) :	<b>(245,8) \$</b>	149,0 \$	s.o.
Résultat net de SNC-Lavalin provenant des ICI	<b>281,6</b>	156,9	79,5 %
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	<b>35,8 \$</b>	305,9 \$	(88,3 %)
Résultat par action – après dilution (en \$)	<b>0,24 \$</b>	2,02 \$	(88,1 %)

(1) Se reporter à la section 12.1 pour des explications sur les chiffres comparatifs.

- > Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin s'est établi à 35,8 millions \$ (0,24 \$ par action après dilution), comparativement à 305,9 millions \$ (2,02 \$ par action après dilution) pour la période correspondante de 2012. Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin a diminué en 2013 par rapport à 2012, principalement en raison d'une perte nette liée aux activités d'ingénierie et de construction.
- > Une perte nette attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI a été enregistrée en 2013 comparativement à un résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI en 2012. Cette perte nette pour 2013 reflétait principalement des pertes d'exploitation dans les secteurs Infrastructures et environnement, et Pétrole et gaz, une charge de 123,5 millions \$ (112,1 millions \$ après impôt) découlant des coûts de restructuration et d'une dépréciation du goodwill principalement liés à l'Europe, ainsi qu'un apport moins élevé du secteur Mines et métallurgie, en partie contrebalancés par un apport plus élevé du secteur Énergie. La perte d'exploitation dans le secteur Infrastructures et environnement en 2013 était surtout attribuable à des révisions défavorables des prévisions des coûts et à des coûts additionnels pour certains contrats du passé à prix forfaitaire non rentables, particulièrement dans le milieu hospitalier et le secteur routier, ainsi qu'à une provision pour risque comptabilisée au titre d'un projet en Libye. La perte d'exploitation dans le secteur Pétrole et gaz pour 2013 était principalement attribuable à une perte enregistrée au deuxième trimestre de 2013 et à une révision défavorable des prévisions des coûts au troisième trimestre de 2013, toutes deux en lien avec un contrat à prix forfaitaire en Algérie.
- > Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI a augmenté en 2013 par rapport à 2012, principalement en raison d'une hausse du résultat net provenant d'AltaLink et de Shariket Kahraba Hadjret En Nouss S.p.A. (« SKH »), d'un gain net de 36,2 millions \$ découlant de la cession partielle d'Astoria Project Partners II LLC (« Astoria II »), ainsi que d'une hausse des dividendes reçus provenant de l'Autoroute 407.

#### PRODUITS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIONS \$ CA)

	2013	2012	Variation (%)
Produits	<b>7 913,2 \$</b>	8 091,0 \$	(2,2 %)

- > Les produits de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 sont comparables à ceux de 2012, car la baisse enregistrée dans la catégorie Services a été contrebalancée par l'augmentation des produits des catégories ICI et Ensembles.

#### FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIONS \$ CA)

	2013	2012 <sup>(1)</sup>	Variation (%)
Frais de vente	<b>216,2 \$</b>	225,5 \$	(4,1 %)
Frais généraux et administratifs	<b>620,4</b>	630,0	(1,5 %)
Frais de vente, généraux et administratifs	<b>836,6 \$</b>	855,5 \$	(2,2 %)

(1) Se reporter à la section 12.1 pour des explications sur les chiffres comparatifs.

- > Les frais de vente, généraux et administratifs ont diminué en 2013 par rapport à 2012, pour s'établir à 836,6 millions \$, ce qui a permis de respecter l'objectif qui consistait à ne pas dépasser le niveau de 2012. La diminution est principalement attribuable aux nouvelles initiatives et aux nouveaux programmes actuellement mis en œuvre par la Société.

### TRÉSORERIE NETTE DE LA DETTE AVEC RECOURS

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2013	2012	Variation (%)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>1 108,7 \$</b>	1 174,9 \$	(5,6 %)
Moins :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale	<b>17,8</b>	17,6	1,1 %
Dettes avec recours	<b>348,7</b>	348,5	0,1 %
<b>Trésorerie nette de la dette avec recours</b>	<b>742,2 \$</b>	808,7 \$	(8,2 %)

- > La trésorerie nette de la dette avec recours (trésorerie et équivalents de trésorerie moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie provenant des ICI et la dette avec recours) a diminué au 31 décembre 2013 par rapport au 31 décembre 2012, principalement en raison de la diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

### CARNET DE COMMANDES

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2013	2012
Services	<b>1 629,6 \$</b>	2 151,3 \$
Ensembles	<b>4 429,7</b>	5 747,7
Opérations et maintenance (« O&M »)	<b>2 228,5</b>	2 234,4
<b>Total</b>	<b>8 287,8 \$</b>	10 133,4 \$

- > Le carnet de commandes de la Société a diminué au 31 décembre 2013 par rapport à 2012, en raison d'une diminution dans les catégories Ensembles et Services.

### AUGMENTATION DU DIVIDENDE

- > Le 6 mars 2014, le conseil d'administration de la Société a approuvé un dividende trimestriel de 0,24 \$ par action, soit une augmentation de 4,3 % par rapport au dividende déclaré au trimestre précédent.

## 1.2 SOMMAIRE – AUTRES ÉLÉMENTS

### STRATÉGIE D'ENTREPRISE

Le 2 mai 2013, la Société a annoncé son plan stratégique sur cinq ans visant à accroître sa rentabilité et sa stabilité à long terme et à maximiser la valeur pour les actionnaires. La nouvelle stratégie de SNC-Lavalin présente les secteurs d'activité et les régions clés que ciblera la Société. Elle présente également les solutions intégrées pour son secteur Investissements – concessions d'infrastructure (« ICI ») ainsi que son approche rigoureuse en matière d'investissements.

La stratégie de SNC-Lavalin s'appuie sur les trois piliers suivants décrits à la section 2.2, qui, ensemble, permettront à la Société d'améliorer le rendement de l'ensemble de l'organisation sur plusieurs plans :

- > Plateformes de croissance;
- > Approche améliorée de gestion des ICI; et
- > Facteurs de croissance.

## CHANGEMENTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'élection des membres du conseil d'administration de la Société, qui s'est tenue le 2 mai 2013, a donné lieu aux changements suivants :

### Membres élus qui n'étaient pas auparavant administrateurs de la Société

- > Jacques Bougie;
- > Lise Lachapelle; et
- > Alain Rhéaume.

### Membres qui ne se sont pas présentés à des fins de réélection

- > David Goldman;
- > Pierre H. Lessard;
- > Edythe (Dee) A. Marcoux; et
- > Gwyn Morgan.

## CHANGEMENTS AU SEIN DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

- > En 2013 et au début de 2014, la Société a nommé certains dirigeants clés incluant :
  - Neil Bruce, vice-président directeur principal (président du groupe Ressources, environnement et eau), à compter du 21 janvier 2013;
  - Andreas Pohlmann, chef de la conformité, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013;
  - Alain-Pierre Raynaud, vice-président directeur et chef des affaires financières, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013;
  - Gerry Grigoropoulos, vice-président directeur intérimaire, Investissements dans des concessions d'infrastructures, à compter du 9 août 2013;
  - Terrance N. Ivers, vice-président directeur, Pétrole et gaz, à compter du 16 septembre 2013;
  - Hisham Mahmoud, vice-président directeur principal (président du groupe Infrastructures), à compter du 21 octobre 2013;
  - Erik J. Ryan, vice-président directeur, Marketing, stratégie et relations extérieures, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013;
  - Preston D. Swafford, chef des opérations nucléaires, président et chef de la direction de Candu Énergie, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014;
  - Alexander (Sandy) Taylor, vice-président directeur principal (président du groupe Énergie), à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014. À la suite de cette nomination, Scott Thon, qui assumait par intérim le rôle de vice-président directeur, Énergie depuis janvier 2013, a réintégré son poste de président et chef de la direction d'AltaLink à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014; et
  - David G. Wilkins, chef de la conformité, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014. M. Wilkins succédera au chef de la conformité en place, Andreas Pohlmann, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014, à la suite d'une période de transition exhaustive.

## PORTEFEUILLE D'ICI

- > En février 2013, la Société a annoncé que le Rideau Transit Group Partnership, un consortium dont SNC-Lavalin est un partenaire à 40 %, a finalisé avec la Ville d'Ottawa une entente portant sur la conception, la construction, le financement et l'entretien de la Ligne de la Confédération, le tout premier réseau de transport léger sur rail de la ville.
- > Le 30 septembre 2013, la Société a annoncé qu'elle a obtenu l'autorisation de son conseil d'administration pour amorcer le processus visant la vente d'une participation en capitaux propres dans AltaLink.
- > En décembre 2013, SNC-Lavalin a annoncé la clôture financière de la vente de 66 % de sa participation dans Astoria II, propriétaire de l'entité juridique qui détient et exploite la centrale Astoria II à New York, pour un prix convenu de 82,4 millions \$ US (87,6 millions \$ CA), qui a donné lieu à un produit net en espèces de 86,3 millions \$ après certains ajustements. Avant la clôture financière, SNC-Lavalin détenait une participation de 18,5 % dans Astoria II.

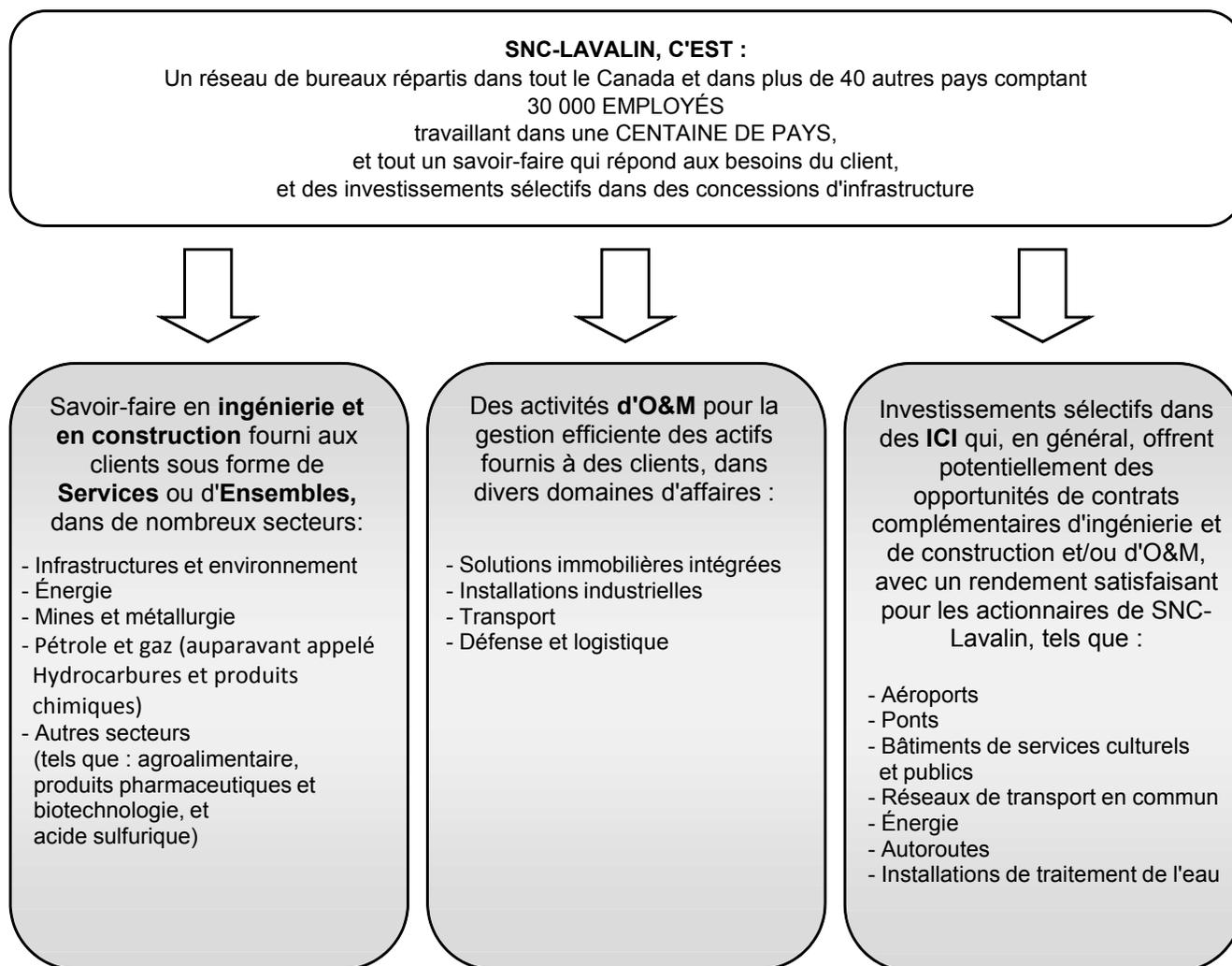
## AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

- > Le 5 février 2014, la Société a annoncé que l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») l'autorisait à conclure des contrats avec des organismes publics dans la province de Québec. SNC-Lavalin a déployé des efforts substantiels et soutenus en 2012 et en 2013 afin d'établir un cadre d'éthique et de conformité efficace dans toute l'organisation et à tous les niveaux de l'exploitation et de la direction. L'application rigoureuse de la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* par l'AMF a été un élément qui a encouragé la Société à continuer de faire des changements en 2013.

## 2. APERÇU GÉNÉRAL DE NOTRE ENTREPRISE ET DE NOTRE STRATÉGIE

### 2.1 NOTRE ENTREPRISE

SNC-Lavalin est l'un des plus importants groupes d'ingénierie et de construction (« I&C ») au monde, et un acteur majeur en matière de propriété d'infrastructures et de services d'exploitation et d'entretien (« O&M »).



Dans certaines parties du présent rapport de gestion, les activités des catégories Services, Ensembles et O&M sont désignées collectivement comme « provenant d'I&C et d'O&M » ou « excluant les ICI », afin d'être distinguées des activités de la catégorie ICI.

SNC-Lavalin a des projets en cours dans plusieurs secteurs géographiques et secteurs d'activité, ce qui témoigne de la diversité des activités de la Société. La diversification des activités de la Société sur les plans géographique et sectoriel est un des facteurs clés qui permettent à SNC-Lavalin de se démarquer de ses concurrents.

Les graphiques ci-après illustrent la **diversité des produits de la Société** et sa capacité à travailler dans diverses catégories d'activité, divers secteurs d'activité et divers secteurs géographiques, selon les produits de 2013.

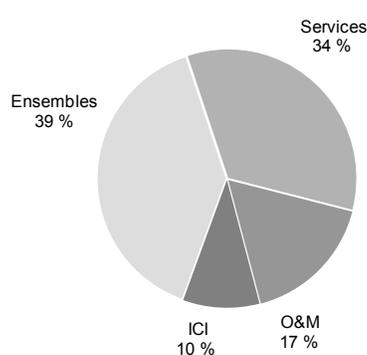
## DIVERSITÉ DES PRODUITS DE LA SOCIÉTÉ

Produits en 2013  
(7,9 milliards \$)

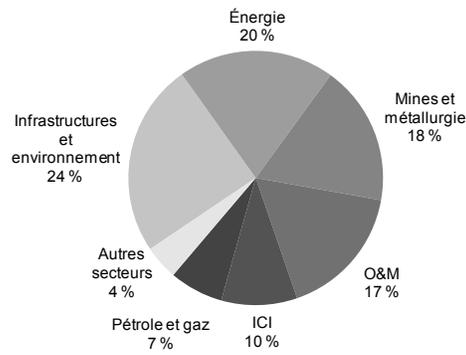
CATÉGORIES D'ACTIVITÉ

SECTEURS D'ACTIVITÉ

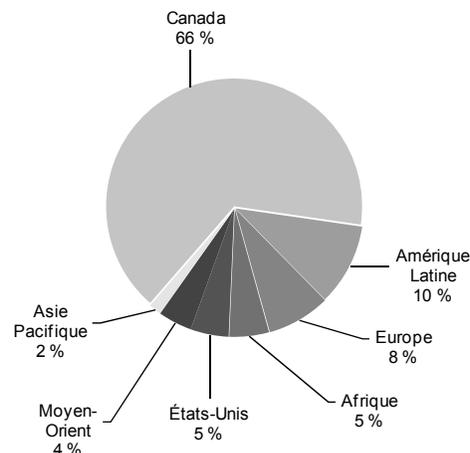
SECTEURS GÉOGRAPHIQUES



Quatre catégories d'activités complémentaires...



...qui servent plusieurs secteurs d'activité...



...avec une couverture géographique mondiale dont la plus grande partie est au Canada.

## 2.2 NOTRE STRATÉGIE D'AFFAIRES

Le 2 mai 2013, la Société a annoncé son plan stratégique sur cinq ans visant à accroître sa rentabilité et sa stabilité à long terme et à maximiser la valeur pour les actionnaires. La nouvelle stratégie de SNC-Lavalin présente les secteurs d'activité et les régions clés que ciblera la Société. Elle présente également les solutions intégrées pour son secteur Investissements – concessions d'infrastructure (« ICI ») ainsi que son approche rigoureuse en matière d'investissements.

La stratégie de SNC-Lavalin s'appuie sur trois piliers qui, ensemble, permettront à la Société d'améliorer le rendement de l'ensemble de l'organisation sur plusieurs plans. Ces trois piliers sont décrits ci-dessous :

### PLATEFORMES DE CROISSANCE

SNC-Lavalin se recentre sur le renforcement de sa position dans certains secteurs d'activité et dans certaines régions clés.

La Société a établi une stratégie de croissance accélérée pour les activités de son groupe Ressources, environnement et eau. Pour ce qui est du secteur Pétrole et gaz, SNC-Lavalin vise une croissance transformationnelle qui lui procurera l'envergure et les capacités nécessaires pour réaliser des projets de grande valeur. Dans le secteur Mines et métallurgie, SNC-Lavalin souhaite renforcer sa position de chef de file et accroître sa rentabilité à long terme. Dans les secteurs Environnement et Eau, la Société envisage diverses occasions de croissance, y compris des possibilités de synergie avec les secteurs Pétrole et gaz, et Mines et métallurgie. La Société est vouée à une plateforme mondiale, mais le premier marché visé sera celui des Amériques.

Les marchés de l'Énergie verte et des Infrastructures représentent une plateforme de croissance continue pour la Société. Dans le secteur Énergie verte, SNC-Lavalin entend mettre l'accent sur des sous-secteurs offrant un fort potentiel de croissance et des marges élevées, tels que le transport et la distribution, l'énergie nucléaire et l'hydroélectricité. La Société bénéficie d'une position solide et bien établie dans ces secteurs clés. Pour ce qui est du secteur Infrastructures, la Société visera une croissance de ses

activités sur le marché des transports en mettant à profit son expérience dans les domaines des partenariats public-privé (« PPP ») et du transport en commun. Le Groupe misera sur des projets complexes et de grande envergure, en tirant parti de ses solides compétences dans les secteurs des aéroports, des ports, des grands ponts et des autoroutes. La Société s'efforcera surtout d'accroître sa forte présence au Canada et dans le reste des Amériques.

SNC-Lavalin compte procéder à des acquisitions stratégiques afin de soutenir sa stratégie de croissance décrite précédemment.

En ce qui a trait à la composition de sa gamme de services, la Société a l'intention de mettre à profit l'ensemble de ses compétences, notamment dans les catégories Services, Ensembles, O&M et Services de soutien. La catégorie Services fait partie des principales forces de la Société et sera un élément clé de sa stratégie de croissance; en effet, l'entreprise entend accroître les produits de cette catégorie en pourcentage des produits totaux. SNC-Lavalin repositionnera sa gamme de services pour répondre à la complexité accrue des projets et des services techniques de manière à générer des marges plus élevées. Le savoir-faire dans la catégorie Ensembles sera essentiel pour accéder à des secteurs de croissance clés, comme ceux des sables bitumineux in situ et des infrastructures. La Société gèrera de manière proactive les risques liés à son portefeuille au moyen de pratiques de gouvernance rigoureuses. La catégorie O&M et les Services de soutien représenteront un facteur de croissance clé. Ils permettront à la Société d'offrir des services techniques complexes dans les secteurs du pétrole et du gaz, des mines, de l'énergie nucléaire et du transport. Ils généreront également des occasions pour les activités de gestion des immobilisations, d'exploitation, d'entretien, de mise en service et de formation.

#### **APPROCHE AMÉLIORÉE DE GESTION DES ICI**

SNC-Lavalin continue de renforcer son secteur des ICI, qui a toujours été une source de projets pour ses groupes d'ingénierie et de construction, en plus d'être un facteur ayant largement contribué à sa solidité financière. Le secteur des ICI joue un rôle important dans la réussite d'une société d'ingénierie et de construction. Désormais, la Société misera sur une approche de gestion encore plus rigoureuse et équilibrée de son portefeuille d'actifs, laquelle prévoit la disposition des investissements à maturité, à moins que des enjeux stratégiques ne justifient d'autres options. La Société envisage la possibilité de se départir d'ICI non essentiels et de réduire sa participation en capital dans ses deux principaux investissements d'importance. La Société a entamé un processus visant la vente d'une participation en capitaux propres dans AltaLink, et prévoit réduire sa participation dans l'Autoroute 407 à moyen terme. Elle tentera de trouver des solutions de financement et des occasions de partenariat qui lui permettront de générer de la valeur tout en gérant ce portefeuille de façon proactive.

Tout en recherchant de nouvelles possibilités, SNC-Lavalin continuera de privilégier les investissements dans des nouvelles concessions d'infrastructure susceptibles d'offrir des occasions d'affaires significatives aux groupes d'ingénierie, de construction et d'exploitation et entretien. Les investissements dans des concessions d'infrastructure existantes seront surtout considérés comme un moyen d'étendre l'expérience en investissements de SNC-Lavalin à de nouveaux marchés et de fournir une nouvelle plateforme pour les occasions d'ingénierie et de construction.

Le principal marché cible de SNC-Lavalin pour les projets d'ICI d'envergure réalisés en partenariat public-privé demeurera les Amériques.

#### **FACTEURS DE CROISSANCE**

SNC-Lavalin améliore sa stratégie de partage des ressources, favorise une plus grande interaction entre ses unités d'exploitation et met au point des méthodes mieux coordonnées de gestion des relations avec les clients et de développement des affaires dans ses bureaux à l'échelle mondiale, le tout grâce à son modèle de mondialisation des activités.

Ce modèle de mondialisation mise également sur une utilisation plus efficace et efficiente des systèmes et des processus dans l'ensemble de l'entreprise. SNC-Lavalin prévoit investir dans plusieurs de ces systèmes, notamment son système de gestion d'entreprise, son système de gestion des ressources humaines et son système exclusif de gestion de projets (PM+), puisqu'elle est d'avis que ces outils lui procurent un avantage stratégique lorsqu'elle présente des offres de services et qu'elle réalise des projets de moyenne ou de grande envergure.

La pierre d'assise de tous ces facteurs demeurera notre engagement indéfectible envers une éthique, une gouvernance et un rendement en santé et sécurité de classe mondiale ainsi qu'envers le perfectionnement et la fidélisation des meilleurs talents de l'industrie.

### 3. COMMENT NOUS ANALYSONS ET PRÉSENTONS NOS RÉSULTATS

#### 3.1 RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'ACTIVITÉ

La Société présente ses résultats selon **quatre catégories d'activité** : **Services** et **Ensembles** (qui regroupent les activités des domaines de **l'ingénierie et de la construction**), **O&M** et **ICI**. La direction de la Société analyse régulièrement les résultats de chacune de ces catégories de manière indépendante, étant donné qu'elles génèrent des marges brutes différentes et présentent des profils de risque différents.

##### 3.1.1 ACTIVITÉS DE LA CATÉGORIE SERVICES

Les **produits de la catégorie Services** proviennent principalement de contrats à prix coûtant majoré et comprennent les contrats en vertu desquels SNC-Lavalin fournit des **services d'ingénierie, d'études de faisabilité, de planification, de conception détaillée, d'évaluation et de sélection d'entrepreneurs, de gestion de projet et de la construction, et de mise en service**. Les produits provenant de contrats individuels de la catégorie Services sont généralement inférieurs à ceux générés par les activités de la catégorie Ensembles, présentées ci-dessous, puisqu'ils reflètent principalement les services professionnels fournis, et non le coût des matériaux, des équipements et/ou de la construction. Les activités de la catégorie Services de la Société visent à générer un ratio de marge brute se situant entre 25 % et 29 %. Les contrats de services pour l'ingénierie, l'approvisionnement et la gestion de la construction sont désignés comme des contrats d'« IAGC ».

##### 3.1.2 ACTIVITÉS DE LA CATÉGORIE ENSEMBLES

Les activités de la catégorie Ensembles diffèrent des activités de la catégorie Services, puisque la Société est **responsable non seulement d'exécuter une ou plusieurs des activités de la catégorie Services, mais assume également la responsabilité de fournir les matériaux et l'équipement, en plus d'être habituellement responsable des activités de construction**. En particulier, les contrats de la catégorie Ensembles pour fournir des services d'ingénierie, des matériaux et de l'équipement, et des activités de construction sont désignés comme des contrats d'« IAC ». Les **produits de la catégorie Ensembles** proviennent principalement de contrats à prix forfaitaire. À ce titre, les produits de la catégorie Ensembles incluent le coût des matériaux, des équipements et, dans la plupart des cas, des activités de construction. La Société vise à générer un ratio de marge brute se situant entre 7 % et 10 % pour ses projets de la catégorie Ensembles.

##### 3.1.3 ACTIVITÉS DE LA CATÉGORIE O&M

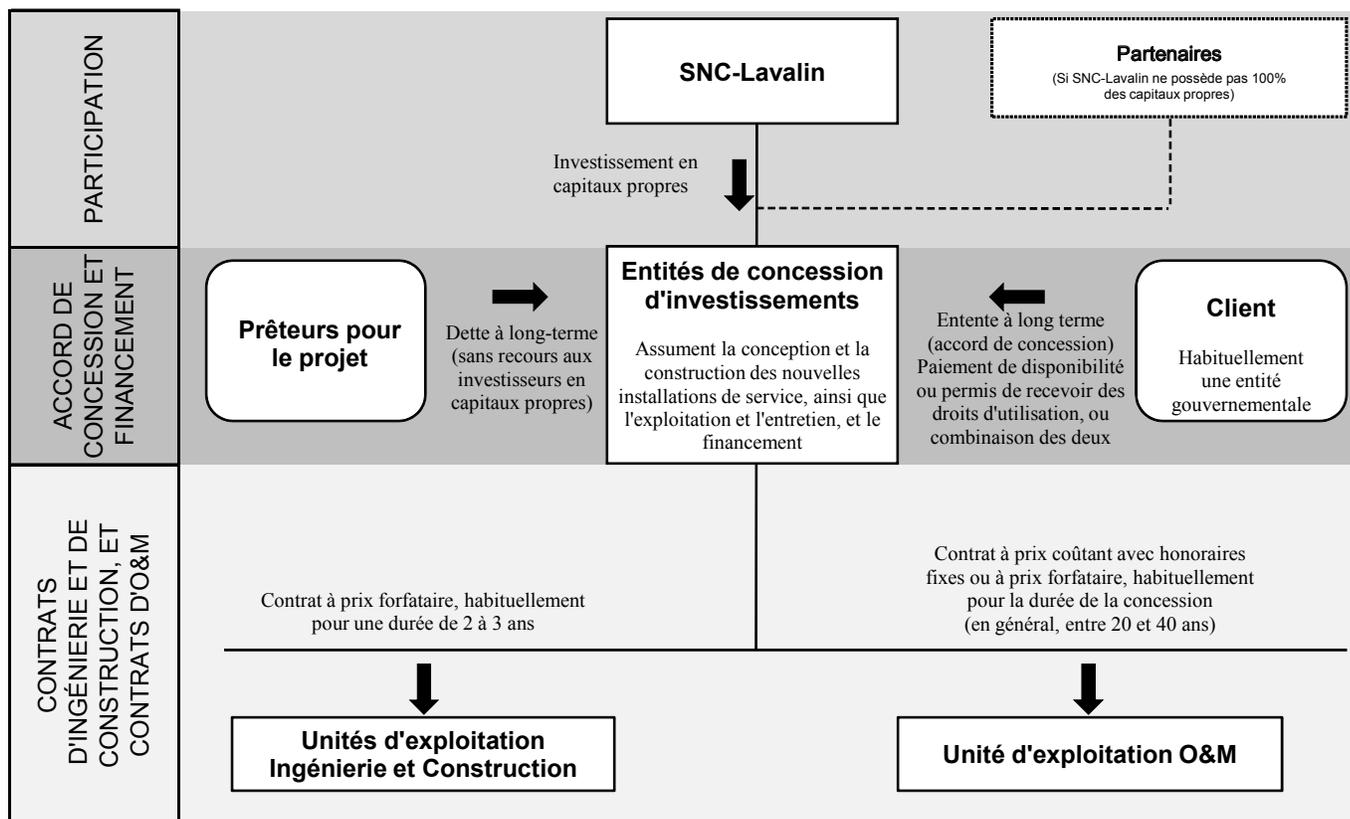
La Société fournit des **solutions d'exploitation, d'entretien et de logistique** pour des immeubles, des centrales électriques, des systèmes d'adduction et de traitement de l'eau, des usines de dessalement, des services postaux, des installations de radiodiffusion, des infrastructures de télécommunications, des autoroutes, des ponts, des réseaux de transport léger sur rail, des aéroports, des navires, des installations pétrolières et gazières, des camps militaires et des baraquements de chantier. Les **produits de la catégorie O&M** proviennent principalement de contrats à prix coûtant avec honoraires fixes et de contrats à prix forfaitaire. Les activités de la catégorie O&M comportent habituellement un volume élevé de transactions, qui sont principalement des coûts remboursables par le client, ce dont résulte un ratio de marge brute inférieur à celui des activités des catégories Services et Ensembles. Historiquement, les activités de la catégorie O&M ont généré un ratio de marge brute se situant entre 3 % et 5 %.

##### 3.1.4 ACTIVITÉS DE LA CATÉGORIE ICI

Les ICI de la Société touchent généralement des infrastructures pour les services publics, tels que **les aéroports, les ponts, les bâtiments culturels et publics, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, l'énergie et les installations de traitement de l'eau**. Ces types d'infrastructures sont habituellement fournis par des entités gouvernementales; toutefois, de nombreux pays s'adressent à présent au secteur privé pour qu'il assume la propriété, le financement, l'exploitation et l'entretien des actifs, habituellement pour une période déterminée. De telles ententes de partenariat public-privé permettent le transfert au secteur privé d'une grande partie des risques liés à la conception, à la construction, à l'exploitation et à l'entretien, ainsi qu'au financement de tels actifs. En retour, le gouvernement i) soit s'engage à faire des paiements réguliers, généralement sous forme de paiements de disponibilité, dès la mise en exploitation de l'infrastructure, pendant une période déterminée (de 20 à 40 ans, en général); ii) soit permet à l'entité de concession d'infrastructure de percevoir des droits d'utilisation auprès des usagers de l'infrastructure pendant une période déterminée; ou iii) combine ces deux aspects.

Les **produits de la catégorie ICI** proviennent principalement des dividendes ou distributions reçus par SNC-Lavalin des entités de concession d'investissement, ou de la totalité ou d'une portion des résultats ou des produits nets de cette entité, selon la méthode comptable exigée par les IFRS.

Pour SNC-Lavalin, un investissement dans une concession d'infrastructure « entièrement nouvelle » (c'est-à-dire que l'infrastructure doit être construite, puisqu'il n'y en a aucune sur le site) adopte habituellement la structure type illustrée ci-dessous :



### 3.1.5 INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE SUR LES ICI POUR UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DE NOS ÉTATS FINANCIERS

L'état consolidé de la situation financière de la Société reflète l'incidence ligne par ligne des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale. Contrairement aux activités dans les catégories Services, Ensembles et O&M, les ICI sont souvent à prédominance de capital. Cela s'explique par la propriété d'actifs d'infrastructure financés principalement au moyen d'emprunts de projet habituellement sans recours au crédit général de la Société.

L'information suivante sur les ICI de la Société est incluse dans les états financiers consolidés annuels audités :

État consolidé de la situation financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Immobilisations corporelles provenant des ICI contrôlés par la Société</li> <li>• Valeur comptable nette des ICI comptabilisés séparément selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût</li> <li>• Dette sans recours provenant des ICI contrôlés par la Société</li> </ul>
Tableau consolidé des flux de trésorerie	<p>Pour les ICI contrôlés par la Société :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amortissement et acquisition d'immobilisations corporelles provenant des ICI</li> <li>• Remboursement et augmentation de la dette sans recours provenant des ICI</li> </ul>
Notes afférentes aux états financiers consolidés annuels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les principaux comptes de l'état de la situation financière touchés par les ICI contrôlés par la Société sont présentés séparément à la note 5</li> <li>• Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI</li> <li>• Certaines autres notes présentent des informations sur les ICI séparément de celles des activités d'I&amp;C et d'O&amp;M</li> </ul>

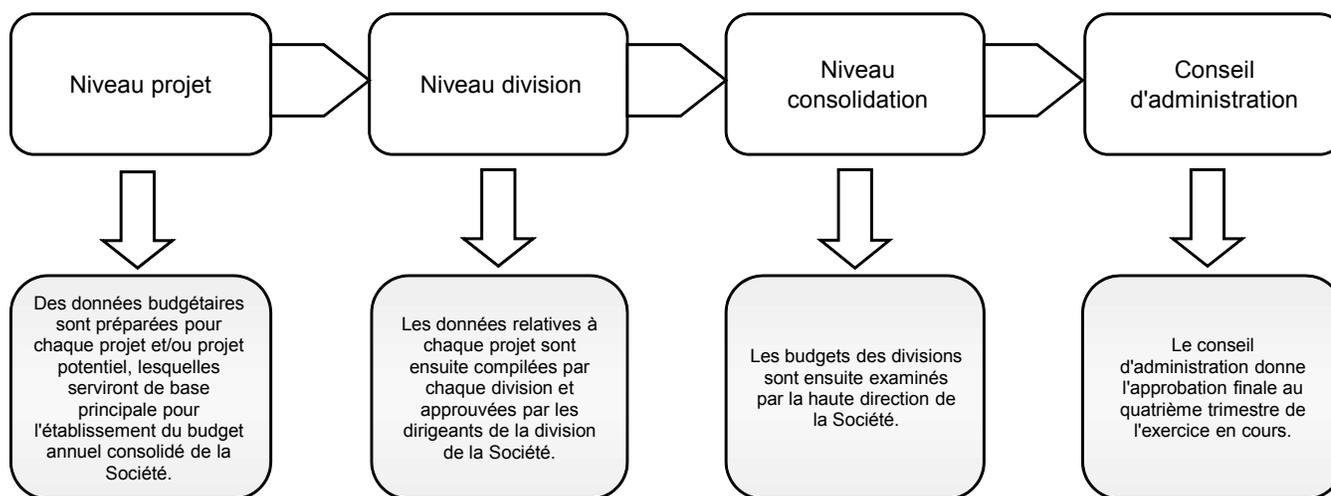
La section 8.3 du présent rapport de gestion présente également de l'information spécifique aux ICI de la Société, incluant un portrait de l'Autoroute 407 et d'AltaLink, qui sont considérés représenter la portion la plus significative de la juste valeur totale du portefeuille d'ICI de la Société.

### 3.2 RÉSULTATS PAR SECTEUR

En plus d'analyser ses résultats par catégories d'activité, la Société présente l'information de la façon dont est évalué le rendement de la direction, en regroupant ses projets d'ingénierie et de construction en fonction du type d'industrie respective, comme suit : i) Infrastructure et environnement; ii) Énergie; iii) Mines et métallurgie; iv) Pétrole et gaz; et v) Autres secteurs. Les secteurs d'activité O&M et ICI correspondent aux catégories d'activité du même nom.

### 3.3 COMMENT NOUS ÉTABLISSONS LE BUDGET ET NOS PRÉVISIONS À L'ÉGARD DES RÉSULTATS

Au cours du quatrième trimestre de chaque exercice, la Société prépare un budget annuel en bonne et due forme (« le budget annuel »).



Le budget annuel est un outil clé utilisé par la direction pour évaluer le rendement de la Société et les progrès réalisés par rapport aux principaux objectifs financiers, selon le plan stratégique de la Société. Le budget annuel est mis à jour au cours de l'exercice pour refléter l'information au moment où la Société prépare les prévisions de ses résultats annuels pour les premier, deuxième et troisième trimestres (« prévisions trimestrielles »), lesquelles sont présentées au conseil d'administration. De plus, le rendement des projets (c'est-à-dire les produits et les coûts d'achèvement estimatifs) est passé en revue par le directeur du projet et, selon l'envergure et le profil de risque du projet, par des cadres clés, y compris le responsable de la division, le vice-président directeur de l'unité d'exploitation, le président de groupe, le chef des affaires financières et le chef de la direction.

Les principaux éléments pris en compte dans l'estimation des produits et de la marge brute aux fins de l'établissement du budget et des prévisions pour les activités des catégories Services, Ensembles et O&M sont les suivants :

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS	INCIDENCE SUR LE BUDGET ANNUEL
Carnet de commandes	Contrats fermes utilisés pour estimer une partie des produits futurs en fonction de l'exécution et du rendement prévu de chaque projet.
Liste de projets potentiels	Contrats non signés pour lesquels la Société prépare actuellement une offre de services et/ou des projets futurs sur lesquels elle a l'intention de présenter une offre de services. Pour les projets potentiels, la Société applique à la valeur d'un contrat un quotient appelé « pourcentage d'octroi-obtention », qui correspond au rapport entre la probabilité que le client octroie le contrat (« octroi ») et la probabilité que la Société obtienne ce contrat (« obtention »).
Exécution et rendement prévu	Les produits et coûts (ou l'exécution) sont déterminés pour chaque projet et tiennent compte des hypothèses sur les risques et incertitudes susceptibles d'avoir une incidence sur l'évolution et/ou la rentabilité de ce projet, y compris, notamment, le rendement du personnel de la Société et de ses sous-traitants ou de ses fournisseurs d'équipement, ainsi que le prix et la disponibilité de la main-d'œuvre, de l'équipement et des matériaux.

En ce qui concerne le budget et les prévisions des ICI, les résultats prévus fondés sur des hypothèses portant sur l'investissement en question sont utilisés.

L'un des outils de gestion clés permettant d'évaluer le rendement de la Société est l'évaluation et l'analyse mensuelles des résultats réels par rapport à ceux du budget annuel ou des prévisions trimestrielles, afin d'analyser la variation des produits, de la marge brute et de la rentabilité. Cela permet à la direction d'évaluer son rendement et, si nécessaire, de mettre en œuvre les mesures correctives. Cette variation par rapport au plan peut survenir principalement pour les raisons suivantes :

SOURCE DE VARIATION	EXPLICATION
Volume d'activité pour les catégories Services, Ensembles et O&M	Variation selon le nombre de projets récemment obtenus, en cours, achevés ou quasi achevés, et selon l'avancement réalisé sur chacun de ces projets pendant cette période. Par ailleurs, la répartition des produits entre les catégories d'activité influera, entre autres, sur la marge brute de la Société.
Changements apportés aux coûts estimés de chaque projet (« révision des prévisions des coûts »)	La variation des coûts estimés pour l'achèvement des projets en vertu des contrats à prix forfaitaire peut avoir une incidence favorable ou défavorable sur les résultats d'un projet. Les hausses ou les baisses de rentabilité pour tout projet à prix forfaitaire dépendent en grande partie de l'exécution du projet.
Changements apportés aux produits estimés et au recouvrement de tels produits	La variation des produits estimés des projets, incluant l'incidence découlant d'ordres de modifications et de réclamations, ainsi qu'un changement dans les estimations de recouvrement de créances clients, contrats en cours et autres actifs financiers, pourraient influencer sur les résultats financiers de la Société.
Changements apportés aux résultats des ICI	La variation des résultats financiers générés par chaque ICI comptabilisé selon la méthode de la consolidation intégrale ou la méthode de la mise en équivalence influera sur les résultats financiers de la Société. Les ajouts au portefeuille des ICI de la Société, ou les retranchements de ce portefeuille, peuvent aussi influencer sur les résultats de la Société.
Niveau des frais de vente, généraux et administratifs	La variation des frais de vente, généraux et administratifs a une incidence directe sur la rentabilité de la Société. Le niveau des frais de vente, généraux et administratifs varie en fonction du volume d'activité et peut dépendre de plusieurs autres facteurs récurrents ou non qui ne sont pas liés à l'exécution ou au rendement du projet.
Coûts de restructuration	Des changements apportés à la façon dont la Société exerce ses activités, la fermeture de certains emplacements où elle exerce des activités et des modifications apportées à sa gamme de services peuvent donner lieu à des coûts de restructuration qui ont une incidence sur les résultats réels et futurs.
Impôt sur le résultat	La variation de l'impôt sur le résultat influe sur la rentabilité de la Société, et dépend de divers facteurs, notamment les secteurs géographiques où la Société exerce ses activités, les taux d'imposition prévus par la loi qui sont en vigueur, la nature des produits gagnés par la Société, ainsi que les avis de cotisation des autorités fiscales.

### 3.4 MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES IFRS ET MESURES ADDITIONNELLES DÉFINIES PAR LES IFRS

Certains des indicateurs utilisés par la direction de la Société pour analyser et mesurer ses résultats constituent des mesures financières non définies par les IFRS et des mesures additionnelles définies par les IFRS. Par conséquent, ils n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. La direction estime que ces indicateurs fournissent une information utile, car ils permettent d'évaluer le rendement de la Société et de ses composantes à divers égards, comme la rentabilité et la situation financière passées, présentes et prévues.

Les mesures financières non définies par les IFRS comprennent les indicateurs suivants :

RENDEMENT		LIQUIDITÉS	
MESURE FINANCIÈRE NON DÉFINIE PAR LES IFRS ET MESURE ADDITIONNELLE DÉFINIE PAR LES IFRS	RÉFÉRENCE	MESURE FINANCIÈRE NON DÉFINIE PAR LES IFRS ET MESURE ADDITIONNELLE DÉFINIE PAR LES IFRS	RÉFÉRENCE
Résultat avant intérêts et impôts (« RAI »)	Sections 4 & 5.2	Trésorerie nette de la dette avec recours	Section 10.2
Marge brute par catégorie d'activité	Section 5.3	Fonds de roulement	Section 10.4
Carnet de commandes	Section 6	Ratio d'endettement avec recours sur le capital	Section 10.5
Ratio des octrois sur les produits	Section 6		
Résultat d'exploitation par secteur	Section 8		
Résultat avant intérêts, impôts et amortissement (« RAIIA »)	Section 8.3.1		
Rendement du capital investi (« RCI »)	Section 10.8		
Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« RCPMA »)	Section 10.9		

Une définition de toutes les mesures non définies par les IFRS et les mesures additionnelles définies par les IFRS est fournie aux sections susmentionnées afin de permettre au lecteur de mieux comprendre les indicateurs utilisés par la direction et, selon le cas, la Société présente un rapprochement quantitatif clair des mesures financières non définies par les IFRS et de la mesure la plus directement comparable calculée conformément aux IFRS.

## 4. NOS PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DE RENDEMENT

La Société s'efforce constamment de créer de la valeur pour ses actionnaires en évaluant régulièrement son rendement global à l'aide des indicateurs financiers clés suivants :

- > le **résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin**, qui est utilisé par la Société pour évaluer sa rentabilité;
- > le **résultat avant intérêts et impôts (« RAI »)**, qui est un indicateur clé du rendement opérationnel de la Société;
- > les **flux de trésorerie opérationnels**, qui correspondent aux flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles tels qu'ils sont présentés dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la Société, et qui sont un indicateur clé de la capacité de la Société de générer des flux de trésorerie à même ses activités opérationnelles, y compris la façon dont elle gère son fonds de roulement; et
- > la **trésorerie nette de la dette avec recours**, qui est un indicateur clé de la capacité financière de la Société.

Le tableau suivant présente un sommaire des principaux indicateurs financiers de rendement et des résultats obtenus aux 31 décembre 2013, 2012 et 2011, et pour les exercices terminés à ces dates.

### PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DE RENDEMENT

INDICATEUR FINANCIER RÉSULTATS RÉELS	2013	2012 <sup>(1)</sup>	2011 <sup>(1)</sup>
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	<b>35,8 M \$</b>	305,9 M \$	377,4 M \$
Diminution du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	<b>(88,3%)</b>	(18,9 %)	(20,6 %)
Résultat avant intérêts et impôts (« RAI »)	<b>228,8 M \$</b>	499,5 M \$	595,6 M \$
Flux de trésorerie opérationnels	<b>333,2 M \$</b>	504,3 M \$	919,7 M \$
Trésorerie nette de la dette avec recours (trésorerie et équivalents de trésorerie moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie provenant des ICI et la dette avec recours)	<b>742,2 M \$</b>	808,7 M \$	851,7 M \$

(1) Se reporter à la section 12.1 pour des explications sur les chiffres comparatifs.

**Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin a diminué de 88,3 % en 2013 pour s'établir à 35,8 millions \$** (0,24 \$ par action après dilution), comparativement à 305,9 millions \$ (2,02 \$ par action après dilution) en 2012. Une analyse du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour les trois derniers exercices est présentée à la section 5.1.

**Le RAI a diminué pour s'établir à 228,8 millions \$ en 2013**, comparativement à 499,5 millions \$ en 2012. Une analyse du RAI de la Société est présentée à la section 5.2.

**Des flux de trésorerie opérationnels de 333,2 millions \$ ont été générés en 2013**, comparativement à 504,3 millions \$ en 2012. Une analyse des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles est présentée à la section 10.3.

**La trésorerie nette de la dette avec recours de 742,2 millions \$ de la Société au 31 décembre 2013** contribue à la capacité de la Société de respecter ses besoins d'exploitation, d'investissement et de financement. Une analyse des liquidités et ressources financières de la Société est présentée à la section 10.2.

## 5. DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIONS \$ CA, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION)

	2013		2012 <sup>(1)</sup>		2011 <sup>(1)</sup>	
<b>Produits par activité :</b>						
Services	2 697,6 \$		3 174,9 \$		2 437,8 \$	
Ensembles	3 113,4		3 020,4		2 871,5	
O&M	1 338,3		1 330,5		1 399,2	
ICI	763,8		565,1		501,4	
	<b>7 913,2 \$</b>		<b>8 091,0 \$</b>		<b>7 209,9 \$</b>	
<b>Marge brute par activité :</b>						
Services	554,0 \$	20,5 %	747,3 \$	23,5 %	592,5 \$	24,3 %
Ensembles	19,8	0,6 %	227,1	7,5 %	301,9	10,5 %
O&M	77,1	5,8 %	64,1	4,8 %	78,4	5,6 %
ICI	464,9	60,9 %	316,6	56,0 %	279,3	55,7 %
	<b>1 115,8 \$</b>	<b>14,1 %</b>	<b>1 355,0 \$</b>	<b>16,7 %</b>	<b>1 252,1 \$</b>	<b>17,4 %</b>
<b>Frais de vente, généraux et administratifs :</b>						
Provenant des ICI	53,1		28,6		28,3	
Provenant d'I&C et d'O&M	783,4		826,8		628,3	
	<b>836,6</b>		<b>855,5</b>		<b>656,6</b>	
<b>Coûts de restructuration et dépréciation du goodwill</b>	<b>123,5</b>		<b>—</b>		<b>—</b>	
<b>Gain sur cession partielle d'Astoria II</b>	<b>(73,0)</b>		<b>—</b>		<b>—</b>	
<b>Résultat avant intérêts et impôts</b>	<b>228,8 \$</b>	<b>2,9 %</b>	<b>499,5 \$</b>	<b>6,2 %</b>	<b>595,6 \$</b>	<b>8,3 %</b>
<b>Charges financières nettes :</b>						
Provenant des ICI	131,2		112,5		99,7	
Provenant d'I&C et d'O&M	19,5		13,7		15,5	
	<b>150,7</b>		<b>126,2</b>		<b>115,2</b>	
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>	<b>78,1</b>		<b>373,4</b>		<b>480,3</b>	
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>41,7</b>		<b>67,0</b>		<b>94,4</b>	
<b>Résultat net</b>	<b>36,4 \$</b>		<b>306,3 \$</b>		<b>385,9 \$</b>	
<b>Résultat net attribuable aux éléments suivants :</b>						
Actionnaires de SNC-Lavalin	35,8 \$		305,9 \$		377,4 \$	
Participations ne donnant pas le contrôle	0,6		0,4		8,5	
<b>Résultat net</b>	<b>36,4 \$</b>		<b>306,3 \$</b>		<b>385,9 \$</b>	
<b>Résultat par action (\$)</b>						
De base	0,24 \$		2,03 \$		2,50 \$	
Dilué	0,24 \$		2,02 \$		2,48 \$	
<b>Informations supplémentaires</b>						
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin :						
Provenant des ICI	281,6 \$		156,9 \$		131,2 \$	
Excluant les ICI	(245,8)		149,0		246,2	
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin</b>	<b>35,8 \$</b>		<b>305,9 \$</b>		<b>377,4 \$</b>	

(1) Se reporter à la section 12.1 pour des explications sur les chiffres comparatifs.

## 5.1 ANALYSE DU RÉSULTAT NET

**L'analyse qui suit porte sur les exercices 2013, 2012 et 2011.**

**Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin a diminué en 2013** par rapport à 2012, reflétant une perte nette attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI, contre un résultat net en 2012, partiellement contrebalancé par une hausse du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI. La diminution du résultat net en 2012 par rapport à 2011 reflétait une baisse du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI, partiellement contrebalancé par une hausse du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI.

**Une perte nette attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI a été enregistrée en 2013** comparativement à un résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI en 2012. Cette perte nette pour 2013 reflétait principalement des pertes d'exploitation dans les secteurs Infrastructures et environnement, et Pétrole et gaz, une charge de 123,5 millions \$ (112,1 millions \$ après impôt) découlant des coûts de restructuration et d'une dépréciation du goodwill principalement liés à l'Europe, ainsi qu'un apport moins élevé du secteur Mines et métallurgie, en partie contrebalancés par un apport plus élevé du secteur Énergie. La perte d'exploitation dans le secteur Infrastructures et environnement en 2013 était surtout attribuable à des révisions défavorables des prévisions des coûts et à des coûts additionnels pour certains contrats du passé à prix forfaitaire non rentables, particulièrement dans le milieu hospitalier et le secteur routier, ainsi qu'à une provision pour risque comptabilisée au titre d'un projet en Libye. La perte d'exploitation dans le secteur Pétrole et gaz pour 2013 était principalement attribuable à une perte enregistrée au deuxième trimestre de 2013 et à une révision défavorable des prévisions des coûts au troisième trimestre de 2013, toutes deux en lien avec un contrat à prix forfaitaire en Algérie.

Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI a diminué en 2012 par rapport à 2011, reflétant principalement une hausse des frais de vente, généraux et administratifs, partiellement contrebalancé par une marge brute plus élevée. L'augmentation de la marge brute reflétait un niveau d'activité plus élevé, partiellement contrebalancé par un ratio de marge brute moins élevé, particulièrement dans la catégorie Ensembles qui a été touchée en particulier par des révisions défavorables des prévisions des coûts liées à un projet d'envergure du secteur Énergie, avec une incidence défavorable de 110,9 millions \$ sur la marge brute en 2012.

**Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI a augmenté en 2013** par rapport à 2012, principalement en raison d'une hausse du résultat net provenant d'AltaLink et de SKH, d'un gain net découlant de la cession partielle d'Astoria II, ainsi que d'une hausse des dividendes reçus provenant de l'Autoroute 407. Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI a augmenté en 2012 par rapport à 2011, principalement en raison de la hausse des dividendes reçus provenant de l'Autoroute 407 et du résultat net plus élevé d'AltaLink, partiellement contrebalancés par un résultat net moins élevé provenant de SKH.

## 5.2 ANALYSE DU RÉSULTAT AVANT INTÉRÊTS ET IMPÔTS

Le RAI est une mesure financière non définie par les IFRS qui est un indicateur de la capacité de l'entité à générer un résultat à même ses activités opérationnelles avant la prise en compte de l'incidence des décisions de financement de la direction. Par conséquent, le RAI est défini aux présentes comme le résultat avant les charges financières nettes et l'impôt sur le résultat.

### RAPPROCHEMENT DU RAI ET DU RÉSULTAT NET

(EN MILLIONS \$ CA)	2013			2012 <sup>(1)</sup>		
	PROVENANT DES ICI	PROVENANT D'I&C ET D'O&M	TOTAL	PROVENANT DES ICI	PROVENANT D'I&C ET D'O&M	TOTAL
Résultat net	281,6 \$	(245,2) \$	36,4 \$	156,9 \$	149,4 \$	306,3 \$
Charges financières nettes	131,2	19,5	150,7	112,5	13,7	126,2
Impôts sur le résultat	72,0	(30,3)	41,7	18,6	48,5	67,0
<b>RAI</b>	<b>484,7 \$</b>	<b>(255,9) \$</b>	<b>228,8 \$</b>	<b>288,0 \$</b>	<b>211,6 \$</b>	<b>499,5 \$</b>

(1) Se reporter à la section 12.1 pour des explications sur les chiffres comparatifs.

**En 2013, le RAI provenant d'I&C et d'O&M était négatif pour un montant de 255,9 millions \$, comparativement à un RAI positif de 211,6 millions \$ en 2012.** Le RAI négatif pour 2013 reflétait principalement le RAI négatif enregistré dans les secteurs Infrastructures et environnement, et Pétrole et gaz, ainsi qu'un apport moins élevé du secteur Mines et métallurgie, en partie contrebalancés par un apport plus élevé du secteur Énergie.

**Le RAI provenant des ICI a augmenté en 2013** par rapport à 2012, essentiellement en raison d'un RAI plus élevé provenant d'AltaLink et de SKH, d'un gain sur cession partielle d'Astoria II, et d'une augmentation des dividendes reçus provenant de l'Autoroute 407.

## 5.3 ANALYSE DES PRODUITS ET DE LA MARGE BRUTE

**Les produits de 2013 ont été comparables** à ceux enregistrés en 2012, étant donné que la diminution dans la catégorie Services a été contrebalancée par l'augmentation des produits des catégories ICI et Ensembles. L'augmentation des produits en 2012 par rapport à 2011 reflétait principalement une hausse de 30,2 % dans la catégorie Services.

**La marge brute a diminué en 2013** par rapport à l'exercice précédent, reflétant un ratio de marge brute moins élevé provenant des activités de la catégorie Ensembles et de la catégorie Services, partiellement contrebalancé par une augmentation de la marge brute provenant des ICI. La baisse de la marge brute provenant de la catégorie Ensembles était essentiellement attribuable à un ratio de marge brute moins élevé, principalement dans le secteur Infrastructures et environnement, alors que la diminution de la marge brute de la catégorie Services était principalement attribuable aux secteurs Mines et métallurgie, et Infrastructures et environnement. L'augmentation de la marge brute en 2012 par rapport à 2011 reflétait essentiellement une augmentation du volume d'activité, principalement dans la catégorie Services, partiellement contrebalancée par un ratio de marge brute moins élevé, particulièrement dans la catégorie Ensembles.

### 5.3.1 PRODUITS ET MARGE BRUTE DE LA CATÉGORIE SERVICES

**Les produits de la catégorie Services ont diminué en 2013** par rapport à 2012, reflétant une diminution dans les secteurs Mines et métallurgie, Infrastructures et environnement, Pétrole et gaz, et Énergie.

**La marge brute de la catégorie Services a diminué en 2013** par rapport à 2012, principalement en raison d'un niveau d'activité moins élevé, surtout dans les secteurs Mines et métallurgie, et Infrastructures et environnement, ainsi que d'une baisse du ratio de marge brute, principalement dans les secteurs Infrastructures et environnement, et Mines et métallurgie. La marge brute de la catégorie Services a été touchée par l'incidence négative des pertes enregistrées sur certains projets de la catégorie Services au Venezuela dans le secteur Pétrole et gaz en raison d'une augmentation du risque de crédit des contreparties, et d'une provision pour des coûts d'environ 17 millions \$ comptabilisée au premier trimestre de 2013 dans le secteur Mines et métallurgie, par suite d'un avis de suspension reçu par la Société en mars 2013 concernant un contrat minier d'envergure.

De 2011 à 2013, le ratio de marge brute a été inférieur à la fourchette cible de la Société, qui se situe entre 25 % et 29 %, en raison principalement d'une baisse de la marge brute sur certains projets d'envergure.

### 5.3.2 PRODUITS ET MARGE BRUTE DE LA CATÉGORIE ENSEMBLES

**Les produits de la catégorie Ensembles ont augmenté en 2013** par rapport à 2012, reflétant principalement une hausse dans les secteurs Énergie, et Mines et métallurgie, partiellement contrebalancée par une baisse des produits du secteur Pétrole et gaz.

**La marge brute de la catégorie Ensembles a diminué en 2013** par rapport à 2012, découlant principalement de la baisse du ratio de marge brute expliquée ci-après.

Les activités de la catégorie Ensembles ont augmenté en 2012 et en 2013, par suite d'un volume d'activité plus élevé. La Société vise un ratio de marge brute se situant entre 7 % et 10 % pour ses projets de la catégorie Ensembles. Le ratio de marge brute a diminué en 2013 par rapport à 2012, en raison essentiellement des révisions défavorables des prévisions des coûts pour certains contrats du passé à prix forfaitaire non rentables en Afrique du Nord et dans le secteur Infrastructures et environnement, particulièrement dans le milieu hospitalier et le secteur routier, notamment des coûts supplémentaires au titre d'un projet hospitalier d'envergure comptabilisés au premier trimestre de 2013, ainsi que d'une provision pour risque comptabilisée au titre d'un projet en Libye et d'une perte relative à la confirmation d'une réclamation pour un projet en Algérie au deuxième trimestre de 2013. Le ratio de marge brute a diminué en 2012 par rapport à 2011, principalement en raison de révisions défavorables des prévisions des coûts liées à un projet d'envergure du secteur Énergie.

### 5.3.3 PRODUITS ET MARGE BRUTE DE LA CATÉGORIE O&M

**Les produits de la catégorie O&M en 2013 ont été comparables** à ceux de 2012.

**La marge brute de la catégorie O&M a augmenté en 2013** par rapport à l'exercice précédent, reflétant un ratio de marge brute plus élevé.

Le ratio de marge brute a dépassé la fourchette historique de 3 % à 5 % en 2013 et en 2011, alors que celui de 2012 s'est établi dans la fourchette historique.

### 5.3.4 PRODUITS ET MARGE BRUTE DE LA CATÉGORIE ICI

La relation entre les produits et la marge brute pour les activités de la catégorie ICI n'est pas pertinente, puisqu'une partie importante des investissements est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût, méthodes qui ne reflètent pas les postes individuels des résultats financiers de ces ICI. La direction utilise comme indicateur clé le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI pour évaluer le rendement de ses ICI. L'analyse présentée dans cette section vise à donner au lecteur une meilleure compréhension de la marge brute générée par les ICI.

**Les produits de la catégorie ICI de la Société ont augmenté en 2013** par rapport à 2012, principalement en raison de l'accroissement des produits provenant d'AltaLink et de SKH, ainsi que de l'augmentation des dividendes reçus provenant de l'Autoroute 407. **La marge brute a augmenté en 2013** par rapport à 2012, essentiellement pour les mêmes raisons que celles mentionnées ci-dessus relativement à l'accroissement des produits.

## 5.4 ANALYSE DES FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

(EN MILLIONS \$ CA)	2013	2012 <sup>(1)</sup>	Variation (%)
Frais de vente	216,2 \$	225,5 \$	(4,1 %)
Frais généraux et administratifs	620,4	630,0	(1,5 %)
Frais de vente, généraux et administratifs	836,6 \$	855,5 \$	(2,2 %)

(1) Se reporter à la section 12.1 pour des explications sur les chiffres comparatifs.

Les frais de vente, généraux et administratifs ont diminué en 2013 par rapport à 2012, pour s'établir à 836,6 millions \$, ce qui a permis de respecter l'objectif qui consistait à ne pas dépasser le niveau de 2012. La diminution est principalement attribuable aux nouvelles initiatives et aux nouveaux programmes actuellement mis en œuvre par la Société.

La Société examine également d'autres mesures à plus long terme en vue de gérer le niveau de ses frais de vente, généraux et administratifs de manière plus efficiente pour les exercices subséquents, dans le cadre de ses initiatives d'accroissement du profit décrites à la section 5.5.

Pour 2013 et 2012, les frais de vente, généraux et administratifs **corporatifs** de la Société comprenaient, entre autres, les charges suivantes :

(EN MILLIONS \$ CA)	2013	2012
Enquêtes et autres questions connexes, ainsi que d'autres mesures, principalement liées à la rétention	14,8 \$	35,9 \$
Charges liées aux nouveaux systèmes informatiques	22,9	11,9
Mise en œuvre d'un nouveau programme de conformité	12,8	–
Total	50,5 \$	47,8 \$

Conformément à la méthodologie décrite à la note 4 des états financiers consolidés annuels audités de 2013 de la Société, les frais de vente, généraux et administratifs **corporatifs** sont répartis dans chacun des secteurs d'activité de la Société.

## 5.5 INITIATIVES D'ACCROISSEMENT DU PROFIT

En 2013, la Société a lancé un nouveau programme d'accroissement du profit à l'échelle de l'entreprise. Ce programme vise à accroître l'efficacité et l'efficacités de la Société, ainsi qu'à améliorer sa compétitivité et sa capacité à se doter d'un carnet de commandes plus étoffé. Le programme comprend notamment des initiatives à court et à long terme qui seront mises en œuvre à l'échelle de l'entreprise et qui couvriront plusieurs aspects des activités de la Société, allant de la rationalisation de sa structure organisationnelle à la simplification des tâches quotidiennes, dans le but d'améliorer l'exécution des projets et d'éliminer la bureaucratie inutile. L'équipe responsable du programme veillera à ce que SNC-Lavalin devienne un chef de file du secteur en matière d'exécution de projet, et s'établisse en tant que société d'ingénierie et de construction de premier ordre.

## 5.6 COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DÉPRÉCIATION DU GOODWILL

Dans le cadre de la réorganisation de ses activités visant à mettre en œuvre son plan stratégique et à améliorer l'efficacité et la compétitivité, la Société a engagé des coûts de restructuration totalisant 67,0 millions \$ (55,6 millions \$ après impôt) en 2013, (2012 : néant). Ces coûts représentent des montants versés en 2013 pour un total de 50,2 millions \$ (2012 : néant), ainsi que des provisions pour coûts d'un total de 16,8 millions \$ au 31 décembre 2013 (2012 : néant). Ces coûts de restructuration à payer devraient être décaissés dans les 12 prochains mois.

Les coûts de restructuration constatés sont principalement liés à des indemnités de départ, la cession de certaines activités et la fermeture de certains bureaux, principalement en Europe. Une telle réorganisation, le manque de rentabilité de certaines activités et une diminution du niveau global des activités dans certaines unités génératrices de trésorerie des catégories Services et Ensembles ont entraîné une dépréciation du goodwill totalisant 56,5 millions \$ en 2013 (2012 : néant).

## 5.7 CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Les charges financières nettes ont augmenté en 2013 par rapport à 2012, reflétant une hausse provenant des ICI ainsi qu'une hausse provenant d'I&C et d'O&M.

Les charges financières nettes provenant des ICI ont augmenté en 2013 par rapport à 2012, principalement en raison d'une charge d'intérêts plus élevée sur la dette sans recours supplémentaire provenant d'AltaLink.

Les charges financières nettes provenant d'I&C et d'O&M ont augmenté en 2013 par rapport à 2012, reflétant principalement une hausse des autres charges financières.

(EN MILLIONS \$ CA)	2013			2012		
	PROVENANT DES ICI	PROVENANT D'I&C ET D'O&M	TOTAL	PROVENANT DES ICI	PROVENANT D'I&C ET D'O&M	TOTAL
Produits d'intérêts	(6,3) \$	(6,6) \$	(12,9) \$	(5,0) \$	(8,4) \$	(13,4) \$
Intérêts sur la dette :						
Avec recours	–	21,9	21,9	–	21,9	21,9
Sans recours						
AltaLink	124,9	–	124,9	104,6	–	104,6
Autres	7,6	–	7,6	7,7	–	7,7
Autres	5,0	4,2	9,2	5,2	0,2	5,4
Charges financières nettes	131,2 \$	19,5 \$	150,7 \$	112,5 \$	13,7 \$	126,2 \$

## 5.8 ANALYSE DE L'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le taux d'imposition effectif provenant d'I&C et d'O&M a diminué en 2013 par rapport à 2012, reflétant principalement des pertes constatées en 2013 ne générant pas d'économie d'impôts sur le résultat, des coûts de restructuration et une dépréciation du goodwill non déductibles, ainsi que la répartition géographique du résultat avant impôts sur le résultat.

Le taux d'imposition effectif provenant des ICI a augmenté en 2013 par rapport à 2012, reflétant principalement une hausse de l'impôt sur le résultat découlant du gain sur cession partielle d'Astoria II et d'une augmentation du résultat avant impôt sur le résultat provenant d'AltaLink, partiellement contrebalancés par un résultat non imposable plus élevé provenant de SKH et d'une hausse des dividendes non imposables reçus provenant de l'Autoroute 407.

Le tableau suivant présente un sommaire du taux d'imposition effectif de la Société en distinguant les ICI des activités d'I&C et d'O&M.

(EN MILLIONS \$ CA)	2013			2012 <sup>(1)</sup>		
	PROVENANT DES ICI	PROVENANT D'I&C ET D'O&M	TOTAL	PROVENANT DES ICI	PROVENANT D'I&C ET D'O&M	TOTAL
Résultat avant impôts sur le résultat	353,6 \$	(275,5) \$	78,1 \$	175,5 \$	197,9 \$	373,4 \$
Impôts sur le résultat	72,0 \$	(30,3) \$	41,7 \$	18,6 \$	48,5 \$	67,0 \$
Taux d'imposition effectif (%)	20,4 %	11,0 %	53,4 %	10,6 %	24,5 %	18,0 %

(1) Se reporter à la section 12.1 pour des explications sur les chiffres comparatifs.

## 6. CARNET DE COMMANDES

La Société divulgue son carnet de commandes, qui est une mesure financière non définie par les IFRS, pour les **catégories d'activité** suivantes, soit : i) **Services**; ii) **Ensembles**; et iii) **O&M**. Le carnet de commandes est un **indicateur prévisionnel des produits anticipés** qui seront comptabilisés par la Société. Il est établi en fonction des **contrats octroyés** considérés comme des **commandes fermes**.

Les activités de la catégorie **O&M** sont exercées en vertu de contrats qui s'étalent sur une période pouvant aller jusqu'à 40 ans. Afin de fournir une information comparable au carnet de commandes des autres catégories d'activité, la Société limite le carnet de commandes de la catégorie O&M à la période dont l'échéance est la plus rapprochée, soit : i) **la durée du contrat**; ou ii) **les 5 prochaines années**. Une indication du total du carnet de commandes de la catégorie O&M pour la période postérieure à la période de 5 ans, laquelle n'est pas prise en compte dans le carnet de commandes de la Société, est présentée à la section 6.3.

La Société veille à ce que l'information présentée dans le carnet de commandes soit à la fois utile et à jour. Par conséquent, la Société revoit régulièrement son carnet de commandes afin de s'assurer que toutes les modifications y sont reflétées, notamment les nouveaux contrats octroyés, les modifications aux contrats en cours et les annulations de projets, le cas échéant.

Dans la prochaine section, la Société présente son « ratio des octrois sur les produits » par catégorie d'activité, lequel est une mesure non définie par les IFRS. Le ratio s'obtient en divisant le montant des contrats octroyés par le montant des produits, pour une période donnée. Cette mesure fournit une base pour l'évaluation du renouvellement des affaires. Cependant, la mesure du carnet de commandes ne comprend pas les projets potentiels, qui sont un des éléments clés pris en compte dans l'estimation des produits et de la marge brute aux fins de l'établissement du budget et des prévisions, comme il est décrit à la section 3.3, et qui peuvent représenter une partie importante des produits budgétés et/ou prévus.

### CARNET DE COMMANDES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ, SECTEUR GÉOGRAPHIQUE ET CATÉGORIE D'ACTIVITÉ

Le tableau suivant présente le détail du carnet de commandes par secteur d'activité, secteur géographique et catégorie d'activité.

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)		2013			
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	SERVICES	ENSEMBLES	O&M	TOTAL	
<b>Services et Ensembles</b>					
Infrastructures et environnement	606,7 \$	2 720,4 \$	– \$	3 327,1 \$	
Énergie	383,6	1 403,4	–	1 787,0	
Mines et métallurgie	293,9	124,6	–	418,6	
Pétrole et gaz	219,4	50,8	–	270,2	
Autres secteurs	126,0	130,4	–	256,4	
<b>O&amp;M</b>	–	–	2 228,5	2 228,5	
<b>Total</b>	<b>1 629,6 \$</b>	<b>4 429,7 \$</b>	<b>2 228,5 \$</b>	<b>8 287,8 \$</b>	
AU CANADA ET À L'EXTÉRIEUR DU CANADA					
Au Canada	801,3 \$	3 559,1 \$	1 458,5 \$	5 819,0 \$	
À l'extérieur du Canada	828,2	870,6	770,1	2 468,8	
<b>Total</b>	<b>1 629,6 \$</b>	<b>4 429,7 \$</b>	<b>2 228,5 \$</b>	<b>8 287,8 \$</b>	

AU 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIONS \$ CA)

2012

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	SERVICES	ENSEMBLES	O&M	TOTAL
<b>Services et Ensembles</b>				
Infrastructures et environnement	721,3 \$	2 916,6 \$	– \$	3 637,9 \$
Énergie	434,7	2 151,1	–	2 585,8
Mines et métallurgie	685,6	320,6	–	1 006,2
Pétrole et gaz	215,5	132,7	–	348,2
Autres secteurs	94,2	226,7	–	320,9
<b>O&amp;M</b>	–	–	2 234,4	2 234,4
<b>Total</b>	<b>2 151,3 \$</b>	<b>5 747,7 \$</b>	<b>2 234,4 \$</b>	<b>10 133,4 \$</b>
AU CANADA ET À L'EXTÉRIEUR DU CANADA				
Au Canada	959,7 \$	4 228,6 \$	1 574,5 \$	6 762,8 \$
À l'extérieur du Canada	1 191,6	1 519,1	659,9	3 370,6
<b>Total</b>	<b>2 151,3 \$</b>	<b>5 747,7 \$</b>	<b>2 234,4 \$</b>	<b>10 133,4 \$</b>

**Le carnet de commandes de la Société a diminué au 31 décembre 2013** par rapport à 2012, en raison d'une diminution dans les catégories Ensembles et Services.

**Le carnet de commandes au Canada a diminué**, en raison d'une baisse dans les secteurs Énergie, Mines et métallurgie, Infrastructures et environnement, et O&M, partiellement contrebalancée par une hausse dans le secteur Pétrole et gaz.

**Le carnet de commandes à l'extérieur du Canada a diminué**, en raison principalement d'une baisse dans les secteurs Énergie, Mines et métallurgie, Pétrole et gaz, et Infrastructures et environnement, en partie contrebalancée par une hausse dans le secteur O&M.

## 6.1 CARNET DE COMMANDES DE LA CATÉGORIE SERVICES

**Le carnet de commandes de la catégorie Services a diminué à la fin de 2013** par rapport à la fin de l'exercice précédent, reflétant une diminution touchant principalement le secteur Mines et métallurgie, incluant le retrait au premier trimestre de 2013 d'un contrat minier d'envergure dont la valeur des travaux suspendus et annulés inclus dans le carnet de commandes s'élevait alors à 120,9 millions \$ en produits anticipés dans la catégorie Services. De plus, en 2013, ce secteur a été touché par le fléchissement des marchés des produits de base.

### RAPPROCHEMENT DU CARNET DE COMMANDES – SERVICES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIONS \$ CA, SAUF LE RATIO DES OCTROIS SUR LES PRODUITS)

	2013	2012
Carnet de commandes – au début	<b>2 151,3 \$</b>	2 226,1 \$
Ajouter : Contrats octroyés pendant l'exercice	<b>2 296,8</b>	3 096,7
Carnet de commandes provenant des acquisitions d'entreprises	–	3,4
Déduire : Produits comptabilisés pendant l'exercice	<b>2 697,7</b>	3 174,9
Retrait d'un contrat minier d'envergure du carnet de commandes	<b>120,9</b>	–
Carnet de commandes – à la fin	<b>1 629,6 \$</b>	2 151,3 \$
Ratio des octrois sur les produits	<b>0,8</b>	1,0

## 6.2 CARNET DE COMMANDES DE LA CATÉGORIE ENSEMBLES

Le carnet de commandes de la catégorie Ensembles a diminué à la fin de 2013 par rapport à 2012, en raison d'une diminution dans tous les secteurs découlant principalement des produits comptabilisés au cours de l'exercice, partiellement contrebalancée par des ajouts, notamment un projet de réseau de transport léger sur rail au Canada au cours du premier trimestre de 2013.

### RAPPROCHEMENT DU CARNET DE COMMANDES – ENSEMBLES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA, SAUF LE RATIO DES OCTROIS SUR LES PRODUITS)	2013	2012
Carnet de commandes – au début	5 747,7 \$	5 482,8 \$
Ajouter : Contrats octroyés pendant l'exercice	1 795,4	3 883,4
Déduire : Produits comptabilisés pendant l'exercice	3 113,4	3 020,4
Retrait d'un projet du carnet de commandes du secteur Pétrole et gaz	–	598,1
Carnet de commandes – à la fin	4 429,7 \$	5 747,7 \$
Ratio des octrois sur les produits	0,6	1,1

## 6.3 CARNET DE COMMANDES DE LA CATÉGORIE O&M

Le carnet de commandes de la catégorie O&M à la fin de 2013 est demeuré comparable à celui de la fin de 2012.

### RAPPROCHEMENT DU CARNET DE COMMANDES – O&M

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA, SAUF LE RATIO DES OCTROIS SUR LES PRODUITS)	2013	2012
Carnet de commandes – au début	2 234,4 \$	2 379,1 \$
Ajouter : Contrats octroyés pendant l'exercice	1 332,4	1 185,8
Déduire : Produits comptabilisés pendant l'exercice	1 338,3	1 330,5
Carnet de commandes – à la fin	2 228,5 \$	2 234,4 \$
Ratio des octrois sur les produits	1,0	0,9

Un grand nombre de contrats dans la catégorie O&M ont été conclus pour une durée beaucoup plus longue que la période de 5 ans pour laquelle les produits sont inclus dans le carnet de commandes de la catégorie O&M de la Société. Le tableau suivant présente le carnet de commandes de la catégorie O&M pour chacun des exercices compris dans la période de 5 ans du carnet de commandes, conformément à la politique de la Société en matière de commandes, ainsi que les produits prévus découlant de ses contrats fermes, qui ne figurent pas au carnet de commandes.

(EN MILLIONS \$ CA)	INCLUS DANS LE CARNET DE COMMANDES						NON INCLUS DANS LE CARNET DE COMMANDES
	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL	PAR LA SUITE
Carnet de commandes de la catégorie O&M	913,2 \$	446,5 \$	298,5 \$	294,5 \$	275,9 \$	2 228,5 \$	3 325,3 \$

## 7. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRODUITS PAR CATÉGORIE D'ACTIVITÉ

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIONS \$ CA)

2013

	SERVICES	ENSEMBLES	O&M	ICI	TOTAL	
Canada	1 191,6 \$	2 173,7 \$	1 128,7 \$	708,1 \$	5 202,2 \$	66 %
Amérique latine	553,8	215,1	48,7	–	817,5	10 %
Europe	318,0	263,8	49,9	2,5	634,1	8 %
Afrique	161,4	98,9	93,5	42,1	396,0	5 %
États-Unis	132,6	234,8	1,4	11,1	379,9	5 %
Moyen-Orient	210,2	112,9	16,0	–	339,1	4 %
Asie-Pacifique	112,4	13,1	–	–	125,5	2 %
Autres régions	17,7	1,2	–	–	18,8	0 %
<b>Total</b>	<b>2 697,6 \$</b>	<b>3 113,4 \$</b>	<b>1 338,3 \$</b>	<b>763,8 \$</b>	<b>7 913,2 \$</b>	<b>100 %</b>

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIONS \$ CA)

2012

	SERVICES	ENSEMBLES	O&M	ICI	TOTAL	
Canada	1 373,0 \$	1 941,8 \$	1 133,5 \$	560,9 \$	5 009,2 \$	62 %
Amérique latine	676,2	110,1	27,3	–	813,6	10 %
Europe	338,8	306,5	51,0	2,1	698,4	9 %
Afrique	253,8	286,1	109,8	–	649,7	8 %
États-Unis	167,5	134,0	0,7	2,1	304,3	4 %
Moyen-Orient	183,5	171,4	7,7	–	362,6	4 %
Asie-Pacifique	145,3	67,2	0,6	–	213,1	2 %
Autres régions	36,8	3,3	–	–	40,1	1 %
<b>Total</b>	<b>3 174,9 \$</b>	<b>3 020,4 \$</b>	<b>1 330,5 \$</b>	<b>565,1 \$</b>	<b>8 091,0 \$</b>	<b>100 %</b>

**Les produits au Canada ont augmenté en 2013** par rapport à 2012, essentiellement en raison d'un volume d'activité plus élevé dans la catégorie Ensembles, principalement dans les secteurs Énergie, et Mines et métallurgie, ainsi que des produits plus élevés dans la catégorie ICI, principalement attribuable à l'accroissement des produits provenant d'AltaLink et à l'augmentation des dividendes reçus provenant de l'Autoroute 407, partiellement contrebalancés par un volume d'activité moins élevé dans la catégorie Services, principalement dans les secteurs Mines et métallurgie, et Infrastructures et environnement.

**Les produits en Amérique latine en 2013 sont demeurés comparables** à ceux de l'exercice précédent, étant donné que le volume d'activité moins élevé dans la catégorie Services, principalement dans les secteurs Mines et métallurgie, et Pétrole et gaz, a été contrebalancé par un volume d'activité plus élevé dans la catégorie Ensembles, principalement dans le secteur Énergie.

**Les produits provenant de l'Europe ont diminué en 2013** par rapport à 2012, essentiellement en raison d'un volume d'activité moins élevé dans la catégorie Ensembles, principalement dans les Autres secteurs.

**Les produits provenant de l'Afrique ont diminué en 2013** par rapport à 2012, essentiellement en raison d'un volume d'activité moins élevé dans la catégorie Ensembles, principalement dans le secteur Pétrole et gaz, ainsi que dans la catégorie Services, principalement dans le secteur Mines et métallurgie. Ces volumes d'activité moins élevés ont été partiellement contrebalancés par un accroissement des produits provenant de SKH dans la catégorie ICI.

**Les produits provenant des États-Unis ont augmenté en 2013** par rapport à 2012, reflétant essentiellement un volume d'activité plus élevé dans la catégorie Ensembles, particulièrement dans le secteur Énergie, partiellement contrebalancé par une baisse du volume d'activité dans la catégorie Services.

**Les produits provenant du Moyen-Orient ont diminué en 2013** par rapport à 2012, en raison d'un volume d'activité moins élevé dans la catégorie Ensembles, partiellement contrebalancé par une hausse du volume d'activité dans la catégorie Services, principalement dans le secteur Mines et métallurgie.

**En Asie-Pacifique, les produits ont diminué en 2013** par rapport à l'exercice précédent, reflétant essentiellement un volume d'activité moins élevé dans la catégorie Ensembles, dans le secteur Énergie, et une baisse des activités dans la catégorie Services.

**Dans les Autres régions, les produits ont diminué en 2013** par rapport à 2012, reflétant essentiellement un volume d'activité moins élevé dans la catégorie Services, principalement dans le secteur Pétrole et gaz.

## 8. RÉSULTAT D'EXPLOITATION PAR SECTEUR

Comme il a été mentionné précédemment, la Société analyse ses résultats par secteur d'activité. Ces secteurs regroupent les activités connexes au sein de SNC-Lavalin, de la façon dont est évalué le rendement de la direction. La Société présente l'information de la façon dont est évalué le rendement de la direction en regroupant ses projets réalisés en fonction du type d'industrie.

Au cours de 2014, considérant les progrès réalisés pour la mise en œuvre de sa stratégie d'affaires annoncée en 2013, la Société entend apporter certains changements à sa façon de regrouper ses activités et de présenter et d'analyser ses secteurs.

Par ailleurs, lors de l'établissement du budget de 2014, il a été décidé que l'intérêt imputé, qui était attribué aux secteurs à un taux annuel de 10 % donnant lieu à un coût ou à un produit selon que les actifs courants excèdent les passifs courants du secteur ou vice-versa, ne sera plus utilisé à l'interne à compter de janvier 2014. Par conséquent, le résultat d'exploitation de la Société par secteur ne tiendra plus compte de l'intérêt imputé et correspondra donc au résultat avant intérêts et impôts (« RAI »). La Société est d'avis que l'utilisation du RAI améliorera la qualité des informations à fournir sur ses secteurs, ses pairs utilisant plus fréquemment cette mesure financière que l'ancienne mesure.

Les commentaires ci-dessous passent en revue les produits et le résultat d'exploitation de la Société par secteur. Se reporter à la note 4 des états financiers consolidés annuels audités de 2013 pour plus d'information sur la manière dont la Société établit son résultat d'exploitation.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2013			2012 <sup>(1)</sup>		
	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	RATIO DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION SUR LES PRODUITS	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	RATIO DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION SUR LES PRODUITS
<b>Services et Ensembles</b>						
Infrastructures et environnement	1 947,1 \$	(286,5)\$	(14,7 %)	2 070,9 \$	21,2 \$	1,0 %
Énergie	1 570,3	135,8	8,7 %	1 388,5	79,3	5,7 %
Mines et métallurgie	1 408,5	38,8	2,8 %	1 519,1	97,4	6,4 %
Pétrole et gaz	541,0	(68,1)	(12,6 %)	840,4	(11,5)	(1,4 %)
Autres secteurs	344,2	26,6	7,7 %	376,4	34,2	9,1 %
<b>O&amp;M</b>	1 338,3	57,3	4,3 %	1 330,5	43,3	3,3 %
<b>ICI</b>	763,8	281,6	36,9 %	565,1	156,9	27,8 %
<b>Total</b>	<b>7 913,2 \$</b>	<b>185,6 \$</b>	<b>2,4 %</b>	<b>8 091,0 \$</b>	<b>420,9 \$</b>	<b>5,2 %</b>

(1) Se reporter à la section 12.1 pour des explications sur les chiffres comparatifs.

## 8.1.1 ACTIVITÉS DES CATÉGORIES SERVICES ET ENSEMBLES

Le savoir-faire en matière d'ingénierie et de construction provient du personnel de la Société pour les activités des catégories Services et Ensembles. Le tableau ci-dessous résume la répartition des produits entre les catégories Services et Ensembles (soit les contrats de la catégorie Services typiquement à prix coûtant majoré et ceux de la catégorie Ensembles typiquement à prix forfaitaire), ainsi que le ratio du résultat d'exploitation sur les produits.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2013		2012 <sup>(1)</sup>		2011 <sup>(1)</sup>	
		PROPORTION		PROPORTION		PROPORTION
Produits de la catégorie Services	2 697,6 \$	46,4 %	3 174,9 \$	51,2 %	2 437,8 \$	45,9 %
Produits de la catégorie Ensembles	3 113,4	53,6 %	3 020,4	48,8 %	2 871,5	54,1 %
<b>Produits des catégories Services et Ensembles</b>	<b>5 811,0 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>6 195,3 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>5 309,3 \$</b>	<b>100,0 %</b>
Résultat d'exploitation	(153,3)\$		220,7 \$		322,1 \$	
Ratio du résultat d'exploitation sur les produits	(2,6 %)		3,6 %		6,1 %	

(1) Se reporter à la section 12.1 pour des explications sur les chiffres comparatifs.

La perte d'exploitation pour 2013 découle principalement des pertes d'exploitation enregistrées dans les secteurs Infrastructures et environnement, et Pétrole et gaz, ainsi que d'un apport moins élevé du secteur Mines et métallurgie, partiellement contrebalancés par un apport plus élevé du secteur Énergie, comme il est décrit aux sections 8.1.2 à 8.1.5. La proportion d'activités de la catégorie Services par rapport à l'ensemble des activités comprises dans les catégories Services et Ensembles a diminué, passant de 51,2 % en 2012 à 46,4 % en 2013, ce qui a eu une incidence défavorable sur le ratio du résultat d'exploitation sur les produits. La diminution du résultat d'exploitation pour 2011 et 2012 était principalement attribuable à une hausse des frais de vente, généraux et administratifs, ainsi qu'à un ratio de marge brute moins élevé.

## 8.1.2 INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT

**Infrastructures et environnement** comprend une gamme de projets d'infrastructure pour les secteurs public et privé dont des aéroports, des bâtiments, des établissements de soins de santé, d'enseignement et récréatifs, des ports de mer, des gares maritimes et des terminaux de traversier, des systèmes de régularisation des crues, des réseaux de transport en commun, des chemins de fer, des routes, des ponts, ainsi que des installations de traitement des eaux usées et de production et distribution de l'eau potable. La Société fournit également des services liés à l'environnement à l'échelle mondiale, offrant un savoir-faire spécialisé dans les secteurs de l'énergie, de l'infrastructure, du pétrole et du gaz, des mines, de l'industrie, de l'aménagement rural et des changements climatiques.

(EN MILLIONS \$ CA)	2013	2012 <sup>(1)</sup>	Variation (%)
Produits provenant du secteur Infrastructures et environnement			
Services	753,0 \$	868,8 \$	(13,3 %)
Ensembles	1 194,1	1 202,1	(0,7 %)
<b>Total</b>	<b>1 947,1 \$</b>	<b>2 070,9 \$</b>	<b>(6,0 %)</b>
Résultat d'exploitation provenant du secteur Infrastructures et environnement	(286,5) \$	21,2 \$	s.o.
Ratio du résultat d'exploitation sur les produits provenant du secteur Infrastructures et environnement (%)	(14,7 %)	1,0 %	s.o.
Carnet de commandes à la fin	3 327,1 \$	3 637,9 \$	(8,5 %)

(1) Se reporter à la section 12.1 pour des explications sur les chiffres comparatifs.

**Les produits provenant du secteur Infrastructures et environnement ont diminué en 2013** par rapport à 2012, reflétant principalement un niveau d'activité moins élevé dans la catégorie Services.

Les **principaux projets ayant contribué aux produits en 2013** comprennent des travaux liés à des hôpitaux dans l'est du Canada, ainsi que des autoroutes et des réseaux de transport en commun dans l'ouest et le centre du Canada.

**Le secteur Infrastructures et environnement a enregistré une perte d'exploitation de 286,5 millions \$ en 2013**, comparativement à un résultat d'exploitation de 21,2 millions \$ en 2012, principalement en raison des révisions défavorables des prévisions des coûts comptabilisées par la Société au troisième trimestre de 2013 avec une incidence défavorable de 142,3 millions \$ sur la marge brute pour certains contrats du passé à prix forfaitaire non rentables, particulièrement dans le milieu hospitalier et le secteur routier. En ce qui concerne les projets susmentionnés dans le secteur routier, bien que l'ouverture à la circulation ait eu lieu au quatrième trimestre de 2013, une perte additionnelle ayant eu une incidence défavorable de 18,0 millions \$ sur la marge brute a été constatée par suite d'une révision des prévisions des coûts liés à ces projets, reflétant les travaux additionnels requis pour achever les projets.

De plus, la Société a enregistré une provision pour risque de 47,0 millions \$ au deuxième trimestre de 2013 à la suite d'une tentative inattendue de retrait de ce montant en vertu de lettres de crédit couvrant un acompte reçu et la bonne exécution, lesquelles ont été émises précédemment au profit du client d'un projet en Libye. Le projet est interrompu depuis le début de l'agitation civile en Libye en 2010. Il n'y a eu aucun développement significatif relativement à la situation à la suite de cette tentative. Par ailleurs, ces pertes d'exploitation comprennent un montant d'environ 32 millions \$ constaté au premier trimestre de 2013 pour des coûts supplémentaires au titre d'un projet hospitalier d'envergure qui, selon la Société, n'étaient pas prévus à l'entente du projet en cause. La Société entend entreprendre des démarches pour recouvrer la valeur de ces coûts supplémentaires. Si l'on faisait abstraction de l'incidence des révisions des prévisions des coûts, de la provision pour risque et des autres pertes décrites ci-dessus, le secteur Infrastructures et environnement enregistrerait tout de même une perte d'exploitation pour 2013, malgré la diminution des frais de vente, généraux et administratifs, puisque des projets générant des marges brutes insuffisantes ont continué d'avoir une incidence négative sur la marge brute.

### 8.1.3 ÉNERGIE

**Énergie** comprend des projets liés à l'énergie hydroélectrique, thermique et nucléaire, à la valorisation énergétique des déchets, aux solutions d'énergie verte, et aux réseaux de transport et de distribution d'électricité.

(EN MILLIONS \$ CA)	2013	2012 <sup>(1)</sup>	Variation (%)
Produits provenant du secteur Énergie			
Services	435,5 \$	487,5 \$	(10,7 %)
Ensembles	1 134,8	901,0	25,9 %
<b>Total</b>	<b>1 570,3 \$</b>	1 388,5 \$	13,1 %
Résultat d'exploitation provenant du secteur Énergie	135,8 \$	79,3 \$	71,3 %
Ratio du résultat d'exploitation sur les produits provenant du secteur Énergie (%)	8,7 %	5,7 %	s.o.
Carnet de commandes à la fin	1 787,0 \$	2 585,8 \$	(30,9 %)

(1) Se reporter à la section 12.1 pour des explications sur les chiffres comparatifs.

**Les produits du secteur Énergie ont augmenté en 2013** par rapport à 2012, reflétant un volume d'activité plus élevé dans la catégorie Ensembles, partiellement contrebalancé par un volume d'activité moins élevé dans la catégorie Services.

Les **principaux projets ayant contribué aux produits en 2013** comprennent des travaux liés à des centrales hydroélectriques dans l'ouest et dans l'est du Canada, une centrale nucléaire en Amérique latine, un compresseur de CO<sub>2</sub> et des systèmes de déshydratation sur le site d'une centrale au charbon dans l'ouest du Canada, une centrale au gaz naturel à cycle combiné aux États-Unis, un projet de réfection d'un barrage en Afrique australe, ainsi qu'une centrale thermique en Afrique du Nord.

Le **résultat d'exploitation de la Société provenant du secteur Énergie a augmenté en 2013** par rapport à 2012, reflétant principalement une hausse du ratio de marge brute conjuguée à un volume d'activité plus élevé. Le ratio de marge brute plus élevé en 2013 reflétait en partie un niveau plus élevé de révisions défavorables des prévisions des coûts en 2012 par rapport à 2013 relativement à certains projets d'envergure. Ainsi, des révisions défavorables des prévisions des coûts ont été enregistrées en 2013 et en 2012 pour certains contrats d'envergure, lesquelles ont eu une incidence défavorable de 67,2 millions \$ sur la marge brute en 2013, notamment en raison d'un contrat du passé à prix forfaitaire non rentable en Afrique du Nord, pour lequel l'incidence négative en 2012 avait totalisé 110,9 millions \$. Le projet en Afrique du Nord a été touché, au quatrième trimestre de 2013, par une révision des prévisions des coûts, en raison principalement d'une productivité plus faible que prévu qui a eu des répercussions sur l'avancement du projet.

## 8.1.4 MINES ET MÉTALLURGIE

**Mines et métallurgie** comprend une gamme complète de services pour tous les procédés de récupération des minerais et des métaux, y compris l'aménagement d'infrastructures minières, le traitement des minerais, la fusion et l'affinage de métaux, la fermeture de mines, la restauration de sites miniers, la gestion des mines et des résidus, ainsi que la fabrication d'engrais.

(EN MILLIONS \$ CA)	2013	2012 <sup>(1)</sup>	Variation (%)
Produits provenant du secteur Mines et métallurgie			
Services	828,8 \$	1 096,4 \$	(24,4 %)
Ensembles	579,7	422,8	37,1 %
<b>Total</b>	<b>1 408,5 \$</b>	<b>1 519,1 \$</b>	<b>(7,3 %)</b>
Résultat d'exploitation provenant du secteur Mines et métallurgie	38,8 \$	97,4 \$	(60,1 %)
Ratio du résultat d'exploitation sur les produits provenant du secteur Mines et métallurgie (%)	2,8 %	6,4 %	s.o.
Carnet de commandes à la fin	418,6 \$	1 006,2 \$	(58,4 %)

(1) Se reporter à la section 12.1 pour des explications sur les chiffres comparatifs.

**Les produits du secteur Mines et métallurgie en 2013 ont diminué** comparativement à ceux de 2012, reflétant un niveau d'activité moins élevé dans la catégorie Services, cette baisse ayant été partiellement contrebalancée par un niveau d'activité plus élevé dans la catégorie Ensembles.

Les **principaux projets ayant contribué aux produits en 2013** comprennent des projets de potasse dans l'Ouest canadien, un projet d'aluminium au Moyen-Orient, la mise en valeur de mines de cuivre et un système d'élimination de résidus miniers épaissis sur le site d'un projet de minerai de fer en Amérique latine, un projet de réduction des émissions atmosphériques pour une fonderie de nickel en Ontario, ainsi que la mise en valeur d'une mine d'or et l'agrandissement d'une mine de minerai de fer au Québec.

Le **résultat d'exploitation de la Société provenant du secteur Mines et métallurgie a diminué en 2013** par rapport à 2012, principalement en raison d'un ratio de marge brute moins élevé, partiellement contrebalancé par une baisse des frais de vente, généraux et administratifs. Le ratio de marge brute moins élevé incluait un changement dans la répartition des produits des catégories Services et Ensembles ainsi qu'une provision pour des coûts d'environ 17 millions \$ enregistrée au premier trimestre de 2013, par suite d'un avis de suspension reçu par la Société en mars 2013 concernant un contrat minier d'envergure.

## 8.1.5 PÉTROLE ET GAZ

**Pétrole et gaz** (auparavant Hydrocarbures et produits chimiques) comprend des projets liés à la production de bitume, à la production de pétrole lourd, aux installations pétrolières et gazières à terre et en mer, au raffinage et à l'enrichissement, aux produits pétrochimiques, aux spécialités chimiques, aux biocarburants, au traitement du gaz naturel, aux terminaux de regazéification du gaz naturel liquéfié, à la gazéification de charbon en gaz liquéfié, au captage, au transport et au stockage de CO<sub>2</sub>, aux oléoducs et gazoducs, ainsi qu'aux terminaux et aux stations de pompage.

(EN MILLIONS \$ CA)	2013	2012 <sup>(1)</sup>	Variation (%)
Produits provenant du secteur Pétrole et gaz			
Services	506,4 \$	562,0 \$	(9,9 %)
Ensembles	34,5	278,3	(87,6 %)
<b>Total</b>	<b>541,0 \$</b>	<b>840,4 \$</b>	<b>(35,6 %)</b>
Résultat d'exploitation provenant du secteur Pétrole et gaz	(68,1)\$	(11,5)\$	492,8 %
Ratio du résultat d'exploitation sur les produits provenant du secteur Pétrole et gaz (%)	(12,6 %)	(1,4 %)	s.o.
Carnet de commandes à la fin	270,2 \$	348,2 \$	(22,4 %)

(1) Se reporter à la section 12.1 pour des explications sur les chiffres comparatifs.

**Les produits du secteur Pétrole et gaz ont diminué en 2013** par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la diminution des produits de la catégorie Ensembles, découlant notamment de la constatation d'une perte de 70,1 millions \$, comme il est expliqué ci-après, et du fait que certains projets d'envergure étaient en voie d'être achevés ou ont été achevés en 2013.

Les **principaux projets ayant contribué aux produits en 2013** comprennent des contrats de services-conseils et de gestion de projet pour diverses installations et infrastructures en Amérique latine, des travaux liés à un complexe de raffinerie et d'usine de produits chimiques aux États-Unis, et des travaux liés à des installations centrales de traitement par drainage par gravité au moyen de vapeur dans l'Ouest canadien.

**Le secteur Pétrole et gaz a enregistré une perte d'exploitation de 68,1 millions \$ en 2013**, comparativement à une perte d'exploitation de 11,5 millions \$ en 2012. La perte d'exploitation pour 2013 était surtout attribuable à une révision défavorable des prévisions des coûts au troisième trimestre de 2013, ainsi qu'à une perte de 70,1 millions \$ constatée par la Société au deuxième trimestre de 2013 en lien avec une confirmation de réclamation reçue en juillet 2013 et alléguant des pénalités de retard, toutes deux relatives à un contrat du passé à prix forfaitaire en Afrique du Nord, plus précisément en Algérie. La Société continue de prendre toutes les mesures nécessaires pour contester ces pénalités, y compris des mesures pour récupérer les coûts supplémentaires qu'elle a engagés. L'augmentation de la perte d'exploitation en 2013 par rapport à 2012 s'explique également par les pertes enregistrées sur certains projets de la catégorie Services au Venezuela en raison d'une augmentation du risque de crédit des contreparties, ainsi que par un volume d'activité moins élevé dans la catégorie Ensembles, en partie contrebalancés par l'issue favorable de certains contrats d'IAC à prix forfaitaire. La perte d'exploitation enregistrée en 2012 était principalement attribuable à des révisions défavorables des prévisions des coûts pour certains contrats d'envergure dans les catégories Ensembles et Services.

#### 8.1.6 AUTRES SECTEURS

**Autres secteurs** regroupe les activités de plusieurs domaines, à savoir l'agroalimentaire, les produits pharmaceutiques et la biotechnologie, l'acide sulfurique, ainsi que d'autres installations industrielles qui ne sont pas incluses dans les autres secteurs d'activité présentés précédemment.

(EN MILLIONS \$ CA)	2013	2012 <sup>(1)</sup>	Variation (%)
Produits provenant du secteur Autres secteurs			
Services	173,9 \$	160,3 \$	8,5 %
Ensembles	170,3	216,2	(21,2 %)
<b>Total</b>	<b>344,2 \$</b>	<b>376,4 \$</b>	<b>(8,6 %)</b>
Résultat d'exploitation provenant du secteur Autres secteurs	26,6 \$	34,2 \$	(22,3 %)
Ratio du résultat d'exploitation sur les produits provenant du secteur Autres secteurs (%)	7,7 %	9,1 %	s.o.
Carnet de commandes à la fin	256,4 \$	320,9 \$	(20,1 %)

(1) Se reporter à la section 12.1 pour des explications sur les chiffres comparatifs.

**Les produits des Autres secteurs ont diminué en 2013** par rapport à 2012, en raison d'un volume d'activité moins élevé dans la catégorie Ensembles.

**Le résultat d'exploitation provenant des Autres secteurs a diminué en 2013** par rapport à 2012, en raison principalement d'un volume d'activité moins élevé dans la catégorie Ensembles conjugué à une baisse du ratio de marge brute.

## 8.2 O&M

Les activités de la catégorie **O&M** sont fournies par le personnel de la Société dans les domaines d'affaires suivants :

- > **Solutions immobilières intégrées** : comprend tous les aspects de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles, de la gestion immobilière, des services-conseils, de la réalisation et de la mise en service de projets, de la gestion de l'énergie et des initiatives de développement durable, et de la gestion de programmes;
- > **Installations industrielles** : comprend un savoir-faire spécialisé en surveillance de l'exploitation et de l'entretien d'actifs tels que : turbines, générateurs de vapeur, chaudières, systèmes d'adduction et de traitement de l'eau, installations pétrolières et gazières, systèmes électriques et mécaniques, et installations de fabrication;
- > **Transport** : comprend l'exploitation, l'entretien et la remise en état d'importantes infrastructures, telles que les aéroports, les réseaux de transport public, les autoroutes, les ponts et les tunnels; et
- > **Défense et logistique** : comprend un soutien à la marine canadienne pour l'entretien de divers types de navires, allant des navires de recherche et de défense aux remorqueurs et à de nombreux autres bâtiments de diverses classes, de même qu'un soutien aux Forces armées du Canada, des installations de transport aérien stratégique et d'importantes exploitations dans les secteurs des mines, de la métallurgie, de la pétrochimie, du pétrole et du gaz, ainsi que la construction et l'entretien de camps temporaires et de baraquements partout dans le monde.

La Société gère actuellement plus de 9 000 installations, dont des immeubles, des pavillons d'hébergement pour la main-d'œuvre, des réseaux de transport léger sur rail, des ponts, des centrales, des installations pétrolières et gazières, des navires, des autoroutes et des aéroports, totalisant environ 15 millions de mètres carrés de biens immobiliers et 250 000 sites d'infrastructure, ce qui fait de SNC-Lavalin l'un des plus importants fournisseurs de services d'exploitation et de gestion d'installations au Canada, et un fournisseur de services au Brésil, aux États-Unis, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Le savoir-faire de SNC-Lavalin dans le secteur O&M permet à la Société non seulement de conclure des contrats d'exploitation et d'entretien indépendants, mais également d'élargir ses activités dans les catégories Services, Ensembles et ICI en offrant du tout-en-un adapté aux besoins des clients, et s'inscrit en complément de ses ICI.

(EN MILLIONS \$ CA)	2013	2012 <sup>(1)</sup>	Variation (%)
Produits provenant du secteur O&M			
Solutions immobilières intégrées	854,1 \$	865,8 \$	(1,4 %)
Installations industrielles	201,4	187,2	7,6 %
Transport	118,2	118,5	(0,3 %)
Défense et logistique	164,6	159,0	3,6 %
<b>Total</b>	<b>1 338,3 \$</b>	<b>1 330,5 \$</b>	<b>0,6 %</b>
Résultat d'exploitation provenant du secteur O&M	57,3 \$	43,3 \$	32,4 %
Ratio du résultat d'exploitation sur les produits provenant du secteur O&M (%)	4,3 %	3,3 %	s.o.
Carnet de commandes à la fin	2 228,5 \$	2 234,4 \$	(0,3 %)

(1) Se reporter à la section 12.1 pour des explications sur les chiffres comparatifs.

**Les produits du secteur O&M en 2013 sont demeurés comparables** à ceux de 2012.

**Le résultat d'exploitation a augmenté en 2013** par rapport à 2012, reflétant essentiellement une hausse du ratio de marge brute.

### 8.3 INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI »)

Tel qu'il est décrit précédemment, SNC-Lavalin effectue des investissements dans des concessions d'infrastructure pour certaines infrastructures du secteur public, telles que les aéroports, les ponts, les bâtiments culturels et publics, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, l'énergie et les installations de traitement de l'eau.

La Société est d'avis que la juste valeur totale de ses ICI est bien plus élevée que leur valeur comptable nette de 2,0 milliards \$. L'Autoroute 407 et AltaLink sont considérés représenter la portion la plus significative de la juste valeur totale du portefeuille d'ICI de la Société.

Voici une brève description de ces deux investissements :

- > SNC-Lavalin détient une participation de 16,77 % dans 407 International inc. (« Autoroute 407 »). 407 ETR, qui est une filiale en propriété exclusive d'Autoroute 407, exploite, entretient et gère l'autoroute 407, une autoroute à péage de 108 km entièrement électronique dans la région du Grand Toronto (« RGT »), en vertu d'un accord de concession d'une durée de 99 ans venant à échéance en 2098.
- > SNC-Lavalin détient également une participation indirecte de 100 % dans AltaLink, L.P., une entité à tarifs réglementés qui détient et exploite environ 12 000 km de lignes de transport d'électricité et plus de 280 postes électriques en Alberta. AltaLink, L.P. entreprend la construction de lignes de transport d'électricité additionnelles, ce qui augmentera la diversité de ses produits.

La valeur comptable nette des ICI, aux 31 décembre 2013 et 2012, est représentée de la façon suivante :

AU 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIONS \$ CA)

	VALEUR COMPTABLE NETTE	
	2013	2012
Autoroute 407 <sup>(1)</sup>	– \$	– \$
AltaLink	1 019,5	820,4
Autres	988,3	844,4
<b>Total</b>	<b>2 007,8 \$</b>	<b>1 664,8 \$</b>

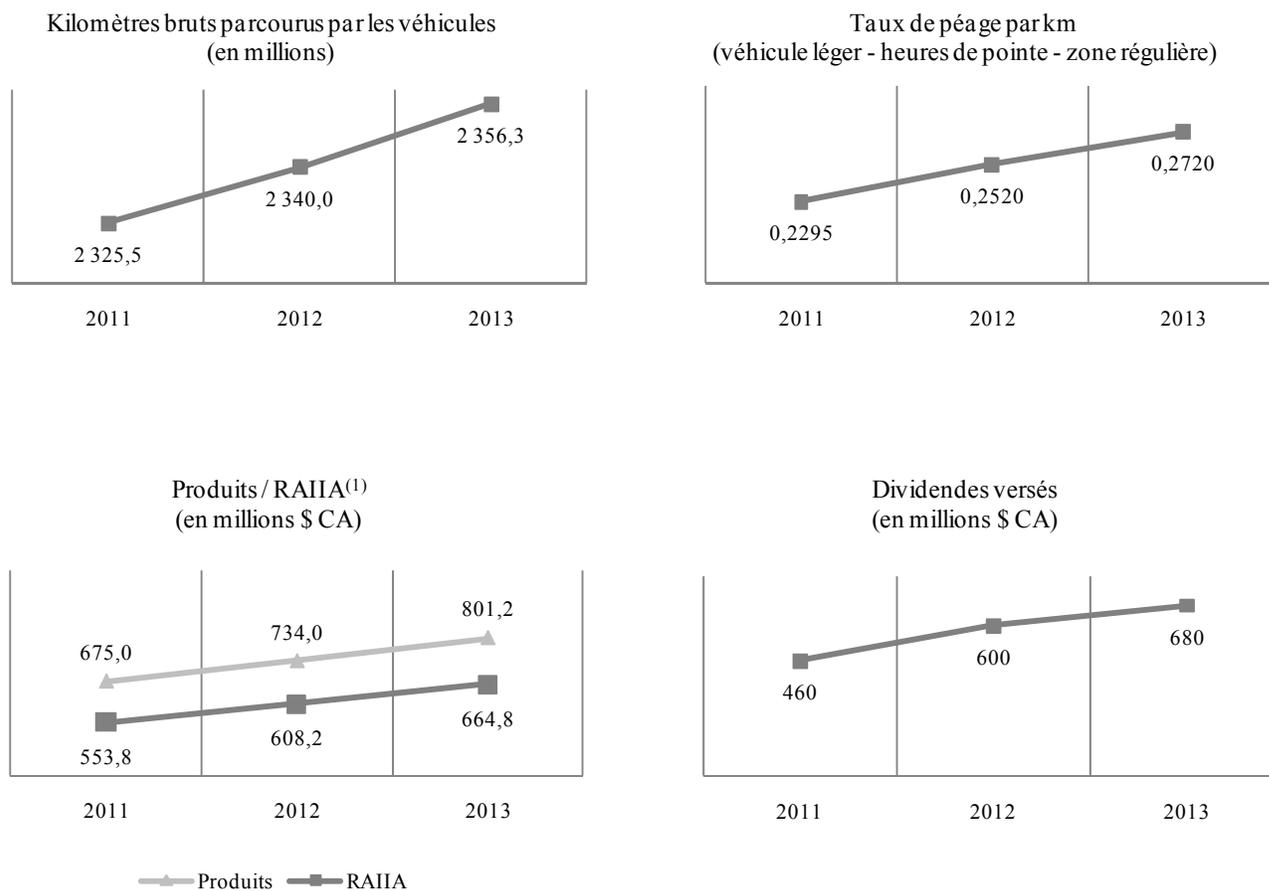
(1) La valeur comptable nette est de néant, car la Société a arrêté précédemment de constater sa quote-part des pertes de l'Autoroute 407 lorsque la constatation de telles pertes aurait résulté en un solde négatif à l'égard de l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407.

La Société fournit, dans cette section, de l'information supplémentaire sur l'Autoroute 407 et AltaLink compte tenu de l'importance qu'ont ces ICI sur le cours de l'action de la Société ainsi que sur son résultat net. Cette information a pour but de permettre au lecteur d'obtenir une compréhension générale des activités ainsi que des indicateurs de performance de ces ICI. Compte tenu du fait que 407 International inc. et AltaLink, L.P. émettent des titres d'emprunt dans le public, les états financiers, le rapport de gestion ainsi que d'autres informations financières pertinentes de 407 International inc. et d'AltaLink, L.P. sont accessibles sur [www.sedar.com](http://www.sedar.com), qui est un site Internet maintenu par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Ces portraits ont seulement pour but de permettre au lecteur d'obtenir une compréhension générale des activités ainsi que des indicateurs de performance de ces deux ICI; pour une information financière intégrale, le lecteur doit se référer aux documents officiels de 407 International inc. et d'AltaLink, L.P.

## 8.3.1 PORTRAITS — ICI

**AUTOROUTE 407 — PORTRAIT**

L'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Toutefois, la Société a comptabilisé dans ses comptes de résultat de 2013, 2012 et 2011 les dividendes provenant de l'Autoroute 407 plutôt que sa quote-part du résultat net de l'Autoroute 407, compte tenu du fait que la valeur comptable de son investissement était de néant à la fin de chacun de ces exercices. Les dividendes reçus par SNC-Lavalin ne sont pas imposables.

**407 INTERNATIONAL INC. — INDICATEURS HISTORIQUES CLÉS**

(1) RAIIA : Résultat avant intérêts et autres charges, charge d'impôt différé et amortissements

**407 INTERNATIONAL INC. — FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS**

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIONS \$ CA)

	2013	2012
Produits	801,2 \$	734,0 \$
Charges d'exploitation	136,4	125,8
RAIIA	664,8	608,2
Amortissements	62,6	60,6
Intérêts et autres charges	264,7	304,0
Charge d'impôt différé	88,8	69,2
<b>Résultat net</b>	<b>248,7 \$</b>	<b>174,4 \$</b>

**407 INTERNATIONAL INC. – RÉSULTATS LIÉS À LA CIRCULATION**

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (SAUF LES TRANSPONDEURS EN CIRCULATION)	2013	2012
Déplacements (en millions)	<b>114,9</b>	114,8
Nombre moyen de déplacements effectués pendant les jours ouvrables (en milliers)	<b>381,3</b>	380,8
Nombre de kilomètres parcourus par les véhicules (« NKPV », en millions)	<b>2 356,3</b>	2 340,0
Longueur moyenne des déplacements (« LMD », en kilomètres)	<b>20,5</b>	20,4
Circulation non facturable (pourcentage)	<b>2,3</b>	2,4
Taux de pénétration des transpondeurs (pourcentage)	<b>81,5</b>	80,7
Transpondeurs en circulation au 31 décembre	<b>1 157 830</b>	1 103 455

407 International inc. est détenue par Cintra Infraestructuras S.A., une filiale en propriété exclusive de Ferrovial S.A. (43,23 %), par des filiales détenues indirectement par l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (40 % au total) et par SNC-Lavalin (16,77 %). 407 International inc., par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive, 407 ETR, détient les droits de perception du péage à accès ouvert à une autoroute à péage entièrement électronique, juste au nord de Toronto, et en assure l'exploitation et l'entretien.

Selon des rapports du gouvernement ontarien, la population de la RGT et Hamilton-Wentworth dépasse actuellement six millions et il est estimé qu'elle dépassera huit millions d'ici l'année 2031. La croissance future dans la RGT et Hamilton-Wentworth s'étalera encore plus au nord, au nord-ouest ainsi qu'au nord-est, au-delà du corridor de l'autoroute 407, compte tenu du fait que le lac Ontario empêche la croissance au sud. Ce qui rend particulièrement intéressante l'autoroute 407, c'est le fait que contrairement à d'autres autoroutes à péage, l'autoroute 407 est une « autoroute urbaine », c'est-à-dire que la majorité des usagers font d'elle une partie intégrante de leur routine quotidienne, ce qui permet de tirer des produits stables et récurrents. Un autre facteur intéressant provient du fait que le réseau routier de la RGT est déjà congestionné et que cette situation continuera de se détériorer avec le temps. L'autoroute 401, QEW ainsi que de nombreuses autres artères sont déjà à pleine capacité. La province a peu de solutions de rechange afin d'accroître la capacité du réseau routier déjà existant et est limitée quant au lancement de projets mineurs qui offrent peu de désengorgement. L'autoroute 407 est donc une solution de rechange pratique dans la région, avec des congestions mineures durant les heures de pointes quotidiennes, et elle offre une capacité de croissance favorisant davantage le désengorgement. Ce qui différencie également l'autoroute 407 de la plupart des autres autoroutes à péage privées dans le monde provient du fait que l'entente de concession permet à l'exploitant de l'autoroute de fixer avec flexibilité les taux de péage. Aucune approbation n'est requise de la part de la province ontarienne avant d'augmenter les taux. Toutefois, la concession doit s'assurer que le volume de circulation se maintient au-delà de certains seuils, à défaut de quoi la concession devra payer une pénalité financière à la province ontarienne. La concession continue d'améliorer l'autoroute au moyen de projets de construction conçus pour améliorer la circulation ainsi que la commodité pour la clientèle. La concession investit dans l'élargissement de la structure des ponts et l'ajout de nouvelles voies à l'autoroute afin d'augmenter sa capacité et d'améliorer la fluidité de la circulation.

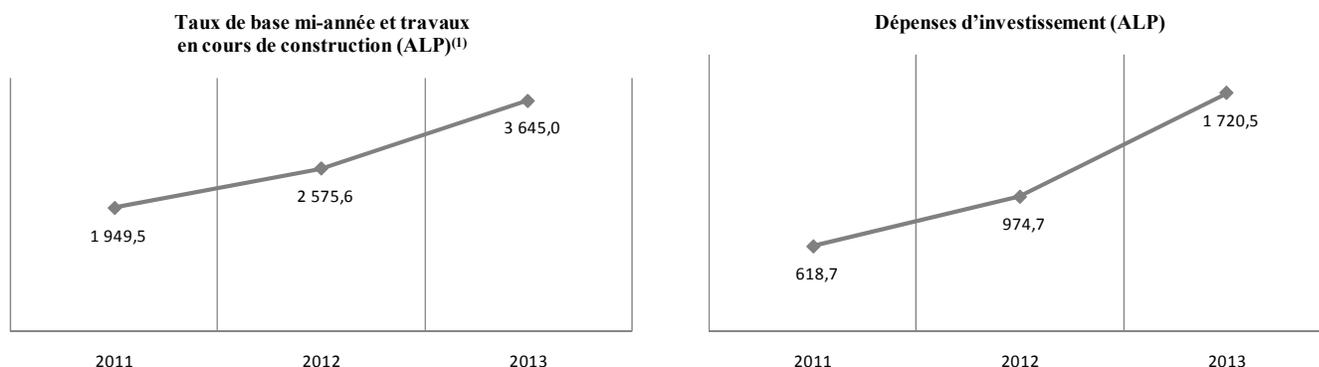
L'acquisition de 407 ETR par 407 International inc. en mai 1999, ainsi que le développement de l'autoroute 407, ont été financés en partie par des emprunts. De concert avec ses conseillers financiers, 407 International inc. a mis au point un plan de financement appelé la « plate-forme d'accès aux marchés financiers ». Ce plan de financement comprend un programme permanent applicable à divers titres d'emprunt et emprunts de sociétés, y compris une dette bancaire à terme, des marges de crédit bancaires renouvelables, des titres d'emprunt faisant l'objet d'appels publics à l'épargne et de placements privés, du papier commercial, des billets à moyen terme, des swaps de taux d'intérêt et de devises et d'autres instruments de couverture. Standard & Poor's Ratings Services (« S&P ») a attribué les notes « A », « A- » et « BBB », respectivement, à la dette de premier rang, à la dette de rang inférieur et à la dette subordonnée de 407 International inc. DBRS Limited (« DBRS ») a attribué les notes « A », « A (bas) » et « BBB », respectivement, à la dette de premier rang, à la dette de rang inférieur et à la dette subordonnée de 407 International inc.

## ALTALINK — PORTRAIT

L'investissement de SNC-Lavalin dans AltaLink est comptabilisé selon la méthode de la consolidation intégrale. Conséquemment, l'état de la situation financière, les comptes de résultat et les tableaux des flux de trésorerie de SNC-Lavalin incluent les éléments correspondants d'AltaLink pour chaque poste individuel.

AltaLink, L.P. (« ALP ») a été créée en tant que société en commandite en vertu des lois de l'Alberta le 3 juillet 2001 aux termes des dispositions d'une convention de société en commandite. AltaLink Investments, L.P. (« AILP »), est le commanditaire unique d'ALP aux termes de la convention de société en commandite. Le seul commanditaire d'AILP est AltaLink Holdings, L.P., (« AHLP »). Les commanditaires d'AHLP sont des filiales de SNC-Lavalin. « AltaLink » désigne AILP, AHLP, ALP et toute autre entité de portefeuille liée détenue par la Société. En février 2011, SNC-Lavalin a annoncé qu'elle avait accepté une offre de Macquarie Essential Assets Partnership (« MEAP »), auparavant propriétaire indirect d'ALP, visant la vente de l'ensemble de la participation indirecte de MEAP dans ALP, sous réserve de l'approbation réglementaire de l'Alberta Utilities Commission (« AUC »). L'AUC a approuvé l'opération proposée d'achat et de vente le 14 septembre 2011. La transaction a été conclue le 20 septembre 2011 et a fait en sorte que SNC-Lavalin est maintenant propriétaire à 100 % d'AHLP, et détient ultimement l'ensemble de ses filiales, incluant ALP, le propriétaire et l'exploitant de lignes de transport d'électricité et de postes électriques assujettis à des tarifs réglementés.

## ALP – INDICATEURS HISTORIQUES CLÉS



(1) Le taux de base et les travaux en cours de construction font partie des immobilisations réglementées d'AltaLink.

## ALP — FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIONS \$ CA)

	2013	2012
Produits	534,1 \$	406,6 \$
Charges d'exploitation	142,3	124,1
Amortissements	133,1	99,2
Charges financières	91,3	73,0
Autres	5,8	2,1
<b>Résultat net</b>	<b>161,6 \$</b>	<b>108,2 \$</b>

## ALP — STRUCTURE DE CAPITAL RÉPUTÉE ET RENDEMENTS STANDARD

STRUCTURE DE CAPITAL RÉPUTÉE ET RENDEMENTS STANDARD	Provisoire	Approuvé	
	2013	2012	2011
<b>Structure de capital réputée</b>			
Ratio des capitaux propres ordinaires	<b>37,00 %</b>	37,00 %	37,00 %
Ratio d'endettement	<b>63,00 %</b>	63,00 %	63,00 %
<b>Rendements standard</b>			
Rendement des capitaux propres	<b>8,75 %</b>	8,75 %	8,75 %

En vertu de l'Electric Utilities Act, ALP doit préparer et déposer auprès de l'Alberta Utilities Commission (« AUC ») des demandes pour l'approbation des tarifs que l'Alberta Electric System Operator (« AESO ») devra payer en retour de l'utilisation des installations de transport d'ALP, et des modalités d'utilisation de ces installations. L'AUC examine et approuve ces demandes tarifaires en partant d'un modèle réglementaire tenant compte du coût du service pour une année de référence future. Selon ce modèle, l'AUC doit raisonnablement permettre à ALP de : i) tirer un juste rendement des capitaux propres, et ii) recouvrer tous leurs coûts prévisionnels, à savoir les charges d'exploitation, l'amortissement, les coûts d'emprunt et les impôts (y compris l'impôt sur le résultat présumé du partenaire) associés à leur entreprise de transport réglementée. L'AUC doit s'assurer que la tarification est juste et raisonnable et n'est pas indûment préférentielle, arbitraire ou discriminatoire. Les tarifs de transport d'ALP sont déterminés de façon indépendante du prix et du volume d'électricité transporté sur son réseau. L'AESO verse à ALP chaque année les tarifs de transport en mensualités égales, en fonction des besoins en produits approuvés par l'AUC pour l'exercice considéré.

Les risques croissants de perte de fiabilité du réseau électrique vieillissant de l'Alberta, conjugués à la capacité limitée du réseau de soutenir la croissance économique de la province, commandent la mise en place de nouvelles infrastructures de transport de l'électricité. Pendant plus de 30 ans, il n'y a eu qu'une expansion limitée du réseau électrique principal en Alberta (à savoir des lignes de transport de 240 kV et plus). Ce peu d'évolution, combiné à une demande croissante d'électricité et à la construction de nouvelles installations de production, a accentué les contraintes s'exerçant sur le réseau de transport. Pour répondre à cette demande accrue, ALP espère que l'AESO lui enjoindra, ainsi qu'à d'autres propriétaires d'installations de transport, d'améliorer et d'étendre le réseau, dans le cadre plus spécifique :

- > de la *Stratégie énergétique provinciale* du gouvernement albertain, qui comporte l'engagement de consolider le réseau de transport d'électricité de la province;
- > du *Règlement sur le transport* qui, notamment, prescrit l'expansion et la valorisation de l'Alberta Integrated Electric System de manière à décongestionner le réseau de transport et, par le fait même, à permettre la transmission de l'électricité de tarification rationnelle prévue dans des conditions normales;
- > de l'Electric Statutes Amendment Act de 2009 modifié; et
- > des plans à long terme de l'AESO à l'égard du réseau de transport d'électricité.

Le plan 2011 du réseau de transport à long terme de l'AESO a identifié des projets d'expansion du réseau de transport d'électricité proposés et existants correspondant à 13,5 milliards \$ au cours des 10 prochaines années afin d'assurer la fiabilité de l'approvisionnement en électricité en Alberta. En plus des projets de transport d'électricité pour lesquels une demande de délimitation des besoins a été déposée par l'AESO, le plan du réseau de transport d'électricité sur 10 ans de l'AESO indique également que des installations de transport d'électricité additionnelles pourraient être requises, selon la façon dont les scénarios liés à la production d'électricité et à la demande se dérouleront, et comprend un certain nombre de projets de modernisation à l'échelle régionale. ALP prévoit mettre en œuvre certains de ces importants projets de transport d'électricité, puisque les demandes de délimitation des besoins de l'AESO et/ou les demandes d'ALP visant les installations ont été déposées auprès de l'AUC. Dès que l'AUC approuve les demandes d'ALP visant les installations, ALP a la responsabilité de construire et d'exploiter les installations de transport d'électricité connexes.

ALP a pour engagement de maintenir sa formule existante de financement de dépenses d'investissement futures, qui consistent en des flux de trésorerie générés par les apports basés sur le taux de base courant provenant des consommateurs, des billets à moyen terme émis par ALP (63 % du ratio de la dette), et des capitaux propres provenant d'AILP. Les capitaux propres d'AILP proviennent d'émissions des débetures d'AILP (72,5 % du ratio de dette consolidée), du réinvestissement des résultats nets, ainsi que d'apports de capital indirects de SNC-Lavalin, provenant en partie de l'émission d'instruments d'emprunt au niveau des entités de portefeuille.

Le tableau ci-dessous résume les apports de capital de SNC-Lavalin au cours des 3 dernières années :

(EN MILLIONS \$ CA)	2013	2012	2011
Apports de capital de SNC-Lavalin	261,5 \$	148,0 \$	65,4 \$

### ALTALINK — NOTATIONS DE CRÉDIT 2013

Au 31 décembre 2013, la dette à long terme d'ALP était notée « A- » par S&P et « A » par DBRS. À la même date, la dette à long terme d'AILP était notée « BBB- » par S&P et « BBB » par DBRS. Les autres instruments d'emprunt émis par d'autres entités de portefeuille liées n'étaient pas notés par des agences de notation.

#### 8.3.2 MÉTHODES DE COMPTABILISATION — ICI

Les investissements de la Société sont comptabilisés selon la méthode du coût, la méthode de la mise en équivalence ou la méthode de la consolidation intégrale, suivant que SNC-Lavalin exerce ou non une influence notable, un contrôle conjoint ou le contrôle. Les produits inclus dans le compte consolidé de résultat de la Société sont présentés selon la méthode de la consolidation appliquée à un ICI, comme il est présenté ci-dessous :

MÉTHODES COMPTABLES POUR LES INVESTISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DANS SES ICI	PRODUITS INCLUS DANS LE COMPTE CONSOLIDÉ DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
Consolidation intégrale	<b>Produits</b> constatés et présentés par les ICI
Méthode de la mise en équivalence	<b>Quote-part</b> de SNC-Lavalin <b>du résultat net</b> des ICI ou <b>des dividendes</b> provenant de ses ICI dont la valeur comptable est de néant
Méthode du coût	<b>Dividendes et distributions</b> provenant des ICI

La relation entre les produits et le résultat net (qui correspond au résultat d'exploitation pour les ICI) n'est pas pertinente pour l'évaluation du rendement du secteur, puisqu'une partie importante des investissements est comptabilisée selon la méthode du coût ou de la mise en équivalence, méthodes qui ne reflètent pas les postes individuels des résultats financiers de chaque ICI.

## 8.3.3 PRODUITS, RÉSULTAT NET ET DIVIDENDES PROVENANT DU SECTEUR ICI

Le résultat net des ICI a continué d'augmenter pour s'établir à 281,6 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, comparativement à 156,9 millions \$ en 2012 et à 131,2 millions \$ en 2011. Le résultat net provenant de l'Autoroute 407, qui correspond aux dividendes payés à SNC-Lavalin (voir explication ci-dessous), a augmenté à 114,1 millions \$ en 2013 par rapport à 100,6 millions \$ en 2012, alors que le résultat net provenant d'AltaLink a augmenté à 91,8 millions \$ en 2013 par rapport à 54,4 millions \$ en 2012.

(EN MILLIONS \$ CA)	2013	2012 <sup>(1)</sup>	2011 <sup>(1)</sup>
Produits provenant des ICI	763,8 \$	565,1 \$	501,4 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI :			
Provenant de l'Autoroute 407	114,1 \$	100,6 \$	77,2 \$
Provenant d'AltaLink <sup>(2)</sup>	91,8	54,4	33,8
Provenant des autres ICI <sup>(3)</sup>	39,5	1,8	20,2
Provenant d'un gain net à la cession partielle d'Astoria II	36,2	–	–
<b>Total</b>	<b>281,6 \$</b>	<b>156,9 \$</b>	<b>131,2 \$</b>
Dividendes et distributions reçus par SNC-Lavalin :			
Provenant de l'Autoroute 407	114,1 \$	100,6 \$	77,2 \$
Provenant des autres ICI	44,8	11,8	12,2
<b>Total</b>	<b>158,9 \$</b>	<b>112,4 \$</b>	<b>89,4 \$</b>

(1) Se reporter à la section 12.1 pour des explications sur les chiffres comparatifs.

(2) Avant l'acquisition de la participation de 23,08 % de MEAP dans AltaLink, conclue en septembre 2011, la Société détenait une participation de 76,92 % dans AltaLink.

(3) Le résultat net provenant des autres ICI est présenté déduction faite des frais de vente, généraux et administratifs de la division, des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs alloués, ainsi que des frais de vente, généraux et administratifs de tous les autres ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale.

Notez que, historiquement, AltaLink n'a pas fait de distributions puisque ses activités hautement capitalistiques sont en croissance, et que ses dépenses d'investissement exigent des montants considérables.

En vertu de la méthode de la mise en équivalence, les distributions provenant d'une coentreprise sont portées en réduction de la valeur comptable de cet investissement. La méthode de la mise en équivalence prévoit que la Société doit cesser de comptabiliser sa quote-part des pertes d'une coentreprise lorsque la comptabilisation de ces pertes se traduit par un solde négatif pour son investissement, ou lorsque les dividendes à payer par la coentreprise excèdent la valeur comptable de l'investissement. Dans de tels cas, la valeur comptable de l'investissement est réduite à néant, mais ne devient pas négative, à moins que la Société n'ait contracté des obligations juridiques ou implicites, ou effectué des paiements au nom de la coentreprise. Dans de telles situations, la Société ne constate plus sa quote-part du résultat net des ICI en fonction de sa participation, mais constate plutôt l'excédent des dividendes à payer par une coentreprise dans son résultat net.

La Société a constaté en résultat net les dividendes reçus provenant de l'Autoroute 407 de 114,1 millions \$ en 2013 (2012 : 100,6 millions \$) et n'a pas constaté sa quote-part du résultat net de l'Autoroute 407 de 41,7 millions \$ (2012 : 29,3 millions \$) au cours de la même période, car la valeur comptable de son investissement dans l'Autoroute 407 était de néant au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012.

**Les produits des ICI de la Société ont augmenté en 2013** par rapport à 2012, principalement en raison de l'accroissement des produits provenant d'AltaLink et de SKH, ainsi que de l'augmentation des dividendes reçus provenant de l'Autoroute 407. **La marge brute a augmenté en 2013** par rapport à 2012, essentiellement pour les mêmes raisons que celles mentionnées ci-dessus relativement à l'accroissement des produits.

**Le résultat net du secteur des ICI a augmenté en 2013** par rapport à 2012, principalement en raison d'une hausse du résultat net provenant d'AltaLink et de SKH, d'un gain net découlant de la cession partielle d'Astoria II, ainsi que d'une hausse des dividendes reçus provenant de l'Autoroute 407.

Tel que décrit à la note 5 des états financiers consolidés audités de 2013 de la Société, des incertitudes relatives au recouvrement de dividendes de l'un des ICI de la Société comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence ont été résolues en 2013, ayant une incidence positive sur le résultat net provenant des ICI.

## 8.3.4 PORTEFEUILLE D'ICI

Le tableau ci-dessous présente la liste des principaux ICI de SNC-Lavalin.

NOM	PARTICIPATION	MÉTHODE COMPTABLE	ASSUJETTIE À L'IFRIC 12	DÉTENUE DEPUIS	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	ÉTAT	DESCRIPTION DES ACTIVITÉS
407 East Development Group General Partnership (« 407 EDGGP »)	50 %	Mise en équivalence	Oui	2012	2045	En construction	Après la conception et la construction, 407 EDGGP assurera l'exploitation, l'entretien et la remise en état de la phase un de la nouvelle autoroute 407 Est.
Groupe immobilier santé McGill (« GISM »)	60 %	Mise en équivalence	Oui	2010	2044	En construction	Après la construction, le GISM assurera l'exploitation et l'entretien du nouveau campus Glen du Centre universitaire de santé McGill.
Rainbow Hospital Partnership (« Rainbow »)	100 %	Consolidation intégrale	Oui	2011	2044	En construction	Assure la conception, la construction, la mise en service et le financement du nouveau Centre hospitalier Restigouche de soins psychiatriques à Campbellton, au Nouveau-Brunswick, ainsi que certains services d'exploitation et d'entretien, une fois qu'il sera construit.
Rayalseema Expressway Private Limited (« REPL »)	36,9 %	Mise en équivalence	Oui	2010	2040	En construction	Construit et exploitera un tronçon de 189 km d'une autoroute à péage en Inde, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 30 ans.
Rideau Transit Group Partnership	40,0 %	Mise en équivalence	Oui	2013	2043	En construction	Assure la conception, la construction et le financement de la Ligne de la Confédération, le réseau de transport léger sur rail de la ville d'Ottawa, ainsi que son entretien, une fois qu'elle sera construite.
Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S. (« Mayotte »)	100 %	Consolidation intégrale	Oui	2011	2026	En construction	Modernise les infrastructures, construit une nouvelle aérogare, et gère et entretient l'aéroport, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 15 ans.
Projet de nickel Ambatovy (« Ambatovy ») (voir section 8.3.4.1 pour plus de détails sur l'investissement dans Ambatovy)	5 %	Coût	s.o.	2007	s.o.	En exploitation	Mine à ciel ouvert et usine de traitement hydrométallurgique à Madagascar produisant principalement du nickel et du cobalt.
Astoria Project Partners LLC (« Astoria »)	21,0 %	Mise en équivalence	Non	2004	s.o.	En exploitation	Détient et exploite une centrale au gaz naturel à cycle combiné de 500 MW dans le Queens, à New York.
Astoria Project Partners II LLC (« Astoria II »)	6,2 %	Coût	Non	2008	s.o.	En exploitation	Astoria II détient et exploite une centrale au gaz naturel à cycle combiné de 550 MW dans le Queens, à New York. Astoria II a signé un accord ferme d'achat d'énergie de 20 ans avec la New York Power Authority (« NYPA »).
Chinook Roads Partnership (« Chinook »)	50 %	Mise en équivalence	Oui	2010	2043	En exploitation	Assure l'exploitation et l'entretien du tronçon sud-est de l'autoroute périphérique Stoney Trail pour la ville de Calgary.
407 International inc. (« Autoroute 407 »)	16,77 %	Mise en équivalence	Non	1999	2098	En exploitation	Exploite, entretient et gère l'autoroute 407, une autoroute à péage de 108 km entièrement électronique dans la région du Grand Toronto, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 99 ans.

NOM	PARTICIPATION	MÉTHODE COMPTABLE	ASSUJETTIE À L'IFRIC 12	DÉTENUE DEPUIS	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	ÉTAT	DESCRIPTION DES ACTIVITÉS
InTransit BC Limited Partnership (« InTransit BC »)	33,3 %	Mise en équivalence	Oui	2005	2040	En exploitation	InTransit BC assure l'exploitation et l'entretien de la Canada Line, une ligne rapide de transport en commun de 19 km reliant les villes de Vancouver et de Richmond à l'Aéroport international de Vancouver, en Colombie-Britannique, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 35 ans.
Malta International Airport p.l.c.	15,5 %	Mise en équivalence	Non	2002	2067	En exploitation	Détient les droits de propriété et de gestion de l'Aéroport international de Malte, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 65 ans.
Myah Tipaza S.p.A. (« Myah Tipaza »)	25,5 %	Mise en équivalence	Non	2008	s.o.	En exploitation	Détient, exploite et entretient une usine de dessalement d'eau de mer d'une capacité de 120 000 m <sup>3</sup> /j en Algérie en vue de vendre la production totale d'eau traitée à Sonatrach et à l'Algérienne des Eaux (« ADE »), en vertu d'un contrat d'achat ferme d'une durée de 25 ans.
Okanagan Lake Concession Limited Partnership (« Okanagan Lake Concession »)	100 %	Consolidation intégrale	Oui	2005	2035	En exploitation	Gère et assure l'exploitation et l'entretien du nouveau pont à 5 voies William-R.-Bennett de 1,1 km, à Kelowna, en Colombie-Britannique, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 30 ans.
Groupe immobilier Ovation (« Ovation »)	100 %	Consolidation intégrale	Oui	2009	2038	En exploitation	Exploite et entretient une salle de concert de 2 100 sièges au centre-ville de Montréal, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 29 ans.
Shariket Kahraba Hadjret En Nouss S.p.A. (« SKH »)	26 %	Mise en équivalence	Non	2006	s.o.	En exploitation	Détient, exploite et entretient une centrale thermique au gaz de 1 227 MW en Algérie pour vendre la production totale en électricité à Sonelgaz S.p.A., en vertu d'un contrat d'achat ferme d'une durée de 20 ans.
TC Dôme S.A.S. (« TC Dôme »)	51 %	Mise en équivalence	Oui	2008	2043	En exploitation	Exploite un train électrique à crémaillère de 5,3 km en France.
AltaLink <sup>(1)</sup>	100 %	Consolidation intégrale	Non	2002	s.o.	Activités continues (construction et exploitation)	Détient et exploite environ 12 000 km de lignes de transport d'électricité et plus de 280 postes électriques en Alberta dont l'exploitation est assujettie à des tarifs réglementés.
Piramal Roads Infra Private Limited (« PRIPL »)	10 %	Coût	s.o.	2012	s.o.	Activités continues (construction et exploitation)	Activités relatives aux appels d'offres, à la détention et à l'acquisition d'infrastructures, aux investissements, au développement, à la mise en place et à l'exploitation d'infrastructures dans le secteur des routes en Inde.

(1) AltaLink, L.P. (« ALP ») a été créée en tant que société en commandite en vertu des lois de l'Alberta le 3 juillet 2001 aux termes des dispositions d'une convention de société en commandite. AltaLink Investments, L.P. (« AILP ») est le commanditaire unique d'ALP aux termes de la convention de société en commandite. Le seul commanditaire d'AILP est AltaLink Holdings, L.P. (« AHLPL »). Les commanditaires d'AHLPL sont des filiales de SNC-Lavalin. « AltaLink » désigne AILP, AHLPL, ALP et toute autre entité de portefeuille liée détenue par la Société.

s.o. : sans objet

Le 30 septembre 2013, la Société a annoncé que le conseil d'administration avait approuvé un processus visant la vente d'une participation en capitaux propres dans AltaLink.

En décembre 2013, SNC-Lavalin a annoncé la clôture financière de la vente de 66 % de sa participation dans Astoria II, propriétaire de l'entité juridique qui détient et exploite la centrale Astoria II à New York, pour un prix convenu de 82,4 millions \$ US (87,6 millions \$ CA), qui a donné lieu à un produit net en espèces de 86,3 millions \$ après certains ajustements. Avant la clôture financière, SNC-Lavalin détenait une participation de 18,5 % dans Astoria II. Cette transaction a donné lieu à la comptabilisation d'un gain avant impôts de 73,0 millions \$ (gain après impôts de 36,2 millions \$) dans le compte consolidé de résultat par suite de la cession partielle de cet ICI, y compris le gain sur la réévaluation à la juste valeur de la participation restante de la Société découlant de la perte d'influence notable sur cet ICI.

Ces deux annonces sont une étape importante dans la mise en œuvre du plan stratégique de la Société dévoilé lors de l'Assemblée générale annuelle du 2 mai 2013, qui prévoyait la disposition des investissements à maturité, à moins que des enjeux stratégiques ne justifient d'autres options, et d'envisager modifier la composition et réduire sa participation dans les principaux actifs de son portefeuille d'ICI.

En février 2013, la Société a annoncé que le Rideau Transit Group Partnership, un consortium dont SNC-Lavalin est un partenaire à 40 %, a finalisé avec la Ville d'Ottawa une entente portant sur la conception, la construction, le financement et l'entretien de la Ligne de la Confédération, le tout premier réseau de transport léger sur rail de la ville. Le Rideau Transit Group Partnership sera chargé de construire un tronçon ferroviaire de 12,5 km, 10 gares de surface, 3 gares souterraines et un tunnel de 2,5 km sous le centre-ville même. Le consortium élargira également une portion de l'autoroute 417, fournira les voitures de transport léger sur rail, construira une installation d'entretien et de remisage, et assurera l'entretien continu du réseau pendant 30 ans. La Société s'est engagée à investir un montant de 30 millions \$ en capitaux propres dans cet ICI.

#### 8.3.4.1 AMBATOVOY

SNC-Lavalin détient une participation de 5 % dans le projet Ambatovy, à Madagascar, pour lequel elle a obtenu un contrat d'IAGC en 2007. En mars 2008, Ambatovy a obtenu du financement par emprunt de premier rang, dans le cadre duquel chaque actionnaire a fourni une garantie financière aux prêteurs de premier rang d'Ambatovy en proportion de leur participation respective. De plus, afin de soutenir la partie de la garantie financière émise par un des actionnaires, qui est également l'exploitant d'Ambatovy (l'« Exploitant du projet »), les autres actionnaires (les « Autres actionnaires »), incluant SNC-Lavalin, ont fourni une garantie croisée aux prêteurs de premier rang d'Ambatovy. La garantie financière de 105 millions \$ US et la garantie croisée de 70 millions \$ US demeureront en vigueur jusqu'à ce que certaines conditions légales, financières et opérationnelles soient remplies lors de l'achèvement des travaux de construction et de la mise en service du projet (la « Date d'achèvement »). Les garanties ont été initialement comptabilisées à leur juste valeur, soit environ 9 millions \$, dans l'état consolidé de la situation financière de la Société, et non à leur valeur nominale totale de 175 millions \$ US. Ces garanties pourraient être mobilisées par les prêteurs si de telles conditions n'étaient pas remplies à la Date d'achèvement. En juillet 2013, les prêteurs du projet Ambatovy ont consenti au report de la Date d'achèvement, la faisant passer de septembre 2013 à septembre 2015.

Les Autres actionnaires ont également conclu une entente de prêts subordonnés avec recours limité pour financer une portion de l'apport en capitaux propres de l'Exploitant du projet dans Ambatovy (les « prêts à l'Exploitant du projet »).

À la date d'achèvement, une convention d'achat-vente entre SNC-Lavalin et deux actionnaires d'Ambatovy, dont l'Exploitant du projet, deviendra exerçable. En vertu de cette convention d'achat-vente, SNC-Lavalin pourra, pour une période de deux ans suivant la date d'achèvement, céder à son gré (« option de vente ») sa participation de 5 % dans Ambatovy et le solde de ses prêts à l'Exploitant du projet, et les deux actionnaires auront l'option d'acquiescer (« option d'achat ») la participation de 5 % de SNC-Lavalin dans Ambatovy et de rembourser le solde des prêts à l'Exploitant du projet. À l'exercice de l'option de vente ou de l'option d'achat, SNC-Lavalin recevra un montant lui procurant un rendement déterminé (rendement plus élevé sur l'option d'achat que sur l'option de vente) sur son investissement en capitaux propres et le remboursement du capital et des intérêts courus sur ses prêts à l'Exploitant du projet.

En janvier 2014, l'Exploitant du projet a annoncé le début de la production commerciale d'Ambatovy. La production commerciale s'entend d'un débit de traitement du minerai atteignant, en moyenne, 70 % de la capacité nominale du circuit de lixiviation par acidification sous pression sur une période de 30 jours, et correspond au moment où tous les produits et les charges d'exploitation cessent d'être incorporés dans le coût du projet.

Le tableau suivant présente un sommaire des décaissements et des engagements restants de SNC-Lavalin relativement au projet

Ambatovy au 31 décembre 2013, qui sont inclus dans les « ICI comptabilisés selon la méthode du coût » :

(EN MILLIONS \$ CA)

31 DÉCEMBRE 2013

Apports de capital dans Ambatovy <sup>(1)</sup>	
Montant déboursé	<b>273,2 \$</b>
Engagements restants	<b>32,0</b>
Prêts à l'Exploitant du projet <sup>(1),(2)</sup>	
	<b>79,7</b>
<b>Valeur comptable nette de l'investissement de SNC-Lavalin dans Ambatovy</b>	
	<b>385,0 \$</b>

(1) Le total des apports de capital, déboursés ou découlant d'engagements restants, et les prêts à l'Exploitant du projet sont inclus dans les « ICI comptabilisés selon la méthode du coût ». L'engagement restant à investir dans Ambatovy, correspondant au montant de l'engagement qui n'a pas encore été déboursé, est inclus au poste « Autres passifs financiers courants » de l'état consolidé de la situation financière de la Société.

(2) Ces prêts portant intérêt à taux variable ont une durée de 15 ans et seront remboursés à même une partie de la quote-part de l'Exploitant du projet dans les distributions futures du projet.

### 8.3.5 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des affaires, SNC-Lavalin conclut des transactions avec certains de ses ICI. Les participations dans lesquelles SNC-Lavalin a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées.

Conformément aux IFRS, les profits intra-groupe tirés de produits provenant d'ICI comptabilisés selon les méthodes de la mise en équivalence ou de la consolidation intégrale sont éliminés dans la période où ils sont générés, à l'exception des profits réputés avoir été réalisés par l'ICI. Les profits découlant des transactions avec des ICI comptabilisés selon la méthode du coût ne sont pas éliminés.

Le traitement comptable des profits intra-groupe est présenté ci-dessous :

ICI	MÉTHODE DE COMPTABILISATION	TRAITEMENT COMPTABLE DES PROFITS INTRA-GROUPE
AltaLink	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par AltaLink en vertu de l'application de la loi par un organisme gouvernemental de réglementation indépendant.
ICI comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente conclue avec son client.
	Méthode de la mise en équivalence	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente conclue avec son client.
Autres	Méthode de la mise en équivalence	Élimination dans la période où ils sont générés, comme réduction de l'actif sous-jacent et, par la suite, constatation sur la période d'amortissement de l'actif correspondant.
	Méthode du coût	Pas d'élimination, conformément aux IFRS.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, SNC-Lavalin a constaté des produits de 734,8 millions \$ (2012 : 763,6 millions \$) tirés de contrats avec des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. SNC-Lavalin a aussi constaté sa quote-part du résultat net provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence de 183,9 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 (2012 : 114,5 millions \$). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, les produits intra-groupe découlant des transactions avec AltaLink d'un montant de 1 529,9 millions \$ (2012 : 784,7 millions \$) ont été éliminés à la consolidation alors que les profits sur ces transactions n'ont pas été éliminés.

Les créances clients de SNC-Lavalin provenant de ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 35,3 millions \$ au 31 décembre 2013 (2012 : 23,3 millions \$). Les autres actifs financiers courants de SNC-Lavalin à recevoir de ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 300,0 millions \$ au 31 décembre 2013 (2012 : 172,4 millions \$). L'engagement de SNC-Lavalin restant à investir dans ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence était de 155,2 millions \$ au 31 décembre 2013 (2012 : 141,5 millions \$).

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

## 9. RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

**Au quatrième trimestre de 2013, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin s'est établi à 92,5 millions \$ (0,61 \$ par action après dilution),** comparativement à 93,8 millions \$ (0,62 \$ par action après dilution) pour le trimestre correspondant de 2012, reflétant principalement une perte nette attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI, partiellement contrebalancée par une hausse du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI.

**Pour le quatrième trimestre de 2013, une perte nette attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI de 31,3 millions \$ a été enregistrée,** comparativement à un résultat net de 23,5 millions \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, reflétant principalement une perte d'exploitation dans le secteur Infrastructures et environnement et un apport moins élevé du secteur Mines et métallurgie, lequel continue d'être touché par le fléchissement du marché des produits de base, partiellement contrebalancés par un apport plus élevé du secteur Pétrole et gaz, principalement en raison de l'issue favorable d'un contrat d'IAC à prix forfaitaire. La perte d'exploitation enregistrée dans le secteur Infrastructures et environnement s'explique essentiellement par les révisions défavorables des prévisions des coûts pour certains contrats du passé à prix forfaitaire non rentables dans le secteur routier, avec une incidence défavorable de 18,0 millions \$ sur la marge brute. L'apport du secteur Énergie s'est légèrement amélioré au quatrième trimestre de 2013, par rapport au trimestre correspondant de 2012, car les révisions défavorables des prévisions des coûts pour un projet d'envergure dans la catégorie Ensembles en Tunisie comptabilisées au quatrième trimestre de 2013 ont eu une incidence défavorable de 28,0 millions \$, comparativement à 49,0 millions \$ au quatrième trimestre de 2012.

Par ailleurs, la Société a comptabilisé une charge additionnelle pour les coûts de restructuration et une dépréciation du goodwill au quatrième trimestre de 2013. Cette charge a totalisé 55,2 millions \$ (49,7 millions \$ après impôt) pour le trimestre et découlait principalement de la réorganisation des activités européennes de la Société. Cette réorganisation vise à améliorer l'efficacité et la compétitivité de ses activités dans cette région et de ses offres de services connexes par secteur d'activité.

**Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI a augmenté pour s'établir à 123,8 millions \$,** comparativement à 70,4 millions \$ pour le quatrième trimestre de 2012, principalement en raison d'un gain net de 36,2 millions \$ découlant de la cession partielle d'Astoria II ainsi que d'une hausse du résultat net provenant d'AltaLink, partiellement contrebalancés par une baisse des dividendes reçus provenant de l'Autoroute 407.

**Les produits du quatrième trimestre de 2013 ont diminué** par rapport à ceux de 2012, reflétant principalement une baisse dans la catégorie Services, en partie contrebalancée par une hausse des produits provenant des ICI.

**Le carnet de commandes de la Société a diminué pour s'établir à 8,3 milliards \$ au 31 décembre 2013,** comparativement à 9,0 milliards \$ à la fin du troisième trimestre de 2013, reflétant essentiellement une baisse dans la catégorie Ensembles, principalement dans les secteurs Infrastructures et environnement, et Énergie.

**À la fin de décembre 2013, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élevaient à 1,1 milliard \$,** comparativement à 0,8 milliard \$ à la fin de septembre 2013, reflétant principalement les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement, découlant essentiellement d'une augmentation de la dette sans recours provenant des ICI, ainsi que les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles, en partie contrebalancées par les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement, qui reflètent principalement une hausse des immobilisations corporelles d'AltaLink pour la consolidation et l'expansion du réseau de transport d'électricité.

## 10. LIQUIDITÉS ET RESSOURCES FINANCIÈRES

La présente section Liquidités et ressources financières a été préparée afin de donner au lecteur une meilleure compréhension des principaux éléments des liquidités et de la situation financière de la Société et a été structurée de la façon suivante :

- > l'analyse de la **situation financière**, qui a été préparée avec l'objectif de donner des informations supplémentaires sur les principaux changements dans les états consolidés de la situation financière de la Société en 2013 et en 2012;
- > l'examen de la **trésorerie nette de la dette avec recours** de la Société;
- > l'**analyse des flux de trésorerie**, qui explique comment la Société a généré et affecté la trésorerie et les équivalents de trésorerie;
- > une présentation du **fonds de roulement**, des **facilités de crédit renouvelables avec recours**, des **notations de crédit** et de la **dette avec recours sur le capital total**;
- > l'examen des **obligations contractuelles** et des **instruments financiers dérivés** de la Société, qui fournit un complément d'information permettant de mieux comprendre la situation financière de la Société; et enfin
- > la présentation des **dividendes déclarés**, du **RCI** et du **RCPMA** de la Société, pour les 3 derniers exercices.

En ce qui a trait à la suffisance des capitaux propres des actionnaires, la Société cherche à maintenir un équilibre adéquat entre la suffisance des capitaux propres pour financer la position nette d'actifs engagés, le maintien de marges de crédit bancaires suffisantes et la capacité d'absorber les risques nets conservés liés aux projets, tout en maximisant le rendement des capitaux propres.

Les liquidités de la Société proviennent généralement de la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles, des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, de facilités de crédit et d'accès aux marchés de capitaux, selon les besoins, qui sont tous des éléments dont il est question dans la section qui suit. Alors que les liquidités restent sujettes à de nombreux risques et limites, notamment, les risques décrits à la section 13 « Risques et incertitudes » ainsi qu'à la présente section, la Société croit que sa situation actuelle de liquidité, incluant sa position de trésorerie, sa capacité de crédit inutilisée ainsi que ses flux de trésorerie provenant de ses activités opérationnelles seront suffisantes pour financer ses activités dans un avenir prévisible.

La stratégie de la Société en matière de liquidités est guidée par deux objectifs :

- i) le maintien d'une notation de crédit de première catégorie; et
- ii) le maintien d'un niveau de trésorerie disponible et/ou de facilités de crédit suffisants pour a) respecter les besoins continus en fonds de roulement, en particulier pour les projets de la catégorie Ensembles, et b) respecter les engagements à investir dans des projets de la catégorie ICI ou fournir le financement pour ces derniers, sur une base continue.

## 10.1 ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2013	2012 <sup>(1)</sup>	2011 <sup>(1)</sup>
Actifs courants	<b>3 915,8 \$</b>	3 794,1 \$	3 546,3 \$
Actifs non courants	<b>7 856,9</b>	5 816,8	4 807,7
<b>Total de l'actif</b>	<b>11 772,6</b>	9 610,9	8 354,0
Passifs courants	<b>4 442,7</b>	4 062,0	3 514,3
Passifs non courants	<b>5 289,7</b>	3 470,5	2 953,0
<b>Total du passif</b>	<b>9 732,4</b>	7 532,5	6 467,3
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin</b>	<b>2 036,7</b>	2 075,4	1 883,1
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>3,6</b>	3,0	3,6
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>11 772,6 \$</b>	9 610,9 \$	8 354,0 \$

(1) Se reporter à la note 2B des états financiers consolidés annuels audités de 2013 de la Société pour des explications sur les chiffres comparatifs.

### 10.1.1 TOTAL DES ACTIFS COURANTS

**Le total des actifs courants a augmenté de 121,7 millions \$** entre le 31 décembre 2012 et le **31 décembre 2013**, reflétant principalement :

Provenant des ICI	Provenant d'I&C et d'O&M
Une augmentation de <b>22,5 millions \$</b> reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; une hausse de 14,3 millions \$ des créances clients, principalement attribuable à AltaLink; et</li> <li>&gt; une hausse de 8,0 millions \$ des liquidités soumises à restrictions.</li> </ul>	Une augmentation de <b>99,2 millions \$</b> reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; une hausse de 332,0 millions \$ des autres actifs financiers courants, reflétant principalement une hausse des retenues sur contrats avec des clients, provenant essentiellement de GSM et du projet de la ligne de transport rapide Evergreen, ainsi qu'une hausse des avances aux fournisseurs, aux sous-traitants et aux employés et dépôts sur contrats; partiellement contrebalancées par</li> <li>&gt; une baisse de 118,5 millions \$ au titre des contrats en cours, en raison de divers projets en cours; et</li> <li>&gt; une baisse de 83,1 millions \$ des créances clients, en raison de divers projets en cours.</li> </ul>

Les actifs courants ont augmenté de 247,8 millions \$ entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012, reflétant principalement :

Provenant des ICI	Provenant d'I&C et d'O&M
Une augmentation de 60,6 millions \$ reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; une hausse de 113,4 millions \$ des créances clients, principalement attribuable à AltaLink; partiellement contrebalancée par</li> <li>&gt; une baisse de 30,3 millions \$ des autres actifs financiers courants; et</li> <li>&gt; une baisse de 13,3 millions \$ de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.</li> </ul>	Une augmentation de 187,2 millions \$ reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; une hausse de 207,3 millions \$ au titre des contrats en cours, en raison de divers projets en cours;</li> <li>&gt; une hausse de 62,6 millions \$ des autres actifs financiers courants, reflétant principalement une hausse des retenues sur contrats avec des clients, provenant essentiellement de GSM, partiellement contrebalancée essentiellement par une baisse dans les avances aux fournisseurs, aux sous-traitants et aux employés et dépôts sur contrats; et</li> <li>&gt; une hausse de 60,5 millions \$ des autres actifs courants; partiellement contrebalancées par</li> <li>&gt; une baisse de 93,8 millions \$ des créances clients, en raison de divers projets en cours; et</li> <li>&gt; une baisse de 42,9 millions \$ de la trésorerie et équivalents de trésorerie.</li> </ul>

## 10.1.2 TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS

**Le total des actifs non courants a augmenté de 2 040,0 millions \$** entre le 31 décembre 2012 et le **31 décembre 2013**, reflétant principalement :

Provenant des ICI	Provenant d'I&C et d'O&M
<p>Une augmentation de <b>2 020,2 millions \$</b> reflétant essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; une hausse de 1 662,0 millions \$ des immobilisations corporelles d'AltaLink, pour la consolidation et l'expansion du réseau de transport d'électricité;</li> <li>&gt; une hausse de 87,9 millions \$ des ICI comptabilisés selon la méthode du coût, reflétant principalement une augmentation de l'investissement dans Ambatovy et la participation résiduelle dans Astoria II comptabilisée à titre d'actif financier disponible à la vente par suite de sa cession partielle en décembre 2013;</li> <li>&gt; une hausse de 86,9 millions \$ des actifs financiers non courants, principalement des dépôts de tiers d'AltaLink; et</li> <li>&gt; une hausse de 75,2 millions \$ des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, reflétant principalement une augmentation des investissements dans Rideau Transit Group Partnership et InTransit BC.</li> </ul>	<p>Une augmentation de <b>19,8 millions \$</b> reflétant essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; une hausse de 77,1 millions \$ de l'actif d'impôt différé; partiellement contrebalancée par</li> <li>&gt; une diminution du goodwill, reflétant principalement une charge de dépréciation de 56,5 millions \$ constatée au titre du goodwill en 2013.</li> </ul>

Les actifs non courants ont augmenté de 1 009,1 millions \$ entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012, reflétant principalement :

Provenant des ICI	Provenant d'I&C et d'O&M
<p>Une augmentation de 960,6 millions \$ reflétant essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; une hausse de 832,3 millions \$ des immobilisations corporelles d'AltaLink, pour la consolidation et l'expansion du réseau de transport d'électricité;</li> <li>&gt; une hausse de 76,5 millions \$ des autres actifs non courants, reflétant principalement une augmentation des immobilisations incorporelles d'AltaLink;</li> <li>&gt; une hausse de 45,7 millions \$ des ICI comptabilisés selon la méthode du coût, reflétant principalement une augmentation de l'investissement dans Ambatovy; et</li> <li>&gt; une hausse de 23,2 millions \$ des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.</li> </ul>	<p>Une augmentation de 48,5 millions \$ reflétant principalement une hausse de 33,2 millions \$ des immobilisations corporelles.</p>

## 10.1.3 TOTAL DES PASSIFS COURANTS

**Le total des passifs courants a augmenté de 380,7 millions \$** entre le 31 décembre 2012 et le **31 décembre 2013**, reflétant principalement :

Provenant des ICI	Provenant d'I&C et d'O&M
Une augmentation de <b>16,7 millions \$</b> reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; une hausse de 171,5 millions \$ des dettes fournisseurs;</li> <li>&gt; une hausse de 32,5 millions \$ des engagements à investir dans des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et la méthode du coût; et</li> <li>&gt; une hausse de 20,0 millions \$ des produits différés; partiellement contrebalancées par</li> <li>&gt; une baisse de 207,2 millions \$ de la dette à court terme sans recours et de la tranche courante de la dette à long terme sans recours, principalement liée à AltaLink.</li> </ul>	Une augmentation de <b>364,0 millions \$</b> reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; une hausse de 324,5 millions \$ des dettes fournisseurs principalement attribuable à certains projets d'envergure de la catégorie Ensembles;</li> <li>&gt; une hausse de 76,4 millions \$ des autres passifs financiers courants, découlant principalement de l'augmentation des retenues sur contrats avec des fournisseurs;</li> <li>&gt; une hausse de 55,9 millions \$ de la tranche à court terme des provisions; et</li> <li>&gt; une hausse de 43,9 millions \$ des avances liées à des arrangements de financement de contrats, découlant principalement du projet de la ligne de transport rapide Evergreen; partiellement contrebalancées par</li> <li>&gt; une baisse de 120,8 millions \$ des acomptes reçus sur contrats.</li> </ul>

Les passifs courants ont augmenté de 547,7 millions \$ entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012, reflétant les éléments suivants :

Provenant des ICI	Provenant d'I&C et d'O&M
Une augmentation de 210,7 millions \$ reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; une hausse de 157,2 millions \$ de la dette à court terme sans recours et de la tranche courante de la dette à long terme sans recours, principalement liée à AltaLink; et</li> <li>&gt; une hausse de 49,8 millions \$ des dettes fournisseurs.</li> </ul>	Une augmentation de 337,0 millions \$ reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; une hausse de 103,8 millions \$ de la tranche à court terme des provisions;</li> <li>&gt; une hausse de 79,6 millions \$ des dettes fournisseurs;</li> <li>&gt; une hausse de 61,3 millions \$ des produits différés;</li> <li>&gt; une avance de 43,3 millions \$ liée à un arrangement de financement de contrat; et</li> <li>&gt; une hausse de 30,1 millions \$ des acomptes reçus sur contrats.</li> </ul>

## 10.1.4 TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS

**Le total des passifs non courants a augmenté de 1 819,2 millions \$** entre le 31 décembre 2012 et le **31 décembre 2013**, reflétant principalement :

Provenant des ICI	Provenant d'I&C et d'O&M
Une augmentation de <b>1 715,4 millions \$</b> reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; une hausse de 1 536,2 millions \$ de la dette à long terme sans recours, principalement liée à AltaLink, essentiellement pour financer ses dépenses d'investissement; et</li> <li>&gt; une hausse de 143,2 millions \$ des autres passifs non courants, reflétant principalement une hausse des contributions de tiers d'AltaLink.</li> </ul>	Une augmentation de <b>103,8 millions \$</b> reflétant principalement : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; une hausse de 61,3 millions \$ du passif d'impôt sur le résultat différé; et</li> <li>&gt; une hausse de 38,8 millions \$ des provisions.</li> </ul>

Le total des passifs non courants a augmenté de 517,5 millions \$ entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012, reflétant principalement :

Provenant des ICI	Provenant d'I&C et d'O&M
Une augmentation de 511,1 millions \$ reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; une hausse de 439,3 millions \$ de la dette à long terme sans recours, principalement liée à AltaLink, essentiellement pour financer ses dépenses d'investissement; et</li> <li>&gt; une hausse de 107,5 millions \$ des autres passifs non courants, reflétant principalement une hausse des contributions de tiers d'AltaLink;</li> <li>partiellement contrebalancées par</li> <li>&gt; une baisse de 37,4 millions \$ des autres passifs financiers non courants, reflétant principalement une baisse du passif lié aux dépôts de tiers d'AltaLink.</li> </ul>	Une augmentation non significative de 6,4 millions \$.

#### 10.1.5 TOTAL DU PASSIF FINANCIER

**Le total du passif financier de la Société**, tel qu'il est présenté à la note 29A des états financiers consolidés annuels audités de 2013, **s'élevait à 7,2 milliards \$ au 31 décembre 2013**, comparativement à 5,3 milliards \$ et à 4,5 milliards \$ aux 31 décembre 2012 et 2011, respectivement.

#### 10.1.6 TOTAL DES CAPITAUX PROPRES

**Les capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin ont diminué de 38,8 millions \$ au 31 décembre 2013** par rapport au 31 décembre 2012, reflétant principalement les dividendes déclarés aux actionnaires de SNC-Lavalin, partiellement contrebalancés par le total du résultat global et les actions émises en vertu de régimes d'options sur actions en 2013.

L'augmentation de 192,3 millions \$ enregistrée entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012 reflétait essentiellement le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour 2012, partiellement contrebalancé par les dividendes déclarés aux actionnaires de SNC-Lavalin.

### 10.2 TRÉSORERIE NETTE DE LA DETTE AVEC RECOURS

La trésorerie nette de la dette avec recours de la Société, qui est une mesure financière non définie par les IFRS, obtenue en excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie provenant des ICI et sa dette avec recours de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie, se présentait comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2013	2012	2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>1 108,7 \$</b>	1 174,9 \$	1 231,0 \$
Moins :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale	<b>17,8</b>	17,6	30,9
Dette avec recours	<b>348,7</b>	348,5	348,4
<b>Trésorerie nette de la dette avec recours</b>	<b>742,2 \$</b>	808,7 \$	851,7 \$

**La trésorerie nette de la dette avec recours de la Société s'établissait à 742,2 millions \$ au 31 décembre 2013**, comparativement à 808,7 millions \$ au 31 décembre 2012, reflétant principalement une diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

En décembre 2013, la Société a conclu une convention de crédit renouvelable non garantie avec un syndicat d'institutions financières, d'un montant total de 3 500,0 millions \$ pouvant être utilisé pour l'émission de lettres de garantie de performance ou de lettres de crédit financières ainsi que pour le prélèvement de liquidités, sous réserve d'une limite de 1 650,0 millions \$ applicable aux lettres de crédit financières et aux prélèvements.

La direction continue de croire que, sous réserve des risques et limites décrits dans le présent rapport, sa situation actuelle de liquidité, incluant sa position de trésorerie et sa capacité de crédit inutilisée, devrait être suffisante pour financer ses activités dans un avenir prévisible. La direction demeure résolue à maintenir un niveau de trésorerie adéquat et entend gérer son fonds de roulement plus efficacement.

La trésorerie nette de la dette avec recours de la Société au 31 décembre 2013 incluait 14,1 millions \$ de trésorerie et d'équivalents de trésorerie détenus dans une banque libyenne (2012 : 12,8 millions \$). Bien que la Société croie qu'il y a un risque en ce qui a trait à sa capacité actuelle de rapatrier ces fonds, la Société n'a pas actuellement l'intention d'essayer d'effectuer un tel rapatriement ou de cesser de faire affaire en Libye et continue de chercher des occasions de poursuivre ses projets existants en Libye, ainsi que de conclure de nouvelles affaires. La Société continuera d'évaluer les risques liés à la situation politique en Libye à mesure que des faits nouveaux surviennent et que les circonstances évoluent.

### 10.3 ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE

#### SOMMAIRE DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIONS \$ CA)

	2013	2012
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités opérationnelles	333,2 \$	504,3 \$
Activités d'investissement	(1 670,9)	(1 062,9)
Activités de financement	1 269,5	505,1
Augmentation (diminution) liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus dans des établissements à l'étranger	2,0	(2,6)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(66,2)	(56,1)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 174,9	1 231,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	1 108,7 \$	1 174,9 \$

La section qui suit explique les principaux éléments des flux de trésorerie ayant eu une incidence sur la variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la Société au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	<p><b>Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles ont diminué pour s'établir à 333,2 millions \$ en 2013</b> comparativement aux flux de trésorerie générés de 504,3 millions \$ en 2012. Voici les principaux facteurs ayant eu une incidence sur les activités opérationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Des flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles avant la variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie, qui ont totalisé 203,5 millions \$ en 2013, comparativement à 599,5 millions \$ en 2012, reflétant principalement : <ul style="list-style-type: none"> <li>• un résultat net de 36,4 millions \$ en 2013, comparativement à 306,3 millions \$ en 2012;</li> <li>• un gain sans effet de trésorerie sur cession partielle d'Astoria II de 73,0 millions \$ en 2013, comparativement à néant en 2012;</li> <li>• une dépréciation du goodwill sans effet de trésorerie de 56,5 millions \$ en 2013, comparativement à néant en 2012; et</li> <li>• une variation sans effet de trésorerie des provisions liées à des pertes prévues sur certains contrats de 29,6 millions \$ en 2013, comparativement à 71,8 millions \$ en 2012.</li> </ul> </li> <li>&gt; Des flux de trésorerie provenant de la variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie, qui ont totalisé 129,7 millions \$, par rapport à des flux de trésorerie affectés à la variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie de 95,2 millions \$ en 2012.</li> </ul>
---------------------------	---

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	<p><b>Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont augmenté pour atteindre 1 670,9 millions \$ en 2013</b> par rapport à des flux de trésorerie affectés de 1 062,9 millions \$ en 2012. Les principales activités d'investissement ont été les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; L'acquisition d'immobilisations corporelles provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale, pour un décaissement total de 1 545,9 millions \$ en 2013, comparativement à 849,2 millions \$ en 2012, attribuable à AltaLink dans les deux cas, en raison essentiellement des dépenses d'investissement destinées à la consolidation et à l'expansion du réseau de transport d'électricité;</li> <li>&gt; L'acquisition d'immobilisations corporelles dans le cadre des activités des catégories Services, Ensembles et O&amp;M, pour un décaissement total de 55,5 millions \$, comparativement à 96,2 millions \$ en 2012;</li> <li>&gt; Le décaissement de 43,6 millions \$ lié à des paiements dans des ICI en 2013, reflétant principalement les paiements faits au titre d'Ambatovy et de Chinook, comparativement à 64,1 millions \$ en 2012, reflétant les paiements faits principalement au titre d'Ambatovy et de PRIPL;</li> <li>&gt; L'investissement net dans des placements à court terme d'une partie représentant 28,9 millions \$ des fonds générés par le refinancement par Rainbow décrit ci-après;</li> <li>&gt; Le produit de 86,3 millions \$ tiré de la cession partielle d'Astoria II en 2013; et</li> <li>&gt; Les paiements de 40,3 millions \$ au deuxième trimestre de 2012 liés à la participation dans SNC-Lavalin Favez Engineering, entité contrôlée conjointement en Arabie saoudite.</li> </ul>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	<p><b>Les flux de trésorerie provenant des activités de financement ont totalisé 1 269,5 millions \$ en 2013</b>, comparativement à des flux de trésorerie de 505,1 millions \$ provenant des activités de financement en 2012. Les principales activités de financement ont été les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; L'augmentation de la dette sans recours provenant des ICI, qui a totalisé 1 744,8 millions \$ en 2013, principalement attribuable à AltaLink et à Rainbow, comparativement à 802,9 millions \$ en 2012, principalement attribuable à AltaLink. En 2013, Rainbow, dans laquelle la Société détient une participation de 100 %, a conclu un accord avec des prêteurs externes pour refinancer sa dette contractée dans le cadre du projet de Centre hospitalier Restigouche de soins psychiatriques, au Nouveau-Brunswick, qui était initialement financée à l'interne par la Société. L'accord prévoyait le refinancement d'un capital global de 122,9 millions \$. Il s'agit d'une dette sans recours pour SNC-Lavalin;</li> <li>&gt; Une augmentation du remboursement de la dette à long terme sans recours provenant des ICI qui a totalisé 410,2 millions \$ en 2013, comparativement à 203,6 millions \$ en 2012, principalement attribuable à AltaLink dans les deux cas;</li> <li>&gt; Une augmentation des avances au titre d'un arrangement de financement de contrat de 159,5 millions \$ et le remboursement d'avances au titre d'arrangements de financement de contrats de 117,1 millions \$ en 2013, comparativement à une avance au titre d'arrangements de financement de contrats de 43,3 millions \$ en 2012;</li> <li>&gt; Les dividendes payés aux actionnaires de SNC-Lavalin se sont élevés à 139,4 millions \$ en 2013, comparativement à 132,9 millions \$ en 2012, reflétant une augmentation des dividendes payés par action, qui se sont chiffrés à 0,92 \$ par action en 2013, comparativement à 0,88 \$ par action en 2012;</li> <li>&gt; En vertu de son offre publique de rachat d'actions dans le cours normal de ses activités, la Société n'a racheté aucune action en 2013, comparativement à un rachat de 6,9 millions \$ en 2012 (175 700 actions au prix moyen de rachat de 39,12 \$);</li> <li>&gt; L'émission d'actions par suite de l'exercice d'options sur actions attribuées a généré des liquidités de 26,5 millions \$ en 2013 (737 876 options sur actions à un prix moyen de 35,89 \$), comparativement à 6,9 millions \$ en 2012 (210 140 options sur actions à un prix moyen de 32,98 \$). Au 25 février 2014, 4 333 606 options sur actions étaient en cours, à des prix d'exercice variant de 31,59 \$ à 57,07 \$ par action ordinaire. À la même date, le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation était de 151 881 673.</li> </ul>

## 10.4 FONDS DE ROULEMENT

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA, SAUF LE RATIO DU FONDS DE ROULEMENT)	2013	2012 <sup>(1)</sup>	2011 <sup>(1)</sup>	VARIATION DE 2012 À 2013	VARIATION DE 2011 À 2012
Actifs courants	3 915,8 \$	3 794,1 \$	3 546,3 \$	121,7 \$	247,8 \$
Passifs courants	4 442,7	4 062,0	3 514,3	380,7	547,7
Fonds de roulement	(527,0) \$	(267,9) \$	32,0 \$	(259,0) \$	(299,9)\$
Ratio du fonds de roulement	0,88	0,93	1,01	(0,05)	(0,08)

(1) Se reporter à la note 2B des états financiers consolidés annuels audités de 2013 de la Société pour des explications sur les chiffres comparatifs.

**Le fonds de roulement et le ratio du fonds de roulement ont affiché une baisse au 31 décembre 2013** par rapport à l'exercice précédent, alors que les flux de trésorerie nets générés par les activités opérationnelles et de financement à court terme ont été utilisés, en partie, pour le financement d'une portion des activités d'investissement dans des actifs non courants, tels que des immobilisations corporelles provenant des ICI et des paiements au titre des ICI, excédant les flux de trésorerie générés par les activités de financement à long terme.

## 10.5 ENDETTEMENT AVEC RECOURS ET ENDETTEMENT SANS RECOURS

### 10.5.1 DETTE AVEC RECOURS

#### 10.5.1.1 FACILITÉ DE CRÉDIT RENOUVELABLE AVEC RECOURS

En décembre 2013, la Société a conclu une convention de crédit renouvelable non garantie (la « facilité de crédit ») avec un syndicat d'institutions financières, d'un montant total de 3 500,0 millions \$ pouvant être utilisé pour l'émission de lettres de garantie de performance et de lettres de crédit financières ainsi que pour le prélèvement de liquidités, sous réserve d'une limite de 1 650,0 millions \$ applicable aux lettres de crédit financières et aux prélèvements de liquidités, mais non applicable aux lettres de garantie de performance. Les montants prélevés aux termes de cette facilité de crédit portent intérêt à des taux variables majorés d'une marge applicable. La facilité de crédit vient à échéance en décembre 2016 et est assortie d'une option de prolongation annuelle pour une période de un an, sous réserve de l'approbation des prêteurs.

La facilité de crédit est engagée et assujettie à des obligations de faire ou de ne pas faire et à des clauses restrictives financières, y compris l'exigence de maintenir en tout temps, sur des périodes consécutives de 12 mois, un ratio de la dette nette avec recours sur le résultat ajusté avant intérêts, impôts et amortissements, tel qu'il est défini aux termes de la facilité de crédit, ne dépassant pas une certaine limite.

Si les clauses restrictives de la facilité de crédit ne sont pas respectées, les prêteurs peuvent, entre autres, retirer à la Société son droit d'utiliser la facilité de crédit et exiger le paiement immédiat de la totalité ou d'une partie de l'encours de la facilité de crédit.

Au 31 décembre 2013, un montant de 1 807,2 millions \$ sur cette facilité de crédit demeurait inutilisé, la différence de 1 692,8 millions \$ ayant servi exclusivement à l'émission de lettres de crédit, incluant 321,7 millions \$ de lettres de crédit financières.

Par ailleurs, la facilité de crédit prévoit l'émission de lettres de crédit bilatérales sur une base non engagée pour un montant maximum de 2 000,0 millions \$, ces lettres de crédit étant assujetties aux clauses restrictives de la facilité de crédit. Au 31 décembre 2013, une tranche de 212,1 millions \$ a servi à l'émission de lettres de crédit bilatérales.

Au 31 décembre 2012, la Société disposait de marges de crédit renouvelables à long terme auprès de différentes banques, totalisant 590,0 millions \$, sur lesquelles elle pouvait soit émettre des lettres de crédit, soit emprunter à des taux variables ne dépassant pas le taux préférentiel. Au 31 décembre 2012, un montant de 123,4 millions \$ sur ces marges de crédit demeurait inutilisé, la différence de 466,6 millions \$ ayant servi exclusivement à l'émission de lettres de crédit. De plus, la Société possédait d'autres marges de crédit destinées spécifiquement à l'émission de lettres de crédit. Ces marges de crédit étaient non garanties et assujetties à des clauses de sûreté négative.

### 10.5.1.2 DÉBENTURE AVEC RECOURS — NOTATIONS DE CRÉDIT

Le 22 mai 2013, Standard & Poor's a légèrement abaissé à BBB, avec une perspective négative, la notation de crédit des débetures de la Société. Le 28 août 2013, DBRS a revu les perspectives pour la notation de crédit des débetures de la Société, les faisant passer de négatives à stables. Le 17 octobre 2013, DBRS a abaissé la notation de crédit des débetures de la Société, la faisant passer de BBB (élevée) à BBB, tout en maintenant les perspectives négatives. La Société conserve son statut d'investissement de première qualité auprès des deux agences.

### 10.5.1.3 RATIO DE LA DETTE AVEC RECOURS SUR LE CAPITAL TOTAL

Ce ratio compare le solde de la dette avec recours à la somme de la dette avec recours et des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les autres composantes des capitaux propres, et constitue une mesure des capacités financières de la Société. Aux 31 décembre 2013 et 2012, le ratio de la dette avec recours sur le capital total de la Société était de 14:86, en deçà de l'objectif de la Société, qui est de ne pas dépasser un ratio de 30:70.

### 10.5.2 DETTE SANS RECOURS

SNC-Lavalin ne tient pas compte de la dette sans recours lorsqu'elle effectue le suivi de son capital, car une telle dette découle de la consolidation intégrale de certains ICI détenus par la Société. Ainsi, les bailleurs de fonds d'une telle dette n'ont pas recours au crédit général de la Société, mais plutôt à des actifs précis des ICI qu'ils financent. Les ICI de la Société comptabilisés selon les méthodes de la consolidation intégrale ou de la mise en équivalence pourraient, par contre, présenter un risque si ces investissements n'étaient pas en mesure de rembourser leur dette à long terme sans recours.

## 10.6 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

### 10.6.1 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cours normal de ses activités, SNC-Lavalin assume diverses obligations contractuelles. Le tableau suivant présente un sommaire des engagements contractuels futurs de SNC-Lavalin portant précisément sur les remboursements de la dette à court terme et de la dette à long terme, les engagements à investir dans des ICI et les obligations en vertu de contrats de location :

(EN MILLIONS \$ CA)	2014	2015-2016	2017-2018	PAR LA SUITE	TOTAL
Versements sur la dette à court terme et la dette à long terme :					
Avec recours	– \$	– \$	– \$	350,0 \$	350,0 \$
Sans recours provenant des ICI	283,1	250,4	211,1	3 102,6	3 847,2
Engagements à investir dans des ICI	187,2	–	–	–	187,2
Obligations en vertu de contrats de location simple	92,8	131,0	80,8	83,7	388,3
<b>Total</b>	<b>563,1 \$</b>	<b>381,4 \$</b>	<b>291,9 \$</b>	<b>3 536,3 \$</b>	<b>4 772,7 \$</b>

D'autres précisions sur les versements futurs de capital sur la dette à court terme et la dette à long terme avec recours et sans recours de la Société sont fournies à la note 18D des états financiers consolidés annuels audités de 2013 de la Société. Les engagements à investir dans des ICI proviennent du fait que SNC-Lavalin peut ne pas être tenue de verser immédiatement son apport lorsqu'elle investit, mais peut plutôt injecter sa part des fonds au fil du temps, tel qu'il est décrit à la note 5C de ses états financiers consolidés annuels audités de 2013. Les engagements à investir dans des ICI sont constatés pour les investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût, et sont principalement liés à GISM, Ambatovy, Rideau et 407 EDGDP. De l'information relative aux paiements de location minimaux de la Société pour des loyers annuels de base en vertu de contrats de location simple à long terme est fournie à la note 33 de ses états financiers consolidés annuels audités de 2013. De plus, AltaLink a un engagement contractuel visant l'acquisition d'immobilisations corporelles auprès des tierces parties pour un montant de 253,3 millions \$ au 31 décembre 2013.

## 10.6.2 INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société présente l'information sur le classement et la juste valeur de ses instruments financiers, de même que sur la nature, l'ampleur et la gestion des risques découlant des instruments financiers, à la note 29 de ses états financiers consolidés annuels audités de 2013.

Instruments financiers dérivés	Arrangement financier
SNC-Lavalin utilise des instruments financiers dérivés, soit : i) des contrats de change à terme pour se protéger du risque de fluctuation provenant des taux de change sur des projets, et ii) des swaps de taux d'intérêt pour couvrir la variabilité des taux d'intérêt liés aux arrangements de financement.	La Société a un arrangement financier avec une institution financière de première catégorie afin de réduire le risque de variabilité de ses régimes dont le paiement fondé sur les actions est réglé en trésorerie découlant de la fluctuation du prix de ses actions (se reporter à la note 22C des états financiers consolidés annuels audités de 2013).
Tous les instruments financiers sont conclus avec des institutions financières de première catégorie, dont SNC-Lavalin prévoit qu'elles respecteront de façon satisfaisante leurs obligations en vertu des contrats.	

La Société ne détient ni n'émet d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives, mais seulement à des fins de couverture. Les instruments financiers dérivés sont assujettis aux modalités de crédit, contrôles financiers et procédures de gestion et de surveillance des risques habituels.

## 10.7 DIVIDENDES DÉCLARÉS

**Le conseil d'administration a décidé d'augmenter** le dividende trimestriel en espèces à payer aux actionnaires en le faisant passer de 0,23 \$ par action à 0,24 \$ par action au quatrième trimestre de 2013, pour des dividendes déclarés totalisant 0,93 \$ par action pour l'exercice 2013.

Les dividendes déclarés pour les 3 derniers exercices sont présentés dans le tableau ci-dessous :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN \$ CA)	2013	2012	2011
Dividendes déclarés aux actionnaires de SNC-Lavalin, par action <sup>(1)</sup>	<b>0,93 \$</b>	0,89 \$	0,85 \$
Augmentation du dividende (%)	<b>4 %</b>	5 %	18 %

(1) Les dividendes déclarés sont présentés dans l'exercice pour lequel les résultats financiers sont annoncés publiquement, nonobstant la date de déclaration ou de paiement.

**Le total des dividendes en espèces payés en 2013 s'élevait à 139,4 millions \$** comparativement à 132,9 millions \$ en 2012. La Société a versé des dividendes trimestriels sans interruption depuis 24 ans et a augmenté son dividende annuel par action pour chacun des 13 derniers exercices.

## 10.8 RENDEMENT DU CAPITAL INVESTI (« RCI »)

Le RCI est une mesure financière non définie par les IFRS du rendement du capital investi de la Société. Le RCI, tel qu'il est calculé par la Société, correspond à son résultat d'exploitation avant charges financières nettes et après impôt, divisé par la valeur comptable totale de la dette et des capitaux propres de la Société.

**En 2013, le RCI s'est élevé à 2,8 %**, comparativement à 8,9 % en 2012 et à 12,0 % en 2011.

## 10.9 RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES MOYENS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN (« RCPMA »)

Le RCPMA est une mesure financière non définie par les IFRS du rendement des capitaux propres de la Société. Le RCPMA, tel qu'il est calculé par la Société, correspond au résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin des 12 derniers mois divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin des 13 derniers mois, excluant les « autres composantes des capitaux propres ».

La Société exclut les « autres composantes des capitaux propres » puisque cette composante des capitaux propres découle principalement du traitement comptable des couvertures de flux de trésorerie, et ne reflète pas la méthode utilisée par la Société pour évaluer la gestion de son risque de change. Ainsi, les « autres composantes des capitaux propres » ne reflètent pas la situation financière de la Société.

En 2013, le RCPMA s'est élevé à 1,6 %, comparativement à 14,6 % en 2012 et à 19,3 % en 2011.

## 11. JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS

L'application des méthodes comptables de la Société, qui sont décrites à la note 2 des états financiers consolidés annuels audités de 2013 de la Société, exige que la direction exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne sont pas facilement disponibles d'autres sources. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Les jugements comptables critiques et les estimations clés relatives à l'avenir et les autres sources principales d'incertitudes relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière qui présentent un risque significatif d'entraîner un ajustement considérable de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant sont détaillés à la note 3 des états financiers consolidés annuels audités de 2013 de la Société.

## 12. MÉTHODES COMPTABLES ET MODIFICATIONS

### 12.1 NORMES ET MODIFICATIONS APPLIQUÉES EN 2013

Les normes et les modifications aux normes existantes suivantes ont été appliquées par la Société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 :

- > L'IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), remplace les directives de consolidation de l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et le SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*, et énonce les principes permettant de déterminer qu'une entité en contrôle une autre.
- > L'IFRS 11, *Partenariats* (« IFRS 11 »), remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et le SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*, et impose une méthode unique pour la comptabilisation des participations dans des coentreprises.
- > L'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* (« IFRS 12 »), établit les obligations d'information exhaustives pour toutes les formes de participation dans d'autres entités, y compris dans des partenariats, des entreprises associées et des entités ad hoc.
- > L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (« IFRS 13 »), regroupe toutes les dispositions des IFRS concernant l'évaluation à la juste valeur et les informations à fournir à ce sujet.

- > L'IAS 27, *États financiers individuels*, et l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, amendées et renommées par suite de la publication des nouvelles normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12.
- > Modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, afin d'exiger que les entités regroupent les éléments compris dans les autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés en résultat net.
- > Modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel* (« IAS 19 »), afin d'éliminer l'application de la méthode dite du « corridor » ayant pour effet de différer la comptabilisation des gains et des pertes, afin d'éliminer le concept de rendement attendu des actifs des régimes, de simplifier la présentation des variations des actifs et des passifs découlant de régimes à prestations définies, et d'améliorer les informations à fournir pour les régimes à prestations définies.
- > L'International Accounting Standards Board (« IASB ») a aussi publié une série de modifications aux IFRS comme suit :
  - Modifications à l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (« IFRS 1 »), relatives à l'application répétée de l'IFRS 1 et aux coûts d'emprunt.
  - Modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, relatives à la clarification des exigences en matière d'information comparative.
  - Modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, relatives au classement du matériel d'entretien.
  - Modifications à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, relatives à l'effet fiscal des distributions aux porteurs d'instruments de capitaux propres.
  - Modifications à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, relatives à l'information financière intermédiaire et l'information sectorielle sur le total des actifs et le total des passifs.

À l'exception de l'IFRS 12, qui n'a eu d'incidence que sur les informations à fournir relatives aux participations de la Société dans d'autres entités, et des modifications à l'IAS 19, les normes et modifications présentées ci-dessus n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la Société. La première application des modifications à l'IAS 19 a été mise en œuvre selon ses dispositions transitoires et s'est traduite par une application rétrospective selon les directives de l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, les modifications à l'IAS 19 se sont traduites par une augmentation de la charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies comprise dans les « frais de vente, généraux et administratifs » au compte de résultat et par une diminution équivalente des pertes actuarielles constatées à l'état du résultat global provenant de régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi, avec une incidence de néant sur les résultats non distribués de la Société. Ce changement se rapporte principalement à l'élimination du taux de rendement attendu des actifs des régimes, qui est remplacé par un taux d'actualisation appliqué au passif net au titre des prestations constituées en vertu des modifications à l'IAS 19. Les ajustements apportés aux chiffres comparatifs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 se sont traduits par une augmentation de 4,2 millions \$ des frais de vente, généraux et administratifs (2011 : 1,9 million \$) et une diminution de 1,0 million \$ de la charge d'impôt sur le résultat (2011 : 0,5 million \$) entraînant une diminution de 3,2 millions \$ du résultat net (2011 : 1,4 million \$) et une diminution équivalente des pertes actuarielles constatées à l'état du résultat global pour les exercices terminés les 31 décembre 2012 et 2011, avec une incidence de néant sur les résultats non distribués de la Société.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, l'application des modifications à l'IAS 19 s'est traduite par une augmentation d'environ 5,0 millions \$ (3,8 millions \$ après impôts sur le résultat) de la charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies comprise dans les « frais de vente, généraux et administratifs » au compte de résultat, avec une diminution équivalente des pertes actuarielles constatées à l'état du résultat global provenant des régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi, et une incidence de néant sur les résultats non distribués de la Société.

## 12.2 NORME, MODIFICATIONS ET INTERPRÉTATION PUBLIÉES EN VUE D'ÊTRE APPLIQUÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

L'interprétation et les modifications aux normes existantes suivantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, et l'application anticipée est permise :

- > L'interprétation IFRIC 21, *Droits ou taxes*, examine comment une entité doit comptabiliser les droits ou taxes imposés par des gouvernements, qui ne sont pas des impôts sur le résultat, dans ses états financiers.
- > Les modifications intitulées « *Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers* » (modifications à l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*) établissent les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs dépréciés dans le cas où cette valeur est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

Les modifications et les séries de modifications suivantes ont été publiées par l'IASB et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, et l'application anticipée est permise :

- > Les modifications intitulées « *Régimes à prestations définies : Cotisations des membres du personnel* » (modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*) s'appliquent aux cotisations versées par des membres du personnel ou des tiers à un régime à prestations définies et visent à simplifier la comptabilisation des cotisations qui ne sont pas liées au nombre d'années de service.
- > Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2010-2012), qui comprennent notamment les modifications suivantes :
  - Les modifications à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, portent sur les définitions de « condition d'acquisition des droits » et de « condition de marché » et ajoutent les définitions de « condition de performance » et de « condition de service ».
  - Les modifications à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (« IFRS 3 »), clarifient le fait qu'une contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif doit être évaluée à la juste valeur à chaque date de clôture, peu importe si la contrepartie éventuelle est un instrument financier ou un actif ou passif non financier.
  - Les modifications à l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, exigent qu'une entité fournisse des informations sur les jugements portés par la direction lors de l'application des critères de regroupement aux secteurs opérationnels et clarifient le fait qu'un rapprochement entre le total des actifs des secteurs à présenter et les actifs de l'entité doit être fourni uniquement si les montants des actifs du secteur sont régulièrement fournis au principal décideur opérationnel.
  - Les modifications à l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, clarifient le fait que la publication de l'IFRS 13 n'a pas eu pour effet d'enlever à l'entité la possibilité d'évaluer les créances et les dettes à court terme sans taux d'intérêt stipulé au montant de la facture non actualisé, lorsque l'effet de la non-actualisation est négligeable.
- > Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2011-2013), qui comprennent notamment les modifications suivantes :
  - Les modifications à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, clarifient le fait que le champ d'application de l'IFRS 3 ne s'applique pas à la comptabilisation de la formation de tous types de partenariats dans les états financiers dudit partenariat.
  - Les modifications à l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, clarifient le fait que l'exception relative aux portefeuilles permettant d'évaluer la juste valeur d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers sur une base nette s'applique à l'ensemble des contrats compris dans le champ d'application de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, que ces contrats répondent ou non à la définition d'actifs financiers ou de passifs financiers.

La norme suivante a été publiée et entrera en vigueur à une date ultérieure qui sera déterminée par l'IASB, et l'application anticipée est permise :

- > L'IFRS 9, *Instruments financiers*, porte principalement sur i) le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers et ii) la nouvelle méthode de comptabilité de couverture.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette interprétation, de ces modifications et de cette norme sur ses états financiers.

### 13. RISQUES ET INCERTITUDES

La Société est assujettie à un certain nombre de risques et d'incertitudes dans le cadre de ses activités et vous devriez porter une attention particulière aux risques et aux incertitudes mentionnés ci-après avant d'investir dans les titres de la Société. D'autres risques qui sont actuellement inconnus ou que la Société considère comme négligeables à l'heure actuelle pourraient également nuire à ses activités, à ses résultats d'exploitation, à sa situation financière et à ses liquidités.

#### RISQUES LIÉS À DES LITIGES, À DES QUESTIONS D'ORDRE RÉGLEMENTAIRE ET À DES ENQUÊTES

*L'issue des réclamations et litiges en cours et futurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.*

SNC-Lavalin et ses ICI sont ou peuvent être parties à divers litiges dans le cours normal de leurs activités. Étant donné que la Société exerce ses activités dans les domaines de l'ingénierie et de la construction, et de l'exploitation et de l'entretien pour des installations et des projets où des défauts de conception, de construction ou de systèmes peuvent entraîner des blessures ou des dommages graves à des employés, d'autres personnes ou des biens, la Société est exposée à des réclamations et à des litiges importants en cas de défaut sur de tels projets. Ces réclamations pourraient notamment porter sur des lésions corporelles, des décès, des interruptions des activités, des dommages aux biens, de la pollution et des dommages à l'environnement, et elles pourraient provenir de clients ou de tierces parties, entre autres de personnes habitant ou travaillant près de projets de clients. SNC-Lavalin peut également être exposée à des réclamations lorsqu'il est convenu qu'un projet devra atteindre certaines normes de performance ou respecter certaines exigences techniques et que ce même projet n'atteint ou ne respecte pas ces normes ou exigences. La Société accepte, dans bon nombre de contrats qu'elle conclut avec des clients, des sous-traitants et des fournisseurs, de garder ou de prendre en charge la responsabilité potentielle relative aux dommages, aux pénalités, aux pertes et aux autres expositions liés aux projets, ce qui pourrait entraîner des réclamations dépassant de beaucoup les profits attendus de ces contrats. En outre, bien que certains clients et sous-traitants puissent accepter d'indemniser la Société relativement à certains types de responsabilité, ces tierces parties pourraient refuser de payer ou être dans l'incapacité de le faire.

De plus, le 1<sup>er</sup> mars 2012, une « requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et de se voir attribuer le statut de représentant » (la « Requête québécoise ») a été déposée devant la Cour supérieure du Québec, au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin entre le 13 mars 2009 et le 28 février 2012 inclusivement sur le marché primaire ou secondaire. Les défendeurs dans le cadre de la Requête québécoise sont SNC-Lavalin et certains de ses administrateurs et dirigeants, anciens et actuels. Les réclamations mises de l'avant par la Requête québécoise se fondent sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* et sur la responsabilité civile pour négligence découlant de fausses représentations.

Le 9 mai 2012, deux recours collectifs ont été intentés devant la Cour supérieure de l'Ontario au nom de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin au cours de différentes périodes. Ces deux recours ont été regroupés en un seul (le « Recours ontarien ») le 29 juin 2012. Les défendeurs dans le cadre du Recours ontarien sont SNC-Lavalin et certains de ses administrateurs et dirigeants, anciens et actuels. Le Recours ontarien recherche une condamnation à des dommages-intérêts pour le compte de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin au cours de la période allant du 6 novembre 2009 au 27 février 2012 (la « période visée par le recours collectif »). Les réclamations mises de l'avant par le Recours ontarien se fondent, entre autres, sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* et la common law découlant de déclarations inexactes.

La Requête québécoise et le Recours ontarien (collectivement, les « Recours ») allèguent que certains documents déposés par SNC-Lavalin contenaient des fausses représentations ou des déclarations inexactes concernant, entre autres, les pratiques de gouvernance, la suffisance des contrôles et des procédures et le résultat net déclaré pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 de SNC-Lavalin, ainsi que le respect de son code d'éthique.

Le 19 septembre 2012, le juge saisi du Recours ontarien a accepté que les demandesses limitent leurs réclamations à celles fondées sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* découlant de déclarations inexactes, conformément à une entente conclue entre les parties. Le juge a autorisé les demandesses à aller de l'avant avec les réclamations fondées sur la responsabilité légale et a certifié un recours collectif regroupant les actionnaires ayant acheté des actions de SNC-Lavalin au cours de la période visée par le recours collectif, à l'exclusion des résidents du Québec. Le 24 janvier 2013, un juge de la Cour supérieure du Québec a rendu un verdict similaire à l'égard des résidents du Québec.

Dans le cadre de chacun des Recours, on réclame des dommages-intérêts fondés sur la baisse du cours de marché des valeurs mobilières achetées par les membres des groupes proposés lorsque SNC-Lavalin a diffusé un communiqué de presse daté du 28 février 2012, ainsi que d'autres dommages-intérêts et des frais. Dans le cadre du Recours ontarien, on réclame des dommages-intérêts additionnels en raison d'autres baisses du cours des actions qui seraient survenues le 13 avril, le 25 juin et les 26, 28 et 29 novembre 2012 ainsi que le 3 juillet 2013, soi-disant liées à la publication d'information concernant, entre autres, l'évolution d'enquêtes menées par des autorités canadiennes et suisses chargées de l'application des lois (comme il est décrit ci-après), en vertu des modifications apportées au Recours ontarien acceptées par la Cour le 29 janvier 2014.

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces poursuites ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, et SNC-Lavalin pourrait, dans l'avenir, être visée par d'autres recours collectifs ou litiges. Alors que SNC-Lavalin souscrit une assurance de responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants, laquelle couvre la responsabilité de ces derniers pour leurs actes ou omissions dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateur et de dirigeant, la Société ne maintient aucune autre assurance relativement aux Recours. Le montant de couverture d'assurance pour les administrateurs et dirigeants est limité et une telle couverture peut ne représenter qu'une infime partie du montant que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement aux Recours. Les montants que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement à ces recours ou autres litiges, pourraient être importants, et ils pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les liquidités et les résultats financiers de SNC-Lavalin.

SNC-Lavalin maintient une couverture d'assurance pour les divers aspects de ses activités et de son exploitation. Les programmes d'assurance de la Société sont assortis de diverses limites et montants maximaux de couverture, et il est possible que certaines compagnies d'assurance cherchent à refuser des réclamations demandées par la Société. De plus, SNC-Lavalin a choisi de conserver une tranche des pertes pouvant survenir au moyen de divers déductibles, limites et retenues en vertu de ces programmes. Par conséquent, la Société pourrait être exposée à une responsabilité future pour laquelle elle pourrait n'être que partiellement assurée, ou encore ne pas être assurée du tout.

En outre, la nature des activités de la Société fait parfois en sorte que des clients, des sous-traitants et des fournisseurs présentent des réclamations, notamment à l'égard du recouvrement de coûts liés à certains projets. Dans un même ordre d'idées, SNC-Lavalin présente parfois des avis de modification et des réclamations à des clients, des sous-traitants et des fournisseurs. Dans l'éventualité où la Société ne documenterait pas de façon adéquate la nature des réclamations et des avis de modification ou serait incapable de négocier des règlements raisonnables avec ses clients, sous-traitants et fournisseurs, elle pourrait enregistrer des dépassements de coûts, une réduction de ses profits ou, dans certains cas, une perte sur un projet. L'incapacité de recouvrer rapidement les sommes relatives à ce type de réclamations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les liquidités et les résultats financiers de SNC-Lavalin. De plus, sans égard à la qualité de la documentation de la Société sur la nature de ses réclamations et avis de modification, les coûts liés aux poursuites et aux procédures de défense relatives aux réclamations et aux avis de modification pourraient être importants.

Les décisions judiciaires et réglementaires comportent des éléments d'incertitudes intrinsèques, et des jugements défavorables peuvent être, et sont parfois, rendus. L'issue de réclamations en cours ou futures contre SNC-Lavalin pourrait se traduire par des responsabilités professionnelles, des responsabilités du fait des produits, des responsabilités criminelles, des provisions pour garanties et d'autres responsabilités qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société dans l'éventualité où elle ne serait pas assurée contre une telle perte ou que son assureur ne lui fournirait pas de couverture à cet égard.

***La Société est assujettie à des enquêtes en cours qui pourraient l'exposer à des actions coercitives en matière administrative et criminelle, à des poursuites civiles, ainsi qu'à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes, ce qui pourrait alors nuire à la réputation de la Société, donner lieu à une suspension, à une interdiction ou à une radiation visant à empêcher la Société de participer à certains projets, réduire ses produits et son résultat net et avoir une incidence défavorable sur ses activités.***

En février 2012, le conseil d'administration a amorcé, sous la direction de son comité d'audit, une enquête indépendante (l'« examen indépendant ») des faits et circonstances se rapportant à certains paiements qui étaient documentés (en vertu de certaines conventions présumées être des conventions d'agence) à l'égard de projets de construction auxquels ils ne se rapportaient pas et à certains autres contrats. Le 26 mars 2012, la Société a annoncé les résultats de l'examen indépendant et les conclusions et recommandations du comité d'audit s'y rapportant au conseil d'administration, et elle a fourni les renseignements connexes aux autorités pertinentes. La Société croit savoir que des enquêtes par diverses autorités chargées de l'application des lois et de réglementation en valeurs mobilières sont en cours au sujet de ces renseignements, comme il est décrit plus en détail ci-après. La Société continue également d'examiner les questions de conformité (y compris des questions allant au-delà de la portée de

l'examen indépendant), notamment en vue de déterminer si des sommes ont été irrégulièrement versées, directement ou indirectement, à des personnes ayant un devoir fiduciaire envers la Société, et au fur et à mesure qu'elle obtiendra des renseignements additionnels s'y rapportant, le cas échéant, elle continuera de mener des enquêtes et d'examiner les renseignements obtenus comme elle l'a fait par le passé.

#### Enquêtes de la GRC

La Gendarmerie Royale du Canada (la « GRC ») mène actuellement une enquête officielle afin de déterminer si des paiements illicites ont été versés ou offerts à des représentants de gouvernement au Bangladesh afin d'influencer l'attribution d'un projet de contrat de services-conseils, supervision et construction à une filiale de la Société, en violation de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (Canada) (la « *LCAPE* »), ainsi que sur sa participation à des projets dans certains pays d'Afrique du Nord. Dans le cadre de cette enquête, des accusations au criminel ont été portées contre trois anciens employés d'une filiale de la Société en vertu des dispositions sur la lutte contre la corruption de la *LCAPE*.

La GRC mène également une enquête officielle (y compris relativement au mandat de perquisition visant la Société exécuté par la GRC le 13 avril 2012) afin de déterminer si des paiements illicites ont été versés ou offerts d'être versés, directement ou indirectement, à un représentant de gouvernement en Libye afin d'influencer l'attribution de certains contrats d'ingénierie et de construction en violation de la *LCAPE*, du *Code criminel* (Canada) (le « Code criminel ») et du *Règlement sur l'application des résolutions des Nations Unies sur la Libye* au Canada (la « Résolution de l'ONU »). Dans le cadre de cette enquête, des accusations au criminel ont été portées contre deux autres anciens employés de la Société. La Société croit comprendre que l'un de ces anciens employés ou les deux font l'objet d'accusations de corruption en vertu de la *LCAPE*, de fraude, de recyclage des produits de la criminalité et de possession de biens criminellement obtenus en vertu du Code criminel, ainsi que de violation de la Résolution de l'ONU.

Bien qu'aucune accusation, à ce jour, n'ait été portée contre la Société relativement à ces événements et que la Société continue de coopérer avec la GRC dans le cadre des enquêtes menées par cette dernière, ces enquêtes pourraient donner lieu à des accusations au criminel contre la Société et/ou certaines de ses filiales en vertu de la *LCAPE*, du Code criminel et/ou de la Résolution de l'ONU et à une condamnation pour l'une ou plusieurs de ces accusations. Les enquêtes de la GRC et l'issue de ces enquêtes, ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation et la réputation de la Société et l'exposer à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. De plus, les enquêtes de la GRC pourraient notamment donner lieu, pour la Société ou l'une ou plusieurs de ses filiales, à une suspension, à une interdiction ou à une radiation, discrétionnaire ou obligatoire, les empêchant de participer aux projets de certains gouvernements (tels que le gouvernement du Canada et/ou les gouvernements provinciaux canadiens) ou de certains organismes administratifs en vertu des lois, règlements, politiques ou pratiques applicables en matière de marchés publics. Un pourcentage important des produits mondiaux annuels de la Société (et un pourcentage encore plus grand de ses produits annuels au Canada) provient de contrats gouvernementaux ou liés au secteur public. Par conséquent, une suspension, une interdiction ou une radiation, discrétionnaire ou obligatoire, visant à empêcher la Société de participer à certains contrats gouvernementaux ou liés au secteur public (à l'échelle du Canada, dans une province canadienne ou ailleurs) pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en Bourse.

#### Enquête de l'AMF; autorisation de l'AMF en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* du Québec

La Société croit comprendre que l'autorité de réglementation en valeurs mobilières de la province de Québec, l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), mène actuellement une enquête dans le cadre des lois et règlements applicables en matière de valeurs mobilières.

Par ailleurs, comme il a été annoncé le 5 février 2014, la Société et certaines de ses filiales ont obtenu l'autorisation requise de l'AMF de conclure des contrats avec des organismes publics de la province de Québec, tel qu'il est requis en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics*. Dans l'éventualité où une entité ou l'une de ses sociétés affiliées est déclarée coupable de certaines infractions précises en vertu du Code criminel ou de la *LCAPE*, l'autorisation de l'AMF peut être automatiquement annulée. De plus, l'AMF a le pouvoir discrétionnaire de refuser à une entreprise de lui accorder une autorisation ou d'annuler une autorisation si celle-ci ne satisfait pas aux exigences élevées d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public ou à un sous-contrat public.

### Accord de règlement de la Banque mondiale

Le 17 avril 2013, la Société a annoncé qu'un accord de règlement est intervenu concernant les enquêtes rendues publiques antérieurement par le Groupe de la Banque mondiale relatives au projet au Bangladesh mentionné précédemment et à un projet au Cambodge, qui comprend la suspension, pour une période de 10 ans, du droit de SNC-Lavalin inc., une filiale de la Société, et de ses sociétés affiliées contrôlées de soumissionner et de se voir octroyer des projets financés par le Groupe de la Banque mondiale (l'« accord de règlement de la Banque mondiale »). La suspension pourrait être levée après une période de 8 ans si les conditions énoncées sont pleinement respectées. Selon les conditions de l'accord de règlement de la Banque mondiale, certaines des autres sociétés affiliées de la Société demeurent autorisées à soumissionner et à se voir attribuer des projets financés par le Groupe de la Banque mondiale; elles doivent pour cela se conformer à toutes les conditions en vertu de l'accord de règlement de la Banque mondiale, y compris l'obligation de ne pas échapper à la sanction imposée. Par ailleurs, la Société devra à l'avenir collaborer avec la Banque mondiale en ce qui a trait à diverses questions de conformité en vertu de l'accord de règlement de la Banque mondiale. L'accord de règlement de la Banque mondiale n'est assorti d'aucune sanction pécuniaire. L'accord de règlement de la Banque mondiale a amené certaines autres banques multilatérales de développement à emboîter le pas et à exclure, selon les mêmes modalités, SNC-Lavalin inc. et ses sociétés affiliées contrôlées.

### Autres enquêtes

La Société croit savoir que des enquêtes par diverses autorités sont en cours dans diverses juridictions au sujet des questions mentionnées ci-dessus et d'autres questions, notamment une enquête menée par les autorités suisses (y compris des enquêtes relatives au mandat de perquisition visant la Société exécuté par la GRC le 13 avril 2012). En outre, l'ancien chef de la direction de la Société et un ancien vice-président directeur de la Société ont été accusés de diverses fraudes par les autorités de la province de Québec, soi-disant au sujet d'un projet mené par la Société dans la province de Québec, et ce même ancien vice-président directeur est détenu par les autorités suisses depuis avril 2012 relativement à des accusations criminelles qui pèsent contre lui, incluant des accusations de fraude.

La Société est actuellement incapable de déterminer quand l'une ou l'autre des enquêtes mentionnées ci-dessus seront achevées, si d'autres enquêtes sur la Société seront ouvertes par ces autorités ou d'autres autorités, ou si les enquêtes en cours seront élargies. Bien que la Société continue de coopérer et de communiquer avec les autorités responsables de toutes les enquêtes en cours mentionnées précédemment (y compris les enquêtes de la GRC), dans l'éventualité où des autorités de réglementation, des autorités d'application de la loi, des autorités administratives ou des tierces parties décidaient d'entreprendre des mesures contre la Société ou de lui imposer des sanctions à l'égard d'éventuelles violations de la loi, de contrats ou autres, ces mesures ou autres recours, que les violations soient réelles ou alléguées, pourraient faire en sorte que la Société soit dans l'obligation de payer des amendes ou dommages-intérêts importants, de consentir à d'autres injonctions relativement à sa conduite future, ou se voie imposer d'autres sanctions, y compris une suspension, une interdiction ou une radiation temporaire ou permanente, obligatoire ou discrétionnaire, visant à empêcher la Société de participer à des projets menés par certains organismes administratifs (tel que ceux prévus dans l'accord de règlement de la Banque mondiale) ou par des gouvernements (tel que le gouvernement du Canada et/ou le gouvernement du Québec) en vertu des lois, règlements, politiques ou pratiques applicables en matière de marchés publics, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en Bourse.

L'issue des enquêtes susmentionnées pourrait, entre autres, donner lieu i) au non-respect de clauses restrictives de contrats liés à divers projets, ii) à des réclamations de tiers, notamment des réclamations pour dommages particuliers, indirects, dérivés ou consécutifs, ou avoir iii) une incidence défavorable sur la capacité de la Société à obtenir du financement ou à continuer son propre financement, ou à maintenir son financement ou à en obtenir pour des projets actuels ou futurs, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en Bourse. De plus, ces enquêtes et l'issue de ces enquêtes (y compris l'accord de règlement de la Banque mondiale), ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient nuire à la réputation de SNC-Lavalin et à sa capacité de faire des affaires. Enfin, les conclusions ou l'issue de ces enquêtes (y compris l'accord de règlement de la Banque mondiale) pourraient avoir une incidence sur le déroulement des recours collectifs mentionnés ci-dessus.

En raison des incertitudes entourant l'issue de chacune des enquêtes susmentionnées, la Société ne peut actuellement estimer de façon fiable le montant ou la fourchette des pertes éventuelles, le cas échéant, relativement à ces enquêtes.

La haute direction et le conseil d'administration de la Société ont dû consacrer beaucoup de temps et de ressources aux enquêtes décrites ci-dessus, à l'accord de règlement de la Banque mondiale et à des questions connexes en cours, ce qui les a éloignés et pourrait continuer de les éloigner de la gestion quotidienne des activités de la Société, et des dépenses considérables ont été et pourraient continuer d'être occasionnées relativement à ces enquêtes, notamment des honoraires importants d'avocats et d'autres conseillers. De plus, la Société et/ou d'autres employés ou anciens employés de la Société pourraient faire l'objet de ces enquêtes ou d'autres enquêtes menées par des autorités d'application de la loi et/ou des autorités de réglementation relativement aux questions susmentionnées ou à d'autres questions, ce qui pourrait exiger un engagement additionnel de temps de la part des hauts dirigeants et l'utilisation d'autres ressources ou encore la réaffectation de ressources normalement destinées à d'autres fins.

***Toute nouvelle réglementation pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats de la Société, et l'inconduite ou le non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire pourrait nuire à la réputation de la Société, réduire ses produits et son résultat net, et l'exposer à des actions coercitives en matière administrative et criminelle et à des poursuites civiles.***

La Société est assujettie à divers règlements, lois et autres obligations juridiques imposées par les gouvernements ou d'autres autorités de réglementation. Toute nouvelle réglementation découlant notamment des changements radicaux dans les politiques et les règlements de gouvernements étrangers pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats de la Société.

En outre, l'inconduite, la fraude, le non-respect des lois et règlements applicables ou toute autre activité inappropriée par un employé, un agent, ou un partenaire de la Société pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités et la réputation de SNC-Lavalin. L'inconduite peut comprendre le non-respect de la réglementation gouvernementale en matière d'approvisionnement, de la réglementation relative à la protection des renseignements classifiés, de la réglementation en matière de lutte contre la corruption et d'autres pratiques de corruption à l'étranger, de la réglementation relative au prix de la main-d'œuvre et autres coûts liés aux contrats conclus avec les gouvernements, de la réglementation relative au lobbyisme et autres activités similaires, de la réglementation relative au contrôle interne à l'égard de l'information financière, des lois environnementales et d'autres lois et règlements applicables. Par exemple, la *LCAPE* et d'autres lois anticorruption semblables à l'étranger interdisent, de façon générale, aux sociétés et à leurs intermédiaires de verser des paiements inopportuns à des agents publics étrangers en vue d'obtenir ou de conserver des contrats. De plus, SNC-Lavalin fournit des services de nature très sensible ou liés à des questions cruciales en matière de sécurité nationale; si la sécurité était compromise, la capacité de la Société à obtenir des contrats du gouvernement dans l'avenir pourrait être extrêmement limitée.

Les politiques de SNC-Lavalin exigent le respect de ces lois et règlements, et la Société a mis en œuvre des mesures visant à prévenir et à détecter toute inconduite. Cependant, étant donné les limites inhérentes aux contrôles internes, y compris l'erreur humaine, il est possible que ces contrôles soient volontairement contournés ou qu'ils deviennent inefficaces par suite d'un changement dans les conditions. Par conséquent, SNC-Lavalin ne peut garantir que ses contrôles protégeront la Société contre les actes insoucians ou criminels commis par des employés, des agents ou des partenaires. Un non-respect des lois et règlements applicables ou des actes d'inconduite pourraient exposer SNC-Lavalin à des amendes et pénalités, à la perte d'une autorisation de sécurité, et à une suspension, à une interdiction ou à une radiation relativement à la prestation de services, tous ces facteurs pouvant nuire à la réputation de la Société, l'exposer à des actions coercitives en matière administrative et criminelle et à des poursuites civiles en plus d'avoir une incidence défavorable sur les activités de SNC-Lavalin.

***Une dévaluation de l'image publique de la Société pourrait influencer sur sa capacité à se voir attribuer des projets dans l'avenir.***

Le risque encouru en cas d'atteinte à la réputation de la Société est de dévaluer son image publique, ce qui pourrait entraîner l'annulation de projets en cours et influencer sur la capacité de la Société à se voir attribuer des projets dans l'avenir. Bon nombre de situations pourraient porter atteinte à la réputation de la Société dont des problèmes liés à la qualité ou aux résultats obtenus sur les projets, un mauvais dossier en santé et sécurité, le non-respect allégué ou établi des lois et règlements en vigueur par les employés, les agents, les sous-traitants, les fournisseurs ou les partenaires de la Société, ou le fait d'être la cause d'un cas de pollution ou de contamination.

## RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

***Si la Société est incapable de mener à bien son nouveau plan stratégique, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités et ses résultats d'exploitation.***

Le 2 mai 2013, la Société a annoncé son nouveau plan stratégique visant à renforcer ses activités de base en vue d'accroître sa rentabilité à long terme. Ce plan stratégique, décrit plus haut, présente les secteurs d'activité et les régions que ciblera la Société, ainsi que les solutions intégrées pour le modèle de concession d'infrastructure en favorisant une approche rigoureuse en matière d'investissements dans le portefeuille d'ICI. La mise en œuvre de ce nouveau plan stratégique pose différents défis, que ce soit du point de vue de la gestion ou sur les plans organisationnels, administratifs, opérationnels ou autres. Elle pourrait entre autres nécessiter le recrutement, le perfectionnement, la motivation et la fidélisation de membres du personnel talentueux, l'aliénation de certains actifs d'ICI en temps opportun ainsi que des acquisitions stratégiques au besoin, le tout, dans l'optique de soutenir la stratégie de croissance de la Société. Si la Société n'est pas en mesure de mener à bien une partie ou l'ensemble de son nouveau plan stratégique, ce sont ses produits, ses résultats d'exploitation et sa rentabilité qui risquent d'en subir les effets défavorables. Même si la Société parvient à mettre en œuvre ce plan, il n'est pas garanti que ses produits, ses résultats d'exploitation et sa rentabilité connaîtront une amélioration.

***Les contrats à prix forfaitaire ou l'incapacité de la Société à respecter l'échéancier contractuel ou les exigences de rendement peuvent accroître la volatilité et l'imprévisibilité de ses produits et de sa rentabilité.***

Une partie importante des activités et des produits de la Société repose sur des contrats à prix forfaitaire. La Société assume les risques de dépassement des coûts connexes. L'évaluation des produits et des coûts relatifs à un contrat est établie en partie selon des estimations qui sont assujetties à un certain nombre d'hypothèses, telles que celles liées à la conjoncture économique future, à la productivité, au rendement du personnel de la Société et de ses sous-traitants ou de ses fournisseurs d'équipement, au prix, à la disponibilité de la main-d'œuvre, des équipements et des matériaux, ainsi qu'à d'autres contraintes pouvant avoir un effet sur les coûts ou le calendrier du projet, notamment l'obtention en temps opportun des approbations et des permis environnementaux exigés. Des événements imprévus peuvent également occasionner des dépassements de coûts.

Si des dépassements de coûts survenaient, la Société pourrait enregistrer des profits moins élevés ou, dans certains cas, une perte au titre du projet. Un dépassement de coûts important peut survenir sur les contrats ou projets de grande envergure ou de moins grande envergure. Si un projet entraîne un dépassement de coûts important, ou si plusieurs projets entraînent plusieurs dépassements de coûts, cela pourrait accroître l'imprévisibilité et la volatilité de la rentabilité de la Société et avoir une incidence défavorable importante sur ses activités.

Par ailleurs, dans certains cas, SNC-Lavalin peut garantir à un client qu'elle terminera un projet pour une date prévue ou que l'installation atteindra certaines normes de rendement. Advenant le cas où le projet ou l'installation ne respecterait pas la date d'achèvement prévue ou les normes de rendement, SNC-Lavalin pourrait alors devoir engager des coûts additionnels. Les produits d'un projet pourraient également être réduits dans l'éventualité où la Société serait tenue de payer des dommages-intérêts extrajudiciaires ou en raison de pénalités contractuelles, lesquels peuvent être importants et s'accumuler sur une base quotidienne.

***Les produits et la rentabilité de la Société dépendent en grande partie de l'obtention de nouveaux contrats, facteur sur lequel la Société n'a aucune influence directe, et l'incertitude quant au moment auquel les contrats sont octroyés pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à faire correspondre la taille de son effectif à ses besoins contractuels.***

L'obtention de nouveaux contrats est un élément clé de la stabilité du résultat net et un facteur de risque dans un milieu compétitif. Une partie importante des produits et de la rentabilité de SNC-Lavalin provient des contrats de grande envergure qui lui sont confiés. Le moment de l'obtention d'un contrat est imprévisible et indépendant de la volonté de la Société. SNC-Lavalin exerce ses activités dans des marchés hautement concurrentiels où il est difficile de prévoir si elle obtiendra les contrats octroyés et à quel moment, puisque les processus de négociation et d'appel d'offres liés à de tels contrats et projets sont souvent longs et complexes. Un large éventail de facteurs peut influencer sur ces processus, notamment les approbations gouvernementales, les éventualités financières, les prix des marchandises, les conditions environnementales, ainsi que la conjoncture économique et la situation des marchés en général. En outre, la Société pourrait ne pas obtenir des contrats pour lesquels elle a présenté une offre de services en raison du prix, de la réputation de la Société auprès du client, de la capacité d'exécution et/ou d'avantages technologiques ou autres attribués à des concurrents. Des concurrents de SNC-Lavalin peuvent être portés à prendre des risques plus importants ou inhabituels ou à accepter des modalités contractuelles que la Société pourrait autrement ne pas considérer comme étant négociables ou acceptables. Étant donné qu'une grande partie des produits de la Société provient de projets d'envergure, ses résultats d'exploitation peuvent fluctuer d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre selon qu'elle obtient de nouveaux contrats, le

moment auquel elle en obtient, et le début et la progression des travaux effectués aux termes des contrats octroyés. Par conséquent, SNC-Lavalin est exposée au risque de perdre de nouveaux contrats au profit de concurrents ou au risque que les produits tirés des contrats octroyés ne soient pas générés aussi rapidement que prévu.

Par ailleurs, les fluctuations cycliques de la demande sont fréquentes dans les secteurs de l'ingénierie et de la construction et peuvent avoir une incidence marquée sur le niveau de concurrence pour les projets disponibles et l'octroi de nouveaux contrats. Par conséquent, ces fluctuations de la demande dans les secteurs de l'ingénierie et de la construction ou la capacité du secteur public ou privé de financer les projets dans un contexte de ralentissement économique pourraient influencer défavorablement sur l'octroi de nouveaux contrats et les marges, et par conséquent, sur les résultats de SNC-Lavalin. Étant donné la nature cyclique des secteurs de l'ingénierie et de la construction, les résultats financiers de SNC-Lavalin, tout comme les résultats d'autres entreprises de ces secteurs, pourraient être touchés, au cours de toute période donnée, par divers facteurs qui sont indépendants de sa volonté et, par conséquent, les résultats financiers trimestriels et annuels de la Société pourraient subir à l'occasion des fluctuations importantes et imprévisibles.

Les estimations du rendement futur de SNC-Lavalin reposent sur plusieurs facteurs, notamment si la Société obtiendra certains nouveaux contrats et à quel moment, y compris la proportion dans laquelle elle utilise son effectif. Le taux d'utilisation de son effectif fluctue en fonction de divers facteurs, notamment la capacité de la Société à gérer l'attrition; la capacité de la Société à prévoir ses besoins à l'égard des services, ce qui lui permet de maintenir un niveau d'effectif approprié; la capacité de la Société à assurer la transition des employés entre les projets achevés et les nouveaux projets ou entre les divisions à l'interne; et le besoin de la Société d'affecter des ressources à des activités non facturables telles que la formation ou le développement des affaires. Bien que les estimations de SNC-Lavalin soient fondées sur son jugement de bonne foi, elles peuvent se révéler inexactes et peuvent fréquemment changer en fonction des nouvelles informations disponibles. Dans le cas des projets de grande envergure à l'échelle nationale et internationale pour lesquels le calendrier est souvent incertain, il est particulièrement difficile de prévoir si la Société se verra octroyer un contrat et à quel moment. L'incertitude entourant le moment auquel le contrat sera octroyé peut rendre difficile la détermination de la taille appropriée de l'effectif de la Société par rapport à ses besoins contractuels. Si un contrat prévu est reporté ou n'est pas obtenu, ou si un contrat en cours est annulé, la Société pourrait devoir engager des coûts liés à la réduction de l'effectif ou aux installations excédentaires qui auraient pour effet de réduire l'efficacité opérationnelle, les marges et les profits de la Société.

***Le carnet de commandes de la Société est assujéti à des ajustements et à des annulations imprévus, y compris en vertu de clauses de « résiliation pour raisons de commodité », et ne donne aucune garantie quant aux produits ou à la rentabilité futurs de la Société.***

Le carnet de commandes de la Société est tiré de contrats considérés comme fermes et constitue par conséquent une indication des produits futurs prévus. Il arrive occasionnellement, dans le secteur d'activité de la Société, que des projets soient retardés, interrompus, qu'ils soient annulés, que l'on y mette fin ou qu'on en réduise la portée, pour des raisons indépendantes de la volonté de SNC-Lavalin. De telles situations pourraient influencer de façon significative sur le montant inscrit au carnet de commandes, et entraîner des répercussions défavorables correspondantes sur les produits et la rentabilité futurs. En outre, bon nombre des contrats de la Société comportent des clauses de « résiliation pour raisons de commodité » qui permettent au client de résilier ou d'annuler le contrat à son gré en avisant la Société dans un certain délai précédant la date de résiliation et/ou en payant à la Société une compensation équitable, selon les modalités spécifiques du contrat. Advenant le cas où un grand nombre de clients de la Société auraient recours à une telle clause de « résiliation pour raisons de commodité », ou si un ou plusieurs contrats importants étaient résiliés pour raisons de commodité, cela aurait une incidence défavorable sur le carnet de commandes publié de la Société et une incidence défavorable correspondante sur ses produits et sa rentabilité futurs prévus.

***SNC-Lavalin est un fournisseur de services auprès d'organismes publics et les contrats conclus avec les gouvernements l'exposent à certains risques.***

SNC-Lavalin est un fournisseur de services auprès d'organismes publics et les contrats conclus avec les gouvernements l'exposent à certains risques. Le défaut de SNC-Lavalin de se conformer aux modalités d'un ou de plusieurs contrats conclus avec un gouvernement ou aux lois et règlements gouvernementaux pourrait entraîner la résiliation des contrats de la Société avec les organismes publics ou la suspension ou la radiation de la Société des projets gouvernementaux futurs pour une longue période, ainsi que d'éventuelles amendes ou pénalités civiles ou criminelles et un risque lié à l'examen du public du rendement de la Société, et pourrait éventuellement nuire à sa réputation, chacun de ces facteurs pouvant avoir une incidence défavorable significative sur les activités de SNC-Lavalin. La saisie de profits et la suspension de paiements sont d'autres mesures que les organismes publics clients pourraient prendre à l'encontre de la Société en cas d'activités ou d'exécution inappropriées. Par ailleurs, la quasi-totalité des contrats conclus entre la Société et les gouvernements comportent des clauses de « résiliation pour raisons de commodité », comme il est décrit sous le facteur de risque intitulé « *Le carnet de commandes de la Société est assujéti à des ajustements et à des annulations imprévus, y compris en vertu de clauses de « résiliation pour raisons de commodité », et ne donne aucune garantie quant aux produits ou à la rentabilité futurs de la Société* », présenté précédemment.

Les contrats conclus avec les gouvernements exposent SNC-Lavalin à d'autres risques également. Les corps législatifs affectent habituellement des fonds sur une base annuelle, alors qu'il faut parfois plus d'un an avant que le contrat ne génère un rendement. Par conséquent, si les contrats que la Société conclut avec des organismes publics sont financés en partie seulement ou sont résiliés, la Société pourrait ne pas réaliser la totalité des produits et des profits pouvant être tirés de ces contrats. Les affectations et le moment du paiement peuvent dépendre, entre autres, de la situation économique, des priorités politiques concurrentes, de la diminution des octrois de contrat par les gouvernements, des restrictions budgétaires, du calendrier et du montant des revenus fiscaux ainsi que du niveau global des dépenses gouvernementales.

***Les activités mondiales de la Société sont exposées à divers risques et à diverses incertitudes, y compris des environnements politiques défavorables, des économies étrangères faibles et le risque de change.***

Une partie importante des produits de SNC-Lavalin provient de projets réalisés dans des marchés internationaux à l'extérieur du Canada. Les activités de SNC-Lavalin sont tributaires du succès continu de ses activités à l'échelle internationale, et la Société s'attend à ce que ses activités mondiales continuent de générer une partie importante de ses produits. Les activités mondiales de la Société sont assujéties à divers risques, notamment :

- > les récessions et autres crises économiques à l'étranger, notamment en Europe ou dans d'autres économies étrangères, et leur incidence sur les coûts engagés par la Société pour l'exercice de ses activités dans ces pays;
- > les problèmes de recrutement de personnel et de gestion des activités à l'étranger, y compris les défis de logistique, de sécurité et de communication;
- > les changements dans les politiques, lois, règlements et exigences réglementaires des gouvernements étrangers, ou dans leur interprétation et/ou application;
- > la difficulté à faire appliquer les droits contractuels, ou les frais engagés pour y parvenir, en raison de l'absence d'un système juridique bien établi ou pour quelque autre raison que ce soit;
- > la renégociation ou l'annulation de contrats existants;
- > l'adoption de nouvelles restrictions commerciales ou autres ou l'expansion des restrictions existantes;
- > les problèmes et les retards qui peuvent être occasionnés ou les frais qui peuvent être engagés en raison de la circulation et du dédouanement de marchandises ainsi que l'autorisation du personnel de franchir les douanes ou de leur passage devant les autorités de l'immigration de diverses juridictions;
- > les embargos;
- > les actes de guerre, les agitations civiles, les forces majeures et les actes de terrorisme;
- > l'instabilité sociale, politique et économique;
- > l'expropriation de biens;
- > les hausses d'impôt ou les changements dans les lois ou règlements fiscaux ou dans leur interprétation et/ou application; et
- > les limites à la capacité de la Société de rapatrier de la trésorerie, des fonds ou du capital investis ou détenus dans des juridictions à l'extérieur du Canada.

Dans la mesure où les activités mondiales de SNC-Lavalin seraient touchées par des conditions économiques, politiques ou autres conditions imprévues ou défavorables, les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société pourraient subir des répercussions défavorables.

En outre, les activités de la Société à l'extérieur du Canada exposent SNC-Lavalin à des risques de change qui pourraient avoir un effet négatif sur ses résultats d'exploitation. La Société est particulièrement vulnérable aux fluctuations de l'euro et du dollar américain. Même si SNC-Lavalin a mis en place une stratégie de couverture pour atténuer l'incidence de son exposition au risque de change, rien ne garantit que cette stratégie sera efficace. De plus, la Société n'a pas adopté de stratégies de couverture pour toutes les monnaies en usage dans les régions où elle exerce ses activités. La stratégie de couverture de la Société prévoit notamment le recours à des contrats de change à terme, qui comportent également un élément de risque inhérent au crédit dans l'éventualité du non-respect des obligations des contreparties à l'égard de ces contrats.

***Les investissements de la Société dans les ICI comportent des risques pouvant avoir des répercussions défavorables.***

Conformément à sa stratégie d'affaires, SNC-Lavalin investit dans des ICI. Lorsque SNC-Lavalin détient une participation dans un ICI, elle assume un certain degré de risque relativement au rendement financier de l'ICI. La valeur des investissements de la Société dans de tels ICI dépend de la capacité de l'ICI à atteindre ses projections de produits et de coûts, ainsi que de sa capacité à obtenir un financement initial et continu, qui peuvent dépendre de nombreux facteurs, dont certains échappent au contrôle de l'ICI, notamment des changements dans les politiques ou dans les lois, l'entretien du cycle de vie, les produits d'exploitation, les délais de recouvrement, la gestion des coûts ainsi que l'état général des marchés financiers et/ou des marchés du crédit. Par ailleurs, la Société doit parfois garantir les obligations de l'ICI ou du partenaire de l'ICI, ce qui peut entraîner un passif pour la Société si la garantie devient exécutoire. Pour consulter un exemple, se référer à la garantie accordée par SNC-Lavalin quant à son investissement dans Ambatovy, à la rubrique 8.3.4.1 du présent rapport de gestion.

La Société effectue des investissements dans des ICI dans lesquels elle ne détient pas de participation lui conférant le contrôle. Ces ICI peuvent ne pas être assujettis aux mêmes exigences auxquelles SNC-Lavalin est assujettie en ce qui a trait au contrôle interne à l'égard de l'information financière et à d'autres contrôles internes. Dans la mesure où l'entité exerçant le contrôle prendrait des décisions qui ont une incidence négative sur l'ICI ou que des problèmes surviendraient relativement au contrôle interne de l'ICI, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

La dette sans recours provenant des ICI de la Société peut être exposée aux fluctuations de taux d'intérêt.

Par ailleurs, bon nombre des ICI de la Société sont régis par des ententes ou des accords impliquant les actionnaires, des partenariats ou des coentreprises du même genre, dont plusieurs limitent la capacité ou le droit de la Société de vendre librement ou de céder d'une autre manière ses ICI et/ou ont une incidence sur le moment où aura lieu une vente ou cession de ce genre. Par conséquent, la capacité de la Société à céder ou à monétiser, efficacement ou en temps opportun, un ou plusieurs de ses ICI pourrait être limitée par de tels accords contractuels, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les liquidités ou les ressources financières de SNC-Lavalin.

***La Société dépend de tierces parties pour réaliser bon nombre de ses contrats.***

SNC-Lavalin conclut des contrats dans le cadre desquels elle sous-traite à des tiers une partie d'un projet ou la fourniture de matériel et d'équipement. Si le montant que doit payer la Société pour les services d'un sous-traitant ou pour du matériel ou des fournitures excède le montant estimé, la Société pourrait subir des pertes au titre des contrats connexes. Si un fournisseur ou un sous-traitant n'est pas en mesure de fournir les fournitures, le matériel ou les services requis en vertu du contrat négocié pour quelque raison que ce soit, ou s'il fournit des fournitures, du matériel ou des services de qualité inacceptable, la Société pourrait devoir se procurer ces fournitures, ce matériel ou ces services à un moment ultérieur ou à un prix plus élevé que prévu, ce qui pourrait avoir une incidence sur la rentabilité du contrat. De plus, des matières ou du matériel défectueux peuvent avoir des répercussions sur l'ensemble du projet et donner lieu à des réclamations contre SNC-Lavalin pour le non-respect des spécifications requises pour le projet. Ces risques peuvent s'intensifier en période de ralentissement économique si les fournisseurs ou sous-traitants connaissent des difficultés financières ou ont de la difficulté à obtenir les fonds nécessaires pour financer leurs activités ou à obtenir un cautionnement, et qu'ils ne sont pas en mesure de fournir les services ou les fournitures nécessaires aux activités de la Société. En outre, dans les cas où SNC-Lavalin a recours aux services d'un seul fournisseur ou sous-traitant ou d'un petit nombre de sous-traitants, rien ne garantit que le marché pourra fournir les produits ou services en temps opportun, ou au coût estimé par la Société. Le défaut d'un sous-traitant ou fournisseur indépendant de se conformer aux lois ou aux règlements applicables pourrait avoir une incidence négative sur les activités de SNC-Lavalin et, dans le cas des contrats octroyés par le gouvernement, pourrait entraîner des amendes, des pénalités, une suspension ou même une radiation à l'encontre de la Société.

***Les coentreprises et les partenariats dans lesquels s'engage la Société l'exposent à des risques et à des incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté.***

SNC-Lavalin conclut parfois des contrats de coentreprise, de partenariat ou d'autres arrangements similaires. Ces contrats exposent la Société à un certain nombre de risques, notamment le risque que ses partenaires soient dans l'incapacité de remplir leurs obligations envers la Société ou ses clients. Les partenaires de SNC-Lavalin pourraient être dans l'incapacité ou refuser d'apporter le soutien financier nécessaire au partenariat. Dans de telles circonstances, la Société pourrait être tenue de payer des pénalités financières ou des dommages-intérêts extrajudiciaires, de fournir des services additionnels ou d'investir des montants supplémentaires afin d'assurer l'exécution et la livraison adéquates des services à fournir. Aux termes d'ententes comportant des obligations conjointes et individuelles (ou solidaires), SNC-Lavalin pourrait être responsable de ses obligations et de celles de ses partenaires. Ces situations pourraient également donner lieu à des différends ou à des litiges avec les partenaires ou les clients de la Société, lesquels pourraient avoir une incidence défavorable significative sur la réputation, les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

SNC-Lavalin participe à des coentreprises et à des arrangements similaires dans lesquels elle n'est pas l'entité exerçant le contrôle. Dans ces cas, la Société a un contrôle limité sur les actions ou les décisions de la coentreprise. Ces coentreprises peuvent ne pas être assujetties aux mêmes exigences auxquelles SNC-Lavalin est assujettie en ce qui a trait au contrôle interne à l'égard de l'information financière et à d'autres contrôles internes. Dans la mesure où l'entité exerçant le contrôle prendrait des décisions qui ont une incidence négative sur la coentreprise ou que des problèmes surviendraient relativement au contrôle interne de la coentreprise, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Le défaut d'un coentrepreneur de se conformer aux lois ou aux règlements applicables ou aux exigences du client pourrait avoir une incidence négative sur les activités de SNC-Lavalin et, dans le cas des contrats octroyés par le gouvernement, pourrait entraîner des amendes, des pénalités, une suspension ou même une radiation à l'encontre de la Société, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la réputation, les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

***La concurrence dans les marchés où la Société est présente pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités.***

SNC-Lavalin exerce ses activités dans des secteurs d'activité et des marchés géographiques hautement concurrentiels tant au Canada que sur la scène internationale. SNC-Lavalin livre concurrence à la fois à de grandes entreprises et à de petites et moyennes entreprises dans divers secteurs de l'industrie. En outre, l'arrivée sur le marché canadien de nouvelles sociétés d'envergure internationale contribue à rendre le contexte commercial plus concurrentiel. L'octroi de nouveaux contrats et les marges réalisées sur les contrats sont tributaires de l'intensité de la concurrence et des conditions générales des marchés où la Société exerce ses activités. Les fluctuations de la demande dans les secteurs où la Société est présente peuvent influencer sur le niveau de la concurrence. La situation concurrentielle est liée à de nombreux facteurs, notamment le prix, la capacité d'obtenir un cautionnement approprié, le carnet de commandes, la vigueur financière, la propension à prendre des risques, la disponibilité des partenaires, des fournisseurs et de la main-d'œuvre, ainsi que la réputation en matière de qualité, de respect des délais et d'expérience. Si la Société n'est pas en mesure de répondre efficacement à ces facteurs, ses résultats d'exploitation et sa situation financière pourraient être défavorablement touchés. De plus, une crise économique prolongée ou une reprise plus lente que prévu pourrait également entraîner un accroissement de la concurrence dans certains secteurs, des réductions de prix ou de marge ou une diminution de la demande. Tous ces facteurs auraient une incidence négative sur les résultats.

***Les activités exercées par la Société dans le cadre de l'exécution d'un projet peuvent engager sa responsabilité professionnelle ou sa responsabilité pour des services défectueux.***

Si la Société fait défaut d'agir ou de formuler des jugements et des recommandations conformément aux normes professionnelles applicables, elle pourrait être tenue de verser des indemnités pécuniaires importantes. Les activités de la Société exigent qu'elle porte des jugements professionnels à l'égard de la planification, de la conception, de la mise en œuvre, de la construction, de l'exploitation et de la gestion d'installations industrielles et de projets d'infrastructure publique. Une défaillance ou un événement découlant des travaux effectués par SNC-Lavalin à l'un des sites liés à un projet en cours ou achevé de la Société pourrait donner lieu à d'importantes réclamations au titre de sa responsabilité professionnelle ou de sa responsabilité de produits, au titre d'une garantie ou à d'autres réclamations à l'encontre de la Société, et porter atteinte à sa réputation, en particulier si la sécurité publique est compromise. Les obligations découlant de ces réclamations pourraient excéder les limites d'assurance de la Société ou les droits que cela génère, ou avoir une incidence sur la capacité de la Société à obtenir une assurance dans l'avenir. Par ailleurs, les clients ou sous-traitants qui se sont engagés à indemniser SNC-Lavalin pour de telles obligations ou pertes pourraient refuser ou ne pas être en mesure de payer. Si une réclamation importante non couverte par l'assurance, soit en partie ou en totalité, est accordée, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Dans certaines juridictions où elle exerce ses activités, la Société pourrait être tenue responsable conjointement et individuellement à l'égard de ses obligations et de celles d'autres parties participant à un projet particulier, nonobstant l'absence d'une relation contractuelle entre la Société et ces autres parties.

***La Société pourrait être assujettie à des indemnités et à des pénalités pécuniaires relativement aux rapports et aux opinions techniques et professionnelles qu'elle fournit.***

SNC-Lavalin fournit à ses clients des rapports et des opinions fondés sur son expertise technique et autres compétences professionnelles. Les rapports et opinions de la Société doivent souvent observer des normes professionnelles, des prescriptions en matière de permis, la réglementation des valeurs mobilières et d'autres lois, réglementations, règlements et normes régissant la prestation de services professionnels dans la juridiction où les services sont fournis. En outre, la Société pourrait engager sa responsabilité envers des tiers qui utilisent ses rapports et opinions et qui s'appuient sur ceux-ci, même si la Société n'est pas liée par contrat à ces tiers, ce qui pourrait entraîner des indemnités pécuniaires ou des pénalités.

***La Société pourrait ne pas disposer d'une protection d'assurance suffisante pour répondre à ses besoins.***

Dans le cadre de ses activités commerciales, la Société maintient une protection d'assurance. Rien ne garantit que la Société dispose d'une protection d'assurance suffisante pour répondre à ses besoins, ou qu'elle sera en mesure d'obtenir toute la protection d'assurance dont elle aura besoin dans l'avenir. La Société souscrit une assurance auprès de plusieurs assureurs indépendants, souvent sous forme de contrats d'assurance par tranches. Si l'un des assureurs indépendants manque à ses obligations, refuse de renouveler ou annule l'assurance ou pour quelque autre raison que ce soit ne peut remplir ses obligations d'assurance envers SNC-Lavalin, l'exposition globale au risque et les charges d'exploitation de la Société pourraient alors s'accroître, et elle pourrait devoir interrompre ses activités commerciales.

SNC-Lavalin a souscrit une assurance de responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants, laquelle couvre la responsabilité de ces derniers pour leurs actes ou omissions dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateur et de dirigeant, sous réserve de certaines exclusions. Cette assurance protège également SNC-Lavalin contre les pertes qu'elle pourrait subir par suite de l'indemnisation de ses dirigeants et administrateurs. De plus, SNC-Lavalin peut conclure des ententes d'indemnisation avec ses dirigeants et administrateurs clés et ceux-ci ont également droit à des indemnités en vertu des lois applicables et des actes constitutifs de la Société. Les indemnités que doit verser SNC-Lavalin aux administrateurs et aux dirigeants peuvent poser des risques importants pour la situation financière de la Société, car la Société pourrait ne pas être en mesure de maintenir son assurance ou, même si elle est en mesure de le faire, les réclamations excédant la protection de la Société pourraient entraîner une réduction importante de ses actifs.

***Le personnel de la Société travaille sur des projets qui peuvent être dangereux par nature et le défaut de maintenir la sécurité sur le lieu de travail pourrait entraîner des pertes importantes et/ou une incapacité à se voir attribuer des projets dans l'avenir.***

La nature des activités de SNC-Lavalin expose le personnel et d'autres personnes à des équipements de grande dimension, à des processus dangereux ou à des matières hautement réglementées, ainsi qu'à des environnements difficiles. De nombreux clients exigent de la Société qu'elle respecte certaines normes ou certains critères de sécurité pour pouvoir soumissionner pour un contrat, et le paiement d'une partie des honoraires et bénéfices liés aux contrats de la Société pourrait être assujéti au respect des normes ou critères de sécurité. Des conditions de travail dangereuses peuvent également accroître la rotation du personnel, augmenter les coûts du projet et les charges d'exploitation et avoir une incidence négative sur l'obtention de nouveaux contrats. Si SNC-Lavalin ne réussit pas à mettre en œuvre des procédures de sécurité appropriées et/ou si ces procédures se révèlent inefficaces, le personnel ou d'autres personnes pourraient se blesser. Le défaut de respecter les procédures, les contrats conclus avec les clients ou la réglementation applicable pourrait exposer SNC-Lavalin à des pertes, engager sa responsabilité et avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation, ainsi que sa capacité à se voir confier des projets à l'avenir.

***L'incapacité de la Société à attirer et à retenir du personnel compétent pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités.***

La réussite de SNC-Lavalin repose grandement sur ses effectifs et sa capacité à attirer et à retenir du personnel compétent dans un marché compétitif. L'incapacité à attirer et à retenir du personnel compétent pourrait entraîner, entre autres, la perte d'occasions, des dépassements de coûts, une mauvaise exécution dans le cadre d'un projet et l'incapacité à atténuer les risques et incertitudes.

***Les arrêts de travail, les négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre pourraient avoir des répercussions défavorables sur la Société.***

Une partie de l'effectif de la Société et des employés de ses sous-traitants est syndiquée. Une longue grève ou tout autre arrêt de travail causé par le personnel syndiqué ou non syndiqué dans le cadre d'un projet de la Société pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société. Il existe un risque inhérent que l'issue des négociations en cours ou futures relativement aux conventions collectives ou à la représentation syndicale ne soit pas favorable pour la Société. De temps à autre, des tentatives de syndicalisation sont entreprises par le personnel non syndiqué de la Société. Ces efforts de syndicalisation peuvent souvent entraîner des interruptions ou des retards de travail et présentent un risque d'agitation ouvrière.

***La Société s'appuie sur des systèmes et des données informatiques dans le cadre de ses activités; une défaillance relative à la disponibilité ou la sécurité des systèmes informatiques ou à la sécurité des données de la Société pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités et ses résultats d'exploitation.***

L'information est essentielle à la réussite de SNC-Lavalin. L'intégrité, la fiabilité et la sécurité de l'information sous toutes ses formes sont fondamentales pour ce qui est des activités quotidiennes et stratégiques de la Société. Des données inexacts, incomplètes ou non disponibles, ou encore un accès inapproprié à l'information, pourraient entraîner des erreurs au chapitre de la présentation de l'information financière ou de l'information liée à l'exploitation, de mauvaises décisions, un retard dans le règlement des problèmes, une violation de la vie privée, la présentation d'informations inadéquates, ou encore la fuite d'informations sensibles.

***Toute acquisition ou tout autre investissement peut être assorti de risques et incertitudes.***

L'intégration d'une entreprise acquise est une tâche parfois difficile qui comprend, notamment, la réalisation de synergies, la gestion des coûts afin d'éviter le dédoublement des tâches, l'intégration des systèmes d'information, la réorganisation du personnel, l'établissement de contrôles, de procédures et de politiques, ainsi que l'harmonisation de la culture d'entreprise. L'incapacité d'intégrer de manière adéquate et en temps voulu une entreprise acquise pourrait entraîner des départs de personnel compétent, la perte d'occasions d'affaires et/ou des coûts d'intégration plus élevés que prévu. De plus, l'acquisition d'une entreprise comporte le risque que certains passifs, notamment des passifs éventuels ou des passifs découlant de réclamations légales et des risques liés à l'environnement, soient inconnus au moment de la négociation et de la conclusion de l'acquisition.

**RISQUES LIÉS AUX LIQUIDITÉS, AUX RESSOURCES FINANCIÈRES ET À LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ**

***Une dégradation ou un affaiblissement de la situation financière de la Société, y compris de sa trésorerie nette de la dette avec recours, pourrait avoir une incidence défavorable significative sur ses activités et ses résultats d'exploitation.***

La Société s'appuie sur sa position de trésorerie ainsi que sur les marchés du crédit et les marchés financiers pour satisfaire une partie de ses besoins en capital; dans certains cas, elle doit obtenir des garanties bancaires comme moyen de satisfaire ses diverses obligations contractuelles. Une instabilité ou des bouleversements importants sur les marchés financiers, y compris les marchés du crédit, ou une dégradation ou un affaiblissement de sa situation financière, y compris sa trésorerie nette de la dette avec recours, en raison de facteurs internes ou externes, pourraient limiter ou empêcher l'accès de la Société à une ou plusieurs sources de financement, ou accroître de façon importante leur coût, y compris les facilités de crédit, l'émission de titres d'emprunt à long terme, ou la disponibilité des lettres de crédit nécessaires pour garantir ses obligations contractuelles ou autres obligations relatives aux projets. Rien ne garantit que la Société maintiendra une trésorerie nette de la dette avec recours appropriée et que les flux de trésorerie provenant de ses activités opérationnelles seront suffisants pour financer ses activités et ses besoins de liquidités, assurer le service de sa dette et/ou maintenir sa capacité à obtenir et à conserver des garanties bancaires. En outre, la facilité de crédit est assujettie à des obligations de faire ou de ne pas faire et à des clauses restrictives financières, y compris l'exigence de maintenir en tout temps, sur des périodes consécutives de 12 mois, un ratio de la dette nette avec recours sur le résultat ajusté avant intérêts, impôts et amortissements, tel qu'il est défini aux termes de la facilité de crédit, ne dépassant pas une certaine limite. Si les clauses restrictives de la facilité de crédit ne sont pas respectées, les prêteurs peuvent, entre autres, retirer à la Société son droit d'utiliser la facilité de crédit et exiger le paiement immédiat de la totalité ou d'une partie de l'encours de la facilité de crédit, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités et la situation financière de la Société.

Une dégradation de la situation financière de la Société pourrait également entraîner une réduction ou une révision à la baisse de ses notations de crédit, y compris une note inférieure aux notes attribuées aux placements de première qualité, ce qui pourrait empêcher ou restreindre l'utilisation, par la Société, de lettres de crédit ou de garanties de bonne exécution, ou l'accès à des sources externes d'instruments d'emprunt à court terme et à long terme, ou augmenter de façon importante les coûts liés à l'utilisation de telles lettres de crédit, garanties de bonne exécution et facilités de crédit bancaires et à l'émission de titres d'emprunt à long terme, et ainsi avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Le prélèvement d'un montant sur les lettres de crédit ou les garanties bancaires par un ou plusieurs tiers pourrait notamment réduire de façon importante la position de trésorerie de la Société et avoir une incidence défavorable significative sur ses activités et ses résultats d'exploitation.

***La Société pourrait avoir des besoins en fonds de roulement importants qui, s'ils ne sont pas financés, pourraient avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa situation financière et ses flux de trésorerie.***

À l'occasion, SNC-Lavalin peut avoir besoin d'un fonds de roulement important pour financer l'achat de matières et/ou l'exécution de travaux d'ingénierie, de construction ou autres dans le cadre d'un projet avant de recevoir le paiement des clients. Dans certains cas, la Société a l'obligation contractuelle envers ses clients de financer les besoins en fonds de roulement relatifs aux projets. Une augmentation des besoins en fonds de roulement pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière et les flux de trésorerie de SNC-Lavalin.

Par ailleurs, la Société pourrait temporairement manquer de liquidités si elle n'est pas en mesure d'utiliser ses soldes de trésorerie et placements à court terme pour financer ses besoins en fonds de roulement. Les soldes de trésorerie et placements à court terme de SNC-Lavalin sont détenus dans des comptes auprès de banques et d'institutions financières, et certains dépôts de la Société excèdent l'assurance disponible. Il existe un risque que ces banques et institutions financières puissent, dans l'avenir, faire faillite ou être mises sous séquestre, ou faire l'objet d'une saisie par les gouvernements, ce qui pourrait faire en sorte que la Société manque temporairement de liquidités ou soit dans l'incapacité de recouvrer ses dépôts en excédent de l'assurance disponible.

Si les conditions des marchés du crédit et la conjoncture économique à l'échelle mondiale continuaient de s'aggraver de façon importante, en particulier dans les pays de la zone euro, SNC-Lavalin pourrait avoir de la difficulté à maintenir une répartition diversifiée de son actif auprès d'institutions financières solvables.

Par ailleurs, SNC-Lavalin peut investir une partie de sa trésorerie dans des occasions d'investissement à long terme, y compris l'acquisition d'autres entités ou activités, la réduction de certains passifs tels que des passifs non capitalisés au titre des prestations et/ou les rachats d'actions en circulation de la Société. Dans la mesure où la Société utiliserait la trésorerie à de telles fins, le montant des liquidités disponibles pour les besoins en fonds de roulement décrits précédemment pourrait être réduit.

***L'incapacité des clients de SNC-Lavalin de s'acquitter de leurs obligations en temps opportun pourrait avoir des répercussions défavorables sur la Société.***

SNC-Lavalin est exposée au risque de perte découlant de l'incapacité des clients de s'acquitter de leurs obligations à l'égard des créances clients, des contrats en cours et des autres actifs financiers. L'incapacité des clients de s'acquitter de telles obligations pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière et la rentabilité de la Société.

***La Société pourrait être tenue de déprécier une partie de son goodwill, et elle pourrait aussi être tenue de diminuer ou de radier la valeur de certains de ses actifs ou de ses investissements, ce qui, selon l'une ou l'autre éventualité, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.***

Conformément aux IFRS, le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année en déterminant si la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (une « UGT ») ou d'un groupe d'UGT est supérieure à sa valeur comptable. Pour déterminer si un goodwill a subi une perte de valeur, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité de chacune des UGT ou groupe d'UGT auxquelles ou auquel a été affecté le goodwill, ce qui exige le recours aux estimations et aux jugements formulés par la direction qui sont par leur nature subjectifs et incertains, et peuvent varier au fil du temps. Le taux de croissance des flux de trésorerie futurs et le taux d'actualisation sont les principales hypothèses requises pour estimer la valeur d'utilité. L'évaluation de ces flux de trésorerie estimés exige l'exercice du jugement, ce qui pourrait occasionner des fluctuations importantes de la valeur comptable de ces actifs.

La Société ne peut pas garantir que de nouveaux événements ou des circonstances défavorables, qui l'obligeraient à réévaluer la valeur du goodwill et à comptabiliser une importante perte de valeur au titre du goodwill, ne se produiront pas, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Les actifs financiers, y compris les placements de la Société, autres que ceux comptabilisés à la juste valeur, font l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs financiers sont réputés dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale des actifs financiers sur les flux de trésorerie futurs estimés du placement. Dans un tel cas, la Société pourrait être tenue de réduire les valeurs comptables à leur juste valeur estimative. La subjectivité intrinsèque des estimations de la Société à l'égard des flux de trésorerie futurs pourrait avoir une incidence importante sur son analyse. Toute réduction de valeur ou radiation des actifs ou de la valeur comptable des placements de la Société pourrait également avoir une incidence significative sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

## **RISQUES MONDIAUX/MACROÉCONOMIQUES**

***La conjoncture économique mondiale pourrait avoir des répercussions sur les clients, les partenaires, les sous-traitants et les fournisseurs de la Société et avoir une incidence significative sur son carnet de commandes, ses produits, son résultat net et sa capacité d'obtenir et de maintenir du financement.***

Les fluctuations de la conjoncture économique mondiale pourraient avoir une incidence sur la volonté et la capacité des clients de financer leurs projets. En raison de la conjoncture, les clients de la Société pourraient avoir de la difficulté à planifier et à prévoir avec exactitude les tendances et activités commerciales futures, ce qui pourrait les amener à ralentir ou même à freiner leurs dépenses liées aux services de la Société, ou à exiger des modalités contractuelles plus avantageuses pour eux. Les clients gouvernementaux de SNC-Lavalin peuvent être aux prises avec des déficits budgétaires qui les empêchent de financer les projets proposés ou existants ou qui leur permettent d'exercer leur droit de résilier les contrats avec un court préavis ou sans préavis. De plus, toute difficulté financière que pourrait connaître un partenaire, un sous-traitant ou un fournisseur de la Société risquerait d'accroître les coûts liés aux projets ou d'avoir une incidence sur le calendrier des projets. Cette conjoncture économique continue de réduire la disponibilité des liquidités et du crédit nécessaires pour financer et soutenir la poursuite et l'expansion des activités commerciales à l'échelle mondiale. La volatilité du marché des capitaux et les conditions défavorables du marché du crédit pourraient nuire à la capacité d'emprunt de la Société ou à celle de ses clients et de ses partenaires, une telle capacité favorisant la poursuite et l'expansion de projets à l'échelle mondiale, et pourraient entraîner des annulations ou suspensions de contrat, des retards dans les projets, des retards de paiement ou des manquements de la part des clients de la Société. La capacité de

SNC-Lavalin d'exercer ou d'accroître ses activités serait limitée si, dans l'avenir, la Société n'était pas en mesure d'accéder à une capacité de crédit suffisante, y compris l'obtention d'un financement sur les marchés financiers, de crédits bancaires, tels que des lettres de crédit, et de cautionnements, ou encore d'y accéder selon des modalités favorables. De telles perturbations pourraient avoir une incidence significative sur le carnet de commandes, les produits et le résultat net de la Société.

***Les fluctuations dans les prix des marchandises peuvent avoir une incidence sur les décisions d'investissement des clients et, par conséquent, exposer la Société à des risques d'annulation, de retard dans les travaux en cours, ou de changement dans l'échéancier et le financement des nouveaux contrats, et avoir des répercussions sur les coûts des projets de la Société.***

Les prix des marchandises peuvent influencer de diverses façons sur les activités des clients de SNC-Lavalin. Par exemple, les fluctuations des prix peuvent avoir une incidence directe sur la rentabilité et les flux de trésorerie des clients qui produisent des marchandises et, par conséquent, sur leur volonté de continuer à investir ou à faire de nouvelles dépenses d'investissement. Dans la mesure où les prix des marchandises baisseraient et que les clients de la Société reporteraient leurs nouveaux investissements ou annuleraient ou suspendraient les projets en cours, la demande pour les services de la Société diminuerait, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de SNC-Lavalin.

Les prix des marchandises peuvent également avoir d'importantes répercussions sur les coûts des projets. Une hausse des prix des marchandises peut avoir une incidence négative sur la rentabilité des projets futurs ou en cours, et une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de SNC-Lavalin.

#### **RISQUES LIÉS À LA CONFORMITÉ ET À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

***Les limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société pourraient donner lieu à des anomalies significatives à l'égard de l'information financière.***

SNC-Lavalin maintient des systèmes comptables et des contrôles internes à l'égard de l'information financière ainsi que des contrôles et des procédures de communication de l'information. Il existe des limites inhérentes à tout cadre de contrôle, étant donné que les contrôles peuvent être contournés par des gestes posés par des personnes, intentionnels ou non, par la collusion de deux personnes ou plus, par la dérogation aux contrôles par la direction, par un manque de jugement et des pannes attribuables à l'erreur humaine. Aucun système ni contrôle ne peuvent garantir de façon absolue que toutes les fraudes ou erreurs, tous les contournements des contrôles ou toute omission de communication de l'information seront évités ou décelés. De tels fraudes, erreurs, contournements des contrôles ou omissions dans la communication de l'information pourraient entraîner une fausse déclaration importante touchant l'information financière. En outre, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité des contrôles sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

***Les lois et règlements en matière d'environnement exposent la Société à certains risques, peuvent accroître ses coûts et ses obligations et influencer sur la demande pour ses services.***

SNC-Lavalin s'expose à divers risques liés à l'environnement et est tenue de se conformer aux lois et règlements en vigueur en matière d'environnement, lesquels varient d'un pays à l'autre et sont sujets à changement. Le fait pour la Société de ne pas être en mesure de se conformer aux lois et règlements en vigueur en matière d'environnement pourrait entraîner des pénalités, des poursuites en justice et éventuellement nuire à sa réputation.

## 14. CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Le chef de la direction et le chef des affaires financières de la Société ont la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société ainsi qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière, tels qu'ils sont définis dans le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le « Règlement 52-109 ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

### 14.1 CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, des contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir l'assurance raisonnable que :

- > l'information importante relative à la Société leur est communiquée par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les documents annuels sont établis; et
- > l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports que la Société dépose ou transmet en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières.

Selon l'évaluation effectuée sur l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société, le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information ont été conçus et fonctionnent de manière efficace au 31 décembre 2013.

### 14.2 CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont également conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Selon l'évaluation effectuée sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société, le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière a été conçu et fonctionne de manière efficace au 31 décembre 2013, selon le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (cadre de 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (« cadre COSO de 2013 »).

À la demande du comité d'audit de la Société, son auditeur indépendant, Deloitte, a effectué un audit de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2013 en fonction du cadre COSO de 2013. Deloitte a publié un rapport d'audit daté du 6 mars 2014 qui conclut, selon l'avis de Deloitte, que la Société a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2013, en vertu des critères établis dans le cadre COSO de 2013. Le rapport de l'auditeur indépendant portant sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2013 accompagne les états financiers consolidés annuels audités de 2013 de la Société et devrait être lu dans son intégralité.

### 14.3 MODIFICATIONS AU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Il n'y a eu aucune modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au cours de l'exercice et du trimestre terminés le 31 décembre 2013 qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence significative sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

## 15. INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIONS \$ CA,  
SAUF LES MONTANTS PAR ACTION)

	2013					2012 <sup>(1)</sup>				
	PREMIER TRIMESTRE	DEUXIÈME TRIMESTRE	TROISIÈME TRIMESTRE	QUATRIÈME TRIMESTRE	TOTAL	PREMIER TRIMESTRE	DEUXIÈME TRIMESTRE	TROISIÈME TRIMESTRE	QUATRIÈME TRIMESTRE	TOTAL
<b>Produits par activité :</b>										
Services	650,7	723,1	626,8	697,1	2 697,6	669,1	787,0	797,7	921,2	3 174,9
Ensembles	723,4	736,9	819,8	833,2	3 113,4	619,0	701,2	745,5	954,7	3 020,4
O&M	382,9	298,4	318,8	338,2	1 338,3	383,4	293,2	304,5	349,4	1 330,5
ICI	143,3	185,0	179,7	255,9	763,8	116,5	124,9	127,5	196,2	565,1
	1 900,3	1 943,4	1 945,2	2 124,3	7 913,2	1 787,9	1 906,3	1 975,2	2 421,5	8 091,0
Marge brute	306,5	231,7	180,3	397,3	1 115,8	297,2	280,9	389,1	387,8	1 355,0
Frais de vente, généraux et administratifs	207,1	228,7	175,7	225,1	836,6	184,2	213,7	208,2	249,3	855,5
Coûts de restructuration et dépréciation du goodwill	–	–	68,2	55,2	123,5	–	–	–	–	–
Gain sur cession partielle d'un ICI	–	–	–	(73,0)	(73,0)	–	–	–	–	–
RAII	99,4	3,1	(63,7)	190,0	228,8	113,0	67,2	180,8	138,6	499,5
<b>Charges financières nettes :</b>										
Provenant des ICI	31,6	31,3	30,5	37,8	131,2	25,8	26,1	30,0	30,6	112,5
Provenant d'I&C et d'O&M	1,6	3,8	11,5	2,7	19,5	4,5	3,8	5,9	(0,5)	13,7
	33,2	35,0	41,9	40,5	150,7	30,2	29,9	35,9	30,1	126,2
Résultat avant impôt sur le résultat	66,2	(32,0)	(105,6)	149,4	78,1	82,7	37,3	144,9	108,5	373,4
Impôt sur le résultat :										
Provenant des ICI	6,6	5,0	7,8	52,6	72,0	3,3	5,6	5,3	4,3	18,6
Provenant d'I&C et d'O&M	5,9	0,5	(41,0)	4,2	(30,3)	12,9	(0,3)	25,6	10,2	48,5
	12,5	5,5	(33,1)	56,8	41,7	16,2	5,4	31,0	14,5	67,0
Résultat net	53,7	(37,5)	(72,5)	92,6	36,4	66,5	31,9	113,9	94,0	306,3
Résultat net attribuable aux éléments suivants :										
Actionnaires de SNC-Lavalin	53,6	(37,7)	(72,7)	92,5	35,8	66,3	31,7	114,1	93,8	305,9
Participations ne donnant pas le contrôle	0,1	0,2	0,3	0,1	0,6	0,2	0,2	(0,1)	0,1	0,4
Résultat net	53,7	(37,5)	(72,5)	92,6	36,4	66,5	31,9	113,9	94,0	306,3
Résultat de base par action (\$)	0,35	(0,25)	(0,48)	0,61	0,24	0,44	0,21	0,76	0,62	2,03
Résultat dilué par action (\$)	0,35	(0,25)	(0,48)	0,61	0,24	0,44	0,21	0,75	0,62	2,02
Dividende déclaré par action (\$)	0,23	0,23	0,23	0,24	0,93	0,22	0,22	0,22	0,23	0,89
Amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs non courants :										
Provenant des ICI	28,6	30,6	30,9	43,0	133,1	24,1	24,5	19,4	31,3	99,2
Provenant d'I&C et d'O&M	15,5	16,5	16,2	19,7	67,9	13,6	14,3	16,4	17,1	61,6
	44,1	47,0	47,1	62,7	201,0	37,8	38,8	35,8	48,4	160,8
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI :										
Provenant de l'Autoroute 407	16,8	21,8	33,5	41,9	114,1	14,7	14,7	14,7	56,6	100,6
Provenant d'AltaLink	13,7	17,5	21,3	39,3	91,8	11,3	12,9	13,6	16,7	54,4
Provenant des autres ICI	4,6	27,7	0,8	42,6	75,7	(0,9)	2,9	2,7	(2,9)	1,8
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI	18,6	(104,7)	(128,4)	(31,3)	(245,8)	41,2	1,2	83,1	23,5	149,0
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	53,6	(37,7)	(72,7)	92,5	35,8	66,3	31,7	114,1	93,8	305,9
Carnet de commandes (à la fin du trimestre)										
Services	1 889,2	1 848,6	1 672,5	1 629,6		2 377,4	2 348,1	2 125,7	2 151,3	
Ensembles	5 954,2	5 553,4	5 050,2	4 429,7		5 580,6	5 988,3	5 453,6	5 747,7	
O&M	2 392,4	2 250,4	2 272,7	2 228,5		2 558,4	2 357,3	2 346,3	2 234,4	
	10 235,8	9 652,4	8 995,4	8 287,8		10 516,4	10 693,7	9 925,6	10 133,4	

(1) Se reporter à la section 12.1 pour des explications sur les chiffres comparatifs.

## Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés audités ci-joints (les « états financiers ») du Groupe SNC-Lavalin inc. et toute l'information contenue dans le présent rapport financier sont la responsabilité de la direction et sont approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière. Lorsqu'il était possible d'appliquer différentes méthodes comptables, la direction a choisi celles qu'elle a jugées les plus appropriées dans les circonstances.

Les principales méthodes comptables retenues sont indiquées à la note 2 afférente aux états financiers. Les états financiers contiennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable, afin d'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement à tous égards importants. La direction a également préparé l'information financière présentée ailleurs dans le rapport financier et s'est assurée de sa concordance avec les états financiers.

Le chef de la direction et le chef des affaires financières de la Société ont la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière. Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont supervisé une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2013. Selon cette évaluation, le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2013 était efficace pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables applicables.

Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière, et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers. Le conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité d'audit.

Le comité d'audit est nommé par le conseil d'administration et tous ses membres sont des administrateurs indépendants. Le comité d'audit rencontre périodiquement la direction, les auditeurs internes et l'auditeur indépendant afin de discuter des contrôles et procédures de communication de l'information, du contrôle interne à l'égard de l'information financière, des systèmes de gestion de l'information, des méthodes comptables et des questions d'audit et de présentation de l'information financière, afin de s'assurer que chaque intervenant remplit correctement ses fonctions, et d'examiner les états financiers, le rapport de gestion et le rapport de l'auditeur indépendant. Le comité d'audit fait part de ses constatations au conseil d'administration lorsqu'il approuve la publication des états financiers à l'intention des actionnaires. De plus, le comité d'audit étudie, afin de les soumettre à l'examen du conseil d'administration et à l'approbation des actionnaires, la nomination de l'auditeur indépendant ou le renouvellement de son mandat. Il examine et approuve en outre les conditions associées au mandat de l'auditeur indépendant, ainsi que les tarifs, la portée et le calendrier de ses prestations.

Les états financiers ont été audités, au nom des actionnaires, par l'auditeur indépendant Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. L'auditeur indépendant a librement et pleinement accès au comité d'audit, qu'il peut rencontrer en présence, ou non, de la direction.

LE PRÉSIDENT ET  
CHEF DE LA DIRECTION

**ROBERT G. CARD** *(signé)*

LE 6 MARS 2014  
MONTRÉAL, CANADA

LE VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR ET  
CHEF DES AFFAIRES FINANCIÈRES

**ALAIN-PIERRE RAYNAUD** *(signé)*

# Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des actionnaires du Groupe SNC-Lavalin inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe SNC-Lavalin inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## ***Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## ***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## ***Opinion***

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe SNC-Lavalin inc. au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Nous avons également audité, conformément à la norme énoncée dans le *Manuel de CPA Canada – Certification pour l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière*, le contrôle interne à l'égard de l'information financière du Groupe SNC-Lavalin inc. au 31 décembre 2013, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission, et notre rapport daté du 6 mars 2014 exprime une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière du Groupe SNC-Lavalin inc.



LE 6 MARS 2014  
MONTRÉAL (CANADA)

---

(1) CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A114871

## Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des actionnaires du Groupe SNC-Lavalin inc.

Nous avons audité l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière du Groupe SNC-Lavalin inc. au 31 décembre 2013.

### **Responsabilité de la direction**

Le maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière incombe à la direction de l'entité.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si l'entité maintenait un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière selon les critères établis dans le document Internal Control – Integrated Framework (2013), publié par le Committee of Sponsoring Organizations (le « cadre COSO de 2013 ») de la Treadway Commission, sur la base de notre audit.

Notre audit a été réalisé conformément à la norme énoncée dans le *Manuel de CPA Canada – Certification pour l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière*. Cette norme requiert que l'auditeur planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une entité est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Il comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de l'entité; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et que les encaissements et décaissements de l'entité ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de l'entité qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

### **Opinion**

À notre avis, le Groupe SNC-Lavalin inc. maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2013 selon les critères établis dans le cadre COSO de 2013.

Nous avons également audité, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, les états financiers consolidés du Groupe SNC-Lavalin inc. et délivré notre rapport daté du 6 mars 2014.

 Deloitte S.E.N.C.F.L./S.R.L.

LE 6 MARS 2014  
MONTRÉAL (CANADA)

---

(1) CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A114871

GROUPE SNC-LAVALIN INC.

## États consolidés de la situation financière

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	Note	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012 <sup>(1)</sup>
<b>ACTIF</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	1 108 694 \$	1 174 900 \$
Liquidités soumises à restrictions	7	54 616	32 815
Créances clients	8	1 106 360	1 175 152
Contrats en cours		646 019	764 563
Autres actifs financiers courants	9	760 813	428 820
Autres actifs courants	10	239 263	217 819
<b>Total des actifs courants</b>		<b>3 915 765</b>	<b>3 794 069</b>
Immobilisations corporelles :			
Provenant des ICI	5, 11	5 132 027	3 469 990
Excluant les ICI	11	180 368	193 097
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	5	448 677	373 445
ICI comptabilisés selon la méthode du coût	5	426 868	338 963
Goodwill	12	576 929	635 775
Actif d'impôt sur le résultat différé	28	254 421	177 581
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services		300 758	258 924
Actifs financiers non courants	13	201 276	120 212
Autres actifs non courants	14	335 536	248 864
<b>Total de l'actif</b>		<b>11 772 625 \$</b>	<b>9 610 920 \$</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Dettes fournisseurs		2 145 755 \$	1 649 776 \$
Acomptes reçus sur contrats		226 028	346 780
Produits différés		981 584	972 820
Autres passifs financiers courants	15	411 228	302 309
Autres passifs courants	16	153 894	158 689
Avances liées à des arrangements de financement de contrats	17	87 188	43 273
Tranche à court terme des provisions	20	159 661	103 783
Dettes à court terme et tranche courante de la dette à long terme :			
Sans recours provenant des ICI	5, 18	277 392	484 575
<b>Total des passifs courants</b>		<b>4 442 730</b>	<b>4 062 005</b>
Dette à long terme :			
Avec recours	18	348 733	348 545
Sans recours provenant des ICI	5, 18	3 536 912	2 000 696
Autres passifs financiers non courants	19	125 044	85 619
Tranche à long terme des provisions	20	257 271	219 608
Autres passifs non courants	21	737 767	593 429
Passif d'impôt sur le résultat différé	28	283 925	222 582
<b>Total du passif</b>		<b>9 732 382</b>	<b>7 532 484</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	22	497 130	463 740
Résultats non distribués		1 610 503	1 714 379
Autres composantes des capitaux propres	23	(70 975)	(102 686)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin		2 036 658	2 075 433
Participations ne donnant pas le contrôle		3 585	3 003
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>2 040 243</b>	<b>2 078 436</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>11 772 625 \$</b>	<b>9 610 920 \$</b>

<sup>(1)</sup> Voir la note 2B pour des explications sur les chiffres comparatifs.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé, au nom du conseil d'administration, par :

ROBERT G. CARD (signé)  
ADMINISTRATEURPATRICIA A. HAMMICK (signé)  
ADMINISTRATRICE

GROUPE SNC-LAVALIN INC.

## États consolidés des variations des capitaux propres

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS,  
SAUF LE NOMBRE D'ACTIONNAIRES ORDINAIRES)

2013

CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN						PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
CAPITAL SOCIAL					TOTAL		
	ACTIONS ORDINAIRES (EN MILLIERS)	MONTANT	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 23)			
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>151 069</b>	<b>463 740</b>	<b>\$ 1 714 379</b>	<b>\$ (102 686)</b>	<b>\$ 2 075 433</b>	<b>\$ 3 003</b>	<b>\$ 2 078 436</b>
Résultat net	–	–	35 768	–	35 768	616	36 384
Autres éléments du résultat global	–	–	(1 578)	31 711	30 133	–	30 133
Total du résultat global	–	–	34 190	31 711	65 901	616	66 517
Dividendes déclarés (note 22F)	–	–	(139 415)	–	(139 415)	–	(139 415)
Dividendes déclarés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	(34)	(34)
Rémunération provenant des options sur actions (note 22B)	–	–	8 260	–	8 260	–	8 260
Actions émises en vertu de régimes d'options sur actions (note 22B)	738	33 390	(6 911)	–	26 479	–	26 479
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>151 807</b>	<b>497 130</b>	<b>\$ 1 610 503</b>	<b>\$ (70 975)</b>	<b>\$ 2 036 658</b>	<b>\$ 3 585</b>	<b>\$ 2 040 243</b>

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS,  
SAUF LE NOMBRE D'ACTIONNAIRES ORDINAIRES)2012 <sup>(1)</sup>

CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN						PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
CAPITAL SOCIAL					TOTAL		
	ACTIONS ORDINAIRES (EN MILLIERS)	MONTANT	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 23)			
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>151 034</b>	<b>455 682</b>	<b>\$ 1 543 199</b>	<b>\$ (115 813)</b>	<b>\$ 1 883 068</b>	<b>\$ 3 648</b>	<b>\$ 1 886 716</b>
Résultat net	–	–	305 927	–	305 927	415	306 342
Autres éléments du résultat global	–	–	(6 133)	13 127	6 994	–	6 994
Total du résultat global	–	–	299 794	13 127	312 921	415	313 336
Dividendes déclarés (note 22F)	–	–	(132 925)	–	(132 925)	–	(132 925)
Dividendes déclarés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	(648)	(648)
Rémunération provenant des options sur actions (note 22B)	–	–	12 313	–	12 313	–	12 313
Actions émises en vertu de régimes d'options sur actions (note 22B)	210	8 597	(1 667)	–	6 930	–	6 930
Actions rachetées et annulées (note 22D)	(175)	(539)	(6 335)	–	(6 874)	–	(6 874)
Cession d'une filiale	–	–	–	–	–	(412)	(412)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>151 069</b>	<b>463 740</b>	<b>\$ 1 714 379</b>	<b>\$ (102 686)</b>	<b>\$ 2 075 433</b>	<b>\$ 3 003</b>	<b>\$ 2 078 436</b>

(1) Voir la note 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

GROUPE SNC-LAVALIN INC.

## Comptes consolidés de résultat

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION ET LE NOMBRE D'ACTIONS)

	Note	2013	2012 <sup>(1)</sup>
<b>Produits par activité :</b>			
Services		2 697 611 \$	3 174 934 \$
Ensembles		3 113 381	3 020 400
O&M		1 338 318	1 330 501
ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ou la méthode du coût		579 918	450 672
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		183 930	114 453
		7 913 158	8 090 960
Coûts directs liés aux activités		6 797 331	6 735 975
<b>Marge brute</b>		<b>1 115 827</b>	<b>1 354 985</b>
Frais de vente, généraux et administratifs	24	836 588	855 457
Coûts de restructuration et dépréciation du goodwill	25	123 464	–
Charges financières	26	163 548	139 594
Produits d'intérêts	26	(12 869)	(13 432)
Gain sur cession partielle d'un ICI	5A	(72 996)	–
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>		<b>78 092</b>	<b>373 366</b>
Impôts sur le résultat	28	41 708	67 024
<b>Résultat net</b>		<b>36 384 \$</b>	<b>306 342 \$</b>
<b>Résultat net attribuable aux éléments suivants :</b>			
Actionnaires de SNC-Lavalin		35 768 \$	305 927 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		616	415
<b>Résultat net</b>		<b>36 384 \$</b>	<b>306 342 \$</b>
<b>Résultat par action (en \$)</b>			
De base		0,24 \$	2,03 \$
Dilué		0,24 \$	2,02 \$
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)</b>			
	22E		
De base		151 497	151 058
Dilué		151 814	151 304

(1) Voir la note 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

GROUPE SNC-LAVALIN INC.

## États consolidés du résultat global

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

2013

	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
<b>Résultat net</b>	<b>35 768</b>	<b>\$ 616</b>	<b>\$ 36 384</b>
Autres éléments du résultat global :			
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 23)	912	—	912
Actifs financiers disponibles à la vente (note 23)	(151)	—	(151)
Couvertures de flux de trésorerie (note 23)	(5 032)	—	(5 032)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 23)	53 339	—	53 339
Impôts sur le résultat (note 23)	(17 357)	—	(17 357)
<b>Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</b>	<b>31 711</b>	<b>—</b>	<b>31 711</b>
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 23)	(2 241)	—	(2 241)
Impôts sur le résultat (note 23)	663	—	663
<b>Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</b>	<b>(1 578)</b>	<b>—</b>	<b>(1 578)</b>
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>30 133</b>	<b>—</b>	<b>30 133</b>
<b>Total du résultat global</b>	<b>65 901</b>	<b>\$ 616</b>	<b>\$ 66 517</b>

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)2012 <sup>(1)</sup>

	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
<b>Résultat net</b>	<b>305 927</b>	<b>\$ 415</b>	<b>\$ 306 342</b>
Autres éléments du résultat global :			
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 23)	(14 947)	—	(14 947)
Actifs financiers disponibles à la vente (note 23)	1 194	—	1 194
Couvertures de flux de trésorerie (note 23)	32 257	—	32 257
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 23)	3 803	—	3 803
Impôts sur le résultat (note 23)	(9 180)	—	(9 180)
<b>Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</b>	<b>13 127</b>	<b>—</b>	<b>13 127</b>
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 23)	(8 058)	—	(8 058)
Impôts sur le résultat (note 23)	1 925	—	1 925
<b>Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</b>	<b>(6 133)</b>	<b>—</b>	<b>(6 133)</b>
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>6 994</b>	<b>—</b>	<b>6 994</b>
<b>Total du résultat global</b>	<b>312 921</b>	<b>\$ 415</b>	<b>\$ 313 336</b>

(1) Voir la note 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

GROUPE SNC-LAVALIN INC.

## Tableaux consolidés des flux de trésorerie

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE  
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	Note	2013	2012 <sup>(1)</sup>
<b>Activités opérationnelles</b>			
Résultat net		36 384 \$	306 342 \$
Ajustements visant à rapprocher le résultat net et les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :			
Amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs non courants :			
Provenant des ICI		133 074	99 205
Excluant les ICI		67 879	61 571
Impôts sur le résultat comptabilisés en résultat net	28	41 708	67 024
Impôts sur le résultat payé		(73 007)	(19 134)
Charges financières nettes comptabilisées en résultat net	26	150 679	126 162
Intérêts payés :			
Provenant des ICI		(116 436)	(112 090)
Excluant les ICI		(24 337)	(22 484)
Charge comptabilisée à l'égard des options sur actions	22B	8 260	12 313
Charge comptabilisée à l'égard des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie	22C	7 081	10 022
Bénéfice provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		(183 930)	(114 453)
Dividendes et distributions reçus des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		158 870	112 427
Dépréciation du goodwill	25	56 500	–
Variation nette des provisions liées à des pertes prévues sur certains projets	2B	29 600	71 813
Gain sur cession partielle d'un ICI	5A	(72 996)	–
Autres		(15 856)	795
		203 473	599 513
Variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie	27	129 720	(95 207)
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles</b>		<b>333 193</b>	<b>504 306</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles :			
Provenant des ICI		(1 545 946)	(849 205)
Excluant les ICI		(55 520)	(96 166)
Paiements au titre des ICI	5C	(43 632)	(64 055)
Acquisition d'entreprises	6	(1 925)	(17 825)
Paiements au titre de participations dans une coentreprise	6E	–	(40 255)
Augmentation des créances en vertu des accords de concession de services		(63 194)	(28 344)
Recouvrement des créances en vertu des accords de concession de services		12 845	22 719
Augmentation des placements à court terme		(114 157)	–
Diminution des placements à court terme		85 294	–
Produit sur cession partielle d'un ICI	5A	86 349	–
Autres		(31 036)	10 183
<b>Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(1 670 922)</b>	<b>(1 062 948)</b>
<b>Activités de financement</b>			
Augmentation de la dette sans recours provenant des ICI		1 744 756	802 907
Remboursement de la dette sans recours provenant des ICI		(410 187)	(203 612)
Augmentation d'avances liées à des arrangements de financement de contrats	17	159 463	43 273
Remboursement d'avances liées à des arrangements de financement de contrats	17	(117 137)	–
Produit de l'exercice d'options sur actions		26 479	6 930
Rachat d'actions	22D	–	(6 874)
Dividendes payés aux actionnaires de SNC-Lavalin	22F	(139 415)	(132 925)
Autres		5 589	(4 597)
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>		<b>1 269 548</b>	<b>505 102</b>
Augmentation (diminution) liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		1 975	(2 609)
<b>Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>(66 206)</b>	<b>(56 149)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>1 174 900</b>	<b>1 231 049</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>		<b>1 108 694 \$</b>	<b>1 174 900 \$</b>

(1) Voir les notes 2B et 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

GROUPE SNC-LAVALIN INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

NOTE	PAGE
1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS .....	87
2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES .....	87
3. JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS .....	100
4. INFORMATIONS SECTORIELLES .....	103
5. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI »).....	107
6. ACQUISITION D'ENTREPRISES ET FORMATION D'UNE NOUVELLE COENTREPRISE .....	114
7. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, ET LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS .....	115
8. CRÉANCES CLIENTS .....	115
9. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS .....	116
10. AUTRES ACTIFS COURANTS .....	116
11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....	117
12. GOODWILL .....	119
13. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS .....	119
14. AUTRES ACTIFS NON COURANTS .....	120
15. AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS.....	120
16. AUTRES PASSIFS COURANTS.....	120
17. AVANCES LIÉES À DES ARRANGEMENTS DE FINANCEMENT DE CONTRATS.....	120
18. DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME .....	121
19. AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS.....	123
20. PROVISIONS .....	124
21. AUTRES PASSIFS NON COURANTS.....	124
22. CAPITAL SOCIAL .....	125
23. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES .....	129
24. FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS .....	131
25. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DÉPRÉCIATION DU GOODWILL .....	131
26. CHARGES FINANCIÈRES NETTES .....	132
27. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS DU FONDS DE ROULEMENT SANS EFFET DE TRÉSORERIE.....	132
28. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT.....	133
29. INSTRUMENTS FINANCIERS.....	136
30. GESTION DU CAPITAL.....	141
31. RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI.....	142
32. PASSIFS ÉVENTUELS .....	145
33. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE.....	148
34. RÉMUNÉRATION.....	148
35. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES .....	149
36. FILIALES, PARTENARIATS ET ENTREPRISES ASSOCIÉES.....	150

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

(TOUS LES MONTANTS DANS LES TABLEAUX SONT EXPRIMÉS EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE)

## 1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dont le siège social est situé au 455, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec), Canada H2Z 1Z3. Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto au Canada. Le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et toutes ou certaines de ses filiales ou de ses partenariats, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou partenariats.

La Société fournit du savoir-faire dans les domaines de l'ingénierie et de la construction (« I&C ») et de l'exploitation et entretien par l'entremise de son réseau de bureaux dans tout le Canada et dans plus de 40 autres pays, et travaille actuellement à des projets dans le monde entier. De plus, SNC-Lavalin investit de façon sélective dans des concessions d'infrastructure, investissements complémentaires à ses autres activités.

La Société présente ses produits selon les **4 catégories d'activité** suivantes :

- **Services** : inclut les contrats en vertu desquels SNC-Lavalin fournit des services d'ingénierie, d'études de faisabilité, de planification, de conception détaillée, d'évaluation et de sélection d'entrepreneurs, de gestion de projets et de la construction, et de mise en service.

Les produits de la catégorie Services proviennent principalement de contrats à prix coûtant majoré.

- **Ensembles** : inclut les contrats en vertu desquels SNC-Lavalin est responsable non seulement d'exécuter une ou plusieurs des activités de la catégorie Services mentionnées ci-dessus, mais assume également la responsabilité de fournir les matériaux et l'équipement, en plus d'être habituellement responsable des activités de construction.

Les produits de la catégorie Ensembles proviennent principalement de contrats à prix forfaitaire.

- **Opérations et maintenance (« O&M »)** : consiste à fournir des solutions d'exploitation, d'entretien et de logistique pour des immeubles, des centrales électriques, des systèmes d'adduction et de traitement de l'eau, des usines de dessalement, des services postaux, des installations de radiodiffusion, des autoroutes, des ponts, des réseaux de transport léger sur rail, des aéroports, des navires, des installations pétrolières et gazifières, des camps militaires et des baraquements de chantier.

Les produits de la catégorie O&M proviennent principalement de contrats à prix coûtant avec honoraires fixes et de contrats à prix forfaitaire.

- **Investissements – concessions d'infrastructure (« ICI »)** : regroupe les investissements de SNC-Lavalin dans des concessions d'infrastructure pour les services publics, tels que les aéroports, les ponts, les bâtiments culturels et publics, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, l'énergie et les installations de traitement de l'eau.

Dans ces états financiers consolidés audités (les « états financiers »), les activités Services, Ensembles et O&M sont désignées collectivement comme « provenant d'I&C et d'O&M » ou « excluant les ICI », afin d'être distinguées des activités de la catégorie ICI.

## 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### A) BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers de la Société sont établis conformément aux **Normes internationales d'information financière** (les « IFRS »), publiées et en vigueur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, ou publiées et adoptées de manière anticipée, et sont présentés en **dollars canadiens**. Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Les méthodes comptables IFRS décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées.

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects comportant des hypothèses et des estimations significatives sont présentés à la note 3.

## 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Les états financiers de la Société ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de i) certains instruments financiers, instruments financiers dérivés et passif relatif aux régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie, qui sont évalués à la juste valeur, et du ii) passif au titre des prestations définies, qui est évalué comme étant le montant total net de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies diminué de la juste valeur des actifs des régimes. Le coût historique représente généralement la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs lors de la comptabilisation initiale.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. Dans ces états financiers consolidés, la juste valeur, qu'elle soit aux fins de l'évaluation ou des informations à fournir, est déterminée sur cette base, sauf dans le cas des paiements fondés sur des actions qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, et des évaluations présentant certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur d'utilité dans l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

Le 6 mars 2014, le conseil d'administration a approuvé la publication des états financiers de la Société.

### B) CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013, la Société a modifié rétrospectivement la présentation de son tableau des flux de trésorerie et les chiffres comparatifs ont été reclassés pour tenir compte de la variation nette des provisions liées à des pertes prévues sur certains projets afin de fournir de l'information détaillée sur cet élément. Par conséquent, le montant de la variation nette des provisions liées à des pertes prévues sur certains projets de 71,8 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 a été reclassé du poste « Autres » au poste « Variation nette des provisions liées à des pertes prévues sur certains projets » inclus dans les activités opérationnelles du tableau des flux de trésorerie.

La Société a aussi modifié rétrospectivement la présentation de son état de la situation financière afin de présenter une partie de ses provisions au titre de passif courant. Cette modification découle principalement de l'augmentation des pertes prévues sur certains projets, celles-ci étant non significatives au 31 décembre 2012 et au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### C) NORMES ET MODIFICATIONS APPLIQUÉES EN 2013

Les normes et les modifications aux normes existantes suivantes ont été appliquées par la Société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 :

- L'IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), remplace les directives de consolidation de l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et le SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*, et énonce les principes permettant de déterminer qu'une entité en contrôle une autre.
- L'IFRS 11, *Partenariats* (« IFRS 11 »), remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et le SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*, et impose une méthode unique pour la comptabilisation des participations dans des coentreprises.
- L'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* (« IFRS 12 »), établit les obligations d'information exhaustives pour toutes les formes de participation dans d'autres entités, y compris dans des partenariats, des entreprises associées et des entités ad hoc.
- L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (« IFRS 13 »), regroupe toutes les dispositions des IFRS concernant l'évaluation à la juste valeur et les informations à fournir à ce sujet.
- L'IAS 27, *États financiers individuels*, et l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, amendées et renommées par suite de la publication des nouvelles normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12.
- Modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, afin d'exiger que les entités regroupent les éléments compris dans les autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés en résultat net.

## 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

- Modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel* (« IAS 19 »), afin d'éliminer l'application de la méthode dite du « corridor » ayant pour effet de différer la comptabilisation des gains et des pertes, afin d'éliminer le concept de rendement attendu des actifs des régimes, de simplifier la présentation des variations des actifs et des passifs découlant de régimes à prestations définies, et d'améliorer les informations à fournir pour les régimes à prestations définies.
- L'International Accounting Standards Board (« IASB ») a aussi publié une série de modifications aux IFRS comme suit :
  - Modifications à l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (« IFRS 1 »), relatives à l'application répétée de l'IFRS 1 et aux coûts d'emprunt.
  - Modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, relatives à la clarification des exigences en matière d'information comparative.
  - Modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, relatives au classement du matériel d'entretien.
  - Modifications à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, relatives à l'effet fiscal des distributions aux porteurs d'instruments de capitaux propres.
  - Modifications à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, relatives à l'information financière intermédiaire et l'information sectorielle sur le total des actifs et le total des passifs.

À l'exception de l'IFRS 12, qui n'a eu d'incidence que sur les informations à fournir relatives aux participations de la Société dans d'autres entités, et des modifications à l'IAS 19, les normes et modifications présentées ci-dessus n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la Société. La première application des modifications à l'IAS 19 a été mise en œuvre selon ses dispositions transitoires et s'est traduite par une application rétrospective selon les directives de l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, les modifications à l'IAS 19 se sont traduites par une augmentation de la charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies comprise dans les « frais de vente, généraux et administratifs » au compte de résultat et par une diminution équivalente des pertes actuarielles constatées à l'état du résultat global provenant de régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi, avec une incidence de néant sur les résultats non distribués de la Société. Ce changement se rapporte principalement à l'élimination du taux de rendement attendu des actifs des régimes, qui est remplacé par un taux d'actualisation appliqué au passif net au titre des prestations constituées en vertu des modifications à l'IAS 19. Les tableaux suivants présentent l'incidence des ajustements apportés aux chiffres comparatifs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	2012
<b>Incidence sur le compte consolidé de résultat :</b>	
Augmentation des frais de vente, généraux et administratifs	(4 240) \$
Diminution d'impôts sur le résultat	1 052
Diminution du résultat net	(3 188)
Résultat net, tel que publié dans les états financiers consolidés	309 530
<b>Résultat net, ajusté</b>	<b>306 342 \$</b>
<b>Incidence sur l'état consolidé du résultat global :</b>	
Diminution des pertes actuarielles découlant des régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi	4 240 \$
Augmentation d'impôts sur le résultat	(1 052)
Augmentation du total des autres éléments du résultat global	3 188
Total des autres éléments du résultat global, tel que publié dans les états financiers consolidés	3 806
<b>Total du résultat global, ajusté</b>	<b>6 994 \$</b>
<b>Incidence sur le résultat par action de base :</b>	
Résultat par action de base, tel que publié dans les états financiers consolidés	2,05 \$
Résultat par action de base, ajusté	2,03
<b>Diminution du résultat par action de base</b>	<b>(0,02) \$</b>

## 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE  
(EN DOLLARS)

	2012
<b>Incidence sur le résultat par action dilué :</b>	
Résultat par action dilué, tel que publié dans les états financiers consolidés	2,04 \$
Résultat par action dilué, ajusté	2,02
<b>Diminution du résultat par action dilué</b>	<b>(0,02) \$</b>

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, l'application des modifications à l'IAS 19 s'est traduite par une augmentation d'environ 5,0 millions \$ (3,8 millions \$ après impôts sur le résultat) de la charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies comprise dans les « frais de vente, généraux et administratifs » au compte de résultat, avec une diminution équivalente des pertes actuarielles constatées à l'état du résultat global provenant des régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi, et une incidence de néant sur les résultats non distribués de la Société.

### D) NORME, MODIFICATIONS ET INTERPRÉTATION PUBLIÉES EN VUE D'ÊTRE APPLIQUÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

L'interprétation et les modifications aux normes existantes suivantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, et l'application anticipée est permise :

- L'interprétation IFRIC 21, *Droits ou taxes*, examine comment une entité doit comptabiliser les droits ou taxes imposés par des gouvernements, qui ne sont pas des impôts sur le résultat, dans ses états financiers.
- Les modifications intitulées « *Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers* » (modifications à l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*) établissent les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs dépréciés dans le cas où cette valeur est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

Les modifications et les séries de modifications suivantes ont été publiées par l'IASB et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, et l'application anticipée est permise :

- Les modifications intitulées « *Régimes à prestations définies : Cotisations des membres du personnel* » (modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*) s'appliquent aux cotisations versées par des membres du personnel ou des tiers à un régime à prestations définies et visent à simplifier la comptabilisation des cotisations qui ne sont pas liées au nombre d'années de service.
- Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2010-2012), qui comprennent notamment les modifications suivantes :
  - Les modifications à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, portent sur les définitions de « condition d'acquisition des droits » et de « condition de marché » et ajoutent les définitions de « condition de performance » et de « condition de service ».
  - Les modifications à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (« IFRS 3 »), clarifient le fait qu'une contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif doit être évaluée à la juste valeur à chaque date de clôture, peu importe si la contrepartie éventuelle est un instrument financier ou un actif ou passif non financier.
  - Les modifications à l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, exigent qu'une entité fournisse des informations sur les jugements portés par la direction lors de l'application des critères de regroupement aux secteurs opérationnels et clarifient le fait qu'un rapprochement entre le total des actifs des secteurs à présenter et les actifs de l'entité doit être fourni uniquement si les montants des actifs du secteur sont régulièrement fournis au principal décideur opérationnel.
  - Les modifications à l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, clarifient le fait que la publication de l'IFRS 13 n'a pas eu pour effet d'enlever à l'entité la possibilité d'évaluer les créances et les dettes à court terme sans taux d'intérêt stipulé au montant de la facture non actualisé, lorsque l'effet de la non-actualisation est négligeable.
- Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2011-2013), qui comprennent notamment les modifications suivantes :
  - Les modifications à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, clarifient le fait que le champ d'application de l'IFRS 3 ne s'applique pas à la comptabilisation de la formation de tous types de partenariats dans les états financiers dudit partenariat.

## 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

- Les modifications à l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, clarifient le fait que l'exception relative aux portefeuilles permettant d'évaluer la juste valeur d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers sur une base nette s'applique à l'ensemble des contrats compris dans le champ d'application de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, que ces contrats répondent ou non à la définition d'actifs financiers ou de passifs financiers.

La norme suivante a été publiée et entrera en vigueur à une date ultérieure qui sera déterminée par l'IASB, et l'application anticipée est permise :

- L'IFRS 9, *Instruments financiers*, porte principalement sur i) le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers et ii) la nouvelle méthode de comptabilité de couverture.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette interprétation, de ces modifications et de cette norme sur ses états financiers.

### E) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Conformément aux IFRS, les investissements de SNC-Lavalin sur lesquels un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable est exercé sont comptabilisés comme suit :

TYPE D'INTÉRÊT	TYPE D'INFLUENCE	MÉTHODE DE COMPTABILISATION
Filiale	Contrôle	Méthode de la consolidation intégrale
Coentreprise	Contrôle conjoint	Méthode de la mise en équivalence
Entreprise commune	Contrôle conjoint	Selon la quote-part de SNC-Lavalin
Entreprise associée	Influence notable	Méthode de la mise en équivalence

Une filiale qui n'est pas détenue en totalité par SNC-Lavalin donne lieu à des participations ne donnant pas le contrôle qui sont présentées séparément dans l'état consolidé de la situation financière, alors que les portions du résultat net et du résultat global attribuables à de telles participations ne donnant pas le contrôle sont également présentées séparément dans le compte consolidé de résultat et l'état consolidé du résultat global, respectivement.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales, des partenariats et des entreprises associées afin d'aligner leurs méthodes comptables sur celles qu'utilise la Société.

#### Acquisitions d'entreprises

Les acquisitions de filiales et d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie de chaque acquisition est évaluée comme le total des justes valeurs (à la date d'acquisition) des actifs cédés, des passifs engagés ou repris et des instruments de capitaux propres émis par la Société, le cas échéant, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les justes valeurs provisoires attribuées à une date de clôture sont déterminées de façon définitive dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Les frais connexes aux acquisitions d'entreprises sont comptabilisés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés et que les services sont reçus.

Les résultats des entreprises acquises sont intégrés dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle commence à être exercé.

### F) CONVERSION DES DEVICES ÉTRANGÈRES

#### Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers individuels de chacune des entités au sein de la Société sont préparés dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (sa monnaie fonctionnelle). Aux fins de la présentation des états financiers consolidés, les résultats et la situation financière de chacune des entités au sein de la Société sont exprimés en dollars canadiens (« \$ CA »), qui constituent la monnaie de présentation de la Société pour ses états financiers consolidés.

## 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### Transactions et soldes en monnaie étrangère

Dans le cadre de la préparation des états financiers, un établissement canadien ou à l'étranger applique la procédure suivante pour les transactions et les soldes libellés dans une monnaie autre que sa monnaie fonctionnelle : 1) les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours en vigueur à la date de clôture; 2) les éléments non monétaires sont convertis au taux historique s'ils sont mesurés au coût ou au taux à la date d'évaluation s'ils sont mesurés à la juste valeur; et 3) les éléments de produits et de charges sont convertis au cours de change moyen de la période. Les gains ou les pertes pouvant découler de la conversion sont constatés au résultat net et, si la comptabilité de couverture est appliquée, les pertes ou les gains inverses découlant des éléments couverts sont aussi constatés au résultat net.

L'application de la procédure décrite ci-dessus fait en sorte que les états financiers des établissements canadiens et étrangers sont présentés dans leur monnaie fonctionnelle.

### Conversion des états financiers des établissements à l'étranger

Aux fins de la présentation des états financiers consolidés en dollars canadiens, les actifs et les passifs des établissements à l'étranger de la Société dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont exprimés en dollars canadiens au moyen du cours du change en vigueur à la clôture de la période de présentation de l'information financière, alors que les éléments de produits et de charges sont convertis au cours de change moyen pour la période. Les écarts de change survenant à la consolidation, le cas échéant, sont comptabilisés initialement dans les autres éléments du résultat global et sont reclassés des capitaux propres au résultat net dans le cas d'une cession ou d'une cession partielle, ou dans le cas d'une dépréciation de l'investissement net.

Le goodwill et les ajustements de la juste valeur découlant de l'acquisition d'un établissement à l'étranger sont traités comme un actif ou un passif de l'établissement à l'étranger et convertis au cours de clôture.

## G) COMPTABILISATION DES PRODUITS

### **PRODUITS PROVENANT DES ACTIVITÉS DES CATÉGORIES SERVICES, ENSEMBLES ET OPÉRATIONS ET MAINTENANCE**

Les produits provenant des activités des catégories **Services**, **Ensembles** et **Opérations et maintenance** sont constatés selon la nature du contrat, dont les principales formes sont définies ci-dessous :

- **Services et Ensembles** : Les produits des **contrats à prix coûtant majoré** (portant habituellement sur le remboursement des coûts relatifs au temps et au matériel, plus une marge applicable) sont constatés lorsque les coûts sont engagés et comprennent la marge applicable gagnée pour la prestation des services. Les produits des **contrats à prix forfaitaire** et des **contrats à prix coûtant pour lesquels la valeur plafonnée devrait être atteinte** sont constatés en fonction du degré d'avancement de l'activité sur la durée du contrat, ce qui consiste à comptabiliser les produits d'un contrat donné proportionnellement au degré d'avancement des travaux à un moment donné. Les produits des **contrats mixtes** (procurant une combinaison de prix forfaitaire et de prix coûtant majoré) sont aussi constatés sur la base du degré d'avancement des travaux. Le degré d'avancement des travaux est obtenu en divisant les coûts cumulatifs engagés à la date de clôture par la somme des coûts engagés et des coûts prévus pour achever le contrat.
- **Opérations et maintenance** : Les produits de la tranche à honoraires fixes des **contrats à prix coûtant avec honoraires fixes** sont constatés de façon linéaire sur la durée du contrat, alors que les produits de la tranche à prix coûtant sont constatés lorsque les coûts sont engagés. Les produits tirés des **contrats à prix forfaitaire** sont constatés en fonction du degré d'avancement des activités prévues au contrat, qui consiste à diviser les coûts cumulatifs engagés à la date de clôture par la somme des coûts engagés et des coûts prévus pour achever le contrat. Cette évaluation de l'avancement est alors appliquée aux produits connexes prévus, ce qui donne lieu à la comptabilisation des produits proportionnellement au degré d'avancement à un moment donné.

## 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Pour les contrats à prix forfaitaire de toutes les activités décrites ci-dessus, l'effet cumulatif de la modification des coûts prévus et des produits prévus pour achever le contrat est constaté dans la période au cours de laquelle les modifications sont identifiées. Si le total des coûts prévus excède le total des produits prévus pour un contrat, la perte est entièrement constatée dans la période au cours de laquelle elle devient connue. SNC-Lavalin est partie à plusieurs contrats se situant à diverses étapes d'avancement. Il est nécessaire de procéder à des estimations pour déterminer les coûts et les produits prévus de façon appropriée. Les produits prévus provenant de contrats peuvent inclure les produits éventuels découlant de réclamations et d'avis de modification non approuvés, lorsque le montant de ces produits supplémentaires peut être estimé de façon fiable et que leur recouvrement est considéré comme probable. Ces produits additionnels se limitent aux coûts liés aux réclamations ou aux avis de modification n'ayant pas été approuvés. Les produits tirés des primes de rendement sont constatés lorsque des indicateurs précis sont atteints et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Dans tous les cas, la valeur des activités de construction et des matériaux et équipements achetés par SNC-Lavalin, lorsqu'elle agit à titre de mandataire de l'approvisionnement pour un client, n'est pas comptabilisée dans les produits.

### PRODUITS PROVENANT DES ICI

Les produits provenant des ICI englobent ce qui suit :

MÉTHODES COMPTABLES POUR LES INVESTISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DANS SES ICI	PRODUITS INCLUS DANS LE COMPTE CONSOLIDÉ DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
Consolidation intégrale	<b>Produits</b> constatés et présentés par les ICI
Méthode de la mise en équivalence	<b>Quote-part</b> de SNC-Lavalin du <b>résultat net</b> des ICI ou des <b>dividendes</b> provenant de ses ICI dont la valeur comptable est de néant
Méthode du coût	<b>Dividendes et distributions</b> provenant des ICI

### ARRANGEMENTS CONTRACTUELS DE CATÉGORIES DE PRODUITS MULTIPLES

SNC-Lavalin peut conclure des arrangements contractuels avec un client aux termes desquels, dans le cadre d'un même projet, elle s'engage à exercer des activités dans plusieurs des catégories suivantes : Services ou Ensembles, et/ou Opérations et maintenance, et/ou ICI. Lors de la conclusion de tels arrangements, la Société alloue la contrepartie reçue ou à recevoir sur la base des justes valeurs relatives des services offerts lorsque les montants sont identifiables séparément. Par conséquent, lors de tels arrangements sur un même projet, la valeur de chaque catégorie de produits est fondée sur la juste valeur de chaque activité correspondante et constatée selon sa méthode respective de comptabilisation des produits, telle qu'elle est décrite ci-dessus.

## H) INSTRUMENTS FINANCIERS

### ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les instruments financiers sont des contrats qui donnent lieu à un actif financier ou à un passif financier. À moins qu'elle ne soit expressément traitée dans une autre méthode comptable, l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers est fondée sur leur classement, qui est l'un des suivants pour SNC-Lavalin :

CATÉGORIE	APPLICABLE À	ÉVALUATION INITIALE	ÉVALUATION ULTÉRIEURE	COMPTABILISATION DES PRODUITS/CHARGES ET DES GAINS/PERTES PROVENANT DE LA RÉÉVALUATION, LE CAS ÉCHÉANT
Juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »)	Actifs financiers et passifs financiers	Juste valeur	Juste valeur	Tous comptabilisés en résultat net
Disponibles à la vente	Actifs financiers	Juste valeur, y compris les coûts de transaction	La juste valeur, basée sur le cours acheteur coté sur un marché actif pour des titres cotés. Lorsqu'il n'y a pas de marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen des techniques d'évaluation. Lorsque la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, les actifs sont comptabilisés au coût.	Les produits de placement, y compris les intérêts, les dividendes et les distributions, sont comptabilisés en résultat net. Les gains ou pertes provenant de la réévaluation sont constatés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la cession des actifs ou la constatation d'une perte de valeur, date à laquelle les gains ou pertes sont constatés en résultat net.
Prêts et créances	Actifs financiers	Juste valeur, y compris les coûts de transaction	Coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif	Tous comptabilisés en résultat net
Autres passifs financiers	Passifs financiers	Juste valeur, y compris les coûts de transaction		

## 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS UTILISÉS POUR LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

SNC-Lavalin utilise des instruments financiers dérivés, soit : i) des contrats de change à terme pour se protéger du risque de fluctuation provenant des taux de change sur des projets; et ii) des swaps de taux d'intérêt pour couvrir la variabilité des taux d'intérêt liés aux arrangements de financement. SNC-Lavalin documente de façon officielle toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que son objectif de gestion du risque et sa stratégie qui sous-tendent l'utilisation de telles transactions de couverture, et elle évalue régulièrement l'efficacité de ces couvertures. À ce titre, tous les instruments financiers dérivés décrits ci-dessus répondent aux conditions de la comptabilité de couverture; ils sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie et sont évalués à la juste valeur. La Société n'utilise aucun instrument financier dérivé à des fins spéculatives.

Les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie sont évalués à leur juste valeur, déterminée au moyen de techniques d'évaluation reposant sur des données de marché observables, en tenant compte de la qualité de crédit de ces instruments. La partie efficace de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés est comptabilisée dans les autres composantes des capitaux propres, alors que la partie inefficace de cette variation, le cas échéant, est comptabilisée en résultat net. Les gains ou les pertes liés aux couvertures de flux de trésorerie inclus dans les autres composantes des capitaux propres sont reclassés dans le résultat net et contrebalancent les pertes ou les gains constatés relativement aux éléments couverts sous-jacents.

### PERTE DE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers, autres qu'à la JVBRN et ceux disponibles à la vente évalués à la juste valeur, sont évalués pour déterminer s'il existe des indices d'une perte de valeur à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs financiers sont considérés avoir subi une perte de valeur lorsqu'il existe des indications objectives que les flux de trésorerie futurs estimés du placement ont été touchés par suite d'un ou plusieurs événements qui ont eu lieu après la constatation initiale de l'actif financier.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur constatée correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif lors de la constatation initiale de l'actif financier sous-jacent. La valeur comptable de l'actif est réduite, et la perte de valeur est comptabilisée en résultat net.

Lorsqu'un actif financier disponible à la vente est considéré avoir subi une perte de valeur, les gains ou pertes cumulatifs comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures en résultat net n'est pas reprise par le biais du résultat net. Toute augmentation de la juste valeur subséquente à une perte de valeur est constatée dans les autres éléments du résultat global.

### 1) ACCORDS DE CONCESSION DE SERVICES EN VERTU DE L'INTERPRÉTATION IFRIC 12

L'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (l'« IFRIC 12 »), fournit des indications sur la comptabilisation de certaines ententes de partenariat public-privé admissibles aux termes desquelles le concédant (en général un gouvernement) :

- contrôle ou régleme les services que l'exploitant (le « concessionnaire ») doit fournir avec l'infrastructure, à qui il doit les fournir et à quel tarif; et
- contrôle tout intérêt résiduel significatif dans l'infrastructure à l'échéance de l'accord.

Aux termes de ces accords, le concessionnaire comptabilise les actifs liés à l'infrastructure en appliquant un des modèles suivants en fonction de l'allocation du risque de demande lié à l'utilisation de l'infrastructure entre le concédant et le concessionnaire :

MODÈLE COMPTABLE	RISQUE DE DEMANDE
Modèle de l'actif financier	Le concessionnaire n'assume pas le risque de demande lié à l'utilisation de l'infrastructure (c.-à-d., il a un droit inconditionnel à recevoir les paiements indépendamment de l'utilisation de l'infrastructure, sous réserve de la disponibilité).
Modèle de l'immobilisation incorporelle	Le concessionnaire assume le risque de demande (c.-à-d., il a le droit de facturer l'utilisation de l'infrastructure).
Modèle mixte	Le concessionnaire partage le risque de demande avec le concédant (c.-à-d., le concédant rémunère le concessionnaire pour ses services en partie au moyen d'un actif financier et en partie par l'octroi d'un droit de facturer les utilisateurs de l'infrastructure).

## 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Les produits provenant des accords de concession de services comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12 sont constatés comme suit :

ACTIVITÉS FOURNIES PAR LE CONCESSIONNAIRE	CONSTATATION DES PRODUITS	CLASSIFICATION DES PRODUITS AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
Construction ou amélioration (quand un accord de concession de services implique la construction ou la modernisation de l'infrastructure destinée au secteur public)	Les produits liés aux activités de construction ou de modernisation dans le cadre d'un accord de concession de services sont constatés en fonction du degré d'avancement des travaux effectués, conformément à la méthode comptable utilisée par la Société pour la comptabilisation des produits liés à tout contrat de construction (se reporter à la note 2G).	La Société classe ces produits dans les activités de la catégorie « Ensembles » lorsque SNC-Lavalin agit à titre d'entrepreneur dans le cadre d'un projet d'IAC. Lorsque SNC-Lavalin n'agit pas à titre d'entrepreneur d'un projet d'IAC, les produits sont constatés par la concession, au titre des activités « ICI ».
Opérations et maintenance (ces activités peuvent inclure la maintenance de l'infrastructure et autres activités fournies directement au concédant ou aux utilisateurs)	Les produits liés aux activités d'exploitation et d'entretien sont constatés dans la période où les services sont rendus conformément à la méthode comptable utilisée par la Société pour la comptabilisation des produits liés à tout contrat d'exploitation ou d'entretien (se reporter à la note 2G).	La Société classe ces produits dans la catégorie d'activité « O&M » lorsque SNC-Lavalin agit à titre d'entrepreneur dans le cadre d'un projet d'exploitation et d'entretien. Lorsque SNC-Lavalin n'agit pas à titre d'entrepreneur d'un projet d'exploitation et d'entretien, les produits sont constatés par la concession, au titre des activités « ICI ».
Remise en état (quand un accord de concession de services oblige le concessionnaire à maintenir l'infrastructure à un niveau de service précis en tout temps)	Lorsque des activités de remise en état sont considérées comme des activités génératrices de produits, les produits sont constatés dans la période où les services sont rendus conformément à la méthode comptable utilisée par la Société pour la comptabilisation des produits liés à tout autre contrat similaire (se reporter à la note 2G).	La Société classe ces produits dans la catégorie d'activité « O&M » lorsque SNC-Lavalin agit à titre d'entrepreneur dans le cadre d'un projet de remise en état. Lorsque SNC-Lavalin n'agit pas à titre d'entrepreneur d'un projet de remise en état, les produits sont constatés par la concession, au titre des activités « ICI ».
Financement (quand le modèle de l'actif financier ou le modèle mixte est appliqué)	Les produits financiers générés par les actifs financiers sont constatés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.	La Société classe ces produits financiers dans la catégorie d'activité « ICI ».

### Modèle de l'actif financier

Lorsque la Société offre des services dans plusieurs catégories d'activité aux termes d'un accord de concession de services, la contrepartie reçue ou à recevoir est allouée sur la base des justes valeurs relatives des services offerts lorsque les montants sont identifiables séparément.

Les produits comptabilisés par la Société en vertu du modèle de l'actif financier sont cumulés au poste « Créances en vertu des accords de concession de services », un actif financier qui est recouvré par voie des paiements versés par le concédant.

### Modèle de l'immobilisation incorporelle

La Société comptabilise une immobilisation incorporelle provenant d'un accord de concession de services dans la mesure où SNC-Lavalin reçoit un droit de facturer l'utilisation de l'infrastructure de la concession. L'immobilisation incorporelle reçue comme contrepartie pour les services de construction ou de modernisation aux termes d'un accord de concession de services est évaluée à la juste valeur à sa constatation initiale. Les coûts d'emprunt, le cas échéant, sont capitalisés et ajoutés à la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle jusqu'à ce que l'infrastructure soit prête pour son utilisation prévue.

L'immobilisation incorporelle est alors amortie sur la durée d'utilité prévue, qui correspond à la période de concession dans un accord de concession de services. La période d'amortissement commence lorsque l'infrastructure est prête pour son utilisation prévue.

Les produits perçus par le concessionnaire à l'utilisation de l'infrastructure sont classés au titre des produits provenant de la catégorie d'activité « ICI ».

### J) ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les équivalents de trésorerie comprennent les placements liquides à court terme qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et pour lesquels le risque d'une modification de la valeur est négligeable. Les équivalents de trésorerie sont désignés à la JVBRN et comptabilisés à la juste valeur.

## 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### K) LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

Les liquidités soumises à restrictions comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, dont l'utilisation est limitée à des usages précis dans le cadre de certains arrangements. Les liquidités soumises à restrictions dont on ne prévoit pas que les restrictions seront levées au cours des 12 prochains mois sont incluses sous la rubrique « Actifs financiers non courants » (note 13). Les liquidités soumises à restrictions sont désignées à la JVBRN et comptabilisées à la juste valeur.

### L) CONTRATS EN COURS

Les contrats en cours représentent le montant brut non facturé pour un projet donné qui devrait être perçu des clients pour des travaux liés au contrat exécutés jusqu'à la date considérée. Ils sont évalués au coût plus le profit constaté par la Société jusqu'à ce jour moins les facturations intermédiaires.

Si les facturations intermédiaires pour un projet donné dépassent les coûts engagés plus les profits comptabilisés, l'écart est alors présenté à titre de produits différés.

### M) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est comptabilisé à des taux permettant de porter aux résultats le coût des immobilisations corporelles amortissables moins leur valeur résiduelle (le cas échéant) selon leur durée d'utilité estimative.

#### PROVENANT DES ICI

Les immobilisations corporelles liées aux ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale sont principalement :

ICI	CATÉGORIE	MÉTHODE D'AMORTISSEMENT
AltaLink	Actifs de transport d'électricité et autres	Amortissement linéaire

Les coûts d'emprunt sont incorporés dans le coût de l'actif lorsqu'ils sont engagés dans le cadre de l'acquisition ou de la production d'un « actif qualifié » qui exige une longue période de préparation avant son utilisation prévue.

AltaLink emprunte des fonds pour le financement de son programme de construction d'immobilisations. Les coûts d'emprunt pouvant être incorporés dans le coût de l'actif sont attribués aux dépenses d'investissement. Le taux de capitalisation est fondé sur les coûts réels de l'emprunt utilisé pour financer l'acquisition ou la construction des actifs qualifiés.

Les taux d'amortissement appliqués aux immobilisations corporelles d'AltaLink sont indiqués à la note 11.

#### EXCLUANT LES ICI

Les immobilisations corporelles pour les activités des catégories Services, Ensembles et Opérations et maintenance sont principalement :

CATÉGORIE	MÉTHODE D'AMORTISSEMENT	PÉRIODE D'AMORTISSEMENT
Bâtiments	Amortissement linéaire, par composante	De 25 à 50 ans
Matériel informatique	Amortissement linéaire	2 ans
Mobilier de bureau	Mode dégressif	20 %

### N) DÉPRÉCIATION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES, AUTRES QUE LE GOODWILL

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et incorporelles autres que le goodwill afin de déterminer s'il y a une indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur, le cas échéant. Quand il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à laquelle appartient l'actif. Si un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé, les actifs de support sont aussi affectés à des UGT prises individuellement; sinon, ils sont affectés au plus petit groupe d'UGT pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé.

## 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre : i) la juste valeur diminuée des coûts de la vente; et ii) la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par l'application d'un taux d'actualisation après impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques. Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une UGT) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif (ou cette UGT) au cours de périodes antérieures. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

### O) GOODWILL

Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat de l'entreprise acquise sur la juste valeur attribuée aux éléments de l'actif acquis et du passif repris. Le goodwill découlant de l'acquisition des filiales est présenté séparément et le goodwill découlant des acquisitions d'entreprises associées et de coentreprises est inclus dans les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des UGT ou à chaque groupe d'UGT de la Société susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement. L'UGT ou le groupe d'UGT auquel a été affecté le goodwill est soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'UGT ou le groupe d'UGT pourrait avoir subi une perte de valeur. Si la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT et est par la suite imputée aux autres actifs de l'UGT ou au groupe d'UGT au prorata de la valeur comptable de chacun des actifs compris dans l'UGT ou le groupe d'UGT. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans une période ultérieure.

La Société a fixé au 31 octobre sa date du test annuel de dépréciation.

### P) FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés, sauf en ce qui a trait aux frais de développement et de mise au point de nouveaux produits, procédés et systèmes, qui satisfont aux conditions de capitalisation généralement reconnues, dans la mesure où il est raisonnablement certain qu'ils seront recouverts. Tous les frais de développement incorporés dans le coût de l'actif sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur une période n'excédant pas 3 ans à compter du début de la production commerciale.

### Q) ACOMPTES REÇUS SUR CONTRATS

Les acomptes reçus sur contrats sont des paiements reçus d'avance des clients selon les conditions du contrat et déduits des factures futures soumises aux clients, à mesure que le travail est effectué.

### R) PRODUITS DIFFÉRÉS

Les produits différés se rapportent à l'excédent des montants facturés aux clients pour un projet donné sur les produits comptabilisés, conformément à la méthode de comptabilisation des produits appliquée, et constituent le contraire des contrats en cours. Un projet donné peut présenter un montant soit dans les produits différés, soit dans les contrats en cours, mais pas dans les deux.

### S) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Les impôts constatés en résultat net comprennent la somme de l'impôt sur le résultat différé et de l'impôt sur le résultat exigible non constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

Les actifs et/ou les passifs d'impôt exigible comprennent les montants à recevoir des autorités fiscales, ou à leur payer, liés aux périodes de présentation de l'information financière courantes ou antérieures, qui sont à recevoir ou impayés à la date de clôture. L'impôt exigible doit être payé sur le bénéfice imposable, lequel diffère du résultat net dans les états financiers. Le calcul de l'impôt exigible est basé sur les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt sur le résultat différé est calculé au moyen de la méthode du report variable sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. L'impôt sur le résultat différé sur les différences temporaires liées aux quotes-parts des filiales, des partenariats et des entreprises associées n'est pas provisionné si le renversement des différences temporaires peut être contrôlé par la Société et qu'il est probable que le renversement n'aura pas lieu dans un avenir prévisible.

## 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont calculés, sans actualisation, aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer au cours de leur période de réalisation respective, pourvu qu'ils soient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les actifs d'impôt sur le résultat différé sont constatés pour des pertes fiscales différées, des crédits d'impôt et des différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'ils pourront être utilisés à l'égard du bénéfice imposable futur. Pour connaître l'évaluation de la direction quant à la probabilité que le bénéfice imposable futur utilise les actifs d'impôt sur le résultat différé, se reporter à la note 3. Les passifs d'impôt sur le résultat différé sont toujours l'objet d'une provision intégrale.

Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont compensés uniquement lorsque la Société a un droit, et l'intention, de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible auprès de la même autorité fiscale.

Les variations des actifs ou des passifs d'impôt sur le résultat différé sont constatées à titre de composante d'impôts sur le résultat en résultat net, sauf lorsqu'elles sont liées à des éléments qui sont constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt différé auquel elles sont liées est constaté dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres, respectivement.

### T) RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi sont incluses sous la rubrique « Provisions » dans les états consolidés de la situation financière et ont été déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées, qui considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations pour les employés admissibles et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Afin d'évaluer le coût des prestations de retraite définies et des avantages postérieurs à l'emploi, les hypothèses sont fondées sur les estimations les plus probables de la direction, à l'exception du taux d'actualisation pour lequel la Société applique le taux d'intérêt du marché à la date de mesure pour des obligations de société de qualité supérieure dont les flux de trésorerie correspondent au calendrier et au montant des versements prévus au titre des prestations.

Les réévaluations qui comprennent i) les écarts actuariels, ii) l'incidence des variations du plafond de l'actif (le cas échéant); et iii) le rendement des actifs des régimes (compte non tenu des intérêts), sont créditées ou imputées aux capitaux propres dans les autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle elles surviennent. Les réévaluations constatées dans les autres éléments du résultat global ne sont pas reclassées en résultat net dans les périodes subséquentes. Le montant cumulé des réévaluations est inclus dans les résultats non distribués.

Les coûts des prestations de retraite définies comprennent i) le coût des services (y compris le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés et les gains et les pertes sur les réductions et les liquidations); ii) le montant net des produits ou des charges d'intérêts; et iii) les réévaluations. Le coût des services et le montant net des produits ou des charges d'intérêts sont comptabilisés en résultat net tandis que les réévaluations sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global au cours de la période. Les intérêts nets sont calculés en appliquant, au début de la période, le taux d'actualisation au passif ou à l'actif net au titre des prestations constituées.

### U) FRAIS DE VENTE

Tous les coûts relatifs à la préparation d'offres de services sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

### V) RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base et le résultat dilué par action ont été obtenus en divisant le résultat net consolidé attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions de base et par le nombre moyen pondéré d'actions dilué, respectivement.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation dilué est calculé comme si toutes les options dilutives avaient été exercées à la plus tardive des deux dates suivantes, soit la date de début de la période visée ou la date d'attribution, et que le produit réputé de l'exercice de telles options dilutives avait été utilisé pour racheter des actions ordinaires au prix moyen du marché pour la période.

## 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### W) PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

#### Options sur actions

Les options sur actions attribuées aux employés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. L'estimation de la juste valeur des options sur actions est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes.

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des options sur actions est comptabilisée en charges selon une méthode linéaire, sur la période la plus courte entre la période d'acquisition des droits ou la période au cours de laquelle un employé devient admissible à la retraite, et selon l'estimation de la Société quant au nombre des options sur actions dont les droits seront éventuellement acquis. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société révisé son estimation du nombre des options sur actions dont l'acquisition des droits est prévue et l'incidence de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisée en résultat net.

#### Régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie

L'objectif du régime d'unités de participation en actions de 2009 (« régime d'UPA de 2009 »), du régime d'unités d'actions différées de 2009 (« régime d'UAD de 2009 »), du régime d'unités d'actions différées (« régime d'UAD »), du régime d'unités de participation en actions (« régime d'UPA ») et du régime d'unités d'actions restreintes (« régime d'UAR ») est d'aligner la rémunération sur les objectifs à long terme de la Société. Pour les unités d'actions attribuées aux employés selon un régime dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie, un passif est constaté et évalué à sa juste valeur. À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à ce que le passif soit réglé, et à la date de règlement, la juste valeur du passif est réévaluée et les variations de la juste valeur sont portées en résultat net pour la période.

### X) PROVISIONS

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain et qui est constaté dans les états consolidés de la situation financière.

Des provisions sont comptabilisées si la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que la Société sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé à titre de provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la clôture de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et des incertitudes liés à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, un montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de façon fiable.

### 3. JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS

L'application des méthodes comptables de la Société, qui sont décrites à la note 2, exige que la direction exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne sont pas facilement disponibles d'autres sources. Les estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Ci-après figurent les jugements comptables critiques et estimations clés relatives à l'avenir et les autres sources principales d'incertitudes relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque significatif d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant.

#### Comptabilisation des produits et de la marge brute

Le calcul des **coûts prévus** pour achever un contrat est fondé sur des estimations qui peuvent être touchées par un ensemble de facteurs tels que les variations possibles des échéanciers et des coûts des matériaux, de même que la disponibilité et les coûts du personnel qualifié et des sous-traitants, la productivité, et les réclamations possibles des sous-traitants.

Le calcul des **produits prévus** comprend les produits convenus au contrat et peut également inclure des estimations de produits futurs provenant de réclamations et d'avis de modification non approuvés dans la mesure où ces produits supplémentaires peuvent être mesurés avec fiabilité et lorsque leur recouvrement est jugé probable. Un avis de modification découle d'une modification de l'étendue du travail à effectuer par rapport au contrat initial signé. Un exemple d'une telle modification de contrat pourrait être une modification des caractéristiques ou de la conception du projet, et les coûts liés à une telle modification peuvent être engagés avant la signature de la version révisée officielle du contrat par le client. Une réclamation représente un montant dont on prévoit qu'il sera recouvré d'un client ou d'une tierce partie en remboursement des coûts engagés non prévus au contrat initial. Dans les deux cas, la direction doit faire appel à son jugement pour établir la probabilité que des produits supplémentaires seront recouverts relativement à ces modifications et pour évaluer le montant à recouvrer.

Comme les risques et incertitudes sont différents pour chaque projet à prix forfaitaire, les sources de variation entre les coûts anticipés et les coûts réels engagés vont aussi varier pour chaque projet. Plus spécifiquement, alors que les activités des catégories Services et Ensembles ne dépassent habituellement pas 4 ans, les activités de la catégorie O&M incluent des contrats à prix forfaitaire pour lesquels la durée peut dépasser 20 ans, notamment dans le cadre de certaines ententes de partenariat public-privé. Le caractère à long terme de certaines ententes à prix forfaitaire donne habituellement lieu à d'importantes estimations relatives aux échéanciers et aux prix.

Les estimations sont établies en fonction des pratiques commerciales de SNC-Lavalin ainsi que de l'expérience qu'elle a acquise au fil des ans. De plus, la direction passe régulièrement en revue les estimations sous-jacentes de la rentabilité des projets.

### 3. JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS (SUITE)

#### Accords de concession de services

La comptabilisation de certaines activités de la catégorie ICI exige l'application d'un jugement afin de déterminer si ces activités entrent dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (l'« IFRIC 12 »). Un jugement doit également être exercé pour déterminer, entre autres, le modèle comptable à appliquer en vertu de l'IFRIC 12, la répartition de la contrepartie à recevoir entre les activités génératrices de produits, le classement des coûts engagés dans le cadre de ces activités, le traitement comptable des coûts liés à la remise en état et aux estimations connexes, de même que le taux d'intérêt effectif à appliquer à l'actif financier. Comme la comptabilisation des ICI en vertu de l'IFRIC 12 requiert l'utilisation d'estimations pendant la durée de l'accord, toute modification à ces estimations à long terme pourrait se traduire par une variation significative de la comptabilisation pour les ICI.

#### Périmètre de consolidation

Dans certaines circonstances, déterminer dans quelle mesure la Société détient le pouvoir sur une entité détenue exige l'exercice d'un jugement. Ainsi, le classement d'une entité à titre de filiale, de partenariats, d'entreprise associée ou d'investissement au coût pourrait nécessiter l'application d'un jugement par l'intermédiaire de l'analyse de divers indicateurs, comme le pourcentage de la participation détenue dans l'entité, la représentation du conseil d'administration de l'entité et divers autres facteurs.

#### Valeurs utilisées pour les tests de dépréciation

Pour déterminer si un goodwill a subi une perte de valeur, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité de chacune des UGT ou de chaque groupe d'UGT auxquels a été affecté le goodwill. Le calcul de la valeur d'utilité exige que la direction estime les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de chacune des UGT ou de chaque groupe d'UGT et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié pour calculer la valeur actualisée. Les hypothèses clés requises pour estimer la valeur d'utilité sont le taux de croissance des flux de trésorerie futurs et le taux d'actualisation. Les flux de trésorerie pour chacune des UGT ou pour chaque groupe d'UGT sont déterminés à partir du budget pour l'exercice à venir et les prévisions à long terme préparées par la direction qui couvrent une période de 3 à 5 ans. Le budget, qui est approuvé par les membres du conseil d'administration de la Société sur une base annuelle, et les prévisions à long terme, qui sont préparées par la haute direction de la Société sur une base annuelle, sont les sources premières pour l'estimation de la valeur d'utilité. Les flux de trésorerie postérieurs aux prévisions à long terme sont extrapolés en utilisant un taux de croissance qui a varié de 3,2 % à 8,3 % en 2013 (2012 : entre 3,7 % et 8,0 %). Le taux d'actualisation est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital après impôt de la Société et est ajusté, si applicable, pour tenir compte de tout risque spécifique. Les taux d'actualisation allant de 5,6 % à 16,5 % ont été utilisés aux fins de calcul du test de dépréciation du goodwill en 2013 (2012 : de 5,6 % à 16,6 %). Les valeurs assignées à ces hypothèses clés reflètent l'expérience passée et concordent avec des sources d'informations externes.

Lorsqu'il existe une indication que les immobilisations corporelles et incorporelles autres que le goodwill ont subi une perte de valeur, l'estimation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles autres que le goodwill exige que la direction estime les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de ces actifs et un taux d'actualisation approprié pour calculer la valeur actualisée de la façon décrite ci-dessus pour le goodwill.

L'identification des événements qui pourraient avoir une incidence sur les flux de trésorerie estimés des actifs et l'évaluation de ces flux de trésorerie estimés exigent l'exercice du jugement, qui pourrait avoir une incidence importante sur la valeur comptable de ces actifs.

#### Évaluation des obligations au titre des prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les obligations et les charges de SNC-Lavalin relativement aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres avantages postérieurs à l'emploi sont établies au moyen d'évaluations actuarielles et sont tributaires d'hypothèses, comme le taux de croissance de la rémunération, tel qu'il a été déterminé par la direction. Même si la direction est d'avis que ces hypothèses ont été formulées selon sa meilleure estimation, toute différence dans les résultats réels ou toute modification des hypothèses pourrait avoir une incidence sur les obligations, les charges et les montants des gains ou pertes actuariels comptabilisés dans les états consolidés du résultat global.

### 3. JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS (SUITE)

#### Évaluation des provisions présentées dans les états consolidés de la situation financière

Lorsqu'elle évalue une provision, la Société tient compte des risques et des incertitudes. Les incertitudes ont principalement trait au moment et au montant d'une provision. Les risques et incertitudes découlent également de l'actualisation d'une provision, lorsque l'incidence de la valeur temps de l'argent est importante, au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent. En outre, la Société tient compte d'événements futurs, comme des modifications apportées aux lois, lorsqu'il existe suffisamment d'indications objectives qu'ils surviendront dans le cadre de l'évaluation d'une provision.

#### Passifs éventuels

Tel qu'il est décrit plus en détail à la note 32, la Société fait l'objet de certaines enquêtes en cours et des recours collectifs ont été déposés contre elle. Bien qu'il ne soit pas possible de prédire l'issue de ces enquêtes ou de ces poursuites, elles pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les liquidités et les résultats financiers de la Société.

#### Évaluation des charges au titre des paiements fondés sur des actions

La Société offre le régime d'UPA de 2009 à certaines personnes au sein de l'entreprise. Sous réserve de l'atteinte de certains objectifs de rendement, le nombre d'unités attribuées sera ajusté en fonction de la croissance cumulée annualisée sur 3 ans du résultat par action, de manière à déterminer le nombre d'unités que tous les participants admissibles auront le droit de recevoir à la fin de la période d'acquisition des droits. À chaque date d'évaluation, la direction doit estimer le nombre d'unités de participation en actions de 2009 dont les droits deviendront acquis, ce qui a une incidence sur le montant du passif et des charges connexes.

#### Évaluation des actifs et des passifs d'impôt sur le revenu différé

Les actifs et les passifs d'impôt sur le revenu différé découlent de différences temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable inscrite dans les états financiers. Les actifs d'impôt sur le revenu différé reflètent aussi l'avantage lié aux pertes fiscales inutilisées pouvant être reportées en avant afin de réduire l'impôt sur le résultat des prochains exercices. Cette méthode exige la formulation de jugements significatifs sur la possibilité, ou non, qu'il soit « probable » que les actifs d'impôt sur le revenu différé de la Société soient recouverts à partir du bénéfice imposable futur et, par conséquent, qu'ils puissent être constatés dans les états financiers consolidés de la Société. Elle exige également la formulation d'estimations sur la détermination du moment prévu de la réalisation des actifs d'impôt et du règlement des passifs d'impôt et des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront à ce moment.

#### Évaluation des instruments financiers à la juste valeur

La Société évalue certains de ses instruments financiers à la juste valeur, qui est déterminée en fonction des données les plus accessibles sur le marché. Lorsqu'aucune donnée n'est facilement accessible sur le marché, la direction doit estimer la juste valeur de l'instrument au moyen de diverses données qui sont directement observables, indirectement observables ou non fondées sur des données observables sur le marché.

#### Activités assujetties à la réglementation des tarifs

AltaLink, une filiale de la Société, est une entité dont les activités sont assujetties à la réglementation des tarifs. Certaines estimations sont nécessaires, car le contexte réglementaire dans lequel AltaLink évolue requiert souvent que les montants soient présentés à leur valeur estimative jusqu'à ce qu'ils soient finalisés en vertu des décisions réglementaires ou de toute autre procédure. Les estimations et les jugements tiennent compte des données historiques, incluant l'expérience en ce qui a trait au processus réglementaire, les conditions actuelles et les diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances. Ces facteurs constituent le fondement sur lequel reposent les décisions concernant la valeur comptable des actifs et des passifs.

## 4. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les résultats de la Société sont analysés par secteur. Les secteurs regroupent les activités connexes au sein de SNC-Lavalin conformément à la façon dont est évalué le rendement de la direction :

i) **Services et Ensembles** se rapportent aux activités d'ingénierie et de construction, et sont présentés de la façon dont est évalué le rendement de la direction en regroupant les projets réalisés en fonction du type d'industrie respective, comme suit :

- **Infrastructures et environnement** comprend une gamme de projets d'infrastructures pour les secteurs public et privé dont des aéroports, des bâtiments, des établissements de soins de santé, d'enseignement et récréatifs, des ports de mer, des gares maritimes et des terminaux de traversier, des systèmes de régularisation des crues, des réseaux de transport en commun, des chemins de fer, des routes, des ponts, ainsi que des installations de traitement des eaux usées et de production et distribution de l'eau potable. La Société fournit également des services liés à l'environnement à l'échelle mondiale, offrant un savoir-faire spécialisé dans les secteurs de l'énergie, de l'infrastructure, du pétrole et du gaz, des mines, de l'industrie, de l'aménagement rural et des changements climatiques.
- **Énergie** comprend des projets liés à l'énergie hydroélectrique, thermique et nucléaire, à la valorisation énergétique des déchets, aux solutions d'énergie verte, et aux réseaux de transport et de distribution d'électricité.
- **Mines et métallurgie** comprend une gamme complète de services pour tous les procédés de récupération des minerais et des métaux, y compris l'aménagement d'infrastructures minières, le traitement des minerais, la fusion et l'affinage de métaux, la fermeture de mines, la restauration de sites miniers, la gestion des mines et des résidus, ainsi que la fabrication d'engrais.
- **Pétrole et gaz** (précédemment Hydrocarbures et produits chimiques) comprend des projets liés à la production de bitume, à la production de pétrole lourd, aux installations pétrolières et gazières à terre et en mer, au raffinage et à l'enrichissement, aux produits pétrochimiques, aux spécialités chimiques, aux biocarburants, au traitement du gaz naturel, aux terminaux de regazéification du gaz naturel liquéfié, à la gazéification de charbon en gaz liquéfié, au captage, au transport et au stockage de CO<sub>2</sub>, aux oléoducs et gazoducs, ainsi qu'aux terminaux et aux stations de pompage.
- **Autres secteurs** regroupe les activités de plusieurs domaines, à savoir l'agroalimentaire, les produits pharmaceutiques et la biotechnologie, l'acide sulfurique, ainsi que d'autres installations industrielles qui ne sont pas incluses dans les autres secteurs d'activité présentés précédemment.

Les secteurs d'activité susmentionnés représentent les secteurs de la Société qui ont été groupés sous Services et Ensembles, un secteur à présenter.

ii) **O&M** se rapporte aux solutions d'exploitation, d'entretien et de logistique pour des immeubles, des centrales électriques, des systèmes d'adduction et de traitement de l'eau, des usines de dessalement, des services postaux, des installations de radiodiffusion, des infrastructures de télécommunication, des autoroutes, des ponts, des réseaux de transport léger sur rail, des aéroports, des navires, des installations pétrolières et gazières, des camps militaires et des baraquements de chantier.

iii) **ICI** regroupe les investissements de SNC-Lavalin dans des concessions d'infrastructure. De l'information détaillée sur ces investissements est fournie à la note 5.

Les méthodes comptables des secteurs sont les mêmes que celles décrites dans le sommaire des principales méthodes comptables (note 2), sauf pour les intérêts imputés, lesquels sont calculés sur la situation des soldes du fonds de roulement sans effet de trésorerie. À l'exception du secteur ICI, la Société évalue le rendement d'un secteur en utilisant le **résultat d'exploitation**, qui correspond à la marge brute déduction faite des frais directs de vente, généraux et administratifs, de l'intérêt imputé et des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs. L'intérêt imputé est attribué mensuellement à ces secteurs au taux annuel de 10 %, donnant lieu à un coût ou à un produit selon que les actifs courants excèdent les passifs courants du secteur ou vice-versa, tandis que les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs sont répartis d'après la marge brute de chaque secteur. L'impôt sur le résultat n'est pas imputé à ces secteurs.

#### 4. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

La Société évalue le rendement du secteur ICI en utilisant : i) les dividendes ou distributions reçus des investissements comptabilisés selon la méthode du coût; ii) la quote-part de SNC-Lavalin du résultat net de ses investissements ou les dividendes provenant des ICI dont la valeur comptable est de néant, pour les investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence; iii) le résultat net de ses investissements comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale, moins la portion attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle; et iv) le gain (la perte) constaté(e) au compte consolidé de résultat de la Société sur cession ou réévaluation d'un ICI. Dans le cas des ICI pour lesquels l'impôt sur le résultat est payable par les investisseurs, comme les investissements dans des sociétés en commandite au Canada, l'impôt sur le résultat net de la Société est attribué selon le taux d'imposition de SNC-Lavalin pour de tels investissements. Le résultat d'exploitation provenant des ICI reflète aussi les frais de vente, généraux et administratifs, incluant des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs, mais ne reflète pas une attribution d'intérêt imputé. Par conséquent, le **résultat d'exploitation provenant des ICI** est présenté net d'impôt sur le résultat et des frais de vente, généraux et administratifs et représente le résultat net de SNC-Lavalin provenant de ses ICI.

Les produits et le résultat d'exploitation par secteur de la Société se présentent comme suit :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2013		2012 <sup>(1)</sup>	
	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION
<b>Services et Ensembles</b>				
Infrastructures et environnement <sup>(2)</sup>	1 947 068 \$	(286 473) \$	2 070 892 \$	21 241 \$
Énergie <sup>(3)</sup>	1 570 268	135 838	1 388 471	79 307
Mines et métallurgie	1 408 521	38 849	1 519 143	97 432
Pétrole et gaz (précédemment Hydrocarbures et produits chimiques) <sup>(4)</sup>	540 978	(68 068)	840 383	(11 483)
Autres secteurs	344 157	26 593	376 445	34 218
<b>O&amp;M</b>	1 338 318	57 325	1 330 501	43 294
<b>ICI</b>	763 848	281 551	565 125	156 923
	<b>7 913 158 \$</b>	<b>185 615</b>	<b>8 090 960 \$</b>	<b>420 932</b>
Reprise des éléments inclus ci-dessus :				
Produits d'intérêts imputés		(37 341)		(53 345)
Charges financières nettes liées aux ICI		131 186		112 481
Impôts sur le résultat liés aux ICI		72 006		18 556
Participations ne donnant pas le contrôle avant impôts sur le résultat		769		904
Résultat avant coûts de restructuration et dépréciation du goodwill, charges financières nettes et impôts sur le résultat		352 235		499 528
Coûts de restructuration et dépréciation du goodwill (note 25) <sup>(5)</sup>		123 464		–
Charges financières nettes (note 26)		150 679		126 162
Résultat avant impôts sur le résultat		78 092		373 366
Impôts sur le résultat (note 28)		41 708		67 024
<b>Résultat net</b>		<b>36 384 \$</b>		<b>306 342 \$</b>
<b>Résultat net attribuable aux éléments suivants :</b>				
Actionnaires de SNC-Lavalin		35 768 \$		305 927 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		616		415
<b>Résultat net</b>		<b>36 384 \$</b>		<b>306 342 \$</b>

<sup>(1)</sup> Voir la note 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs.

<sup>(2)</sup> En 2013, la perte d'exploitation de 286,5 millions \$ est principalement attribuable aux : i) révisions défavorables des prévisions des coûts pour certains projets du passé à prix forfaitaire non rentables, particulièrement dans le milieu hospitalier et le secteur routier; ii) à une provision pour risque de 47,0 millions \$ comptabilisée par la Société à la suite d'une tentative inattendue de retrait de ce montant en vertu de lettres de crédit émises précédemment au profit du client d'un projet en Libye; ainsi que iii) à environ 32 millions \$ pour des coûts supplémentaires dans le cadre d'un projet hospitalier d'envergure.

<sup>(3)</sup> En 2013, il y a eu des révisions défavorables des prévisions des coûts relativement à certains projets d'envergure, ayant eu une incidence défavorable de 67,2 millions \$ sur la marge brute (2012 : un projet d'envergure ayant eu une incidence défavorable de 110,9 millions \$ sur la marge brute).

<sup>(4)</sup> En 2013, la perte d'exploitation de 68,1 millions \$ découle principalement d'une révision défavorable des prévisions de coûts et d'une perte de 70,1 millions \$ relativement à une confirmation de réclamation reçue alléguant des pénalités de retard, toutes deux au titre d'un projet du passé à prix forfaitaire en Algérie.

<sup>(5)</sup> La dépréciation du goodwill pour les unités génératrices de trésorerie « Services et Ensemble – Europe » et « Services et Ensembles – Brésil » est liée aux secteurs à présenter Infrastructures et environnement, Énergie, Pétrole et gaz et Autres secteurs. Le résultat d'exploitation par secteur à présenter, tel que présenté ci-dessus, exclut le montant des coûts de restructuration et de dépréciation du goodwill.

#### 4. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

La Société présente également dans le tableau ci-dessous, sous la rubrique « Informations supplémentaires », ses dividendes provenant de 407 International inc. (l'« Autoroute 407 »), son résultat net provenant d'AltaLink, son résultat net provenant des autres ICI et son résultat net excluant les ICI puisque cette information est importante pour évaluer la valeur des actions de la Société.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2013	2012 <sup>(1)</sup>
<b>Informations supplémentaires :</b>		
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI :		
Provenant de l'Autoroute 407	114 065 \$	100 645 \$
Provenant d'AltaLink	91 779	54 441
Provenant des autres ICI :		
Provenant d'un gain net sur cession partielle d'Astoria II (note 5A)	36 169	—
Excluant le gain net sur cession partielle d'Astoria II <sup>(2)</sup>	39 538	1 837
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI	(245 783)	149 004
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin</b>	<b>35 768 \$</b>	<b>305 927 \$</b>

<sup>(1)</sup> Voir la note 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs.

<sup>(2)</sup> Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, des incertitudes relatives au recouvrement de dividendes de l'un des ICI de la Société comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence ont été résolues, ayant une incidence positive sur le résultat net provenant des autres ICI.

Comme il est mentionné ci-dessus, le rendement des secteurs, à l'exception du secteur ICI, tient compte de l'intérêt imputé calculé sur les soldes du fonds de roulement sans effet de trésorerie. Ainsi, le tableau ci-dessous rapproche le total de l'actif consolidé de la Société et la somme i) du total de l'actif provenant des ICI; ii) des soldes du fonds de roulement sans effet de trésorerie des secteurs excluant les ICI; et iii) des autres actifs excluant les ICI :

	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012
Total de l'actif provenant du secteur ICI (note 5) :		
ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale	6 290 641 \$	4 410 998 \$
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	448 677	373 445
ICI comptabilisés selon la méthode du coût	426 868	338 963
Total de l'actif provenant du secteur ICI	7 166 186	5 123 406
Soldes du fonds de roulement sans effet de trésorerie des secteurs excluant les ICI		
Services et Ensembles		
Infrastructures et environnement	(199 521)	(23 607)
Énergie	(430 610)	(559 794)
Mines et métallurgie	(19 385)	81 251
Pétrole et gaz (précédemment Hydrocarbures et produits chimiques)	252 004	148 123
Autres secteurs	(11 974)	(77 342)
O&M	(157 124)	(153 174)
Total des soldes du fonds de roulement sans effet de trésorerie des secteurs excluant les ICI	(566 610)	(584 543)
Reprise des passifs courants inclus dans les soldes du fonds de roulement sans effet de trésorerie ci-dessus	3 128 925	2 995 090
Actifs courants excluant les ICI, excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie, et les liquidités soumises à restrictions	2 562 315	2 410 547
Autres actifs excluant les ICI :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie, et liquidités soumises à restrictions excluant les ICI	1 135 050	1 187 655
Immobilisations corporelles, goodwill, autres actifs financiers non courants et autres actifs non courants excluant les ICI	909 074	889 312
Total de l'actif excluant les ICI	4 606 439	4 487 514
<b>Total de l'actif</b>	<b>11 772 625 \$</b>	<b>9 610 920 \$</b>

#### 4. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Le tableau suivant présente les immobilisations corporelles, le goodwill et les immobilisations incorporelles au Canada et à l'extérieur du Canada qui figurent dans l'état consolidé de la situation financière de la Société :

	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012
<b>Immobilisations corporelles, goodwill et immobilisations incorporelles</b>		
<b>Canada :</b>		
Provenant des ICI	5 562 499 \$	3 847 718 \$
Excluant les ICI	310 344	323 926
	<b>5 872 843</b>	<b>4 171 644</b>
<b>Extérieur du Canada :</b>		
Provenant des ICI	29 339	15 383
Excluant les ICI	246 050	304 602
	<b>275 389</b>	<b>319 985</b>
	<b>6 148 232 \$</b>	<b>4 491 629 \$</b>

Le tableau suivant présente les produits par secteur géographique selon le lieu des projets :

	2013			
	SERVICES ET ENSEMBLES	O&M	ICI	TOTAL
<b>Produits par secteur géographique <sup>(1)</sup></b>				
Canada	3 365 354 \$	1 128 719 \$	708 131 \$	5 202 204 \$
Amérique latine	768 826	48 722	-	817 548
Europe	581 783	49 890	2 458	634 131
États-Unis	367 328	1 440	11 136	379 904
Moyen-Orient	323 100	16 020	-	339 120
Afrique	260 335	93 527	42 123	395 985
Asie-Pacifique	125 457	-	-	125 457
Autres régions	18 809	-	-	18 809
	<b>5 810 992 \$</b>	<b>1 338 318 \$</b>	<b>763 848 \$</b>	<b>7 913 158 \$</b>

	2012			
	SERVICES ET ENSEMBLES	O&M	ICI	TOTAL
<b>Produits par secteur géographique <sup>(1)</sup></b>				
Canada	3 314 802 \$	1 133 480 \$	560 924 \$	5 009 206 \$
Amérique latine	786 257	27 311	-	813 568
Europe	645 289	50 980	2 103	698 372
États-Unis	301 546	677	2 058	304 281
Moyen-Orient	354 922	7 665	-	362 587
Afrique	539 932	109 772	40	649 744
Asie-Pacifique	212 499	616	-	213 115
Autres régions	40 087	-	-	40 087
	<b>6 195 334 \$</b>	<b>1 330 501 \$</b>	<b>565 125 \$</b>	<b>8 090 960 \$</b>

<sup>(1)</sup> À l'exception du Canada, il n'y a aucun pays où la Société a réalisé plus de 10 % de ses produits en 2013 ou en 2012.

## 5. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI »)

SNC-Lavalin fait des investissements dans des concessions d'infrastructure pour les services publics, tels que les aéroports, les ponts, les bâtiments culturels et publics, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, l'énergie et les installations de traitement de l'eau.

Conformément aux IFRS, les investissements de SNC-Lavalin dans des concessions d'infrastructure sont comptabilisés comme suit :

### Méthode de comptabilisation

TYPE D'INFLUENCE	MÉTHODE DE COMPTABILISATION
Influence non notable	Méthode du coût
Influence notable	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle conjoint	Méthode de la mise en équivalence
Contrôle	Méthode de la consolidation intégrale

### Modèle de comptabilisation

TYPE DE CONCESSION	MODÈLE DE COMPTABILISATION
ICI en vertu de l'IFRIC 12	Modèle comptable réservé aux actifs financiers lorsque le concessionnaire n'assume pas le risque de demande
	Modèle comptable réservé aux immobilisations incorporelles lorsque le concessionnaire assume le risque de demande
	Modèle mixte lorsque le concessionnaire et le concédant se répartissent le risque de demande
ICI en dehors du champ d'application de l'IFRIC 12	Modèle basé sur des faits et circonstances spécifiques, mais les actifs d'infrastructure sont habituellement comptabilisés comme immobilisations corporelles

Les principales concessions et accords de partenariat public-privé qui sont dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services* (l'« IFRIC 12 ») sont tous comptabilisés selon le modèle comptable réservé aux actifs financiers, à l'exception de la concession Rayalseema Expressway Private Limited (« REPL ») qui est comptabilisée selon le modèle comptable réservé aux immobilisations incorporelles et de la concession Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S., qui est comptabilisée selon le modèle mixte.

Afin d'assurer au lecteur des états financiers une meilleure compréhension de la situation financière et des résultats d'exploitation de ses ICI, la Société présente dans ses états financiers certaines informations financières distinctes se rapportant spécifiquement au secteur ICI, de même que les informations supplémentaires ci-dessous.

### A) AJOUTS D'ICI ET DIMINUTION DE LA PARTICIPATION DANS LES ICI

#### I) EN 2013

##### RIDEAU TRANSIT GROUP PARTNERSHIP

En février 2013, la Société a annoncé que le Rideau Transit Group Partnership, un consortium dont SNC-Lavalin est un partenaire à 40 %, a finalisé avec la Ville d'Ottawa une entente portant sur la conception, la construction, le financement et l'entretien de la Ligne de la Confédération, le tout premier réseau de transport léger sur rail de la ville. Le Rideau Transit Group Partnership sera chargé de construire un tronçon ferroviaire de 12,5 km, 10 gares de surface, 3 gares souterraines et un tunnel de 2,5 km sous le centre-ville même. Le consortium élargira également une portion de l'autoroute 417, fournira les voitures de transport léger sur rail, construira une installation d'entretien et de remisage, et assurera l'entretien continu du réseau pendant 30 ans. La Société s'est engagée à investir un montant de 30 millions \$ en capitaux propres dans cet ICI.

L'investissement de SNC-Lavalin dans le Rideau Transit Group Partnership est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

## 5. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)

### ASTORIA PROJECT PARTNER II LLC (« ASTORIA II »)

En décembre 2013, SNC-Lavalin a annoncé la clôture financière de la vente de 66 % de sa participation dans Astoria II, propriétaire de l'entité juridique qui détient et exploite la centrale Astoria II à New York, pour un prix convenu de 82,4 millions \$ US (87,6 millions \$ CA), qui a donné lieu à un produit net en espèces de 86,3 millions \$ après certains ajustements. Avant la clôture financière, SNC-Lavalin détenait une participation de 18,5 % dans Astoria II. La Société comptabilise la participation restante de 6,2 % comme un actif financier disponible à la vente. Cette transaction a donné lieu à la comptabilisation d'un gain avant impôt de 73,0 millions \$ (gain après impôt de 36,2 millions \$) dans le compte consolidé de résultat par suite de la cession partielle de cet ICI, y compris le gain sur la réévaluation à la juste valeur de la participation restante de la Société découlant de la perte de l'influence notable sur cet ICI.

### II) EN 2012

#### 407 EAST DEVELOPMENT GROUP GENERAL PARTNERSHIP

En mai 2012, la Société a annoncé que le 407 East Development Group General Partnership, détenu à 50 % par SNC-Lavalin, s'est vu octroyer un contrat par la province d'Ontario, au Canada, pour la conception, la construction, le financement et l'entretien de la phase un de la nouvelle autoroute 407 Est, qui ajoutera 32 km à l'autoroute existante.

Le 407 East Development Group General Partnership a sous-traité la conception et la construction ainsi que l'exploitation et l'entretien à deux partenariats détenus à 50 % par SNC-Lavalin. Lorsque la construction sera complétée, le 407 East Development Group General Partnership effectuera l'entretien et la remise en état de l'autoroute jusqu'en 2045. La Société s'est engagée à investir un montant de 15,9 millions \$ en capitaux propres dans cet ICI.

L'investissement de SNC-Lavalin dans le 407 East Development Group General Partnership est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

#### PIRAMAL ROADS INFRA PRIVATE LIMITED

En juin 2012, la Société a acquis d'India Infrastructure Fund l'équivalent de 10 % du capital social émis et payé de Piramal Roads Infra Private Limited, une entité dont les activités commerciales incluent des appels d'offres, la détention et l'acquisition d'infrastructures, de même que les investissements, le développement, la mise en place et l'exploitation d'infrastructures dans le secteur des routes en Inde, pour une contrepartie totale en espèces d'environ 10 millions \$.

L'investissement de SNC-Lavalin dans Piramal Roads Infra Private Limited est comptabilisé selon la méthode du coût.

### B) VALEUR COMPTABLE NETTE ET DESCRIPTION DES ICI

L'état consolidé de la situation financière de la Société inclut les actifs et les passifs suivants provenant de ses ICI :

	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 775 \$	17 606 \$
Liquidités soumises à restrictions	10 485	2 454
Créances clients, autres actifs financiers courants et autres actifs courants	190 140	175 807
Immobilisations corporelles <sup>(1)</sup>	5 132 027	3 469 990
Goodwill	203 786	203 786
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services et actifs financiers non courants	477 702	348 961
Autres actifs non courants et actif d'impôt sur le résultat différé	258 726	192 394
<b>Total de l'actif</b>	<b>6 290 641</b>	<b>4 410 998</b>
Dettes fournisseurs, produits différés, autres passifs financiers courants et autres passifs courants	491 484	300 060
Dette à court terme sans recours et tranche courante de la dette à long terme sans recours	277 392	484 575
Dette à long terme sans recours	3 536 912	2 000 696
Autres passifs financiers non courants	113 662	76 539
Provisions et autres passifs non courants	738 841	596 757
<b>Total du passif</b>	<b>5 158 291</b>	<b>3 458 627</b>
<b>Actif net provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale <sup>(2)</sup></b>	<b>1 132 350 \$</b>	<b>952 371 \$</b>
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence <sup>(3)</sup>	448 677 \$	373 445 \$
Valeur comptable nette des ICI comptabilisés selon la méthode du coût	426 868	338 963
<b>Valeur comptable nette totale des ICI</b>	<b>2 007 895 \$</b>	<b>1 664 779 \$</b>

<sup>(1)</sup> L'augmentation d'immobilisations corporelles provenant des ICI du 31 décembre 2012 au 31 décembre 2013 est attribuable à l'acquisition d'immobilisations corporelles par AltaLink pour un décaissement total de 1 545,9 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

<sup>(2)</sup> L'actif net provenant d'AltaLink totalisait 1 019,5 millions \$ au 31 décembre 2013 (2012 : 820,4 millions \$).

<sup>(3)</sup> Inclut l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 dont la valeur comptable nette était de néant aux 31 décembre 2013 et 2012.

## 5. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)

## I) ICI COMPTABILISÉS SELON LA MÉTHODE DE LA CONSOLIDATION INTÉGRALE

Les principaux ICI de SNC-Lavalin comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale se présentent comme suit :

NOM DE L'ICI	ACTIVITÉ PRINCIPALE	ASSUJETTIE À L'IFRIC 12	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	LIEU	PARTICIPATION	
					31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012
AltaLink <sup>(1)</sup>	Lignes de transport et postes électriques à tarifs réglementés	Non	s.o.	Canada	100,0 %	100,0 %
Groupe immobilier Ovation (Québec) inc. (« Ovation »)	Salle de concert acoustique de 2 100 sièges en vertu d'un accord de concession d'une durée de 29 ans	Oui	2038	Canada	100,0 %	100,0 %
Okanagan Lake Concession Limited Partnership (« Okanagan Lake Concession »)	Pont William-R.-Bennett de 1,1 km en vertu d'un accord de concession d'une durée de 30 ans	Oui	2035	Canada	100,0 %	100,0 %
Rainbow Hospital Partnership (« Rainbow »)	Centre hospitalier Restigouche de soins psychiatriques (en construction)	Oui	2044	Canada	100,0 %	100,0 %
Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S.	Aéroport de Mayotte en vertu d'un accord de concession d'une durée de 15 ans (en construction)	Oui	2026	France	100,0 %	100,0 %

<sup>(1)</sup> AltaLink, L.P. (« ALP ») est le propriétaire et exploite des lignes de transport d'électricité et des postes électriques dont l'exploitation est assujettie à des tarifs réglementés. AltaLink Investments, L.P. (« AILP »), est le commanditaire unique d'ALP. Le commanditaire unique d'AILP est AltaLink Holdings, L.P. (« AHLP »). Les commanditaires d'AHLP sont des filiales de SNC-Lavalin. « AltaLink » désigne AILP, AHLP, ALP et toute autre entité de portefeuille liée détenue par la Société.

s.o. : sans objet

## 5. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)

### II) ICI COMPTABILISÉS SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Le tableau ci-dessous présente les principaux ICI de SNC-Lavalin qui sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence :

NOM DE L'ICI	ACTIVITÉ PRINCIPALE	ASSUJETTIE À L'IFRIC 12	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	LIEU	PARTICIPATION	
					31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012
<b>Coentreprises :</b>						
407 East Development Group General Partnership (« 407 EDGGP »)	Autoroute à péage 407 Est de 32 km (en construction)	Oui	2045	Canada	<b>50,0 %</b>	50,0 %
407 International inc. <sup>(1)</sup> (« Autoroute 407 »)	Autoroute à péage de 108 km en vertu d'un accord de concession d'une durée de 99 ans	Non	2098	Canada	<b>16,77 %</b>	16,77 %
Chinook Roads Partnership (« Chinook »)	Autoroute périphérique à six voies de 25 km	Oui	2043	Canada	<b>50,0 %</b>	50,0 %
Groupe immobilier santé McGill <sup>(2)</sup> (« GISM »)	Centre universitaire de santé McGill – Campus Glen en vertu d'un accord de concession de 34 ans (en construction)	Oui	2044	Canada	<b>60,0 %</b>	60,0 %
Rideau Transit Group Partnership (« Rideau »)	La ligne de Confédération, le réseau de transport léger sur rail de la ville d'Ottawa (en construction)	Oui	2043	Canada	<b>40,0 %</b>	–
TC Dôme S.A.S. <sup>(2)</sup> (« TC Dôme »)	Train électrique à crémaillère de 5,3 km	Oui	2043	France	<b>51,0 %</b>	51,0 %
<b>Entreprises associées :</b>						
Astoria Project Partners LLC	Centrale au gaz naturel de 500 MW	Non	s.o.	États-Unis	<b>21,0 %</b>	21,0 %
Astoria Project Partners II LLC <sup>(3)</sup>	Centrale au gaz naturel de 550 MW	Non	s.o.	États-Unis	<b>Voir <sup>(3)</sup></b>	18,5 %
InTransit BC Limited Partnership (« InTransit BC »)	Liaison rapide de transport en commun de 19 km	Oui	2040	Canada	<b>33,3 %</b>	33,3 %
Malta International Airport p.l.c. <sup>(4)</sup>	Accord de concession d'une durée de 65 ans pour exploiter l'aéroport de Malte	Non	2067	Malte	<b>15,5 %</b>	15,5 %
Myah Tipaza S.p.A.	Usine de dessalement d'eau de mer chargée de l'approvisionnement en eau traitée en vertu d'un contrat d'achat ferme d'une durée de 25 ans	Non	s.o.	Algérie	<b>25,5 %</b>	25,5 %
Rayalseema Expressway Private Limited (« REPL »)	Accord de concession d'une durée de 30 ans pour construire et exploiter un tronçon d'autoroute à péage de 189 km (en construction)	Oui	2040	Inde	<b>36,9 %</b>	36,9 %
Société d'Exploitation de Vatry Europort S.A. <sup>(2)</sup>	Accord de concession d'une durée de 20 ans pour exploiter l'aéroport de Vatry	Non	2020	France	–	51,1 %
Shariket Kahraba Hadjret En Nouss S.p.A.	Centrale thermique au gaz naturel de 1 227 MW chargée de l'approvisionnement en électricité en vertu d'un contrat d'achat ferme d'une durée de 20 ans	Non	s.o.	Algérie	<b>26,0 %</b>	26,0 %

<sup>(1)</sup> Bien que la Société détienne moins de 20 % des actions de participation de l'Autoroute 407, la Société exerce un contrôle conjoint sur cette entité selon ses ententes contractuelles.

<sup>(2)</sup> Bien que la Société détienne une participation supérieure à 50 % dans GISM et TC Dôme (et la Société d'Exploitation de Vatry Europort S.A. en 2012), la Société n'exerce pas de contrôle sur ces entités selon ses ententes contractuelles.

<sup>(3)</sup> Bien que la Société détenait une participation inférieure à 20 % dans Astoria II au 31 décembre 2012, elle était comprise dans « ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence », la Société exerçant une influence notable sur cette entité selon ses ententes contractuelles. Par suite de la cession partielle de cet ICI en 2013 (voir note 5A), la participation restante de la Société dans Astoria II de 6,2 % a été reclassée du poste « ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence » au poste « ICI comptabilisés selon la méthode du coût ».

<sup>(4)</sup> Bien que la Société détienne une participation inférieure à 20 % dans Malta International Airport p.l.c., la Société exerce une influence notable sur cette entité selon ses ententes contractuelles.

s.o. : sans objet

## 5. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)

### ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence – coentreprises

SNC-Lavalin exerce une partie de ses activités par le biais des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Le montant total des actifs courants, des actifs non courants, des passifs courants, des passifs non courants, des produits et des charges se rapportant à ces coentreprises est résumé ci-dessous :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2013	2012
<b>Comptes de résultat</b>		
Produits (à 100 %)	2 118 328 \$	1 523 777 \$
Produits d'intérêts (à 100 %)	11 298 \$	13 928 \$
Charges d'intérêts (à 100 %)	383 476 \$	393 845 \$
Dépréciation et amortissement (à 100 %)	67 207 \$	60 650 \$
Impôts sur le résultat (à 100 %)	88 823 \$	70 158 \$
<b>ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>		
Résultat net (à 100 %)	264 269 \$	179 707 \$
Autres éléments du résultat global (à 100 %)	5 617	77
Total du résultat global (à 100 %)	269 886 \$	179 784 \$
<b>Quote-part de la Société du résultat net des ICI en fonction de sa participation <sup>(1)</sup></b>		
Quote-part de la Société du résultat net des ICI en fonction de sa participation <sup>(1)</sup>	50 369 \$	32 555 \$
Quote-part de la Société du résultat net des ICI incluse dans son compte de résultat <sup>(1)</sup>	121 476 \$	103 943 \$
<b>ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (à 100 %)	427 420 \$	265 716 \$
Autres actifs courants (à 100 %)	1 076 865	888 182
Actifs non courants (à 100 %)	6 130 230	5 912 096
Total de l'actif (à 100 %)	7 634 515	7 065 994
Dettes fournisseurs (à 100 %)	98 770	78 650
Autres passifs financiers courants (à 100 %)	830 317	174 199
Autres passifs courants (à 100 %)	3 941	4 370
Autres passifs financiers non courants (à 100 %)	7 918 463	7 674 745
Autres passifs non courants (à 100 %)	419 427	392 277
Total du passif (à 100 %)	9 270 918	8 324 241
Passifs nets (à 100 %)	(1 636 403) \$	(1 258 247) \$
Valeur comptable nette de la Société des ICI incluse dans son état de la situation financière <sup>(1)</sup>	186 030 \$	145 328 \$

(1) En vertu de la méthode de la mise en équivalence, les distributions provenant d'une coentreprise sont portées en réduction de la valeur comptable de cet investissement. La méthode de la mise en équivalence prévoit que la Société doit cesser de comptabiliser sa quote-part des pertes d'une coentreprise lorsque la comptabilisation de ces pertes se traduit par un solde négatif pour son investissement, ou lorsque les dividendes à payer par la coentreprise excèdent la valeur comptable de l'investissement. Dans de tels cas, la valeur comptable de l'investissement est réduite à néant, mais ne devient pas négative, à moins que la Société n'ait contracté des obligations juridiques ou implicites, ou effectué des paiements au nom de la coentreprise. Dans de telles situations, la Société ne constate plus sa quote-part du résultat net des ICI en fonction de sa participation, mais constate plutôt l'excédent des dividendes à payer par une coentreprise dans son résultat net.

Par conséquent, la Société a constaté en résultat net les dividendes provenant de l'Autoroute 407 de 114,1 millions \$ en 2013 (2012 : 100,6 millions \$) et n'a pas constaté sa quote-part du résultat net de l'Autoroute 407 de 41,7 millions \$ (2012 : 29,3 millions \$) au cours de la même période, car la valeur comptable de son investissement dans l'Autoroute 407 était de néant aux 31 décembre 2013 et 2012. La valeur comptable nette négative de l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407, qui n'est pas constatée à l'état de la situation financière de la Société, était de 284,2 millions \$ au 31 décembre 2013 (2012 : 211,7 millions \$).

## 5. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)

### ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence – entreprises associées

Les tableaux sommaires ci-dessous fournissent des informations supplémentaires sur les ICI de la Société qui sont des entreprises associées :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2013	2012
Produits (à 100 %)	856 349 \$	728 701 \$
Charges (à 100 %)	690 107	634 617
Résultat net (à 100 %)	166 242	94 084
Autres éléments du résultat global (à 100 %)	144 155	(15 844)
Total du résultat global (à 100 %)	310 397 \$	78 240 \$
Quote-part de la Société du résultat net des ICI en fonction de sa participation	41 740 \$	27 110 \$
Quote-part de la Société du résultat net des ICI incluse dans son compte de résultat <sup>(1)</sup>	62 454 \$	10 510 \$

<sup>(1)</sup> En 2012, la quote-part de la Société du résultat net des ICI incluse dans son compte de résultat a subi une incidence négative en raison des incertitudes relatives au recouvrement de dividendes d'un de ses ICI comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. En 2013, ces incertitudes ont été résolues, ayant une incidence positive sur la quote-part de la Société du résultat net provenant des ICI inclus dans le compte de résultat de la Société.

	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012
Actifs courant (à 100 %)	599 984 \$	622 803 \$
Actifs non courants (à 100 %)	2 431 485	3 631 498
Total de l'actif (à 100 %)	3 031 469	4 254 301
Passifs courants (à 100 %)	186 283	291 421
Passifs non courants (à 100 %)	1 998 397	3 244 823
Total du passif (à 100 %)	2 184 680	3 536 244
Actif net (à 100 %)	846 789 \$	718 057 \$
Valeur comptable nette de la Société des ICI incluses dans son état de la situation financière	262 647 \$	228 117 \$

### III) ICI COMPTABILISÉS SELON LA MÉTHODE DU COÛT

La liste des principaux ICI de SNC-Lavalin comptabilisés selon la méthode du coût est présentée ci-dessous :

NOM DE L'ICI	ACTIVITÉ PRINCIPALE	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	LIEU	PARTICIPATION	
				31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012
Astoria Project Partners II LLC <sup>(2)</sup>	Centrale au gaz naturel de 550 MW	s.o.	États-Unis	6,2 %	Voir <sup>(2)</sup>
Projet de nickel Ambatovy (« Ambatovy »)	Mine à ciel ouvert et usine de traitement hydrométallurgique	s.o.	Madagascar	5,0 %	5,0 %
Piramal Roads Infra Private Limited	Activités relatives aux appels d'offres, à la détention et à l'acquisition, aux investissements, au développement, à la mise en place et à l'exploitation d'infrastructures dans le secteur des routes en Inde	s.o.	Inde	10,0 %	10,0 %

<sup>(2)</sup> Au 31 décembre 2012, la participation de la Société dans Astoria II est incluse au poste « ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ». Par suite de la cession partielle de cet ICI en 2013 (voir note 5A), la participation restante de la Société dans Astoria II de 6,2 % a été reclassée au poste « ICI comptabilisés selon la méthode du coût ».

s.o. : sans objet

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2013 et 2012, les comptes consolidés de résultat de la Société incluent les produits de néant provenant de ces investissements.

## 5. INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI ») (SUITE)

### C) PAIEMENTS ET ENGAGEMENTS RESTANTS SUR LES ICI

Lorsqu'elle effectue des investissements dans des concessions d'infrastructure, SNC-Lavalin peut ne pas être tenue de verser immédiatement son apport, mais peut plutôt s'engager à injecter son apport à une date ultérieure.

Les paiements et les engagements restants à investir de SNC-Lavalin dans des ICI comptabilisés selon les méthodes de la mise en équivalence ou du coût aux 31 décembre 2013 et 2012 se présentent comme suit :

	2013	2012
Engagements à investir dans des ICI au 1 <sup>er</sup> janvier	<b>154 744 \$</b>	159 078 \$
Augmentation des engagements à investir dans des ICI	<b>76 118</b>	59 721
Paiements dans des ICI durant l'exercice	<b>(43 632)</b>	(64 055)
<b>Engagements à investir dans des ICI au 31 décembre</b>	<b>187 230 \$</b>	154 744 \$

Au 31 décembre 2013, les engagements à investir dans des ICI se rapportaient aux apports liés aux projets Ambatovy, GISM, Rideau et 407 EDGGP (2012 : Ambatovy, Chinook, GISM et 407 EDGGP) et sont présentés dans les « Autres passifs financiers courants », puisqu'ils devraient être payés au cours du prochain exercice ou remboursables par anticipation.

En plus de ses engagements à investir présentés ci-dessus, SNC-Lavalin fournit aux prêteurs du projet Ambatovy une garantie financière de 105 millions \$ US (31 décembre 2012 : 105 millions \$ US) et une garantie croisée de 70 millions \$ US (31 décembre 2012 : 70 millions \$ US). Le montant constaté à l'état de la situation financière de la Société ne correspond pas à la valeur nominale de 175 millions \$ US des garanties, mais plutôt au montant résultant de la juste valeur initiale (environ 9 millions \$) des garanties moins l'amortissement cumulé basé sur la durée des garanties. Le montant de 175 millions \$ US représente le maximum qui pourrait être payé si la garantie financière et la garantie croisée étaient mobilisées après le tirage complet de l'emprunt de projet. Les deux garanties demeureront en vigueur jusqu'à ce que certaines conditions légales, financières et opérationnelles soient remplies lors de l'achèvement des travaux de construction et de la mise en service du projet (la « Date d'achèvement ») et pourraient être mobilisées par les prêteurs si de telles conditions n'étaient pas remplies à la Date d'achèvement. En juillet 2013, les prêteurs du projet Ambatovy ont consenti au report de la Date d'achèvement, la faisant passer de septembre 2013 à septembre 2015.

De plus, SNC-Lavalin a financé une portion de l'apport en capitaux propres d'un des actionnaires d'Ambatovy qui est également l'exploitant du projet (l'« Exploitant du projet ») pour un montant de 57,3 millions \$ US aux 31 décembre 2013 et 2012 (60,9 millions \$ CA au 31 décembre 2013 et 57,0 millions \$ CA au 31 décembre 2012), montant qui est inclus dans les « ICI comptabilisés selon la méthode du coût », tout comme les intérêts à recevoir en découlant.

## 6. ACQUISITION D'ENTREPRISES ET FORMATION D'UNE NOUVELLE COENTREPRISE

### A) ENTREPRISES ACQUISES

En 2013, SNC-Lavalin n'a fait aucune acquisition d'entreprise.

**En 2012, SNC-Lavalin a fait l'acquisition de l'entreprise suivante, ce qui a ajouté environ 100 personnes à son effectif :**

En juin 2012, DBA Engineering, entreprise d'ingénierie de l'Ontario, spécialisée en ingénierie des matériaux et des chaussées, et en études géotechniques et géo-environnementales. DBA Engineering compte un effectif d'environ 100 personnes réparties dans ses divers bureaux de Toronto, Kingston, Cambridge et Trenton, et dessert les secteurs public et privé.

Cette acquisition n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière de SNC-Lavalin à la date d'acquisition ni sur ses résultats de 2012.

### B) RÉPARTITION DU PRIX D'ACHAT

Cette acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition et consolidées à partir de la date de prise d'effet de l'acquisition. Toutes les acquisitions d'entreprises conclues par SNC-Lavalin en 2012 portaient sur la totalité des actions avec droit de vote.

Le prix d'achat lié à l'acquisition d'entreprise qui a eu lieu au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2012 n'était pas significatif et la contrepartie en espèces versée pour l'acquisition d'entreprises présentée dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie était de 1,9 million \$ en 2013 (2012: 17,8 millions \$) et était principalement liée aux acquisitions des années antérieures payées en 2013 et en 2012, respectivement.

### C) GOODWILL DÉCOULANT DES ACQUISITIONS D'ENTREPRISE

Les regroupements d'entreprises ont donné lieu à un goodwill, puisque la contrepartie versée pour les regroupements comprenait des montants relatifs aux avantages liés à la synergie attendue, à la croissance des produits, au développement futur du marché et à la main-d'œuvre unifiée. Ces avantages ne sont pas comptabilisés séparément du goodwill puisque les avantages économiques futurs qui en découlent ne peuvent pas être évalués d'une façon fiable.

### D) FRAIS CONNEXES À L'ACQUISITION D'ENTREPRISES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, les frais connexes à l'acquisition d'entreprises de 0,1 million \$ relatifs à la transaction susmentionnée ont été inclus dans les frais de vente, généraux et administratifs du compte consolidé de résultat.

### E) FORMATION D'UNE NOUVELLE COENTREPRISE

En juin 2012, SNC-Lavalin International Inc. and Zuhair Fayed Engineering Consultancies Company, aussi connue sous le nom de SNC-Lavalin Fayed Engineering («SLFE»), coentreprise de services-conseils en ingénierie entre SNC-Lavalin et ses partenaires en Arabie saoudite, a fait l'acquisition de la division industrielle de Zuhair Fayed Partnership. SNC-Lavalin détient une participation de 50 % dans SLFE. SNC-Lavalin recevra 35 % des distributions de SLFE pendant les 10 premières années et 50 % des distributions par la suite. SLFE a été formée en partie à la suite du projet de Saudi Aramco portant sur les services d'ingénierie générale plus (« SIG+ »), qui vise à améliorer les capacités en ingénierie dans le Royaume de l'Arabie saoudite. SNC-Lavalin a investi 40,3 millions \$ dans SLFE en juin 2012.

L'investissement de SNC-Lavalin dans SLFE est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

## 7. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, ET LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

### A) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012
Soldes bancaires, dépôts bancaires à terme et acceptations bancaires	1 108 694 \$	1 174 900 \$
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>1 108 694 \$</b>	<b>1 174 900 \$</b>

### B) LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012
Soldes bancaires, dépôts bancaires à terme et acceptations bancaires	65 426 \$	39 078 \$
<b>Liquidités soumises à restrictions – courantes et non courantes</b>	<b>65 426 \$</b>	<b>39 078 \$</b>
Présentées à l'état de la situation financière comme suit :		
<b>Actifs courants – « Liquidités soumises à restrictions »</b>	<b>54 616 \$</b>	<b>32 815 \$</b>
<b>Actifs non courants – incluses à la rubrique « Actifs financiers non courants » (note 13)</b>	<b>10 810 \$</b>	<b>6 263 \$</b>

## 8. CRÉANCES CLIENTS

Le tableau suivant présente les créances clients de la Société qui respectent les conditions normales de paiement séparément des créances en souffrance, ainsi qu'un rapprochement avec la valeur comptable nette :

	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012
Créances clients :		
Respectant les conditions normales de paiement	833 671 \$	901 478 \$
Créances en souffrance	424 050	393 134
Total des créances clients	1 257 721	1 294 612
Provision pour créances douteuses	(151 361)	(119 460)
<b>Créances clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses</b>	<b>1 106 360 \$</b>	<b>1 175 152 \$</b>

La provision pour créances douteuses est établie selon les meilleures estimations de SNC-Lavalin sur l'encaissement des soldes dont le recouvrement est incertain. Une incertitude à l'égard de l'encaissement peut découler de divers indicateurs, tels que la détérioration de la situation du crédit d'un client donné ou un retard dans le recouvrement lorsque l'ancienneté des créances excède les conditions normales de paiement. La direction passe régulièrement en revue les créances clients et évalue le caractère suffisant de la provision pour créances douteuses.

Le tableau suivant présente la variation de la provision pour créances douteuses :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2013	2012
Solde au début de l'exercice	119 460 \$	113 935 \$
Variation de la provision, excluant les radiations et les sommes recouvrées	54 856	41 503
Radiations de créances clients	(9 165)	(13 966)
Sommes recouvrées	(13 790)	(22 012)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>151 361 \$</b>	<b>119 460 \$</b>

## 9. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012
Retenues sur contrats avec des clients	487 491 \$	248 741 \$
Avances aux fournisseurs, aux sous-traitants et aux employés et dépôts sur contrats	112 956	65 037
Instruments financiers dérivés utilisés comme couvertures de flux de trésorerie – juste valeur favorable	2 538	10 396
Actif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie (note 22C)	65 083	44 278
Tranche à court terme des créances en vertu des accords de concession de services	22 543	9 215
Placements à court terme	28 863	–
Autres	41 339	51 153
<b>Autres actifs financiers courants</b>	<b>760 813 \$</b>	<b>428 820 \$</b>

## 10. AUTRES ACTIFS COURANTS

	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012
Impôts sur le résultat et autres taxes à recevoir	193 304 \$	171 034 \$
Charges payées d'avance et autres	45 959	46 785
<b>Autres actifs courants</b>	<b>239 263 \$</b>	<b>217 819 \$</b>

## 11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

### A) IMMOBILISATIONS CORPORELLES PROVENANT DES ICI

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'ALTALINK
<b>Valeur comptable brute</b>	
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	3 719 237 \$
Ajouts	1 771 133
Solde au 31 décembre 2013	5 490 370 \$
<b>Amortissement cumulé</b>	
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	249 247
Dotations aux amortissements	109 096
Solde au 31 décembre 2013	358 343 \$
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'ALTALINK
<b>Valeur comptable brute</b>	
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	2 798 199 \$
Ajouts	921 038
Solde au 31 décembre 2012	3 719 237 \$
<b>Amortissement cumulé</b>	
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	160 464
Dotations aux amortissements	88 783
Solde au 31 décembre 2012	249 247 \$
Valeur comptable nette :	
Au 31 décembre 2012	3 469 990 \$
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>5 132 027 \$</b>

Un montant d'immobilisations corporelles provenant des ICI totalisant 1 605,5 millions \$ au 31 décembre 2013 (2012 : 1 120,4 millions \$) n'était pas amorti, puisqu'il correspond principalement à des actifs de transport d'électricité d'AltaLink qui étaient en construction.

AltaLink a un engagement contractuel visant l'acquisition d'immobilisations corporelles auprès des tierces parties pour un montant de 253,3 millions \$ au 31 décembre 2013 (2012 : 1,2 million \$).

AltaLink calcule l'amortissement sur une base linéaire et a utilisé des taux d'amortissement allant de 1,65 % à 21,94 % en 2013 (2012 : de 2,48 % à 21,67 %).

## 11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

## B) IMMOBILISATIONS CORPORELLES EXCLUANT LES ICI

	BÂTIMENTS	MATÉRIEL INFORMATIQUE	MOBILIER DE BUREAU	AUTRES	TOTAL
<b>Valeur comptable brute</b>					
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	84 563 \$	306 222 \$	138 148 \$	102 064 \$	630 997 \$
Ajouts	2 937	31 969	9 228	10 612	54 746
Écarts de change	763	831	672	1 060	3 326
Cessions/mises hors service/récupérations	—	(22 214)	(9 479)	(3 481)	(35 174)
Solde au 31 décembre 2013	88 263 \$	316 808 \$	138 569 \$	110 255 \$	653 895 \$
<b>Amortissement cumulé</b>					
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	32 830	261 794	92 718	50 558	437 900
Dotation aux amortissements	4 228	37 584	12 766	10 733	65 311
Écarts de change	(12)	635	530	305	1 458
Cessions/mises hors service/récupérations	—	(21 388)	(7 650)	(2 104)	(31 142)
Solde au 31 décembre 2013	37 046 \$	278 625 \$	98 364 \$	59 492 \$	473 527 \$

	BÂTIMENTS	MATÉRIEL INFORMATIQUE	MOBILIER DE BUREAU	AUTRES	TOTAL
<b>Valeur comptable brute</b>					
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	77 878 \$	269 317 \$	125 495 \$	77 966 \$	550 656 \$
Ajouts	7 006	44 457	19 026	25 862	96 351
Écarts de change	83	(2 613)	(745)	(452)	(3 727)
Cessions/mises hors service/récupérations	(404)	(4 939)	(5 628)	(1 312)	(12 283)
Solde au 31 décembre 2012	84 563 \$	306 222 \$	138 148 \$	102 064 \$	630 997 \$
<b>Amortissement cumulé</b>					
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	29 553	233 350	84 988	42 882	390 773
Dotation aux amortissements	3 555	35 261	11 917	8 874	59 607
Écarts de change	(20)	(2 415)	(405)	(365)	(3 205)
Cessions/mises hors service/récupérations	(258)	(4 402)	(3 782)	(833)	(9 275)
Solde au 31 décembre 2012	32 830 \$	261 794 \$	92 718 \$	50 558 \$	437 900 \$

Valeur comptable nette :

Au 31 décembre 2012	51 733 \$	44 428 \$	45 430 \$	51 506 \$	193 097 \$
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>51 217 \$</b>	<b>38 183 \$</b>	<b>40 205 \$</b>	<b>50 763 \$</b>	<b>180 368 \$</b>

## 12. GOODWILL

Le tableau suivant présente un rapprochement de la valeur comptable du goodwill de la Société :

	EXCLUANT LES ICI			
	ICI	SERVICES ET ENSEMBLES	O&M	TOTAL
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	203 786 \$	410 514 \$	25 171 \$	639 471 \$
Goodwill découlant des acquisitions conclues durant l'exercice	–	3 297	–	3 297
Écarts de change découlant de la conversion, montant net, et autres	–	(6 907)	(86)	(6 993)
Solde au 31 décembre 2012	203 786	406 904	25 085	635 775
<b>Écarts de change découlant de la conversion, montant net</b>	<b>–</b>	<b>(2 346)</b>	<b>–</b>	<b>(2 346)</b>
<b>Dépréciation du goodwill constatée au cours de l'exercice (note 25)</b>	<b>–</b>	<b>(56 500)</b>	<b>–</b>	<b>(56 500)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>203 786 \$</b>	<b>348 058 \$</b>	<b>25 085 \$</b>	<b>576 929 \$</b>

Aux fins du test annuel de dépréciation, le goodwill a été affecté aux UGT ou groupes d'UGT, qui sont les unités qui devraient tirer avantage des synergies des regroupements d'entreprises desquels découle le goodwill.

Aux 31 décembre 2013 et 2012, le goodwill de la Société a été alloué aux UGT ou groupes d'UGT suivants :

UGT OU GROUPE D'UGT	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012
AltaLink	203 786 \$	203 786 \$
Services et Ensembles – Europe	94 732	139 463
Services et Ensembles – Brésil	55 740	68 773
Services et Ensembles – Autres	197 586	198 668
O&M	25 085	25 085
	<b>576 929 \$</b>	<b>635 775 \$</b>

Au cours du troisième trimestre de 2013, la Société a effectué un test de dépréciation sur son goodwill affecté aux « Services et Ensembles – Europe » étant donné qu'il y avait des indications que le goodwill pourrait avoir subi une perte de valeur (voir note 25). Au 31 octobre 2013, date du dernier test de dépréciation, le goodwill affecté aux « Services et Ensembles – Brésil » a subi une perte de valeur (voir note 25). Au 31 octobre 2012, le goodwill n'était pas considéré comme ayant subi une perte de valeur.

## 13. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012
<b>Provenant des ICI</b>		
Dépôts de tiers d'AltaLink	107 565 \$	51 991 \$
Liquidités soumises à restrictions	10 810	6 263
Autres	58 569	31 783
	<b>176 944</b>	<b>90 037</b>
<b>Excluant les ICI</b>	<b>24 332</b>	<b>30 175</b>
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>201 276 \$</b>	<b>120 212 \$</b>

Dans le cadre de certains projets, les tiers d'AltaLink paient leur quote-part des coûts des projets d'investissement avant le début de la construction et fournissent un financement par anticipation pour les coûts d'exploitation et d'entretien futurs des actifs dont la construction est réalisée grâce à l'apport des tiers. Ces dépôts de tiers d'AltaLink sont constatés comme des actifs financiers non courants avec un montant identique dans les autres passifs financiers non courants (voir note 19).

## 14. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012
<b>Provenant des ICI</b>		
Immobilisations incorporelles d'AltaLink	226 686 \$	173 942 \$
Autres	31 459	17 570
	<b>258 145</b>	<b>191 512</b>
<b>Excluant les ICI</b>	<b>77 391</b>	<b>57 352</b>
<b>Autres actifs non courants</b>	<b>335 536 \$</b>	<b>248 864 \$</b>

Les immobilisations incorporelles d'AltaLink comprennent principalement des droits fonciers. Le taux d'amortissement appliqué aux droits fonciers était de 2,10 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 (2012 : 2,13 %), alors que les taux d'amortissement appliqués par AltaLink à ses autres immobilisations incorporelles se situaient entre 27,92 % et 30,41 % (2012 : entre 11,80 % et 28,33 %). Les immobilisations incorporelles comprises dans des travaux de construction en cours ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être utilisées. Au 31 décembre 2013, un montant de 86,7 millions \$ (2012 : 73,2 millions \$) des immobilisations incorporelles n'était pas amorti.

## 15. AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS

	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012
Engagements à investir dans des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et la méthode du coût (note 5C)	187 230 \$	154 744 \$
Retenues sur contrats avec des fournisseurs	206 750	139 941
Solde du prix d'achat à payer lié à l'acquisition d'entreprises	2 346	3 566
Instruments financiers dérivés utilisés comme couvertures de flux de trésorerie – juste valeur défavorable	14 902	4 058
<b>Autres passifs financiers courants</b>	<b>411 228 \$</b>	<b>302 309 \$</b>

## 16. AUTRES PASSIFS COURANTS

	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012
Impôts sur le résultat et autres taxes à payer	97 686 \$	118 329 \$
Passif relatif aux régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie (note 22C)	56 208	40 360
<b>Autres passifs courants</b>	<b>153 894 \$</b>	<b>158 689 \$</b>

## 17. AVANCES LIÉES À DES ARRANGEMENTS DE FINANCEMENT DE CONTRATS

La Société a les avances sans recours liées à des arrangements de financement de contrats suivantes, qui sont garanties par des éléments d'actifs spécifiques des projets, aux 31 décembre 2013 et 2012 :

	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine	746 \$	– \$
Projet de la ligne de transport rapide Evergreen	86 442	43 273
<b>Avances liées à des arrangements de financement de contrats</b>	<b>87 188 \$</b>	<b>43 273 \$</b>

### CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE SAINTE-JUSTINE

En mai 2012, SNC-Lavalin a annoncé la clôture financière et la signature officielle du contrat pour le projet d'agrandissement Grandir en santé du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine. En vertu du contrat, SNC-Lavalin fournit des services d'ingénierie, de construction et de financement au Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine. En 2013, la Société a conclu une facilité de crédit sans recours de 201,0 millions \$ avec des institutions financières pour financer ce projet. Les montants prélevés sur la facilité de crédit renouvelable portent intérêt au taux d'acceptations bancaires majoré de 1,45 % par année. La facilité de crédit vient à échéance au plus tard en 2016.

## 17. AVANCES LIÉES À DES ARRANGEMENTS DE FINANCEMENT DE CONTRATS (SUITE)

### PROJET DE LA LIGNE DE TRANSPORT RAPIDE EVERGREEN

En 2012, la Société et un partenaire ont obtenu un contrat d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (« IAC ») pour le projet de la ligne de transport rapide Evergreen dans la province de la Colombie-Britannique, au Canada. Pour la durée de ce contrat d'IAC, la Société a conclu une facilité de crédit sans recours de 225,3 millions \$ avec des institutions financières pour financer les besoins en fonds de roulement du projet. Les montants prélevés sur la facilité de crédit renouvelable portent intérêt au taux fixe de 2,7 % par année ou à un taux variable, qui est le taux interbancaire du Canada majoré de 1,45 %. La facilité de crédit vient à échéance au plus tard en 2018.

## 18. DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME

### A) FACILITÉ DE CRÉDIT, RENOVELABLE AVEC RECOURS

#### I) EN 2013

En décembre 2013, la Société a conclu une convention de crédit renouvelable non garantie (la « facilité de crédit ») avec un syndicat d'institutions financières, d'un montant total de 3 500,0 millions \$ pouvant être utilisé pour l'émission de lettres de garantie de performance et de lettres de crédit financières ainsi que pour le prélèvement de liquidités, sous réserve d'une limite de 1 650,0 millions \$ applicable aux lettres de crédit financières et aux prélèvements de liquidités, mais non applicable aux lettres de garantie de performance. Les montants prélevés aux termes de cette facilité de crédit portent intérêt à des taux variables majorés d'une marge applicable. La facilité de crédit vient à échéance en décembre 2016 et est assortie d'une option de prolongation annuelle pour une période de un an, sous réserve de l'approbation des prêteurs.

La facilité de crédit est engagée et assujettie à des obligations de faire ou de ne pas faire et à des clauses restrictives financières, y compris l'exigence de maintenir en tout temps, sur des périodes consécutives de 12 mois, un ratio de la dette nette avec recours sur le résultat ajusté avant intérêts, impôts et amortissements, tel qu'il est défini aux termes de la facilité de crédit, ne dépassant pas une certaine limite.

Si les clauses restrictives de la facilité de crédit ne sont pas respectées, les prêteurs peuvent, entre autres, retirer à la Société son droit d'utiliser la facilité de crédit et exiger le paiement immédiat de la totalité ou d'une partie de l'encours de la facilité de crédit.

AU 31 DÉCEMBRE 2013	MONTANT ENGAGÉ	PRÉLEVEMENTS DE LIQUIDITÉS	LETTRES DE CRÉDIT EN COURS	MONTANT INUTILISÉ
<b>Facilité de crédit</b>	<b>3 500 000 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>1 692 822 <sup>(1)</sup> \$</b>	<b>1 807 178 \$</b>

<sup>(1)</sup> Incluant 321,7 millions \$ de lettres de crédit financières.

Par ailleurs, la facilité de crédit prévoit l'émission de lettres de crédit bilatérales sur une base non engagée pour un montant maximum de 2 000,0 millions \$, ces lettres de crédit étant assujetties aux clauses restrictives de la facilité de crédit. Au 31 décembre 2013, une tranche de 212,1 millions \$ a servi à l'émission de lettres de crédit bilatérales.

#### II) EN 2012

Au 31 décembre 2012, la Société disposait de marges de crédit renouvelables à long terme auprès de différentes banques, totalisant 590,0 millions \$, sur lesquelles elle pouvait soit émettre des lettres de crédit, soit emprunter à des taux variables ne dépassant pas le taux préférentiel. Au 31 décembre 2012, un montant de 123,4 millions \$ sur ces marges de crédit demeurait inutilisé, la différence de 466,6 millions \$ ayant servi exclusivement à l'émission de lettres de crédit. De plus, la Société possédait d'autres marges de crédit destinées spécifiquement à l'émission de lettres de crédit. Ces marges de crédit étaient non garanties et assujetties à des clauses de sûreté négative.

### B) DETTE À LONG TERME AVEC RECOURS

	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012
<b>Avec recours (au crédit général de la Société)</b>		
Débetures, 6,19 %, échéant en juillet 2019, dont la valeur nominale de 350,0 millions \$ est remboursable intégralement à échéance	<b>348 733 \$</b>	<b>348 545 \$</b>
Les débetures échéant en 2019 sont non garanties et assujetties à des clauses de sûreté négative.		
<b>Dettes à long terme avec recours</b>	<b>348 733 \$</b>	<b>348 545 \$</b>

## 18. DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME (SUITE)

## C) DETTE SANS RECOURS PROVENANT DES ICI (NON GARANTIE OU GARANTIE UNIQUEMENT PAR DES ÉLÉMENTS D'ACTIF SPÉCIFIQUES DES ICI)

	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012
<b>AltaLink</b>		
Obligations de premier rang garanties et billets à moyen terme, de 2,98 % à 5,38 %, échéant de 2018 à 2053	2 685 226 \$	1 791 979 \$
Dettes non garanties, 10,50 %, échéant en 2015, 5,21 %, échéant en 2016, 3,67 % échéant en 2019 et 3,27 % échéant en 2020	638 639	392 606
Facilité de crédit bancaire non garantie de 300 millions \$ (2012 : 300 millions \$), en vertu de laquelle AltaLink peut emprunter au taux préférentiel du Canada ou des acceptations bancaires, échéant en 2018	17 981	139 959
Facilité de crédit bancaire garantie de 75 millions \$ (2012 : 75 millions \$), en vertu de laquelle AltaLink peut emprunter au taux préférentiel du Canada ou des acceptations bancaires, échéant en 2015	-	1 778
Papier commercial non garanti et facilité de crédit bancaire garantie		
Le papier commercial non garanti est soutenu par une facilité de crédit bancaire garantie de 1 225 millions \$ (2012 : 1 425 millions \$) en vertu de laquelle AltaLink peut emprunter au taux préférentiel du Canada ou des acceptations bancaires, échéant en 2015. Les retraits en vertu de cette facilité de crédit bancaire étaient de néant aux 31 décembre 2013 et 2012, alors que le papier commercial non garanti en circulation était de 42,5 millions \$ au 31 décembre 2013 (2012 : néant).	42 461	-
Facilité de crédit garantie de 350 millions \$ (2012 : néant) en vertu de laquelle des emprunts peuvent être effectués au taux préférentiel du Canada majoré de 4,5 % et arrivant à échéance i) en décembre 2014; ou ii) le premier jour ouvrable suivant la cession ou la monétisation par SNC-Lavalin de sa participation dans AltaLink, L.P. ou toute cession par AltaLink, L.P. de la totalité ou de la quasi-totalité de ses actifs, selon la première éventualité.	142 833	-
Obligations de premier rang garanties et billets à moyen terme et facilités de crédit bancaires garanties ayant tous égalité de rang et garantis par une sûreté sous forme de charge flottante de premier rang sur les actifs actuels et futurs d'AltaLink, L.P.		
La facilité de crédit est garantie par une sûreté sur les actifs actuels et futurs d'une des filiales de la Société qui détient indirectement une participation dans AltaLink Holdings, L.P., ce qui comprend l'affectation en garantie d'une partie d'une des filiales de la Société qui détient une participation dans AltaLink Holdings, L.P.		
Autres	-	144
<b>Okanagan Lake Concession</b>		
Facilité de crédit, 5,415 %, échéant en 2033, garantie par tous les actifs d'Okanagan Lake Concession. SNC-Lavalin a aussi donné en garantie ses parts dans Okanagan Lake Concession et cédé les produits futurs de la concession.	134 028	137 775
<b>Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte</b>		
Prêt en trois tranches, échéant entre 2014 et 2026, portant intérêt à : i) des taux variables entre l'Euribor 1 mois majoré de 1,25 % et l'Euribor 3 mois majoré de 1,90 %; et ii) un taux fixe de 4,91 %.	32 004	21 030
<b>Rainbow Hospital Partnership</b>		
Obligations à court terme, échéant en 2014 et portant intérêt à un taux fixe de 2,636 %	51 239	-
Obligations à long terme, échéant en 2044 et portant intérêt à un taux fixe de 4,994 %	69 893	-
Les obligations à court terme et les obligations à long terme sont garanties par la totalité des actifs de Rainbow Hospital Partnership.		
<b>Total de la dette à court terme et à long terme sans recours provenant des ICI</b>	<b>3 814 304</b>	<b>2 485 271</b>
<b>Moins : dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme</b>	<b>277 392</b>	<b>484 575</b>
<b>Dettes à long terme sans recours provenant des ICI</b>	<b>3 536 912 \$</b>	<b>2 000 696 \$</b>

## 18. DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME (SUITE)

### D) REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE À COURT TERME ET DE LA DETTE À LONG TERME

Le tableau suivant présente le sommaire des paiements de capital futurs de la dette à court terme et de la dette à long terme avec ou sans recours de SNC-Lavalin, ainsi que le rapprochement avec leur valeur comptable nette :

AU 31 DÉCEMBRE 2013	Avec recours	Sans recours provenant des ICI	Total
2014	– \$	283 058 \$	283 058 \$
2015	–	95 885	95 885
2016	–	154 479	154 479
2017	–	4 726	4 726
2018	–	206 381	206 381
Par la suite	350 000	3 102 636	3 452 636
Total	350 000 \$	3 847 165 \$	4 197 165 \$
Frais de financement nets différés non amortis et escomptes non amortis	(1 267)	(32 861)	(34 128)
<b>Valeur comptable nette de la dette à court terme et de la dette à long terme</b>	<b>348 733 \$</b>	<b>3 814 304 \$</b>	<b>4 163 037 \$</b>

## 19. AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS

	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012
Passif lié aux dépôts de tiers d'AltaLink	107 565 \$	51 991 \$
Autres	17 479	33 628
<b>Autres passifs financiers non courants</b>	<b>125 044 \$</b>	<b>85 619 \$</b>

Dans le cadre de certains projets, les tierces parties d'AltaLink paient leur quote-part des coûts des projets d'investissement avant le début de la construction et fournissent un financement par anticipation pour les coûts d'exploitation et d'entretien futurs des actifs dont la construction est réalisée grâce à l'apport des tiers. Les dépôts de tiers d'AltaLink sont constatés comme des actifs financiers non courants (voir note 13) avec un montant identique dans les autres passifs financiers non courants.

## 20. PROVISIONS

	Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	Pertes prévues sur certains projets	Autres <sup>(1)</sup>	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	80 649 \$	101 210 \$	141 532 \$	323 391 \$
Provisions additionnelles comptabilisées au cours de l'exercice	9 063	210 135	84 590	303 788
Montants utilisés au cours de l'exercice	(11 801)	(157 245)	(24 667)	(193 713)
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	811	(23 290)	(7 100)	(29 579)
Pertes actuarielles comptabilisées dans les capitaux propres	2 241	–	–	2 241
Augmentation résultant de l'écoulement du temps, effet des variations des taux d'actualisation et effet des écarts de change	5 310	1 157	4 337	10 804
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>86 273 \$</b>	<b>131 967 \$</b>	<b>198 692 \$</b>	<b>416 932 \$</b>
Présentées à l'état de la situation financière comme suit :				
<b>Tranche à court terme des provisions</b>				<b>159 661 \$</b>
<b>Tranche à long terme des provisions</b>				<b>257 271 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les autres provisions incluent principalement les poursuites, les provisions pour garantie et les provisions pour démantèlement d'actifs.

L'échéance attendue des sorties d'avantages économiques liées aux provisions de la Société se présente comme suit : i) la majorité des provisions pour les poursuites devraient à être résolues au cours des 5 prochains exercices; ii) les pertes prévues sur certains projets devraient être encourues sur la période du projet, habituellement jusqu'à 3 ans; iii) les dépenses au titre des garanties devraient être engagées au cours des 5 prochains exercices; et iv) la majorité des autres provisions devraient être résolues au cours des 20 prochains exercices. Les hypothèses clés utilisées pour déterminer la provision au titre des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, ainsi que d'autres informations, y compris le niveau des paiements futurs relatifs à la capitalisation des régimes conformément à ces arrangements, sont indiquées à la note 31.

## 21. AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les autres passifs non courants comprennent principalement les contributions reçues par AltaLink de tierces parties et utilisées pour financer certains frais de construction d'immobilisations corporelles qui sont constatées comme des produits sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent. Les autres passifs non courants incluent aussi les montants perçus par AltaLink de l'*Alberta Utilities Commission* afin d'assumer des coûts de récupération qui sont constatés ultérieurement comme des produits lorsque les coûts connexes sont engagés.

	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012
Contributions de tiers d'AltaLink	574 900 \$	419 769 \$
Fonds liés aux coûts de récupération d'AltaLink	155 585	167 926
Autres	7 282	5 734
<b>Autres passifs non courants</b>	<b>737 767 \$</b>	<b>593 429 \$</b>

## 22. CAPITAL SOCIAL

### A) AUTORISÉ

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et un nombre illimité d'actions privilégiées de deuxième rang.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre de telles actions privilégiées en une ou plusieurs séries et à déterminer, avant leur émission, le nombre d'actions de chaque série ainsi que les conditions s'y rattachant.

Le capital social émis et en circulation de la Société consiste uniquement en des actions ordinaires entièrement payées sans valeur nominale. Toutes les actions ordinaires permettent de recevoir des dividendes égaux, sous réserve des droits prioritaires des détenteurs d'actions privilégiées. Chaque action ordinaire donne un vote à la réunion des actionnaires de la Société.

Sous réserve des droits prioritaires des détenteurs d'actions privilégiées, à la liquidation ou à la dissolution de la Société ou toute autre distribution de ses actifs entre les actionnaires dans le but de cesser ses activités, tous les actifs de la Société disponibles pour paiement ou distribution aux détenteurs d'actions ordinaires seront payés ou distribués d'une manière égale, action par action, aux détenteurs de ces actions ordinaires.

### B) RÉGIMES D'OPTIONS SUR ACTIONS

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des régimes d'options sur actions en vertu desquels des options sur actions étaient en cours au 31 décembre 2013 :

	RÉGIMES D'OPTIONS SUR ACTIONS DE 2013, 2011, 2009 ET 2007
Date d'attribution	Sixième jour de Bourse suivant la date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société
Prix d'exercice des options sur actions	Le plus élevé des montants suivants : i) le prix de clôture moyen pour les 5 jours de Bourse précédant la date d'attribution et ii) le prix de clôture au jour de Bourse précédant immédiatement la date d'attribution
Acquisition des droits des options sur actions	Acquisition graduelle des droits en trois tranches égales : 2 ans, 3 ans et 4 ans, respectivement, après la date d'attribution
Expiration des options sur actions	6 ans après la date d'attribution pour le régime d'options sur actions de 2013 et 5 ans après la date d'attribution pour le régime d'options sur actions de 2011, 2009 et 2007
Autres dispositions	Dans le cas d'une cessation d'emploi, sauf en cas de décès ou si le titulaire d'options est admissible à la retraite, les options dont les droits n'ont pas été acquis sont immédiatement annulées et les options dont les droits sont acquis peuvent être exercées au cours d'une période spécifique n'excédant pas 30 jours. En cas de décès ou d'admissibilité à la retraite, aucune modification n'est apportée aux options, que les droits soient acquis ou non

## 22. CAPITAL SOCIAL (SUITE)

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013, la Société a instauré le régime d'options sur actions de 2013 en faveur de ses employés clés. Le régime d'options sur actions de 2013 est semblable au régime d'options sur actions de 2011, à l'exception du fait que, entre autres choses, le délai d'expiration des options sur actions est passé de 5 ans à 6 ans.

Le tableau ci-dessous présente les variations du nombre d'options en cours en 2013 et en 2012 :

	2013		2012	
	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (EN DOLLARS)	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (EN DOLLARS)
Options en cours au début de l'exercice	5 363 600	44,19 \$	5 357 515	44,57 \$
Attribuées <sup>(1)</sup>	1 246 800	40,98 \$	1 173 900	37,04 \$
Exercées <sup>(2)</sup>	(737 876)	35,89 \$	(210 140)	32,98 \$
Expirées	(846 346)	46,24 \$	(664 908)	37,41 \$
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(587 649)	43,57 \$	(292 767)	45,81 \$
<b>Options en cours à la fin de l'exercice</b>	<b>4 438 529</b>	<b>44,37 \$</b>	<b>5 363 600</b>	<b>44,19 \$</b>

(1) La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées était de 9,28 \$ en 2013 (9,39 \$ en 2012).

(2) En 2013, le prix moyen pondéré des actions ordinaires de la Société lors de l'exercice des options sur actions s'élevait à 40,32 \$ (45,95 \$ en 2012).

Le tableau suivant résume l'information relative aux options sur actions en cours et pouvant être exercées au 31 décembre 2013.

OPTIONS EN COURS						OPTIONS POUVANT ÊTRE EXERCÉES		
FOURCHETTE DES PRIX D'EXERCICE	RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS	ANNÉE DE L'ATTRIBUTION	NOMBRE D'OPTIONS EN COURS	DURÉE RESTANTE MOYENNE PONDÉRÉE DES OPTIONS (EN MOIS)	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (EN DOLLARS)	NOMBRE D'OPTIONS POUVANT ÊTRE EXERCÉES	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (EN DOLLARS)	
31,59 \$	2007	2009	313 457	2	31,59 \$	313 457	31,59 \$	
37,53 \$	2009	2009	195 138	4	37,53 \$	195 138	37,53 \$	
De 52,40 \$ à 57,07 \$	2009	2010	902 000	15	52,46 \$	601 314	52,46 \$	
De 51,55 \$ à 54,07 \$	2011	2011	918 334	28	54,06 \$	306 095	54,06 \$	
37,04 \$	2011	2012	944 500	40	37,04 \$	–	– \$	
40,98 \$	2013	2013	1 165 100	52	40,98 \$	–	– \$	
			4 438 529	31	44,37 \$	1 416 004	46,13 \$	

Au 31 décembre 2013, 2 329 416 options sur actions étaient toujours disponibles pour attributions futures en vertu du régime d'options sur actions de 2013 (2012 : 123 300 options sur actions étaient toujours disponibles pour attributions futures en vertu du régime d'options sur actions de 2011), tandis qu'aucune option sur actions n'était disponible en vertu des régimes d'options sur actions de 2011, 2009 et 2007.

Le tableau suivant présente les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour déterminer la charge de rémunération au titre du régime d'options sur actions en appliquant le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes pour l'exercice terminé le 31 décembre :

	2013	2012
Taux d'intérêt sans risque	1,15 %	1,61 %
Volatilité attendue du cours de l'action	30,26 %	33,62 %
Durée attendue de l'option	4,5 ans	4 ans
Dividendes attendus	2,00 %	1,50 %

La volatilité sous-jacente attendue a été déterminée en fonction des données historiques.

## 22. CAPITAL SOCIAL (SUITE)

### C) RÉGIMES DONT LE PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS EST RÉGLÉ EN TRÉSORERIE

Aux 31 décembre 2013 et 2012, la Société avait 4 régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie pour les cadres, nommément, le régime d'UAP de 2009, le régime d'UAD de 2009, le régime d'UAP et le régime d'UAR. Aux 31 décembre 2013 et 2012, la Société avait aussi un régime dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie, le régime d'UAD, pour les membres du conseil d'administration du Groupe SNC-Lavalin inc.

Le tableau ci-après résume les modalités et conditions des régimes pour les cadres :

	RÉGIME D'UAP DE 2009	RÉGIME D'UAD DE 2009/RÉGIME D'UAP <sup>(1)</sup>	RÉGIME D'UAR
Date d'attribution	Date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société	Date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société	Date de l'approbation par le conseil d'administration de la Société
Nombre d'unités	Sous réserve de l'atteinte de certains objectifs de rendement, le nombre d'unités attribuées sera ajusté en fonction de la croissance cumulée annualisée sur 3 ans du résultat par action, de manière à déterminer le nombre d'unités que tous les participants admissibles auront éventuellement le droit de recevoir, le cas échéant	Déterminé à la date d'attribution, sans modifications ultérieures	Déterminé à la date d'attribution, sans modifications ultérieures
Acquisition des droits des unités	Les droits des unités sont acquis en totalité à la fin de la troisième année civile suivant la date d'attribution	Les droits des unités sont acquis à raison de 20 % par année suivant la date d'attribution	Les droits des unités sont acquis en totalité 3 ans après la date d'attribution
Modalités de rachat ou de conversion	Les unités dont les droits sont acquis sont rachetables au gré du participant, contre espèces, par la Société, dans les 90 jours suivant la fin de la période d'acquisition des droits, ou converties en unités du régime d'UAD 2009 dont les droits sont acquis	Les unités sont rachetables contre espèces par la Société dans les 30 jours suivant le premier anniversaire de la cessation d'emploi du participant	Les unités sont rachetables contre espèces par la Société dans les 90 jours ouvrables suivant la fin de la période d'acquisition des droits
Prix de rachat	Prix moyen de clôture par action à la Bourse de Toronto, pour la date d'acquisition des droits et les 4 jours de Bourse précédant cette date	Prix moyen de clôture par action à la Bourse de Toronto, à la date du premier anniversaire de la cessation d'emploi et au dernier jour de transaction à la Bourse de Toronto de chacune des 12 semaines précédant cette date	Prix moyen de clôture par action à la Bourse de Toronto, pour la date d'acquisition des droits et les 5 jours de Bourse précédant cette date
Extinctions	Si le participant met un terme à son emploi de façon volontaire pour des raisons autres que le décès ou la retraite, ou s'il fait l'objet d'un licenciement motivé avant la fin de la période d'acquisition des droits, les unités sont immédiatement annulées à la date de cessation d'emploi sans qu'aucun paiement ne soit effectué	Si le participant met un terme à son emploi de façon volontaire pour des raisons autres que le décès ou la retraite, ou s'il fait l'objet d'un licenciement motivé avant la fin de la période d'acquisition des droits, les unités sont immédiatement annulées à la date de cessation d'emploi sans qu'aucun paiement ne soit effectué	Si le participant met un terme à son emploi de façon volontaire pour des raisons autres que le décès ou la retraite, ou s'il fait l'objet d'un licenciement motivé avant la fin de la période d'acquisition des droits, les unités sont immédiatement annulées à la date de cessation d'emploi sans qu'aucun paiement ne soit effectué
Autres dispositions	En cas de décès ou d'admissibilité à la retraite d'un participant, les droits des unités sont acquis immédiatement et le rachat est effectué dans les 90 jours ouvrables suivant la fin de la troisième année civile suivant la date d'attribution	En cas de décès ou d'admissibilité à la retraite d'un participant, les droits des unités sont acquis immédiatement et le rachat est effectué à la date du premier anniversaire suivant le dernier jour de travail du participant	En cas de décès ou de retraite d'un participant avant la fin de la période d'acquisition des droits, les droits des unités sont acquis au prorata, et le paiement est effectué au plus tard le 15 mars de l'année suivant l'événement

<sup>(1)</sup> Le régime d'UAP a les mêmes modalités que le régime d'UAD de 2009, sauf que sous certaines conditions, l'acquisition des droits était immédiate, permettant au participant de recevoir 50% des unités attribuées dans l'année en cours comme un paiement en espèces. Aucune unité n'est disponible pour les attributions futures au titre du régime d'UAP depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les modalités du régime d'UAD sont les suivantes : des unités sont émises aux membres du conseil d'administration de Groupe SNC-Lavalin inc. à la fin de chaque trimestre. Chaque membre est tenu de participer au régime d'UAD en différant au moins 25 % de ses jetons de présence annuels. Un nombre additionnel d'unités est également attribué annuellement tel que déterminé par le comité de gouvernance de Groupe SNC-Lavalin inc. Les droits des unités sont acquis immédiatement. Lorsqu'un membre cesse de siéger au conseil d'administration, les unités sont rachetées en espèces immédiatement.

## 22. CAPITAL SOCIAL (SUITE)

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'unités d'actions attribuées et la juste valeur moyenne pondérée par unité d'actions pour les exercices terminés les 31 décembre 2013 et 2012 :

	2013		2012	
	NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS ATTRIBUÉES	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE PAR UNITÉ D' ACTIONS (EN DOLLARS)	NOMBRE D'UNITÉS D' ACTIONS ATTRIBUÉES	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE PAR UNITÉ D' ACTIONS (EN DOLLARS)
Régime d'UAP de 2009	71 564	42,68 \$	44 120	37,04 \$
Régime d'UAD de 2009	58 650	43,01 \$	80 353	39,18 \$
Régime d'UAR	325 621	41,64 \$	484 748	38,00 \$
Régime d'UAD	40 419	41,71 \$	38 533	40,55 \$

La Société a un arrangement financier avec une institution financière de première catégorie afin de réduire le risque de variabilité des unités découlant de la fluctuation du prix de ses actions. Cet arrangement financier comprend un instrument financier, lequel fluctue selon le cours de l'action de la Société, qui doit être classé à la JVBRN. Par conséquent, il est comptabilisé à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Autres actifs financiers courants », alors que le passif relatif aux régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie est comptabilisé sous la rubrique « Autres passifs courants ». Tout gain ou toute perte provenant de la réévaluation de l'instrument financier contrebalance la majorité de la perte ou du gain provenant de la réévaluation à la juste valeur du passif relatif aux régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie. L'arrangement financier est ajusté au besoin pour refléter les nouvelles attributions et/ou les règlements d'unités.

La charge de rémunération, déduction faite d'un gain de 9,6 millions \$ découlant de la réévaluation de l'actif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie qui contrebalance plus que la perte de 7,2 millions \$ provenant de la réévaluation du passif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie en 2013 (2012 : perte de 7,1 millions \$ qui contrebalance presque entièrement le gain de 7,6 millions \$), s'élevait à 7,1 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 (2012 : 10,0 millions \$).

La valeur intrinsèque totale du passif relatif aux régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie pour lesquels le droit du participant à obtenir de la trésorerie a été acquis, était de 47,0 millions \$ au 31 décembre 2013 (2012 : 33,3 millions \$), alors que le passif relatif aux régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie était de 56,2 millions \$ au 31 décembre 2013 (2012 : 40,4 millions \$).

### D) RACHAT D' ACTIONS

En 2013, le conseil d'administration a autorisé le renouvellement du programme d'offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités en vue de racheter pour annulation, sur le marché libre, un nombre maximal de 3,0 millions (2012 : 3,0 millions) d'actions ordinaires pour une période de un an. Le renouvellement du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société doit être approuvé tous les ans par le conseil d'administration et la Bourse de Toronto. Les rachats d'actions pour 2013 et 2012 ont été les suivants :

	2013	2012
Rachetées et annulées :		
Tranche attribuée au capital social	– \$	539 \$
Tranche attribuée aux résultats non distribués	–	6 335
	– \$	6 874 \$
Nombre d'actions rachetées et annulées	–	175 700
Prix de rachat moyen par action (\$)	– \$	39,12 \$

## 22. CAPITAL SOCIAL (SUITE)

### E) NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS EN CIRCULATION – DE BASE ET DILUÉ

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation en 2013 et en 2012 aux fins du calcul du résultat de base et dilué par action se présente comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIERS)	2013	2012
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base	151 497	151 058
Effet dilutif des options sur actions	317	246
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué</b>	<b>151 814</b>	<b>151 304</b>

En 2013, 2 985 434 options sur actions en cours ont été exclues du calcul du résultat dilué par action étant donné qu'elles étaient antidilutives (2012 : 4 212 297 options sur actions en cours), car leur prix d'exercice était supérieur au prix moyen pondéré des actions ordinaires de la Société au cours des exercices.

### F) DIVIDENDES

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013, la Société a constaté à titre de distributions à ses actionnaires des dividendes de 139,4 millions \$ ou de 0,92 \$ par action (2012 : 132,9 millions \$ ou 0,88 \$ par action).

## 23. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

Les éléments suivants, déduction faite de l'impôt sur le résultat, font partie des autres composantes des capitaux propres de la Société aux 31 décembre 2013 et 2012 :

	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	(47 063) \$	(47 975) \$
Actifs financiers disponibles à la vente	2 605	2 558
Couvertures de flux de trésorerie	(2 375)	395
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(24 142)	(57 664)
<b>Autres composantes des capitaux propres</b>	<b>(70 975) \$</b>	<b>(102 686) \$</b>

- La composante écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger représente les écarts de change qui ont trait à la conversion des établissements à l'étranger de la Société de leurs monnaies fonctionnelles aux dollars canadiens. À la cession d'un établissement à l'étranger, les écarts de change cumulés sont reclassés en résultat net à titre de gain ou de perte à la cession.
- La composante actifs financiers disponibles à la vente découle de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente. Lorsqu'un actif financier réévalué est vendu, la portion de la composante liée à l'actif financier en question, qui est effectivement réalisée, est comptabilisée en résultat net. Lorsqu'un actif financier réévalué subit une perte de valeur, la portion de la composante liée à l'actif financier en question est comptabilisée en résultat net.
- La composante couvertures de flux de trésorerie représente les gains et les pertes de couverture comptabilisés à l'égard de la partie efficace des couvertures des flux de trésorerie. Le cumul du gain ou de la perte différé sur la couverture est comptabilisé dans le résultat net lorsque l'élément couvert a une incidence sur le résultat net ou est inclus à titre d'ajustement de base apporté à l'élément non financier couvert, conformément à la méthode comptable applicable.
- La composante quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence représente la quote-part de la Société des autres éléments du résultat global liés aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

## 23. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

Le tableau suivant présente la variation de chaque élément des autres composantes des capitaux propres pour les exercices terminés les 31 décembre 2013 et 2012 :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2013	2012
<b>Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger :</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>(47 975) \$</b>	(33 028) \$
Gains (pertes) de l'exercice	<b>1 828</b>	(14 947)
Reclassement en résultat net	<b>(916)</b>	—
Solde à la fin de l'exercice	<b>(47 063)</b>	(47 975)
<b>Actifs financiers disponibles à la vente :</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>2 558</b>	1 538
Gains de l'exercice	<b>574</b>	1 387
Impôts liés aux gains de l'exercice	<b>76</b>	(200)
Reclassement en résultat net	<b>(725)</b>	(193)
Impôts relatifs aux montants reclassés en résultat net	<b>122</b>	26
Solde à la fin de l'exercice	<b>2 605</b>	2 558
<b>Couvertures de flux de trésorerie :</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>395</b>	(24 375)
Gains (pertes) de l'exercice	<b>(13 315)</b>	2 303
Impôts liés aux gains (pertes) de l'exercice	<b>2 858</b>	330
Reclassement en résultat net	<b>8 283</b>	29 954
Impôts relatifs aux montants reclassés en résultat net	<b>(596)</b>	(7 817)
Solde à la fin de l'exercice	<b>(2 375)</b>	395
<b>Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :</b>		
Solde au début de l'exercice	<b>(57 664)</b>	(59 948)
Quote-part de l'exercice	<b>12 736</b>	(5 678)
Impôts liés à la quote-part de l'exercice	<b>(3 353)</b>	907
Reclassement en résultat net	<b>40 603</b>	9 481
Impôts relatifs aux montants reclassés en résultat net	<b>(16 464)</b>	(2 426)
Solde à la fin de l'exercice	<b>(24 142)</b>	(57 664)
<b>Autres composantes des capitaux propres</b>	<b>(70 975) \$</b>	(102 686) \$

## 23. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

### GAINS ET PERTES ACTUARIELS CONSTATÉS DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant fourni un rapprochement des gains et pertes actuariels constatés dans les autres éléments du résultat global liés aux régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi pour les exercices terminés les 31 décembre 2013 et 2012:

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2013			2012		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au 1 <sup>er</sup> janvier	(22 136) \$	5 691 \$	(16 445) \$	(14 078) \$ <sup>(1)</sup>	3 766 \$ <sup>(1)</sup>	(10 312) \$ <sup>(1)</sup>
Constaté durant l'exercice :						
Régimes de retraite à prestations définies	304	(324)	(20)	(7 830) <sup>(2)</sup>	1 871 <sup>(2)</sup>	(5 959) <sup>(2)</sup>
Autres avantages postérieurs à l'emploi	(2 545)	987	(1 558)	(228)	54	(174)
	(2 241)	663	(1 578)	(8 058)	1 925	(6 133)
<b>Montant cumulé au 31 décembre</b>	<b>(24 377) \$</b>	<b>6 354 \$</b>	<b>(18 023) \$</b>	<b>(22 136) \$</b>	<b>5 691 \$</b>	<b>(16 445) \$</b>

(1) Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, les modifications à l'IAS 19 se sont traduites par une diminution du montant cumulatif des pertes actuarielles de 3,4 millions \$ et par une augmentation du montant cumulatif d'impôts sur le résultat de 0,9 million \$.

(2) Voir la note 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs.

## 24. FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2013	2012 <sup>(1)</sup>
Frais de vente	216 188 \$	225 492 \$
Frais généraux et administratifs	620 400	629 965
<b>Frais de vente, généraux et administratifs</b>	<b>836 588 \$</b>	<b>855 457 \$</b>

(1) Voir la note 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs.

## 25. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DÉPRÉCIATION DU GOODWILL

En 2013, les coûts de restructuration et dépréciation du goodwill étaient de 123,5 millions \$ avant impôts et se présentent comme suit :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2013	2012
Coûts de restructuration	66 964 \$	– \$
Dépréciation du goodwill	56 500	–
<b>Coûts de restructuration et dépréciation du goodwill</b>	<b>123 464 \$</b>	<b>– \$</b>

Dans le cadre de la réorganisation de ses activités visant à mettre en œuvre son plan stratégique et à améliorer l'efficacité et la compétitivité, la Société a engagé des coûts de restructuration totalisant 67,0 millions \$ en 2013 (2012 : néant). Ces coûts représentent des montants versés en 2013 pour un total de 50,2 millions \$ (2012 : néant), ainsi que des provisions pour coûts d'un total de 16,8 millions \$ au 31 décembre 2013 (2012 : néant). Ces coûts de restructuration à payer devraient être décaissés dans les 12 prochains mois.

Les coûts de restructuration constatés sont principalement liés à des indemnités de départ, la cession de certaines activités et la fermeture de certains bureaux, principalement en Europe. Une telle réorganisation, le manque de rentabilité de certaines activités et une diminution du niveau global des activités dans les unités génératrices de trésorerie « Services et Ensembles - Europe » et « Services et Ensembles - Brésil » ont entraîné une dépréciation du goodwill totalisant respectivement 48,5 millions \$ et 8,0 millions \$ en 2013 (2012 : néant). Le montant de la dépréciation du goodwill a été calculé en utilisant un modèle de flux de trésorerie actualisés, basé sur des hypothèses clés telles que les flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation se situant entre 14,0 % et 14,9 %.

## 26. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2013			2012		
	PROVENANT DES ICI	EXCLUANT LES ICI	TOTAL	PROVENANT DES ICI	EXCLUANT LES ICI	TOTAL
<b>Produits d'intérêts</b>	<b>(6 276) \$</b>	<b>(6 593) \$</b>	<b>(12 869) \$</b>	<b>(5 042) \$</b>	<b>(8 390) \$</b>	<b>(13 432) \$</b>
Intérêts sur la dette :						
Avec recours	–	21 852	21 852	–	21 841	21 841
Sans recours :						
AltaLink	124 918	–	124 918	104 652	–	104 652
Autre	7 562	–	7 562	7 702	–	7 702
Autre	4 982	4 234	9 216	5 169	230	5 399
<b>Charges financières</b>	<b>137 462</b>	<b>26 086</b>	<b>163 548</b>	<b>117 523</b>	<b>22 071</b>	<b>139 594</b>
<b>Charges financières nettes</b>	<b>131 186 \$</b>	<b>19 493 \$</b>	<b>150 679 \$</b>	<b>112 481 \$</b>	<b>13 681 \$</b>	<b>126 162 \$</b>

## 27. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS DU FONDS DE ROULEMENT SANS EFFET DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente les éléments inclus dans la variation nette du fonds de roulement sans effet de trésorerie liés aux activités opérationnelles et présentés dans les tableaux des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre :

	2013	2012
Diminution (augmentation) des créances clients	40 011 \$	(18 976) \$
Diminution (augmentation) des contrats en cours	119 477	(210 622)
Augmentation des autres actifs financiers courants	(256 865)	(76 483)
Augmentation des autres actifs courants	(29 944)	(72 218)
Augmentation des dettes fournisseurs	327 833	186 550
Augmentation (diminution) des acomptes reçus sur contrats	(119 357)	30 193
Augmentation (diminution) des produits différés	(18 142)	62 524
Augmentation des autres passifs financiers courants	66 467	36 336
Augmentation (diminution) des autres passifs courants	240	(32 511)
<b>Variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie</b>	<b>129 720 \$</b>	<b>(95 207) \$</b>

## 28. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

### A) ACTIF D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT DIFFÉRÉ ET PASSIF D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT DIFFÉRÉ

L'impôt sur le résultat différé résultant des différences temporaires et des pertes fiscales non utilisées peut être résumé comme suit :

	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2013	Constaté dans les autres éléments du résultat global	Constaté en résultat net	Écarts de change et autres charges	31 DÉCEMBRE 2013
<b>Courants :</b>					
Retenues sur contrats avec des clients	(16 518) \$	– \$	(61 280) \$	– \$	(77 798) \$
Contrats en cours	(18 244)	–	5 277	–	(12 967)
Retenues sur contrats avec des fournisseurs	28 075	–	33 797	–	61 872
Passif de rémunération des employés	7 382	–	3 724	–	11 106
Passifs courants	80 863	–	22 400	(92)	103 171
Autres	(2 580)	–	2 851	–	271
<b>Non courants :</b>					
Immobilisations corporelles et goodwill	(82 843)	–	(52 210)	880	(134 173)
Actifs financiers non courants	(9 945)	–	(924)	–	(10 869)
Provisions	(64 820)	–	22 273	(476)	(43 023)
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	(39 224)	(19 817)	(43 129)	720	(101 450)
Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	17 073	663	19	346	18 101
Autres	(5 162)	2 460	2 699	(154)	(157)
Pertes fiscales non utilisées	60 942	–	96 741	(1 271)	156 412
<b>Passif d'impôt sur le résultat différé, montant net</b>	<b>(45 001) \$</b>	<b>(16 694) \$</b>	<b>32 238 \$</b>	<b>(47) \$</b>	<b>(29 504) \$</b>
Présenté sur l'état de la situation financière comme suit :					
<b>Actif d'impôt sur le résultat différé</b>	<b>177 581 \$</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>254 421 \$</b>
<b>Passif d'impôt sur le résultat différé</b>	<b>222 582 \$</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>283 925 \$</b>

## 28. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

L'impôt sur le résultat différé pour la période comparative de 2012 se résume comme suit :

	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2012	Constaté dans les autres éléments du résultat global	Constaté en résultat net	Écarts de change et autres charges	31 DÉCEMBRE 2012
<b>Courants :</b>					
Retenues sur contrats avec des clients	(32 095) \$	– \$	15 577 \$	– \$	(16 518) \$
Contrats en cours	(27 685)	–	9 441	–	(18 244)
Retenues sur contrats avec des fournisseurs	22 427	–	5 648	–	28 075
Passif de rémunération des employés	6 572	–	810	–	7 382
Passifs courants	59 389	–	21 478	(4)	80 863
Autres	363	–	(2 943)	–	(2 580)
<b>Non courants :</b>					
Immobilisations corporelles et goodwill	(72 017)	–	(11 533)	707	(82 843)
Actifs financiers non courants	(7 176)	–	(2 769)	–	(9 945)
Provisions	(62 272)	–	(2 239)	(309)	(64 820)
ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût	(12 164)	(1 519)	(25 607)	66	(39 224)
Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	16 235	1 925	(1 143)	56	17 073
Autres	3 476	(7 661)	(451)	(526)	(5 162)
Pertes fiscales non utilisées	64 895	–	(3 253)	(700)	60 942
<b>Passif d'impôt sur le résultat différé, montant net</b>	<b>(40 052) \$</b>	<b>(7 255) \$</b>	<b>3 016 \$</b>	<b>(710) \$</b>	<b>(45 001) \$</b>
Présenté sur l'état de la situation financière comme suit :					
<b>Actif d'impôt sur le résultat différé</b>	<b>161 364 \$</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>177 581 \$</b>
<b>Passif d'impôt sur le résultat différé</b>	<b>201 416 \$</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>222 582 \$</b>

## 28. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

Au 31 décembre 2013, la Société disposait de 814,3 millions \$ (2012 : 360,3 millions \$) au titre des pertes fiscales reportées en avant autres qu'en capital qui expirent par tranches diverses entre 2014 et 2033 (2012 : entre 2013 et 2032). Au 31 décembre 2013, un actif d'impôts sur le résultat différé de 156,4 millions \$ (2012 : 60,9 millions \$) a été comptabilisé sur 628,0 millions \$ (2012 : 300,7 millions \$) de ces pertes. Les actifs d'impôts sur le résultat différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que le bénéfice imposable sur lequel les pertes fiscales inutilisées peuvent être utilisées sera disponible.

Au 31 décembre 2013, la Société disposait de 26,2 millions \$ (2012 : néant) au titre des pertes fiscales en capital reportées en avant sur lesquelles aucun actif d'impôts sur le résultat différé n'a été constaté.

Au 31 décembre 2013, un passif d'impôt sur le résultat différé n'a pas été comptabilisé à l'égard des différences temporaires imposables de 671,1 millions \$ (2012 : 758,1 millions \$) liées aux placements dans des filiales, des entreprises associées et des participations dans des partenariats, car la Société contrôle le moment de reversement, et il est probable que les différences temporaires ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

### B) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Le tableau suivant présente le rapprochement entre les impôts prévus de SNC-Lavalin calculés selon le taux d'imposition effectif au Canada de 26,5 % (2012 : 26,3 %) et les impôts présentés dans le résultat net :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2013		2012 <sup>(1)</sup>	
	MONTANT	%	MONTANT	%
Résultat avant impôts sur le résultat	78 092 \$		373 366 \$	
Taux d'imposition au Canada pour SNC-Lavalin		26,5		26,3
Impôts sur le résultat prévus	20 683 \$		98 315 \$	
Augmentation (diminution) provenant de :				
Incidence des écarts entre les taux d'imposition étrangers et les taux canadiens	24 838	31,8	(5 236)	(1,4)
Résultat net non visé par l'impôt	40 984	52,5	2 451	0,7
Produit non imposable provenant de certains ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(42 226)	(54,1)	(27 019)	(7,2)
Autres écarts permanents aux fins de l'impôt	9 395	12,0	20	–
Autres	(11 966)	(15,3)	(1 507)	(0,4)
<b>Impôts sur le résultat au taux d'imposition effectif</b>	<b>41 708 \$</b>	<b>53,4</b>	<b>67 024 \$</b>	<b>18,0</b>

Les impôts sur le résultat de SNC-Lavalin comprenaient les éléments suivants :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2013	2012 <sup>(1)</sup>
Impôts exigibles	73 946 \$	70 040 \$
Impôts différés	(32 238)	(3 016)
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>41 708 \$</b>	<b>67 024 \$</b>

<sup>(1)</sup> Voir la note 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs.

## 29. INSTRUMENTS FINANCIERS

### A) CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs financiers détenus par SNC-Lavalin aux 31 décembre 2013 et 2012 par catégorie et classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible :

	2013					TOTAL	JUSTE VALEUR
	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE						
	JVBNR	DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 108 694	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	1 108 694	\$ 1 108 694
Liquidités soumises à restrictions	54 616	-	-	-	-	54 616	54 616
Créances clients	-	-	1 106 360	-	-	1 106 360	1 106 360
Autres actifs financiers courants :							
Actif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie	65 083	-	-	-	-	65 083	65 083
Instruments financiers dérivés	-	-	-	2 538	-	2 538	2 538
Autres actifs financiers courants	-	-	693 192	-	-	693 192	693 192
ICI comptabilisés selon la méthode du coût :							
Au coût ou à la juste valeur <sup>(1)</sup>	-	346 700	-	-	-	346 700	Voir <sup>(1)</sup>
Au coût amorti	-	-	80 168	-	-	80 168	80 168
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services <sup>(2)</sup>	-	-	300 758	-	-	300 758	299 002
Actifs financiers non courants :							
Liquidités soumises à restrictions	10 810	-	-	-	-	10 810	10 810
Autres :							
À la juste valeur	107 565	10 011	-	127	-	117 703	117 703
Au coût/coût amorti <sup>(2)</sup>	-	-	72 763	-	-	72 763	72 763
<b>Total</b>	<b>1 346 768</b>	<b>\$ 356 711</b>	<b>\$ 2 253 241</b>	<b>\$ 2 665</b>	<b>\$ 3 959 385</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>

	2012					TOTAL	JUSTE VALEUR
	VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE						
	JVBNR	DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 174 900	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	1 174 900	\$ 1 174 900
Liquidités soumises à restrictions	32 815	-	-	-	-	32 815	32 815
Créances clients	-	-	1 175 152	-	-	1 175 152	1 175 152
Autres actifs financiers courants :							
Actif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie	44 278	-	-	-	-	44 278	44 278
Instruments financiers dérivés	-	-	-	10 396	-	10 396	10 396
Autres actifs financiers courants	-	-	374 146	-	-	374 146	374 146
ICI comptabilisés selon la méthode du coût :							
Au coût <sup>(1)</sup>	-	268 966	-	-	-	268 966	Voir <sup>(1)</sup>
Au coût amorti	-	-	69 997	-	-	69 997	69 997
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services <sup>(2)</sup>	-	-	258 924	-	-	258 924	278 090
Actifs financiers non courants :							
Liquidités soumises à restrictions	6 263	-	-	-	-	6 263	6 263
Autres :							
À la juste valeur	51 991	13 270	-	479	-	65 740	65 740
Au coût/coût amorti <sup>(2)</sup>	-	-	48 209	-	-	48 209	48 209
<b>Total</b>	<b>1 310 247</b>	<b>\$ 282 236</b>	<b>\$ 1 926 428</b>	<b>\$ 10 875</b>	<b>\$ 3 529 786</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>

(1) Ces actifs financiers disponibles à la vente représentent principalement des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif.

(2) Pour la tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services et la majorité des actifs financiers non courants autres que ceux à la juste valeur, la Société utilise la technique d'actualisation pour déterminer leur juste valeur.

## 29. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des passifs financiers de SNC-Lavalin aux 31 décembre 2013 et 2012 par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible :

AU 31 DÉCEMBRE

2013

VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE				
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	AUTRES PASSIFS FINANCIERS	TOTAL	JUSTE VALEUR
Dettes fournisseurs	– \$	2 145 755 \$	2 145 755 \$	2 145 755 \$
Acomptes reçus sur contrats	–	226 028	226 028	226 028
Autres passifs financiers courants :				
Instruments financiers dérivés	14 902	–	14 902	14 902
Autres passifs financiers courants	–	396 326	396 326	396 326
Avances liées à des arrangements de financement de contrat <sup>(1)</sup>	–	87 188	87 188	93 534
Provisions	–	22 723	22 723	22 723
Dette à court terme et dette à long terme <sup>(2)</sup> :				
Avec recours	–	348 733	348 733	393 750
Sans recours provenant des ICI	–	3 814 304	3 814 304	3 880 894
Autres passifs financiers non courants	2 016	123 028	125 044	125 044
<b>Total</b>	<b>16 918 \$</b>	<b>7 164 085 \$</b>	<b>7 181 003 \$</b>	

AU 31 DÉCEMBRE

2012

VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE				
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	AUTRES PASSIFS FINANCIERS	TOTAL	JUSTE VALEUR
Dettes fournisseurs	– \$	1 649 776 \$	1 649 776 \$	1 649 776 \$
Acomptes reçus sur contrats	–	346 780	346 780	346 780
Autres passifs financiers courants :				
Instruments financiers dérivés	4 058	–	4 058	4 058
Autres passifs financiers courants	–	298 251	298 251	298 251
Avances liées à des arrangements de financement de contrats <sup>(1)</sup>	–	43 273	43 273	43 273
Dette à court terme et dette à long terme <sup>(2)</sup> :				
Avec recours	–	348 545	348 545	402 889
Sans recours provenant des ICI	–	2 485 271	2 485 271	2 693 622
Autres passifs financiers non courants	11 104	74 515	85 619	85 619
<b>Total</b>	<b>15 162 \$</b>	<b>5 246 411 \$</b>	<b>5 261 573 \$</b>	

(1) La juste valeur des avances liées à des arrangements de financement de contrats a été estimée en utilisant l'approche par le marché, qui se fonde sur les prix et d'autres informations pertinentes générées par des transactions de marché portant sur des passifs similaires ou comparables.

(2) La juste valeur de la dette à court terme et de la dette à long terme classées dans la catégorie « Autres passifs financiers » a été déterminée en utilisant les cotations publiques ou la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, conformément aux arrangements de financement en cours. Les taux d'actualisation utilisés correspondent aux taux courants du marché offerts à SNC-Lavalin ou aux ICI, selon l'entité qui a émis l'instrument d'emprunt, pour des emprunts ayant les mêmes modalités.

## 29. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

### JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les techniques utilisées pour évaluer les instruments financiers de la Société comptabilisés à la juste valeur sont basées sur la hiérarchie suivante :

NIVEAU	FONDEMENT DE LA DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR	INSTRUMENTS FINANCIERS
Niveau 1	Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques	Investissements en capitaux propres disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur
Niveau 2	Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables, pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement	Trésorerie et équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions, dérivés utilisés comme couvertures des flux de trésorerie, actif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie (présenté dans les autres actifs financiers courants) et dépôts de tiers d'AltaLink (présentés dans les actifs financiers non courants)
Niveau 3	Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché	Aucun

### ACTIFS ET PASSIFS QUI NE SONT PAS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR ET POUR LESQUELS LA JUSTE VALEUR EST FOURNIE

La méthode d'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs de la Société qui ne sont pas évalués à la juste valeur est basée sur la hiérarchie suivante :

NIVEAU	FONDEMENT DE LA DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR	ACTIFS ET PASSIFS
Niveau 1	Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques	Aucun
Niveau 2	Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables, pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement	Créances clients, actifs financiers classés comme « prêts et créances » (présentés dans les ICI comptabilisés selon la méthode du coût), tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services, dettes fournisseurs, acomptes reçus sur contrats, avances liées à des arrangements de financement de contrats, dette à courte terme et dette à long terme, ainsi que les actifs et les passifs suivants qui ne sont pas évalués à la juste valeur : autres actifs financiers courants, actifs financiers non courants, autres passifs financiers courants et autres passifs financiers non courants
Niveau 3	Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché	Aucun

### B) NATURE ET PORTÉE DES RISQUES DÉCOULANT DE L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DE CES RISQUES

NATURE DU RISQUE	DESCRIPTION
Risque de crédit	Risque pour SNC-Lavalin de subir une perte financière dans l'éventualité où l'autre partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations. L'exposition maximale au risque de crédit pour SNC-Lavalin à la fin d'une période donnée correspond généralement à la valeur comptable des actifs financiers exposés à ce type de risque
Risque de liquidité	Possibilité que SNC-Lavalin éprouve des difficultés à honorer les engagements liés à ses passifs financiers
Risque de marché	Variabilité de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier causée par une variation des prix du marché, tels que les taux de change, les taux d'intérêt et le prix des instruments de capitaux propres

#### RISQUE DE CRÉDIT

Pour SNC-Lavalin, le risque de crédit découle des éléments suivants :

- i) La trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les liquidités soumises à restrictions, qui sont investis dans des instruments financiers liquides et de première catégorie, selon la politique d'investissement de SNC-Lavalin.
- ii) Les instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture dont la juste valeur est favorable et l'actif lié à l'arrangement des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie, qui comportent un élément inhérent de risque de crédit dans l'éventualité du non-respect des obligations de la contrepartie. Ce risque de crédit est réduit en concluant de tels contrats avec des institutions financières de première catégorie, dont il est prévu qu'elles respecteront de façon satisfaisante leurs obligations en vertu des contrats.
- iii) Les créances clients, tel qu'il est expliqué à la note 8. Un client donné peut représenter une part importante des produits consolidés de SNC-Lavalin au cours d'un exercice donné en raison de la taille d'un projet particulier et de l'avancement du projet.

## 29. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

L'objectif de la Société consiste à réduire son risque de crédit en s'assurant de recouvrer ses créances clients en temps opportun. La Société fait appel à l'attribution d'intérêts imputés pour inciter les directeurs de projet à recouvrer les créances clients, puisque les soldes non recouverts donnent lieu à un coût interne pour les projets en question et ont, par conséquent, une incidence sur la rentabilité des projets, qui est utilisée pour déterminer la rémunération des dirigeants, et sur la rentabilité du secteur d'exploitation concerné.

- iv) Les autres actifs financiers courants, tel qu'il est expliqué à la note 9, et les actifs financiers non courants, tel qu'il est expliqué à la note 13. Les tranches courantes et à long terme des créances en vertu des accords de concession de services respectent les conditions normales de paiement et il n'y a pas de montants importants qui sont des créances en souffrance aux 31 décembre 2013 et 2012.
- v) Les actifs financiers inclus dans les « ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût » et classés dans « Prêts et créances », qui comprennent principalement le prêt à l'Exploitant du projet Ambatovy (note 5C).
- vi) Les garanties financières pour le projet Ambatovy, décrites à la note 5C.

### RISQUE DE LIQUIDITÉ

SNC-Lavalin surveille sur une base continue le risque de liquidité découlant des instruments financiers en veillant à disposer de ressources suffisantes pour respecter ses obligations.

Tel qu'il est indiqué à la note 5, l'état consolidé de la situation financière de SNC-Lavalin incluait environ 5 158,3 millions \$ au 31 décembre 2013 (2012 : 3 458,6 millions \$) de passifs provenant des ICI qui sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale. Ces passifs, qui sont sans recours pour la Société, doivent être remboursés par les ICI et sont garantis par les actifs respectifs des concessions, y compris 696,1 millions \$ d'actifs financiers au 31 décembre 2013 (2012 : 544,8 millions \$) et par les actions ou les parts de SNC-Lavalin dans de tels investissements dans des concessions. Ainsi, la valeur comptable actuellement à risque pour SNC-Lavalin, dans l'hypothèse où ses ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale ne pourraient respecter leurs obligations, correspond à la valeur comptable du montant investi dans ces entités, qui totalisait 1 132,4 millions \$ au 31 décembre 2013 (2012 : 952,4 millions \$).

Les paiements de capital futurs sur la dette à court terme et la dette à long terme de SNC-Lavalin sont présentés à la note 18.

Le prélèvement d'un montant sur les lettres de crédit ou les garanties bancaires (note 29C) par un ou plusieurs tiers pourrait notamment réduire de façon importante la position de trésorerie de la Société et avoir une incidence défavorable significative sur ses activités et ses résultats d'exploitation.

### RISQUE DE MARCHÉ

#### I) RISQUE DE CHANGE

Le risque de change de SNC-Lavalin provient d'arrangements en devises autres que sa devise de présentation et de l'actif net de ses établissements étrangers.

La Société gère le risque de change en faisant coïncider, dans la mesure du possible, les encaissements dans une devise étrangère et les décaissements dans la même devise, pour chaque projet qui génère des produits pour lesquels interviennent des devises étrangères. Des instruments financiers dérivés conclus avec des banques (par exemple, des contrats de change à terme) sont également utilisés pour couvrir les flux de trésorerie en devises étrangères.

Le tableau suivant indique les principaux contrats de change à terme en cours en vertu desquels SNC-Lavalin s'est engagée à acheter ou à vendre des devises étrangères :

AU 31 DÉCEMBRE 2013			AU 31 DÉCEMBRE 2012		
ACHAT	VENTE	ÉCHÉANCE	ACHAT	VENTE	ÉCHÉANCE
307 352 \$ CA	293 197 \$ US	2014-2018	403 971 \$ CA	394 765 \$ US	2013-2017
139 713 \$ CA	98 246 €	2014-2018	114 594 \$ CA	87 661 €	2013-2017
40 571 \$ US	42 464 \$ CA	2014	72 488 \$ US	73 230 \$ CA	2013-2014
880 \$ US	644 €	2014	3 312 \$ US	2 615 €	2013
5 885 €	7 909 \$ US	2014	2 357 €	3 016 \$ US	2013
9 333 €	13 489 \$ CA	2014-2018	18 570 €	24 460 \$ CA	2013-2017

## 29. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Au 31 décembre 2013, les contrats de change à terme utilisés par la Société à des fins de couverture avaient une juste valeur nette défavorable de 12,4 millions \$ (2012 : juste valeur nette favorable de 6,3 millions \$). Les principaux contrats de change à terme qui étaient en cours à cette date étaient utilisés soit pour acheter, soit pour vendre des devises étrangères en échange de dollars canadiens, ou étaient utilisés soit pour acheter, soit pour vendre des dollars américains en échange d'euros.

### ANALYSE DE SENSIBILITÉ

L'incidence suivante sur les capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 a été calculée à partir des actifs (passifs) nets de la Société libellés en dollars américains et en euros, d'instruments financiers dérivés utilisés aux fins de couverture du risque de la Société à l'égard du dollar américain et de l'euro et d'investissements dans des établissements à l'étranger.

		L'INCIDENCE SUR LES CAPITAUX PROPRES	
		\$ CA/\$ US <sup>(2)</sup>	\$ CA/€ <sup>(2)</sup>
Augmentation (diminution)	Appréciation de 10 % du dollar canadien <sup>(1)</sup>	<b>(5 778) \$</b>	(4 664) \$
Augmentation (diminution)	Diminution de 10 % du dollar canadien <sup>(1)</sup>	<b>5 778 \$</b>	4 664 \$

(1) Dans l'hypothèse où toutes les autres variables seraient demeurées inchangées.

(2) L'exposition de la Société aux autres devises est non significative.

Au 31 décembre 2013, une variation de 10 % des taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain, et entre le dollar canadien et l'euro n'aurait pas d'incidence importante sur le résultat net de la Société.

### II) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les liquidités soumises à restrictions, impliquent généralement un risque de taux d'intérêt limité en raison de leur nature à court terme.

#### DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME SANS RECOURS PROVENANT DES ICI

Contrairement aux activités des secteurs Services, Ensembles et O&M, les ICI sont souvent à prédominance de capital. Cela s'explique par la propriété d'actifs d'infrastructure principalement financés au moyen d'emprunts de projet habituellement sans recours au crédit général de la Société. Ces investissements réduisent généralement leur exposition au risque de taux d'intérêt en concluant des ententes de financement à taux fixe ou en couvrant la variabilité des taux d'intérêt à l'aide d'instruments financiers dérivés. Des taux d'intérêt fixes procurent aux ICI une stabilité et une prévisibilité de leurs décaissements liés à leurs activités de financement, qui sont habituellement structurés pour correspondre au calendrier prévu de leurs encaissements. Par conséquent, les fluctuations des taux d'intérêt n'ont pas d'incidence importante sur le résultat net consolidé de SNC-Lavalin.

#### DETTE À LONG TERME AVEC RECOURS EXCLUANT LES ICI

La dette à long terme avec recours de SNC-Lavalin porte intérêt à taux fixe et est évaluée au coût amorti. Par conséquent, le résultat net de la Société n'est pas exposé aux fluctuations des taux d'intérêt à l'égard de ces passifs financiers.

#### AVANCES LIÉES À DES ARRANGEMENTS DE FINANCEMENT DE CONTRATS

Les avances liées à des arrangements de financement de contrats de SNC-Lavalin impliquent généralement un risque du taux d'intérêt limité en raison de leur nature à court terme.

### III) RISQUE LIÉ AU PRIX DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

SNC-Lavalin réduit le risque lié aux régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie, découlant de la fluctuation du prix de ses actions, au moyen d'un arrangement financier conclu avec une institution financière de première catégorie, tel qu'il est décrit à la note 22C.

### C) LETTRES DE CRÉDIT

Dans certains cas, SNC-Lavalin fournit des lettres de crédit bancaire afin de garantir l'exécution de ses engagements contractuels, dont des garanties de bonne exécution, des paiements anticipés, des retenues contractuelles et des cautions de soumission. Certaines lettres de crédit sont réduites selon l'avancement des projets. Au 31 décembre 2013, SNC-Lavalin avait 1 904,9 millions \$ (2012 : 1 956,6 millions \$) de lettres de crédit en cours.

### 30. GESTION DU CAPITAL

L'objectif principal de SNC-Lavalin en ce qui a trait à la gestion de son capital est de maintenir un équilibre entre i) avoir suffisamment de capital pour financer sa position de trésorerie nette, et maintenir des lignes de crédit bancaire satisfaisantes et sa capacité d'absorber les risques nets conservés liés aux projets, et ii) maximiser le rendement des capitaux propres.

La Société définit son capital comme étant les capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin, excluant les autres composantes des capitaux propres, auquel elle ajoute sa dette avec recours. La Société exclut les autres composantes des capitaux propres de sa définition de capital, puisque cette composante des capitaux propres découle en partie du traitement comptable des couvertures de flux de trésorerie, incluant la quote-part des autres éléments du résultat global tirés de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, et ne reflète pas la méthode utilisée par la Société pour évaluer la gestion de son risque de change. Ainsi, les autres composantes des capitaux propres ne reflètent pas la situation financière de la Société.

La Société ne tient pas compte de la dette sans recours lorsqu'elle effectue le suivi de son capital, car les bailleurs de fonds d'une telle dette n'ont pas recours au crédit général de la Société, mais plutôt à des actifs précis des ICI ou des projets qu'ils financent. L'investissement et les actifs sous-jacents de la Société dans ses ICI ou ses projets peuvent toutefois être à risque si de tels investissements ou projets ne pouvaient rembourser leur dette à long terme sans recours.

L'objectif de la Société demeure de maintenir un ratio d'endettement avec recours sur capital en deçà de 30:70. Le ratio d'endettement avec recours sur capital, tel qu'il est calculé par la Société, était le suivant :

	31 DÉCEMBRE 2013	31 DÉCEMBRE 2012
Dette avec recours	348 733 \$	348 545 \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	2 036 658 \$	2 075 433 \$
Moins : Autres composantes des capitaux propres	(70 975)	(102 686)
Plus : Dette avec recours	348 733	348 545
Capital	2 456 366 \$	2 526 664 \$
<b>Ratio d'endettement avec recours sur capital</b>	<b>14:86</b>	<b>14:86</b>

La Société a versé des dividendes trimestriels sans interruption depuis 24 ans et cherche à augmenter son dividende payé par action sur une base annuelle, ce qu'elle a accompli au cours des 13 dernières années.

En 2013, la Société a respecté toutes les clauses restrictives liées à ses débentures et à sa facilité de crédit bancaire.

## 31. RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

### A) RÉGIMES DE RETRAITE

SNC-Lavalin a des régimes de retraite à cotisations définies et des régimes à prestations définies. Le total des cotisations versées par SNC-Lavalin pour ses régimes de retraite, qui consistent en des cotisations à ses régimes de retraite à cotisations définies et à prestations définies, était de 82,1 millions \$ en 2013 (2012 : 87,3 millions \$).

#### RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES

Les cotisations de SNC-Lavalin à ses régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées comme une charge dans l'exercice où elles sont engagées et ont totalisé 75,0 millions \$ en 2013 (2012 : 78,9 millions \$).

#### RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

SNC-Lavalin a un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies, qui ne sont pas offerts aux nouveaux employés et qui procurent des prestations de retraite calculées en fonction du nombre d'années de service et des salaires de fin de carrière. Pour chacun de ces régimes, une évaluation actuarielle est effectuée au moins tous les trois ans. Les évaluations actuarielles les plus récentes ont été préparées le 31 décembre 2011 pour deux des trois principaux régimes de retraite et le 31 décembre 2010 pour le troisième régime de retraite. La date d'évaluation des obligations au titre des prestations définies et des actifs des régimes mentionnés ci-dessus est le 31 décembre de chaque année. Tous les régimes à prestations définies de SNC-Lavalin sont partiellement financés.

Les régimes de retraite à prestations définies sont administrés par des gestionnaires de régimes de retraite qui sont juridiquement distincts de SNC-Lavalin. Les conseils d'administration de ces gestionnaires de régimes de retraite sont composés de certains représentants et employés actifs et inactifs de l'employeur ainsi que de membres indépendants. Les conseils d'administration des gestionnaires de régimes de retraite sont tenus par la loi et par leurs statuts d'agir dans l'intérêt des régimes de retraite et de l'ensemble des parties prenantes, c.-à-d. les employés actifs, les employés inactifs, les retraités et les employeurs. Les conseils d'administration des gestionnaires de régimes de retraite sont responsables de la politique de placement à l'égard des actifs des régimes de retraite.

Les régimes à prestations définies de SNC-Lavalin exposent généralement la Société aux risques actuariels comme le risque d'investissement, le risque de taux d'intérêt et le risque lié à la rémunération.

NATURE DU RISQUE	DESCRIPTION
Risque d'investissement	La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée au moyen d'un taux d'actualisation déterminé selon les rendements d'obligations de sociétés de qualité supérieure. Si le rendement des actifs du régime est inférieur à ce taux, le régime sera en déficit.
Risque de taux d'intérêt	Une diminution du taux d'intérêt des obligations se traduira par une augmentation des passifs au titre des régimes. Toutefois, cette augmentation sera contrebalancée en partie par une augmentation du rendement des titres de créance des régimes.
Risque lié à la rémunération	La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée selon les salaires de fin de carrière des participants au régime.

### 31. RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

Le tableau suivant présente la variation des obligations au titre des prestations de retraite et les actifs des régimes de retraite, de même que la situation de capitalisation des régimes de retraite à prestations définies de SNC-Lavalin :

AU 31 DÉCEMBRE	2013	2012 <sup>(1)</sup>
<b>Variation des obligations au titre des prestations de retraite :</b>		
Obligations au titre des prestations de retraite au début de l'exercice	214 848 \$	203 450 \$
Coût des services rendus	2 006	2 058
Charge d'intérêts	7 580	7 669
Prestations versées	(10 717)	(12 619)
Cotisations des participants au régime	1 010	900
Réévaluations :		
Pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses démographiques	6 016	–
Pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses financières	3 158	6 240
Pertes actuarielles découlant d'ajustements liés à l'expérience	3 674	4 966
Effet des écarts de change	8 138	2 184
Liquidation	(9 585)	–
<b>Obligations au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice</b>	<b>226 128 \$</b>	<b>214 848 \$</b>
<b>Variation des actifs des régimes de retraite :</b>		
Juste valeur des actifs des régimes de retraite au début de l'exercice	156 795 \$	145 705 \$
Produit d'intérêts	5 600	5 559
Réévaluation:		
Rendement des actifs des régimes (compte non tenu du produit d'intérêts)	8 110	7 582
Frais administratifs	(487)	(227)
Effet des écarts de change	6 099	1 506
Prestations versées	(10 717)	(12 619)
Cotisations de l'employeur	7 073	8 389
Cotisations des participants au régime	1 010	900
Liquidation	(10 511)	–
<b>Juste valeur des actifs des régimes de retraite à la fin de l'exercice</b>	<b>162 972 \$</b>	<b>156 795 \$</b>
<b>Situation de capitalisation reflétée dans l'état de la situation financière :</b>		
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations de retraite	226 128 \$	214 848 \$
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	162 972	156 795
Déficit des régimes de retraite	63 156	58 053
Passif supplémentaire en raison des exigences de financement minimal	–	4 895
<b>Passif net au titre des prestations constituées</b>	<b>63 156 \$</b>	<b>62 948 \$</b>

<sup>(1)</sup> Voir la note 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs.

### 31. RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

La charge nette au titre des prestations définies de retraite de SNC-Lavalin comptabilisée en résultat net et dans les autres éléments du résultat global incluait les éléments suivants :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2013		2012 <sup>(1)</sup>	
Coût de services rendus	2 006	\$	2 058	\$
Charge d'intérêt, montant net	1 980		2 110	
Perte sur liquidation	926		–	
Frais administratifs	487		227	
Autre	147		–	
<b>Composantes de la charge au titre des prestations de retraite constatée en résultat net</b>	<b>5 546</b>	<b>\$</b>	<b>4 395</b>	<b>\$</b>
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2013		2012 <sup>(1)</sup>	
Réévaluations sur le passif net au titre des prestations constituées :				
Rendement des actifs des régimes (compte non tenu du produit d'intérêts)	(8 110)	\$	(7 582)	\$
Pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses démographiques	6 016		–	
Pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses financières	3 158		6 240	
Pertes actuarielles découlant d'ajustements liés à l'expérience	3 674		4 966	
Variation du passif en raison des exigences de financement minimal	(5 042)		4 206	
<b>Composantes de la charge au titre des prestations de retraite constatée dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>(304)</b>	<b>\$</b>	<b>7 830</b>	<b>\$</b>

<sup>(1)</sup> Voir la note 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs.

SNC-Lavalin prévoit effectuer des cotisations de 7,0 millions \$ en 2014 à ses régimes de retraite à prestations définies.

Le tableau suivant présente la juste valeur des principales catégories d'actifs des régimes de retraite à prestations définies de SNC-Lavalin :

	31 DÉCEMBRE 2013		31 DÉCEMBRE 2012	
<b>Catégorie d'actifs</b>				
Titres de capitaux propres	72 835	\$	103 654	\$
Titres de créance	90 137		53 141	
<b>Total</b>	<b>162 972</b>	<b>\$</b>	<b>156 795</b>	<b>\$</b>

Les justes valeurs des titres de capitaux propres et de créance sont déterminées sur la base des prix cotés sur un marché actif.

La moyenne pondérée des hypothèses importantes retenues pour l'évaluation des obligations au titre des prestations définies de SNC-Lavalin se résume comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2013		31 DÉCEMBRE 2012	
<b>Obligations au titre des prestations de retraite</b>				
Taux d'actualisation	3,77	%	3,59	%
Taux de croissance de la rémunération	3,18	%	3,27	%

L'analyse de sensibilité ci-dessous a été effectuée en fonction de changements raisonnablement possibles de chacune de ces hypothèses au 31 décembre 2013 en supposant que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées.

Si le taux d'actualisation augmentait (diminuait) de 1 %, l'obligation au titre des régimes de retraite à prestations définies diminuerait d'environ 29,0 millions \$ (augmenterait d'environ 36,8 millions \$).

Si le taux de croissance de la rémunération augmentait (diminuait) de 1 %, l'obligation au titre des régimes de retraite à prestations définies augmenterait d'environ 22,4 millions \$ (diminuerait de 17,4 millions \$).

L'analyse de sensibilité présentée ci-dessus pourrait ne pas être représentative de la variation réelle de l'obligation au titre des régimes de retraite à prestations définies, car il est peu probable que les changements aux hypothèses se produisent de façon isolée, certaines hypothèses pouvant être liées. De plus, aux fins de l'analyse de sensibilité ci-dessus, la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes de retraite à prestations définies a été calculée selon la méthode des unités de crédit projetées à la fin de la période de présentation de l'information financière, soit la même méthode que celle utilisée pour calculer le passif découlant de l'obligation au titre des prestations définies comptabilisé dans l'état de la situation financière.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations de retraite est de 14,7 ans au 31 décembre 2013 (2012 : 14,1 ans).

## 31. RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

### B) AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Au 31 décembre 2013, l'obligation pour les autres avantages postérieurs à l'emploi s'élevait à 23,1 millions \$ (31 décembre 2012 : 17,7 millions \$).

## 32. PASSIFS ÉVENTUELS

### A) ENQUÊTES EN COURS

En février 2012, le conseil d'administration a amorcé, sous la direction de son comité d'audit, une enquête indépendante (l'« examen indépendant ») des faits et circonstances se rapportant à certains paiements qui étaient documentés (en vertu de certaines conventions présumées être des conventions d'agence) à l'égard de projets de construction auxquels ils ne se rapportaient pas et à certains autres contrats. Le 26 mars 2012, la Société a annoncé les résultats de l'examen indépendant et les conclusions et recommandations du comité d'audit s'y rapportant au conseil d'administration, et elle a fourni les renseignements connexes aux autorités pertinentes. La Société croit savoir que des enquêtes par diverses autorités chargées de l'application des lois et de réglementation en valeurs mobilières sont en cours au sujet de ces renseignements, comme il est décrit plus en détail ci-après. La Société continue également d'examiner les questions de conformité (y compris des questions allant au-delà de la portée de l'examen indépendant), notamment en vue de déterminer si des sommes ont été irrégulièrement versées, directement ou indirectement, à des personnes ayant un devoir fiduciaire envers la Société, et au fur et à mesure qu'elle obtiendra des renseignements additionnels s'y rapportant, le cas échéant, elle continuera de mener des enquêtes et d'examiner les renseignements obtenus comme elle l'a fait par le passé.

#### Enquêtes de la GRC

La Gendarmerie Royale du Canada (la « GRC ») mène actuellement une enquête officielle afin de déterminer si des paiements illicites ont été versés ou offerts à des représentants de gouvernement au Bangladesh afin d'influencer l'attribution d'un projet de contrat de services-conseils, supervision et construction à une filiale de la Société, en violation de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (Canada) (la « LCAPE »), ainsi que sur sa participation à des projets dans certains pays d'Afrique du Nord. Dans le cadre de cette enquête, des accusations au criminel ont été portées contre trois anciens employés d'une filiale de la Société en vertu des dispositions sur la lutte contre la corruption de la LCAPE.

La GRC mène également une enquête officielle (y compris relativement au mandat de perquisition visant la Société exécuté par la GRC le 13 avril 2012) afin de déterminer si des paiements illicites ont été versés ou offerts d'être versés, directement ou indirectement, à un représentant de gouvernement en Libye afin d'influencer l'attribution de certains contrats d'ingénierie et de construction en violation de la LCAPE, du *Code criminel* (Canada) (le « Code criminel ») et du *Règlement sur l'application des résolutions des Nations Unies sur la Libye* au Canada (la « Résolution de l'ONU »). Dans le cadre de cette enquête, des accusations au criminel ont été portées contre deux autres anciens employés de la Société. La Société croit comprendre que l'un de ces anciens employés ou les deux font l'objet d'accusations de corruption en vertu de la LCAPE, de fraude, de recyclage des produits de la criminalité et de possession de biens criminellement obtenus en vertu du Code criminel, ainsi que de violation de la Résolution de l'ONU.

Bien qu'aucune accusation, à ce jour, n'ait été portée contre la Société relativement à ces événements et que la Société continue de coopérer avec la GRC dans le cadre des enquêtes menées par cette dernière, ces enquêtes pourraient donner lieu à des accusations au criminel contre la Société et/ou certaines de ses filiales en vertu de la LCAPE, du Code criminel et/ou de la Résolution de l'ONU et à une condamnation pour l'une ou plusieurs de ces accusations. Les enquêtes de la GRC et l'issue de ces enquêtes, ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation et la réputation de la Société et l'exposer à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. De plus, les enquêtes de la GRC pourraient notamment donner lieu, pour la Société ou l'une ou plusieurs de ses filiales, à une suspension, à une interdiction ou à une radiation, discrétionnaire ou obligatoire, les empêchant de participer aux projets de certains gouvernements (tels que le gouvernement du Canada et/ou les gouvernements provinciaux canadiens) ou de certains organismes administratifs en vertu des lois, règlements, politiques ou pratiques applicables en matière de marchés publics. Un pourcentage important des produits mondiaux annuels de la Société (et un pourcentage encore plus grand de ses produits annuels au Canada) provient de contrats gouvernementaux ou liés au secteur public. Par conséquent, une suspension, une interdiction ou une radiation, discrétionnaire ou obligatoire, visant à empêcher la Société de participer à certains contrats gouvernementaux ou liés au secteur public (à l'échelle du Canada, dans une province canadienne ou ailleurs) pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en Bourse.

## 32. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

### Enquête de l'AMF: autorisation de l'AMF en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* du Québec

La Société croit comprendre que l'autorité de réglementation en valeurs mobilières de la province de Québec, l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), mène actuellement une enquête dans le cadre des lois et règlements applicables en matière de valeurs mobilières.

Par ailleurs, comme il a été annoncé le 5 février 2014, la Société et certaines de ses filiales ont obtenu l'autorisation requise de l'AMF de conclure des contrats avec des organismes publics de la province de Québec, tel qu'il est requis en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics*. Dans l'éventualité où une entité ou l'une de ses sociétés affiliées est déclarée coupable de certaines infractions précises en vertu du Code criminel ou de la LCAPE, l'autorisation de l'AMF peut être automatiquement annulée. De plus, l'AMF a le pouvoir discrétionnaire de refuser à une entreprise de lui accorder une autorisation ou d'annuler une autorisation si celle-ci ne satisfait pas aux exigences élevées d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public ou à un sous-contrat public.

### Accord de règlement de la Banque mondiale

Le 17 avril 2013, la Société a annoncé qu'un accord de règlement est intervenu concernant les enquêtes rendues publiques antérieurement par le Groupe de la Banque mondiale relatives au projet au Bangladesh mentionné précédemment et à un projet au Cambodge, qui comprend la suspension, pour une période de 10 ans, du droit de SNC-Lavalin inc., une filiale de la Société, et de ses sociétés affiliées contrôlées de soumissionner et de se voir octroyer des projets financés par le Groupe de la Banque mondiale (l'« accord de règlement de la Banque mondiale »). La suspension pourrait être levée après une période de 8 ans si les conditions énoncées sont pleinement respectées.

Selon les conditions de l'accord de règlement de la Banque mondiale, certaines des autres sociétés affiliées de la Société demeurent autorisées à soumissionner et à se voir attribuer des projets financés par le Groupe de la Banque mondiale; elles doivent pour cela se conformer à toutes les conditions en vertu de l'accord de règlement de la Banque mondiale, y compris l'obligation de ne pas échapper à la sanction imposée. Par ailleurs, la Société devra à l'avenir collaborer avec la Banque mondiale en ce qui a trait à diverses questions de conformité en vertu de l'accord de règlement de la Banque mondiale. L'accord de règlement de la Banque mondiale n'est assorti d'aucune sanction pécuniaire. L'accord de règlement de la Banque mondiale a amené certaines autres banques multilatérales de développement à emboîter le pas et à exclure, selon les mêmes modalités, SNC-Lavalin inc. et ses sociétés affiliées contrôlées.

### Autres enquêtes

La Société croit savoir que des enquêtes par diverses autorités sont en cours dans diverses juridictions au sujet des questions mentionnées ci-dessus et d'autres questions, notamment une enquête menée par les autorités suisses (y compris des enquêtes relatives au mandat de perquisition visant la Société exécuté par la GRC le 13 avril 2012). En outre, l'ancien chef de la direction de la Société et un ancien vice-président directeur de la Société ont été accusés de diverses fraudes par les autorités de la province de Québec, soi-disant au sujet d'un projet mené par la Société dans la province de Québec, et ce même ancien vice-président directeur est détenu par les autorités suisses depuis avril 2012 relativement à des accusations criminelles qui pèsent contre lui, incluant des accusations de fraude.

La Société est actuellement incapable de déterminer quand l'une ou l'autre des enquêtes mentionnées ci-dessus seront achevées, si d'autres enquêtes sur la Société seront ouvertes par ces autorités ou d'autres autorités, ou si les enquêtes en cours seront élargies. Bien que la Société continue de coopérer et de communiquer avec les autorités responsables de toutes les enquêtes en cours mentionnées précédemment (y compris les enquêtes de la GRC), dans l'éventualité où des autorités de réglementation, des autorités d'application de la loi, des autorités administratives ou des tierces parties décidaient d'entreprendre des mesures contre la Société ou de lui imposer des sanctions à l'égard d'éventuelles violations de la loi, de contrats ou autres, ces mesures ou autres recours, que les violations soient réelles ou alléguées, pourraient faire en sorte que la Société soit dans l'obligation de payer des amendes ou dommages-intérêts importants, de consentir à d'autres injonctions relativement à sa conduite future, ou se voie imposer d'autres sanctions, y compris une suspension, une interdiction ou une radiation temporaire ou permanente, obligatoire ou discrétionnaire, visant à empêcher la Société de participer à des projets menés par certains organismes administratifs (tel que ceux prévus dans l'accord de règlement de la Banque mondiale) ou par des gouvernements (tel que le gouvernement du Canada et/ou le gouvernement du Québec) en vertu des lois, règlements, politiques ou pratiques applicables en matière de marchés publics, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en Bourse.

## 32. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

L'issue des enquêtes susmentionnées pourrait, entre autres, donner lieu i) au non-respect de clauses restrictives de contrats liés à divers projets, ii) à des réclamations de tiers, notamment des réclamations pour dommages particuliers, indirects, dérivés ou consécutifs, ou avoir iii) une incidence défavorable sur la capacité de la Société à obtenir du financement ou à continuer son propre financement, ou à maintenir son financement ou à en obtenir pour des projets actuels ou futurs, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en Bourse. De plus, ces enquêtes et l'issue de ces enquêtes (y compris l'accord de règlement de la Banque mondiale), ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient nuire à la réputation de SNC-Lavalin et à sa capacité de faire des affaires. Enfin, les conclusions ou l'issue de ces enquêtes (y compris l'accord de règlement de la Banque mondiale) pourraient avoir une incidence sur le déroulement des recours collectifs mentionnés ci-dessous.

En raison des incertitudes entourant l'issue de chacune des enquêtes susmentionnées, la Société ne peut actuellement estimer de façon fiable le montant ou la fourchette des pertes éventuelles, le cas échéant, relativement à ces enquêtes.

La haute direction et le conseil d'administration de la Société ont dû consacrer beaucoup de temps et de ressources aux enquêtes décrites ci-dessus, à l'accord de règlement de la Banque mondiale et à des questions connexes en cours, ce qui les a éloignés et pourrait continuer de les éloigner de la gestion quotidienne des activités de la Société, et des dépenses considérables ont été et pourraient continuer d'être occasionnées relativement à ces enquêtes, notamment des honoraires importants d'avocats et d'autres conseillers. De plus, la Société et/ou d'autres employés ou anciens employés de la Société pourraient faire l'objet de ces enquêtes ou d'autres enquêtes menées par des autorités d'application de la loi et/ou des autorités de réglementation relativement aux questions susmentionnées ou à d'autres questions, ce qui pourrait exiger un engagement additionnel de temps de la part des hauts dirigeants et l'utilisation d'autres ressources ou encore la réaffectation de ressources.

### B) RECOURS COLLECTIFS

Le 1<sup>er</sup> mars 2012, une « requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et de se voir attribuer le statut de représentant » (la « Requête québécoise ») a été déposée devant la Cour supérieure du Québec, au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin entre le 13 mars 2009 et le 28 février 2012 inclusivement sur le marché primaire ou secondaire. Les défendeurs dans le cadre de la Requête québécoise sont SNC-Lavalin et certains de ses administrateurs et dirigeants, anciens et actuels. Les réclamations mises de l'avant par la Requête québécoise se fondent sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* et sur la responsabilité civile pour négligence découlant de fausses représentations.

Le 9 mai 2012, deux recours collectifs ont été intentés devant la Cour supérieure de l'Ontario au nom de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin au cours de différentes périodes. Ces deux recours ont été regroupés en un seul (le « Recours ontarien ») le 29 juin 2012. Les défendeurs dans le cadre du Recours ontarien sont SNC-Lavalin et certains de ses administrateurs et dirigeants, anciens et actuels. Le Recours ontarien recherche une condamnation à des dommages-intérêts pour le compte de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin au cours de la période allant du 6 novembre 2009 au 27 février 2012 (la « période visée par le recours collectif »). Les réclamations mises de l'avant par le Recours ontarien se fondent, entre autres, sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* et la common law découlant de déclarations inexactes.

La Requête québécoise et le Recours ontarien (collectivement, les « Recours ») allèguent que certains documents déposés par SNC-Lavalin contenaient des fausses représentations ou des déclarations inexactes concernant, entre autres, les pratiques de gouvernance, la suffisance des contrôles et des procédures et le résultat net déclaré pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 de SNC-Lavalin, ainsi que le respect de son code d'éthique.

Le 19 septembre 2012, le juge saisi du Recours ontarien a accepté que les demanderesse limitent leurs réclamations à celles fondées sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* découlant de déclarations inexactes, conformément à une entente conclue entre les parties. Le juge a autorisé les demanderesse à aller de l'avant avec les réclamations fondées sur la responsabilité légale et a certifié un recours collectif regroupant les actionnaires ayant acheté des actions de SNC-Lavalin au cours de la période visée par le recours collectif, à l'exclusion des résidents du Québec. Le 24 janvier 2013, un juge de la Cour supérieure du Québec a rendu un verdict similaire à l'égard des résidents du Québec.

Dans le cadre de chacun des Recours, on réclame des dommages-intérêts fondés sur la baisse du cours de marché des valeurs mobilières achetées par les membres des groupes proposés lorsque SNC-Lavalin a diffusé un communiqué de presse daté du 28 février 2012, ainsi que d'autres dommages-intérêts et des frais. Dans le cadre du Recours ontarien, on réclame des dommages-intérêts additionnels en raison d'autres baisses du cours des actions qui seraient survenues le 13 avril, le 25 juin et les 26, 28 et 29 novembre 2012 ainsi que le 3 juillet 2013, soi-disant liées à la publication d'information concernant, entre autres, l'évolution d'enquêtes menées par des autorités canadiennes et suisses chargées de l'application des lois (comme il est décrit ci-dessus), en vertu des modifications apportées au Recours ontarien acceptées par la Cour le 29 janvier 2014.

## 32. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces poursuites ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, et SNC-Lavalin pourrait, dans l'avenir, être visée par d'autres recours collectifs ou litiges. Alors que SNC-Lavalin souscrit une assurance de responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants, laquelle couvre la responsabilité de ces derniers pour leurs actes ou omissions dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateur et de dirigeant, la Société ne maintient aucune autre assurance relativement aux Recours. Le montant de couverture d'assurance pour les administrateurs et dirigeants est limité et une telle couverture peut ne représenter qu'une infime partie du montant que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement aux Recours. Les montants que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement à ces recours ou autres litiges, pourraient être importants, et ils pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les liquidités et les résultats financiers de SNC-Lavalin.

### C) AUTRES

La Société est partie à d'autres réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités. La Société ne prévoit pas que le règlement de ces questions aura un effet défavorable important sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

## 33. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les loyers annuels de base minimaux de SNC-Lavalin, en vertu de contrats de location simple à long terme, principalement pour des locaux à bureau, totalisaient 388,3 millions \$ en 2013. Les loyers annuels de base minimaux sont les suivants: 2014 – 92,8 millions \$; 2015 – 76,4 millions \$; 2016 – 54,6 millions \$; 2017 – 40,4 millions \$; 2018 – 40,4 millions \$ et par la suite, 83,7 millions \$.

Les paiements de SNC-Lavalin en vertu des contrats de location simple constatés comme dépense en résultat net s'élevaient à 89,9 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 (2012 : 90,8 millions \$). Aux 31 décembre 2013 et 2012, le total des paiements minimaux futurs au titre de la sous-location que l'on s'attend à recevoir dans le cadre de contrats de sous-location non résiliables était négligeable.

## 34. RÉMUNÉRATION

### A) RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

Les charges comptabilisées au titre des avantages du personnel, y compris les charges comptabilisées au titre de la rémunération des principaux dirigeants et des jetons de présence des administrateurs, sont analysées dans le tableau suivant :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2013	2012 <sup>(1)</sup>
Avantages du personnel à court terme	2 589 041 \$	2 511 116 \$
Rémunération fondée sur des actions	15 341	22 335
Régimes de retraite à cotisations définies	75 007	78 932
Régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi	11 560	6 672
	<b>2 690 949 \$</b>	<b>2 619 055 \$</b>

### B) RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS ET JETONS DE PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS

Les charges comptabilisées au titre de rémunération des principaux dirigeants et les jetons de présence des administrateurs, représentant 161 personnes (2012 : 129 personnes) et comprenant tous les membres du comité de gestion de la Société et tous les administrateurs du conseil d'administration du Groupe SNC-Lavalin inc., même s'ils ont rendu des services pendant une partie de l'exercice seulement, sont détaillées comme suit :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2013	2012 <sup>(1)</sup>
Avantages du personnel à court terme	56 582 \$	55 980 \$
Rémunération fondée sur des actions	5 710	12 849
Régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi	5 289	7 677
	<b>67 581 \$</b>	<b>76 506 \$</b>

<sup>(1)</sup> Voir la note 2C pour des explications sur les chiffres comparatifs.

### 35. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des affaires, SNC-Lavalin conclut des transactions avec certains de ses ICI. Les participations dans lesquelles SNC-Lavalin a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées.

Conformément aux IFRS, les profits intra-groupe tirés de produits provenant d'ICI comptabilisés selon les méthodes de la mise en équivalence ou de la consolidation intégrale sont éliminés dans la période où ils sont générés, à l'exception des profits réputés avoir été réalisés par l'ICI. Les profits découlant des transactions avec des ICI comptabilisés selon la méthode du coût ne sont pas éliminés.

Le traitement comptable des profits intra-groupe est présenté ci-dessous :

ICI	MÉTHODE DE COMPTABILISATION	TRAITEMENT COMPTABLE DES PROFITS INTRA-GROUPE
AltaLink	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par AltaLink en vertu de l'application de la loi par un organisme gouvernemental de réglementation indépendant.
ICI comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente conclue avec son client.
	Méthode de la mise en équivalence	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente conclue avec son client.
Autres	Méthode de la mise en équivalence	Élimination dans la période où ils sont générés, comme réduction de l'actif sous-jacent et, par la suite, constatation sur la période d'amortissement de l'actif correspondant.
	Méthode du coût	Pas d'élimination, conformément aux IFRS.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, SNC-Lavalin a constaté des produits de 734,8 millions \$ (2012 : 763,6 millions \$) tirés de contrats avec des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. SNC-Lavalin a aussi constaté sa quote-part du résultat net provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence de 183,9 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 (2012 : 114,5 millions \$). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, les produits intra-groupe découlant des transactions avec AltaLink d'un montant de 1 529,9 millions \$ (2012 : 784,7 millions \$) ont été éliminés à la consolidation alors que les profits sur ces transactions n'ont pas été éliminés.

Les créances clients de SNC-Lavalin provenant de ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 35,3 millions \$ au 31 décembre 2013 (2012 : 23,3 millions \$). Les autres actifs financiers courants de SNC-Lavalin à recevoir de ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 300,0 millions \$ au 31 décembre 2013 (2012 : 172,4 millions \$). L'engagement de SNC-Lavalin restant à investir dans ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence était de 155,2 millions \$ au 31 décembre 2013 (2012 : 141,5 millions \$).

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

### 36. FILIALES, PARTENARIATS ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les principales filiales, coentreprises, entreprises communes et entreprises associées de la Société aux 31 décembre 2013 et 2012, sauf indication contraire, ainsi que leur territoire de constitution et le pourcentage d'actions avec droit de vote, dont la Société a la propriété véritable ou sur lequel elle exerce le contrôle ou la direction, directement ou indirectement, ou le pourcentage de participation dans des partenariats sont présentés ci-dessous.

FILIALES	2013	2012	PAYS
	%	%	
AltaLink, L.P.	100,0	100,0	Canada
Candu Énergie inc.	100,0	100,0	Canada
DBA Engineering Ltd.	100,0	100,0	Canada
Groupe Qualitas inc.	100,0	100,0	Canada
Groupe Stavibel inc.	100,0	100,0	Canada
Infrastructure Famille Santé Inc.	100,0	100,0	Canada
Intecsa-Inarsa, S.A.	–	100,0	Espagne
Interfleet Technology Limited	100,0	100,0	Royaume-Uni
Itansuca Proyectos de Ingenieria S.A.	100,0	100,0	Colombie
MDH Engineered Solutions Corp.	100,0	100,0	Canada
Marte Engenharia Ltda	100,0	100,0	Brésil
SNC-Lavalin Projetos Industriais Ltda.	100,0	100,0	Brésil
Gestion immobilière Nexacor inc.	100,0	100,0	Canada
Okanagan Lake Concession Limited Partnership.	100,0	100,0	Canada
Groupe immobilier Ovation (Québec) inc.	100,0	100,0	Canada
P.T. SNC-Lavalin TPS	95,0	95,0	Indonésie
Rainbow Hospital Partnership	100,0	100,0	Canada
S.A. SNC-Lavalin N.V.	100,0	100,0	Belgique
SNC-Lavalin (Malaysia) Sdn. Bhd.	100,0	100,0	Malaisie
SNC-Lavalin (Shanghai) International Trading Co. Ltd.	100,0	100,0	Chine
SNC-Lavalin Aéroports S.A.S.U.	100,0	100,0	France
SNC-Lavalin Algérie EURL	100,0	100,0	Algérie
SNC-Lavalin Angola Lda.	100,0	100,0	Angola
SNC-Lavalin Arabia LLC	100,0	100,0	Arabie saoudite
SNC-Lavalin ATP Inc.	100,0	100,0	Canada
SNC-Lavalin Australia Pty. Ltd.	100,0	100,0	Australie
SNC-Lavalin Capital inc.	100,0	100,0	Canada
SNC-Lavalin Chile S.A.	100,0	100,0	Chili
SNC-Lavalin Construction (Atlantique) inc.	100,0	100,0	Canada
SNC-Lavalin Construction inc.	100,0	100,0	Canada
SNC-Lavalin Construction (Ontario) Inc.	100,0	100,0	Canada
SNC-Lavalin Construction International SAS	–	100,0	France
SNC-Lavalin Constructors Inc.	100,0	100,0	États-Unis
SNC-Lavalin Constructors International inc.	100,0	100,0	Canada
SNC-Lavalin Constructors (Pacific) Inc.	100,0	100,0	Canada
Programmes de défense SNC-Lavalin inc.	100,0	100,0	Canada
SNC-Lavalin Engineering India Private Limited	100,0	100,0	Inde
SNC-Lavalin Engineers & Constructors, Inc.	100,0	100,0	États-Unis
SNC-Lavalin Europe B.V.	100,0	100,0	Pays-Bas
SNC-Lavalin Europe S.A.S.	100,0	100,0	France
SNC-Lavalin Evergreen Line Holdings Limited	100,0	100,0	Canada
SNC-Lavalin inc.	100,0	100,0	Canada
SNC-Lavalin International inc.	100,0	100,0	Canada
SNC-Lavalin International S.A.S.	100,0	100,0	France
SNC-Lavalin Nucléaire inc.	100,0	100,0	Canada
SNC-Lavalin Opérations et Maintenance inc.	100,0	100,0	Canada
SNC-Lavalin Peru S.A.	100,0	100,0	Pérou

## 36. FILIALES, PARTENARIATS ET ENTREPRISES ASSOCIÉES (SUITE)

	2013	2012	
FILIALES	%	%	PAYS
SNC-Lavalin Pharma inc.	100,0	100,0	Canada
SNC-Lavalin Polska Sp. Z o.o.	100,0	100,0	Pologne
SNC-Lavalin Romania S.A.	100,0	100,0	Roumanie
SNC-Lavalin S.A.S.	100,0	100,0	France
Les Services SNC-Lavalin ltée	100,0	100,0	Canada
SNC-Lavalin South Africa (Proprietary) Limited	100,0	100,0	Afrique du Sud
SNC-Lavalin UK Limited	100,0	100,0	Royaume-Uni
Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S.	100,0	100,0	France
The SNC-Lavalin Corporation	100,0	100,0	États-Unis
	2013	2012	
COENTREPRISES	%	%	PAYS
<b>Investissements dans des concessions d'infrastructure</b>			
407 East Development Group General Partnership	50,0	50,0	Canada
407 International Inc. <sup>(1)</sup>	16,77	16,77	Canada
Chinook Roads Partnership	50,0	50,0	Canada
Groupe immobilier santé McGill, S.E.N.C. <sup>(2)</sup>	60,0	60,0	Canada
Rideau Transit Group Partnership	40,0	–	Canada
TC Dôme S.A.S. <sup>(2)</sup>	51,0	51,0	France
<b>Autre</b>			
SNC-Lavalin International Inc. and Zuhair Fayez Engineering Consultancies Company	50,0	50,0	Arabie saoudite
	2013	2012	
ENTREPRISES COMMUNES	%	%	PAYS
407 East Construction General Partnership	50,0	50,0	Canada
JV Vault	50,0	50,0	Canada
SLN-Aecon JV	50,0	50,0	Canada
SNC-Lavalin Graham Joint Venture	50,0	50,0	Canada
SNC-Lavalin Gulf Contractors LLC	49,0	49,0	Émirats arabes unis
Société d'expertise et d'ingénierie L.G.L., S.A.	33,33	33,33	Haïti
	2013	2012	
ENTREPRISES ASSOCIÉES	%	%	PAYS
<b>Investissements dans des concessions d'infrastructure</b>			
Astoria Project Partners LLC	21,0	21,0	États-Unis
Astoria Project Partners II LLC <sup>(3)</sup>	6,2	18,5	États-Unis
InTransit BC Limited Partnership	33,3	33,3	Canada
Malta International Airport p.l.c. <sup>(4)</sup>	15,5	15,5	Malte
Myah Tipaza S.p.A.	25,5	25,5	Algérie
Rayalseema Expressway Private Limited	36,9	36,9	Inde
Shariket Kahraba Hadjret En Nouss S.p.A.	26,0	26,0	Algérie
Société d'Exploitation de Vatry Europort S.A. <sup>(2)</sup>	–	51,1	France
<b>Autre</b>			
OAo VNIPIneft	48,0	48,0	Russie

(1) Bien que la Société détienne moins de 20 % des actions de participation de 407 International Inc., la Société exerce un contrôle conjoint sur cette entité selon ses ententes contractuelles.

(2) Bien que la Société détienne une participation supérieure à 50 % dans Groupe immobilier santé McGill, S.E.N.C et TC Dôme S.A.S. (et Société d'Exploitation de Vatry Europort S.A. en 2012), la Société n'exerce pas de contrôle sur ces entités selon ses ententes contractuelles.

(3) Au 31 décembre 2012, la participation de la Société dans Astoria Project Partners II LLC était incluse dans les « entreprises associées » puisque la Société exerçait une influence notable sur cette entité selon ses ententes contractuelles. Au 31 décembre 2013, la participation de la Société n'est plus considérée comme une « entreprise associée » à la suite de la diminution de sa participation dans cet ICI (voir note 5A).

(4) Bien que la Société détienne une participation inférieure à 20 % dans Malta International Airport p.l.c., la Société exerce une influence notable sur cette entité selon ses ententes contractuelles.

# ÉQUIPE DE DIRECTION

**ROBERT G. CARD**

Président et  
chef de la direction

**ZIAD AWAD**

Chef, Région Moyen-Orient  
et Afrique

**JEAN BEAUDOIN**

Vice-président directeur,  
Systèmes de gestion  
intégrée

**NEIL BRUCE**

Président,  
Ressources,  
environnement et eau

**JIM BURKE**

Vice-président directeur,  
Construction en  
transports

**DARLEEN CARON**

Vice-présidente directrice,  
Ressources humaines  
mondiales

**CHARLES CHEBL**

Vice-président directeur,  
Construction générale

**DALE CLARKE**

Vice-président directeur,  
Mines et métallurgie

**RÉJEAN GOULET**

Vice-président directeur  
et chef du contentieux

**GERRY GRIGORPOULOS**

Vice-président directeur  
par intérim,  
Investissements  
dans des concessions  
d'infrastructure

**TERRANCE N. IVERS**

Vice-président directeur,  
Pétrole et gaz

**CHRISTIAN JACQUI**

Vice-président directeur,  
Activités internationales

**HISHAM MAHMOUD**

Président,  
Infrastructures

**ALAIN-PIERRE RAYNAUD**

Vice-président directeur  
et chef des affaires  
financières

**CHARLES RATE**

Vice-président directeur,  
Opérations  
et maintenance

**ERIK J. RYAN**

Vice-président directeur,  
Marketing, stratégie  
et relations extérieures

**PRESTON D. SWAFFORD**

Chef des opérations  
nucléaires, président  
et chef de la direction,  
Candu Énergie  
(nommé le 1<sup>er</sup> mars 2014)

**ALEXANDER  
(SANDY) TAYLOR**

Président, Énergie  
(nommé le 1<sup>er</sup> mars 2014)

**SCOTT THON**

Président et  
chef de la direction,  
AttaLink

Vice-président directeur  
par intérim,  
Énergie  
(Janvier 2013  
à fin février 2014)

**DAVID G. WILKINS**

Éthique et conformité  
(embauché le 1<sup>er</sup> mars  
2014; succèdera au  
chef de la conformité  
le 1<sup>er</sup> juin 2014)

**ANDREAS POHLMANN**

Chef de la conformité  
(du 1<sup>er</sup> mars 2013 au  
31 mai 2014)

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

**IAN A. BOURNE,  
F.IAS, IAS.A.**

Président du conseil  
Groupe SNC-Lavalin inc.  
Calgary (Alberta)  
Canada  
Président du comité de  
gouvernance et d'éthique

**ROBERT G. CARD**

Président  
et chef de la direction  
Groupe SNC-Lavalin inc.  
Montréal (Québec)  
Canada

**JACQUES BOUGIE, O.C.**

Administrateur de sociétés  
Montréal (Québec)  
Canada  
Membre du comité des  
ressources humaines  
Membre du comité  
d'examen des risques  
des projets

**PATRICIA A. HAMMICK,  
PH.D.**

Administratrice  
de sociétés  
Kilmarnock (Virginie)  
États-Unis  
Présidente du comité  
d'audit  
Membre du comité de  
gouvernance et d'éthique  
Membre du comité  
des ressources humaines

**LISE LACHAPELLE**

Conseillère en stratégie  
et en économie et  
administratrice de sociétés  
Montréal (Québec)  
Canada  
Membre du comité de  
gouvernance et d'éthique  
Membre du comité  
de la santé, de la  
sécurité, de la sûreté et  
de l'environnement

**PROFESSEURE LORNA R.  
MARSDEN, C.M., PH.D.**

Présidente émérite  
Université York  
Toronto (Ontario)  
Canada  
Membre du comité des  
ressources humaines  
Membre du comité  
de la santé, de la sécurité,  
de la sûreté  
et de l'environnement

**CLAUDE MONGEAU**

Président-directeur  
général  
Compagnie des chemins  
de fer nationaux  
du Canada  
Montréal (Québec)  
Canada  
Membre du comité d'audit  
Membre du comité  
des ressources humaines

**MICHAEL D. PARKER,  
CBE**

Administrateur de sociétés  
Londres  
Royaume-Uni  
Président du comité  
de la santé, de la sécurité,  
de la sûreté  
et de l'environnement  
Membre du comité de  
gouvernance et d'éthique  
Membre du comité  
d'examen des risques  
des projets

**ALAIN RHÉAUME**

Cofondateur et  
associé directeur  
de Trio Capital inc.  
Lac-Delage (Québec)  
Canada  
Membre du comité d'audit  
Membre du comité  
d'examen des risques  
des projets

**CHAKIB SBITI**

Conseiller principal  
du chef de la direction  
de Schlumberger  
Dubai  
Émirats arabes unis  
Membre du comité  
de la santé,  
de la sécurité, de la sûreté  
et de l'environnement  
Membre du comité  
d'examen des risques  
des projets

**ERIC D. SIEGEL, IAS.A.**

Administrateur de sociétés  
Ottawa (Ontario)  
Canada  
Président du comité  
d'examen des risques  
des projets  
Membre du comité d'audit  
Membre du comité de  
gouvernance et d'éthique

**LAWRENCE N.  
STEVENSON**

Associé directeur  
Callisto Capital LP  
Toronto (Ontario)  
Canada  
Président du comité des  
ressources humaines  
Membre du comité de  
gouvernance et d'éthique

# GLOSSAIRE

**Autres secteurs** Secteur d'activité des catégories Services et Ensembles qui regroupe les activités de plusieurs domaines, à savoir l'agroalimentaire, les produits pharmaceutiques et la biotechnologie, l'acide sulfurique, ainsi que d'autres installations industrielles qui ne sont pas incluses dans les autres secteurs d'activité de la Société.

• **Carnet de commandes** Indicateur prévisionnel des produits anticipés qui seront comptabilisés par la Société, établis en fonction des contrats octroyés considérés comme des commandes fermes. Les activités de la catégorie O&M sont exercées en vertu de contrats qui s'étalent sur une période pouvant aller jusqu'à 40 ans. Afin de fournir une information comparable au carnet de commandes des autres catégories d'activité, la Société limite le carnet de commandes de la catégorie O&M à la période dont l'échéance est la plus rapprochée, soit : i) la durée du contrat; ou ii) les 5 prochaines années. • **Contrat à prix coûtant avec honoraires fixes** Contrat en vertu duquel la Société facture au client les coûts réels à mesure qu'ils sont engagés, majorés d'un montant d'honoraire fixe sur la durée du contrat. • **Contrat à prix coûtant majoré** Contrat en vertu duquel la Société facture au client les coûts réels à mesure qu'ils sont engagés, majorés d'une marge bénéficiaire. • **Contrat à prix forfaitaire** Contrat en vertu duquel le montant facturé par la Société est fixe, sans égard aux coûts réels à être engagés par la Société. • **Énergie** Secteur d'activité des catégories Services et Ensembles qui comprend les projets liés à l'énergie hydroélectrique, thermique et nucléaire, à la valorisation énergétique des déchets, aux solutions d'énergie verte, et aux réseaux de transport et de distribution d'électricité.

• **Ensembles** Catégorie d'activité qui comprend les contrats en vertu desquels SNC-Lavalin est responsable non seulement d'exécuter une ou plusieurs des activités de la catégorie Services, mais assume également la responsabilité de fournir les matériaux et l'équipement, en plus d'être habituellement responsable des activités de construction. Par conséquent, les produits de la catégorie Ensembles incluent le coût en capital des matériaux, des équipements et/ou de la construction. • **IAC** Type de contrat classé dans les activités de la catégorie Ensembles, en vertu duquel la Société fournit des services d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction. • **IAGC** Type de contrat classé dans les activités de la catégorie Services, en vertu duquel la Société fournit des services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction. Lorsque la Société conclut des contrats d'IAGC, elle ne comptabilise pas dans ses produits les montants pour la construction et/ou l'approvisionnement, puisqu'elle fait office d'agent pour gérer l'approvisionnement et/ou la construction au nom de ses clients. • **IFRS** Normes internationales d'information financière. • **Infrastructures et environnement** Secteur d'activité des catégories Services et Ensembles qui comprend une gamme de projets d'infrastructure pour les secteurs public et privé dont des aéroports, des bâtiments, des établissements de soins de santé, d'enseignement et récréatifs, des ports de mer, des gares maritimes et des terminaux de traversier, des systèmes de régularisation des crues, des réseaux de transport en commun, des chemins de fer, des routes, des ponts, ainsi que des installations de traitement des eaux usées et de production et distribution de l'eau potable. La Société fournit également des services liés à l'environnement à l'échelle mondiale, offrant un savoir-faire spécialisé dans les secteurs de l'énergie, de l'infrastructure, du pétrole et du gaz,

des mines, de l'industrie, de l'aménagement rural et des changements climatiques.

• **Ingénierie et construction** Désigne les activités présentées dans les catégories Services et Ensembles. • **Investissements — concessions d'infrastructure (« ICI »)** Investissements en capitaux propres de la Société dans des infrastructures du secteur public, notamment les aéroports, les ponts, les bâtiments culturels et publics, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, l'énergie et les installations de traitement de l'eau. • **Mines et métallurgie** Secteur d'activité des catégories Services et Ensembles qui comprend une gamme complète de services pour tous les procédés de récupération des minerais et des métaux, y compris l'aménagement d'infrastructures minières, le traitement des minerais, la fusion et l'affinage de métaux, la fermeture de mines, la restauration de sites miniers, la gestion des mines et des résidus, ainsi que la fabrication d'engrais. • **O&M** Catégorie d'activité qui comprend les contrats en vertu desquels la Société fournit des services d'exploitation et d'entretien dans les domaines d'affaires suivants : i) Solutions immobilières intégrées, ii) installations industrielles, iii) transport, et iv) défense et logistique. Les revenus de la catégorie O&M proviennent principalement de contrats à prix coûtant avec honoraires fixes, et de contrats à prix forfaitaire. • **Pétrole et gaz** Secteur d'activité des catégories Services et Ensembles qui comprend les projets liés à la production de bitume, à la production de pétrole lourd, aux installations pétrolières et gazières à terre et en mer, au raffinage et à l'enrichissement, aux produits pétrochimiques, aux spécialités chimiques, aux biocarburants, au traitement du gaz naturel, aux terminaux de regazéification du gaz naturel liquéfié, à la gazéification de charbon en gaz liquéfié, au captage, au transport et au stockage de CO<sub>2</sub>, aux oléoducs et gazoducs, ainsi qu'aux terminaux et aux stations de pompage. • **RAII** Résultat avant intérêts et impôts. • **RAIIA** Résultat avant intérêts, impôts et amortissement. • **Ratio des octrois sur les produits** Ratio obtenu en divisant le montant des contrats octroyés par le montant des produits pour une période donnée. • **RCI** Le rendement du capital investi correspond à son résultat d'exploitation avant charges financières nettes et après impôts, divisé par la valeur comptable totale de la dette et des capitaux propres de la Société. • **RCPMA** Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires correspondant au résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin des 12 derniers mois divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin des 13 derniers mois, excluant les « autres composantes des capitaux propres ». • **Résultat d'exploitation** Marge brute déduction faite des frais directs de vente, généraux et administratifs, de l'intérêt imputé et des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs. L'intérêt imputé est attribué mensuellement aux secteurs d'activité de la Société (sauf les ICI) au taux annuel de 10 %, donnant lieu à un coût ou à un produit selon que les actifs courants excèdent les passifs courants du secteur ou vice versa. • **Services** Catégorie d'activité qui comprend les contrats en vertu desquels SNC-Lavalin fournit des services d'ingénierie, d'études de faisabilité, de planification, de conception détaillée, d'évaluation et de sélection d'entrepreneurs, de gestion de projet et de la construction, et de mise en service. • **Trésorerie nette de la dette avec recours** Trésorerie et équivalents de trésorerie moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie provenant des ICI et la dette avec recours.

# STATISTIQUES DES DIX DERNIERS EXERCICES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE)	IFRS				PCGR DU CANADA					
	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
<b>Produits par activité</b>										
Services	2 697,6	3 175,0	2 437,8	2 053,8	2 221,4	2 305,4	1 726,1	1 180,2	958,5	923,6
Ensembles	3 113,4	3 020,4	2 871,5	2 137,4	2 202,2	3 229,5	3 635,7	2 835,9	1 704,1	1 502,7
Opérations et maintenance	1 338,3	1 330,5	1 399,2	1 330,4	1 297,9	1 225,0	1 058,4	920,9	695,9	646,1
Investissements — concessions d'infrastructure (ICI)	763,8	565,1	501,4	442,7	380,2	347,0	309,4	218,0	88,7	85,0
	<b>7 913,2</b>	<b>8 091,0</b>	<b>7 209,9</b>	<b>5 964,3</b>	<b>6 101,7</b>	<b>7 106,9</b>	<b>6 729,6</b>	<b>5 155,0</b>	<b>3 447,2</b>	<b>3 157,4</b>
<b>Marge brute</b>	<b>1 115,8</b>	<b>1 355,0</b>	<b>1 252,1</b>	<b>1 271,4</b>	<b>1 151,1</b>	<b>1 012,9</b>	<b>565,3</b>	<b>542,6</b>	<b>457,1</b>	<b>446,3</b>
Frais de vente, généraux, administratifs et de restructuration	903,6	855,5	656,6	583,2	545,6	515,2	392,8	285,2	257,0	254,8
Dépréciation du goodwill	56,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(Gain) perte sur cession d'ICI	(73,0)	-	-	(29,6)	-	-	-	5,8	-	-
RAII <sup>(1)</sup>	228,8	499,5	595,6	717,8	605,5	497,7	172,5	251,6	200,1	191,5
<b>Charges financières nettes</b>										
Provenant des ICI	131,2	112,5	99,7	85,1	112,2	108,2	104,6	74,3	47,6	52,9
Provenant d'Ingénierie et Construction et d'Opérations et maintenance (d'I&C et d'O&M)	19,5	13,7	15,5	26,0	16,0	(13,7)	(32,1)	(21,0)	(3,5)	5,2
Résultat avant impôts sur le résultat	78,1	373,4	480,3	606,7	477,3	403,2	100,0	198,3	156,0	133,4
Impôts sur le résultat	41,7	67,0	94,4	120,4	108,2	85,1	23,5	55,0	50,6	46,1
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	9,7	5,6	9,2	7,3	2,2	-
Résultat net provenant des activités poursuivies	36,4	306,3	385,9	486,3	359,4	312,5	67,3	136,0	103,2	87,3
Résultat net provenant des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	84,1	21,8	24,3	15,7
Résultat net	36,4	306,3	385,9	486,3	359,4	312,5	151,4	157,8	127,5	103,0
<b>Résultat net attribuable aux éléments suivants</b>										
Actionnaires de SNC-Lavalin	35,8	305,9	377,4	475,5	359,4	312,5	151,4	157,8	127,5	103,0
Participations ne donnant pas le contrôle	0,6	0,4	8,5	10,7	-	-	-	-	-	-
Résultat net	36,4	306,3	385,9	486,3	359,4	312,5	151,4	157,8	127,5	103,0
<b>Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin<sup>(2)</sup></b>	<b>1,6 %</b>	<b>14,6 %</b>	<b>19,1 %</b>	<b>28,2 %</b>	<b>27,3 %</b>	<b>29,1 %</b>	<b>16,4 %</b>	<b>19,0 %</b>	<b>17,0 %</b>	<b>15,1 %</b>
<b>Acquisition d'immobilisations corporelles</b>										
Provenant des ICI	1 545,9	849,2	545,8	402,0	274,1	193,5	308,6	182,5	22,3	9,1
Provenant d'I&C et d'O&M	55,5	96,2	67,2	46,0	32,4	46,3	41,2	37,7	25,5	19,6
	<b>1 601,5</b>	<b>945,4</b>	<b>613,0</b>	<b>448,0</b>	<b>306,5</b>	<b>239,8</b>	<b>349,8</b>	<b>220,2</b>	<b>47,8</b>	<b>28,7</b>
<b>Amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs non courants</b>										
Provenant des ICI	133,1	99,2	93,1	86,9	86,6	88,1	76,9	52,4	13,7	13,5
Provenant d'I&C et d'O&M	67,9	61,6	45,4	39,6	43,5	41,9	35,2	28,2	24,6	31,4
	<b>201,0</b>	<b>160,8</b>	<b>138,5</b>	<b>126,5</b>	<b>130,1</b>	<b>130,0</b>	<b>112,1</b>	<b>80,6</b>	<b>38,3</b>	<b>44,9</b>
<b>RAII<sup>(1)</sup></b>										
Provenant des ICI	617,8	387,2	344,1	330,6	252,9	238,8	214,5	146,4	65,5	62,8
Provenant d'I&C et d'O&M	(131,6)	273,1	389,9	513,7	482,7	388,9	70,1	185,8	172,9	173,6
	<b>486,2</b>	<b>660,3</b>	<b>734,0</b>	<b>844,3</b>	<b>735,6</b>	<b>627,7</b>	<b>284,6</b>	<b>332,2</b>	<b>238,4</b>	<b>236,4</b>

(1) Le RAI, une mesure financière non définie par les IFRS, est définie comme le résultat avant les charges financières nettes et l'impôt sur le résultat. Le RAI, une mesure financière non définie par les IFRS, est définie comme le résultat avant charges financières nettes, impôts sur le résultat et amortissements. En vertu des PCGR du Canada, ces mesures étaient ajustées pour y inclure les participations ne donnant pas le contrôle.

(2) Excluant les autres éléments des capitaux propres.

Note : Certains chiffres de 2010 à 2012 ont été retraités afin de refléter l'application rétrospective des modifications à l'IAS19 en 2013. Les chiffres de 2009 et des périodes antérieures ont été établis conformément aux PCGR du Canada et n'ont pas été retraités, car ils ont trait à des périodes précédant la date de transition aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Le résultat net pour les périodes antérieures à la date de transition n'inclut pas les participations ne donnant pas le contrôle, car elles étaient présentées séparément de l'avoir des actionnaires, conformément aux PCGR du Canada. Certains totaux, sous-totaux et pourcentages peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE)	IFRS				PCGR DU CANADA					
	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Informations supplémentaires										
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI										
Provenant de l'Autoroute 407	114,1	100,6	77,2	50,3	9,8	20,0	10,1	8,1	(4,7)	(14,5)
Provenant d'AltaLink	91,8	54,4	33,8	22,9	20,7	11,4	11,2	7,8	6,8	5,2
Provenant des autres ICI	75,7	1,8	20,2	61,7	6,4	5,8	2,1	(1,0)	(0,7)	1,9
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI	(245,8)	149,0	246,2	340,6	322,5	275,3	128,1	142,9	126,1	110,3
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	35,8	305,9	377,4	475,5	359,4	312,5	151,4	157,8	127,5	103,0
Résultat par action (\$)										
De base	0,24	2,03	2,50	3,15	2,38	2,07	1,00	1,05	0,84	0,68
Dilué	0,24	2,02	2,48	3,12	2,36	2,05	0,99	1,03	0,83	0,67
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)										
De base	151 497	151 058	150 897	151 020	151 042	150 925	151 172	151 034	151 499	151 816
Dilué	151 814	151 304	151 940	152 277	151 992	152 265	152 697	152 685	153 143	153 449
Dividendes annuels déclarés par action (\$)	0,93	0,89	0,85	0,72	0,62	0,51	0,39	0,30	0,23	0,18

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE)	IFRS				PCGR DU CANADA					
	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Nombre d'employés	29 714	33 909	28 100	23 923	21 948	21 260	18 691	13 297	11 187	9 545
Carnet de commandes par activité										
Services	1 629,6	2 151,3	2 226,1	1 410,7	1 464,9	1 545,3	1 556,5	819,8	604,2	564,9
Ensembles	4 429,7	5 747,7	5 482,8	5 572,4	4 197,5	3 508,0	4 457,0	6 082,6	4 308,1	2 483,2
Opérations et maintenance	2 228,5	2 234,4	2 379,1	2 732,8	2 596,1	2 196,2	2 513,9	1 570,2	2 112,4	2 213,5
	8 287,8	10 133,4	10 088,0	9 715,9	8 258,5	7 249,5	8 527,4	8 472,6	7 024,7	5 261,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 108,7	1 174,9	1 231,0	1 235,1	1 218,2	988,2	1 088,6	1 106,3	1 153,5	676,3
Fonds de roulement	(527,0)	(267,9)	32,0	679,9	544,1	276,4	270,2	300,3	411,4	334,8
Immobilisations corporelles										
Provenant des ICI	5 132,0	3 470,0	2 637,7	2 072,8	2 217,0	1 750,7	1 640,7	1 439,3	452,5	450,8
Provenant d'I&C et d'O&M	180,4	193,1	159,9	115,2	114,0	123,4	112,0	94,3	81,0	77,4
	5 312,4	3 663,1	2 797,6	2 188,0	2 331,0	1 874,1	1 752,7	1 533,6	533,5	528,2
Dettes à long terme avec recours	348,7	348,5	348,4	348,2	452,9	104,7	104,6	104,5	104,4	104,3
Dettes à long terme sans recours										
Provenant des ICI	3 536,9	2 000,7	1 561,4	1 529,0	2 005,5	2 003,3	1 971,0	1 650,5	785,9	728,5
Provenant d'I&C et d'O&M	–	–	–	–	–	–	–	26,2	28,2	30,5
	3 536,9	2 000,7	1 561,4	1 529,0	2 005,5	2 003,3	1 971,0	1 676,7	814,1	759,0
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	2 036,7	2 075,4	1 883,1	1 816,8	1 434,7	1 089,2	922,4	901,9	786,2	716,7
Valeur comptable d'une action (\$)	13,42	13,74	12,47	12,03	9,50	7,21	6,11	5,97	5,20	4,73
Nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	151 807	151 069	151 034	151 034	151 033	151 033	151 038	151 032	151 282	151 525
Prix de l'action à la fermeture du marché (\$)	47,79	40,32	51,08	59,77	53,99	39,69	48,14	31,47	25,43	19,33
Capitalisation boursière	7 254,8	6 091,1	7 714,8	9 027,3	8 154,3	5 994,5	7 271,0	4 753,0	3 847,6	2 929,5

# INFORMATIONS AUX ACTIONNAIRES

## INFORMATIONS SUR LE TITRE

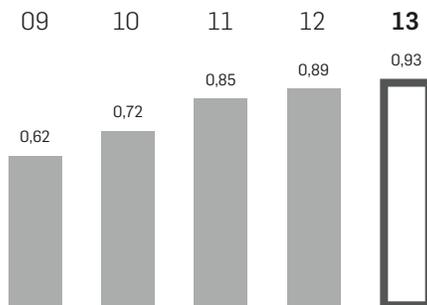
INSCRIPTION : **Bourse de Toronto**  
 SYMBOLE : **SNC**  
 ACTIONS EN CIRCULATION : **151,8 millions (31 décembre 2013)**  
 CAPITALISATION BOURSIÈRE : **7 255 millions \$ (31 décembre 2013)**

## ACTIVITÉ ET CAPITALISATION BOURSIÈRE

	Volume (M)	Haut (\$)	Bas (\$)	Prix de fermeture (\$)	Capitalisation boursière au 31 décembre (M \$)
2013	168,0	49,85	39,47	47,79	7 255
2012	222,7	55,95	34,36	40,32	6 091
2011	122,8	63,23	38,51	51,08	7 715
2010	98,7	60,00	41,59	59,77	9 027
2009	103,6	54,00	26,35	53,99	8 154

## DIVIDENDES

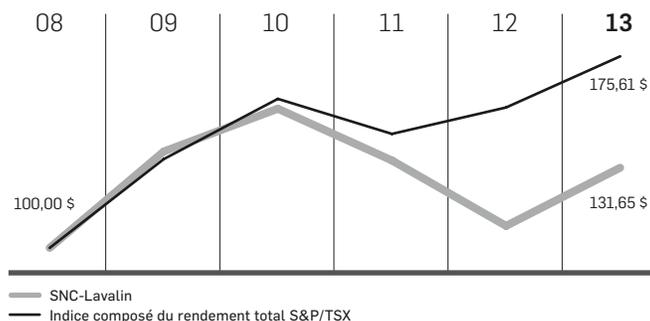
DIVIDENDES DÉCLARÉS POUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES  
 (en \$ CA)



## GRAPHIQUE SUR LE RENDEMENT

Le graphique sur le rendement suivant indique le rendement cumulatif total sur cinq ans en supposant un placement de 100 \$ effectué le 31 décembre 2008 dans des actions ordinaires de SNC-Lavalin et dans l'indice composé du rendement total S&P/TSX.

RENDEMENT CUMULATIF TOTAL SUR CINQ ANS D'UN PLACEMENT DE 100 \$  
 (en supposant le réinvestissement des dividendes)



## INSTRUMENT D'EMPRUNT

Débitures, valeur nominale de 350 millions \$, 6,19 %, échéant en juillet 2019

## COTES DE CRÉDIT

Agence de cotation	Cotes et perspectives
Standard & Poor's Ratings Services	BBB / négative
DBRS	BBB / négative

## ASSEMBLÉE ANNUELLE

L'assemblée annuelle des actionnaires se tiendra le jeudi 8 mai 2014, à 11 h, heure avancée de l'Est, au Palais des congrès, situé au 1001, Place Jean-Paul-Riopelle, Montréal, Québec.

## DATES IMPORTANTES EN 2014

	Publication des résultats	Clôture des registres pour dividendes	Paiement des dividendes
T1	8 mai	22 mai	5 juin
T2	8 août	22 août	5 septembre
T3	6 novembre	20 novembre	4 décembre

Note : Les dividendes sont sujets à l'approbation du conseil d'administration. Ces dates pourraient être modifiées sans préavis.

## AGENT DE TRANSFERT ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Si vous souhaitez modifier votre adresse, éliminer les envois multiples, transférer des actions de SNC-Lavalin ou pour d'autres informations sur votre compte d'actionnaire comme les dividendes et inscriptions, veuillez communiquer avec :

Services aux investisseurs Computershare inc.  
 100 University Ave., 8<sup>e</sup> Floor, North Tower, Toronto ON, M5J 2Y1  
 Téléphone : 1-800-564-6253  
 Site Web : [www.centredesinvestisseurs.com](http://www.centredesinvestisseurs.com)

## AUDITEUR INDÉPENDANT

Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l.  
 Montréal QC

## RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Denis Jasmin, vice-président, Relations avec les investisseurs  
[denis.jasmin@snclavalin.com](mailto:denis.jasmin@snclavalin.com)  
 514-393-1000

## GOUVERNANCE

Notre site Web contient des renseignements sur nos pratiques de gouvernance d'entreprise, y compris notre Code d'éthique et de conduite dans les affaires, et les mandats du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration, ainsi que diverses descriptions de poste.

## CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE DANS LES AFFAIRES

Notre Code d'éthique et de conduite dans les affaires vise à promouvoir l'intégrité et la transparence dans la conduite de nos affaires et dans nos relations avec nos collègues, nos administrateurs, nos actionnaires et nos partenaires, y compris nos clients, nos associés et nos fournisseurs. Pour en apprendre davantage, accédez à [www.snclavalin.com](http://www.snclavalin.com) et cliquez sur le lien SUIVEZ-NOUS.

## CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS

La circulaire de sollicitation de procurations contient des informations sur les rapports émis par le conseil et nos administrateurs, ainsi que des détails sur nos pratiques de gouvernance d'entreprise. Ce document peut être consulté en ligne au [www.snclavalin.com](http://www.snclavalin.com).

## À VOUS LA PAROLE

Si vous souhaitez poser une question à l'Assemblée annuelle des actionnaires, vous pouvez la poser en personne. Vous pouvez également envoyer votre question par écrit à la vice-présidente et secrétaire de l'entreprise à l'adresse suivante :

Vice-présidente et secrétaire de l'entreprise  
455, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal QC, H2Z 1Z3, Canada

## SIÈGE SOCIAL

Groupe SNC-Lavalin inc.  
455, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal QC, H2Z 1Z3, Canada

## WWW.SNCLAVALIN.COM

Nous vous invitons à visiter le [www.snclavalin.com](http://www.snclavalin.com) pour en apprendre davantage sur SNC-Lavalin, sur nos pratiques de gouvernance d'entreprise et nos documents d'information continue, et pour obtenir des copies électroniques de ceux-ci et d'autres rapports.

## EXEMPLAIRES SUPPLÉMENTAIRES

Pour demander des exemplaires supplémentaires de ce rapport ou des copies du rapport annuel de 2013, en français ou en anglais, veuillez consulter la section Investisseurs au [www.snclavalin.com](http://www.snclavalin.com).

## ENGLISH COPIES

To download the English version of this report or to order a copy, please visit the Investors section at [www.snclavalin.com](http://www.snclavalin.com).



**63**

Arbres sauvés



**0,89 t**

Réduction de déchets solides  
(1/12 de camion-benne)



**111 m<sup>3</sup>**

En consommation d'eau  
(environ 3 % d'une  
piscine olympique)



**8,51 kg**

Réduction de matières  
en suspension dans l'eau



**2,46 t éq. CO<sub>2</sub>**

Réduction des émissions  
atmosphériques  
(ou les émissions d'une voiture  
pendant environ six mois)



**8 259 kWh**

Énergie nette économisée  
(équivalente à l'énergie servant au  
chauffage et à l'éclairage d'une  
maison pendant environ quatre mois)

## À PROPOS DE LA PRODUCTION DE CE RAPPORT FINANCIER

SNC-Lavalin reconnaît l'importance de contribuer à la sauvegarde de notre environnement en utilisant pour son rapport financier un papier provenant de forêts bien gérées ou d'autres sources contrôlées certifiées conformément aux normes internationales du Forest Stewardship Council.

Ce rapport financier est imprimé sur un papier accrédité Choix environnemental (EcoLogo) contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, désencré par un procédé sans chlore et fabriqué à l'aide de biogaz, comme source d'énergie.

L'utilisation de papier recyclé, plutôt que de papier fait de fibres vierges, dans ce rapport financier, contribue à protéger l'environnement de plusieurs façons.

Pour en savoir plus sur SNC-Lavalin et pour consulter la liste de nos bureaux, nous vous invitons à visiter notre site Internet à [www.snclavalin.com](http://www.snclavalin.com).

L'impact écologique est calculé en comparant l'utilisation de papier Rolland Enviro100 de Cascades, fabriqué à 100 % de fibres postconsommation certifiées FSC, à l'utilisation de papier ne contenant que des fibres vierges (papier de pâte maigre non couché). Ces estimations ont été faites à l'aide du calculateur Environmental Paper Network Paper Calculator. [www.papercalculator.org](http://www.papercalculator.org)



**SNC • LAVALIN**

### SIÈGE SOCIAL

455, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal QC, H2Z 1Z3, Canada  
Tél. : 514-393-1000 Téléc. : 514-866-0795

[www.snclavalin.com](http://www.snclavalin.com)

